TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 540 — SAMEDI 6 MARS 1982 — 3,50 F



Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

LES IMPORTATIONS DE VINS ITALIENS

La Cour européenne condamne la France

LIRE PAGE 38

M. Mitterrand fera part le 12 mars à M. Reagan des résultats de sa visite en Israël

Du « Jamais » au « Oui, mais... »

Fondée sur un pari à long terme, la visite de M. Mitterrand en Israël ne pouvait satisfaire tout le monde à la fois : elle avait, au contraire, beaucoup plus de chances de mécontenter. Les virulents propos de M. Begin ont d'ailleurs montré que, malgré toutes les savantes circonlocutions employées par M. Mitterrand, l'évocation de l'O.L.P. et d'un Etat palestinien sent encore trop le soufre en Israël pour ne pas indisposer.

M. Mitterrand ne pouvait pas non plus, et il en était le premier conscient, échapper aux critiques et parfois à la vindicte des Arabes. Leurs réactions revêtent pourtant des formes plus nuancées qu'il n'y paraît à première vue. Les condamnations de l'« équilibrisme » et des « mots creux » recouvrent une palette de réactions allant du « jamais » au « oui, mais... » et qui ne donnent pas partout la politique « pro-arabe » de la France pour enterrée.

Certaines de ces réactions relèvent des facilités rhétoriques : l'O.L.P. s'insurge contre le fait que M. Mitterrand n'ait pas rendu hommage aux « martyrs palestiniens », mais elle doit bien se douter que la Knesset n'était pas la meilleure enceinte pour le faire et que le président de la République n'allait pas en Israël pour claquer les portes.

De même, il y a quelque mauvais goût à faire miroiter « les contrats avantageux, les richesses et le pétrole du monde arabe », comme le fait une partie de la presse du Golfe, et à menacer la France de sanctions économiques. Cet appel au « mercantilisme » que M. Mitterrand reprochait à son prédécesseur a d'autant moins de chances d'être entendu que, en réalité, comme le notait récemment le « Financial Times », les relations de la France avec les principaux pays arabes ont fort bien résisté aux réserves et oppositions suscitées par cette visite ; ni, bien entendu, avec l'Egypte, que l'on a un peu trop tendance à oublier, ni avec l'Irak, l'Arabie Saoudite ou l'Algérie la coopération ne semble compromise.

Il pourrait en aller autrement avec certains pays du Golfe. Mais là encore les imprécations entendues dans la presse ne sauraient être confondues avec l'attitude beaucoup plus prudente, et parfois tout à fait silencieuse, de nombreux gouvernements. De fait, si les deux points sur lesquels M. Mitterrand a fait un pas en direction des thèses israéliennes contredisent la vision arabe traditionnelle, ils reflètent des observations de bon sens dont les gouvernements arabes eux-mêmes doivent bien tenir compte. Le premier, l'approbation de Camp David, n'a rien de choquant au moment où l'Egypte va récupérer la totalité des territoires perdus en 1967 et alors que de nombreux Etats arabes, voire leur communauté dans son ensemble, s'apprêtent à faire meilleur accueil à M. Moubarak. Et si l'O.L.P. se rebiffe à l'idée d'avoir à reconnaître l'existence d'Israël, ses dirigeants savent bien qu'il leur faudra faire ce geste au moment de la négociation. Certains ne font-ils pas savoir eux-mêmes — mais en privé seulement — que la fameuse charte de leur organisation prêchant la disparition d'Israël est « dépassée » ?

Aussi bien, et si la perspective d'une visite de M. Arafat à Paris est écartée maintenant de part et d'autre comme « non opportune », M. Mitterrand s'est empressé de faire savoir qu'il se rendra en Jordanie « dans les trois mois ». Le voyage de Jérusalem ne devrait être qu'une étape dans une politique proche-orientale dont le volet arabe devra maintenant être « réactivé ».

Dans les États arabes prudence des gouvernements mais vives critiques de la presse

M. Mitterrand regagne Paris, ce vendredi 5 mars en fin de soirée, au terme d'une visite de trois jours en Israël marquée par un important discours devant la Knesset et qui s'achève, après une visite à Saint-Jean-d'Acre dans la matinée, par la réception de la communauté française de Tel-Aviv.

Le président de la République a tenu, jeudi soir, une conférence de presse conjointe avec M. Begin, dans laquelle les deux hommes d'Etat ont pris acte de leur désaccord sur le problème palestinien. M. Mitterrand, qui aura l'occasion d'exposer le 12 mars à M. Reagan, à Washington, ses vues sur le Proche-Orient, a indiqué à la presse qu'il se rendrait en visite officielle en Jordanie dans les trois mois.

Les réactions arabes au discours de M. Mitterrand sont généralement marquées par le silence ou la prudence des gouvernements, l'hostilité de l'O.L.P. et par de vives attaques de presse visant surtout l'« équilibrisme » de la position française.

En Israël même, tout en se félicitant d'« heureuses retrouvailles », *les journaux insistent sur le désaccord entre les deux pays à propos de l'éventuel Etat palestinien.*

Laisser le temps faire son œuvre

De notre envoyé spécial

Jérusalem. — « *Le changement dans les relations franco-israéliennes, il est dans ma présence ici. Je n'avais pas la prétention de régler en deux jours les problèmes que le Proche-Orient pose à la France et que les Grands n'ont toujours pas réussi à régler.* » Cette déclaration de M. Mitterrand, au cours de sa conférence de presse du jeudi 4 mars, résume bien l'état d'esprit de la délégation française, quelques heures après la redoutable épreuve de la Knesset. (Parlement israélien.)

Pour M. Mitterrand, qui ne cache pas que son effort est de longue haleine, il faut maintenant laisser le temps faire son œuvre. Ce qui devait être dit a été dit, c'est là l'essentiel.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 3.)

Page 5

Jeunesses du Liban

le début d'un reportage de NICOLAS BEAU

Le patronat américain réclame une réduction du déficit budgétaire et des dépenses militaires

Le grand patronat américain, qui avait penché en faveur de la candidature de M. Reagan à la présidence des Etats-Unis, vient d'exprimer son inquiétude face à la prolongation d'une récession qui frappe durement certaines entreprises. Les responsables des milieux d'affaires dénoncent, en particulier, la montée du déficit budgétaire, qui ne peut que maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé, à la suite de ponctions financières de l'administration.

Une des plus influentes organisations patronales des Etats-Unis, le Business Round Table, qui regroupe les dirigeants des deux cents plus grandes sociétés américaines, vient, au cours d'une réunion à New-York, de qualifier d'« *inacceptables* » des déficits qui se situent autour des 100 milliards de dollars par an. Ce club recommande, notamment, une réduction sensible des dépenses militaires, ainsi qu'un report de la diminution des impôts sur le revenu.

Les grands patrons se sont donc attaqués aux deux éléments fondamentaux de la politique économique gouvernementale, considérés comme intangibles par M. Reagan, sans toutefois remettre en cause les principes de bases, axés, il est vrai, sur la promotion de la libre entreprise. Reste que le budget présenté le 8 février ne satisfait ni les démocrates ni les républicains modérés, alors même que l'opinion publique s'alarme chaque jour davantage de l'état de l'Union.

Les experts de l'administration s'attendent toujours à un redémarrage de l'activité au printemps — le 20 mars ou le 20 juin ? Pour sa part, le directeur général du Business Round Table, M. Keogh, a indiqué que, « *sans une baisse significative des taux d'intérêt, aucune reprise de l'économie ne pourrait être raisonnablement constatée avant le quatrième trimestre de l'année* ».

La prise de position du club patronal rejoint les déclarations de la chambre de commerce américaine et de l'Association des industries manufacturières. Elle renforce, sans aucun doute, le camp de plus en plus large des révisionnistes, ceux qui souhaitent un changement du programme budgétaire gouvernemental.

Estimant qu'une récession était possible, le chef de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, M. Wright, vient ainsi de demander la réunion d'un sommet économique avec les responsables des deux partis et le président du Système fédéral de réserve, M. Volcker. Interrogé à ce sujet, M. Reagan a rejeté tout danger de récession. Le chef de l'exécutif a éludé l'idée d'un sommet, sans exclure toutefois une rencontre avec les dirigeants démocrates « *s'ils avancent des idées sérieuses sur l'économie* ».

POINT — LEÇONS

S'il est une pratique politique détestable et méprisable, c'est bien celle qui revient à faire usage, à des fins partisanes, d'une mort tragique. Outre l'indécence d'une telle pratique, celle-ci comporte le risque de bâtir un prétendu raisonnement logique qui se révélera sans réalité.

Ainsi se déroula, à ses débuts, l'affaire Boulin, où l'on vit M. Roland Leroy, armé de sa « morale du journalisme », *s'unir à M. Giscard d'Estaing, appuyé sur le souci de la* « décence », *pour condamner la presse... à l'exception de* l'Humanité.

Malheureusement pour eux, la lettre laissée par l'ancien ministre — ce que ne paraît pas avoir fait M. Lucet — devait contraindre à plus de réserve ces hâtifs donneurs de leçon, désavoués par celui qu'ils prétendaient protéger.

Un tel précédent devrait, en tout cas, mettre en garde les commentateurs, quelles que soient leurs fonctions, contre des outrances qui touchent à l'indigne.

Il n'est pas plus convenable d'écrire que ce suicide « accuse le pouvoir » *que d'en appeler à la* « démission » *du ministre de la solidarité nationale parce que* « la calomnie a tué ».

S'il fallait retenir une telle conception, c'est alors, soit dit sans ironie morbide, par milliers chaque jour que l'on dénombrerait les suicides de ceux qui ont maille à partir, qui avec son patron, qui avec ses syndicats, qui avec une adversité ne retenant l'attention de personne.

A tort ou à raison, Mme Questiaux a obéi à ce qu'elle jugeait être son devoir de ministre. A tort ou à raison, M. Lucet a continué sa croisade contre les « rouges ».

L'équilibre des forces politiques permettait au ministre de l'emporter sur l'agent de l'Etat. La vie politique n'a pas à appeler à la rescousse d'une cause le geste le plus intime que l'homme puisse accomplir.

Lire page 31

Après le suicide de M. Lucet

LE FOND ET LA FORME

par J.-P. DUMONT

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET SUR L'AUDIOVISUEL

Arbitrage et autonomie

Lors de sa réunion hebdomadaire avec les journalistes accrédités à Matignon, le premier ministre a créé une certaine surprise en révélant les grandes lignes du projet de loi sur l'audiovisuel, devançant ainsi de quelques heures son ministre de la communication, M. Georges Fillioud (nos dernières éditions datées 5 mars).

Celui-ci, comme il était prévu, a rencontré rue de Varenne, au ministère de la recherche et de la technologie, les représentants des syndicats pour leur exposer les points essentiels de ce texte, d'une manière plus précise que M. Pierre Mauroy, mais tout en soulignant leur caractère non définitif : « Le pouvoir de décision du gouvernement reste entier jusqu'à ce que le débat soit clos, a-t-il notamment affirmé de manière assez paradoxale. Or, il n'est même pas ouvert. »

Les syndicalistes, présents rue de Varenne, en seront sans doute d'accord, eux qui ne paraissaient guère enchantés des « décisions à débattre », dont M. Fillioud leur avait réservé la « primeur » : comme une porte, il faut qu'un débat soit ouvert ou fermé.

par FRÉDÉRIC EDELMANN

La loi de 1974, qui démantelait l'O.R.T.F. et créait sept sociétés distinctes, avait été prestement concoctée et sans excès de concertation, pour être votée deux mois après l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Sept ans plus tard, le système audiovisuel français, fort mal remis de la manière dont il avait été « ficelé », fait l'objet d'un traitement moins rigoureux, et qu'*a priori* l'on peut juger plus satisfaisant, même si les maladresses abondent et, ces maladresses aidant, même si les syndicats se montrent grincheux.

Près de dix mois se sont écoulés depuis l'élection de M. Mitterrand, avant que ne soient rendues publiques les principales dispositions qui devraient entrer dans le projet de loi — et encore celles-ci ne sont-elles pas figées, et d'autres sont toujours à l'étude.

Pendant une première période, la commission Moinot a consulté abondamment les différentes parties prenantes de l'audiovisuel, puis a rédigé un rapport dont le gouvernement aura finalement tenu compte mieux qu'on pouvait le craindre.

(Lire la suite page 26.)

LA GUERRE CIVILE AU SALVADOR SUSCITE UNE INQUIÉTUDE CROISSANTE DANS L'OPINION AUX ÉTATS-UNIS

(Lire nos informations page 9.)

M. GASTON DEFFERRE INVITÉ DE R.T.L.-« LE MONDE »

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, sera dimanche 7 mars l'invité de l'émission « Le grand jury » organisée par R.T.L. et « le Monde » et diffusée de 18 h 15 à 19 h 30. Il répondra aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

AU JOUR LE JOUR

Feuilleton

Un bon moyen existe de réconcilier les Français avec leur télévision : nous suivons depuis des mois les péripéties bouleversantes des changements télévisuels. Le moindre départ, la plus légère humeur des journalistes, du plus célèbre au plus obscur, nous sont connus. La télévision doit donc nous offrir son meilleur feuilleton : il faut installer les caméras dans les couloirs de Cognacq-Jay et téléviser en direct les réunions des rédactions.

HENRI MONTANT.

« HIPPOLYTE », de Robert Garnier à Chaillot

Une autre Phèdre

Le Théâtre national de Chaillot présente une tragédie de Robert Garnier, *Hippolyte*, qui parut en 1573, un an après la Saint-Barthélemy. 1573, c'est aussi l'année où Henri III, qui allait devenir, un an plus tard, roi de France, fut élu roi de Pologne.

Il n'y a aucun lien entre cette tragédie de Garnier et les événements publics. Ces dates sont indiquées ici juste pour situer le temps.

Garnier a fait carrière dans la magistrature, il était royaliste et catholique. Ce qu'il a écrit, tragédies et poèmes, montre que Garnier avait une conscience morale et une conscience politique. Il lui a fallu affronter des débats, dans son for intérieur. Quant à la Pologne — Garnier dédie l'édition collective de son théâtre au « roi de France et de Pologne », — les tragédies de son histoire étaient là, depuis six siècles, et à jamais.

Autre repère temporel important : l'*Hippolyte* de Garnier est parue cent cinq ans avant la *Phèdre* de Racine.

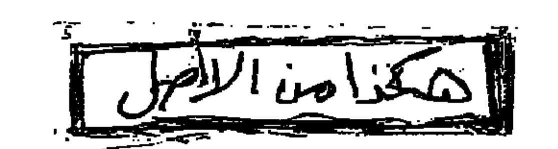
Il semble qu'*Hippolyte* ait été jouée parfois, du temps de Garnier (1545-1588) : l'été 1576, par des collégiens de Saint-Maixent ; en 1594, par des comédiens en tournée à Arras et à Douai. Mais cette œuvre, au cours des siècles, a été si méconnue que la décision d'Antoine Vitez de la jouer aujourd'hui à Chaillot pouvait paraître, *a priori*, défi d'érudition pure, ou même paradoxe.

Non. Cette pièce, d'une lecture difficile, à présent qu'elle est jouée sous la direction de Vitez, est très belle, touche au sublime. C'est l'un des sommets de notre théâtre.

Le rideau s'ouvre sur un merveilleux décor de Claude Lemaire. Il y a eu peut-être une vallée sauvage, ici, puis une carrière de marbre. Il y a eu des pierres géantes, une demeure de dieux. Il y a eu, plus proche de nous, un palais. Ces métamorphoses ont marqué des siècles, des vies, et, en s'effaçant l'une l'autre, elles ont recomposé un paysage vivant, une vallée sauvage de nouveau, dévorée par la garrigue, mais qui porte en transparence les mémoires, les pas, les mondes.

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 22.)



Le Monde

idées

Le droit d'asile

Bertrand Le Gendre expose le point de vue des deux tendances, pragmatique et doctrinale, qui se font jour, au sein du pouvoir, à propos du droit d'asile. Denis Périer-Daville ne comprend pas qu'on en fasse bénéficier les terroristes, et Michel Helayel insiste sur la nécessité de supprimer l'obligation de la carte de séjour. Quant à Gabriel Matzneff, il évoque ce que fut la vie en exil, au lendemain de la révolution d'Octobre, des Russes blancs réfugiés en France.

« L'ami des peuples libres »

par BERTRAND LE GENDRE

LA liberté a un pays : la France. Celle d'après le 10 mai. C'est ainsi que le gouvernement présente son attitude *à l'égard des réfugiés politiques*, se référant à un principe constitutionnel auquel il souhaite redonner son lustre : *« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur le territoire de la République. »* Le cap est difficile à tenir. Il faut à la fois éviter de froisser les pays amis et ne pas tolérer l'intolérable, c'est-à-dire fermer *la porte* à *toute demande d'extradition*. Faute de quoi, l'Hexagone risquerait de devenir, selon la formule de M. Badinter, *« un repaire ou un sanctuaire »*.

Pour le moment, le danger paraît écarté. Malgré le retour à la tradition du droit d'asile, il n'y aurait pas aujourd'hui plus de terroristes réels ou supposés en France qu'avant le *10 mai. Mais qu'une affaire comme* celle d'Alessandro Stella, cet autonome italien arrêté puis relaché récemment à Metz, dans des conditions discutées, surgisse, et la marge de manœuvre devient étroite.

Jusqu'ici le pire, c'est-à-dire un conflit ouvert avec un pays ami, a été évité, encore que les relations franco-espagnoles aient connu une passe difficile l'été dernier. *Mais* cela tient un peu du miracle, et rien ne garantit que cet état de grâce durera.

Il était tentant pour un gouvernement de gauche de renouer avec la tradition, qui date de l'Acte constitutionnel de 1793, lequel proclamait fièrement : *« Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres. Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans. »* La tentation était d'autant plus forte que ce principe a été ignoré sous le septennat de M. Giscard d'Estaing *au nom d'une sainte* alliance contre l'euroterrorisme. L'époque, il est vrai, se prêtait à ce reniement : c'était celle de l'assassinat d'Aldo Moro et de Hanns Martin Schleyer.

Le retour spectaculaire aux sources de 1793 est facilité par le recul du terrorisme, mais il exige beaucoup de doigté, car le gouvernement n'a pas les moyens juridiques de sa politique.

Il n'a le choix qu'entre extrader et libérer les étrangers réclamés par leurs pays. Lorsque la justice française, comme cela a été souvent le cas pour *les Italiens et les Basques* espagnols, donne son feu vert à une demande d'extradition, le gouvernement peut passer outre. Mais il doit alors remettre immédiatement en liberté les intéressés, avec les remous que cela suscite s'il s'agit de gros poissons. On l'a vu avec les Basques.

Deux solutions

Des solutions existent. La première avait été explorée par MM. Giscard d'Estaing et Peyrefitte avec le projet français d'espace *judiciaire européen, aux termes duquel* les Dix auraient été contraints d'extrader les délinquants réclamés par leurs partenaires ou alors de les juger selon l'adage latin *aut dedere aut judicare* (ou livrer ou juger).

La France de M. Mitterrand ne veut plus entendre parler de cette idée. Outre qu'elle est marquée du sceau du régime précédent, elle fait peser un grave danger de représailles sur l'Etat qui choisit de juger. En un mot, le risque est grand d'im*porter le terrorisme des autres*, Irlandais, Basques ou Sud-Moluquois.

La seconde solution, d'ordre in*terne, consisterait à modifier* la loi française pour accorder un droit de recours suspensif aux criminels et aux délinquants qui font l'objet d'une demande d'extradition. Ac*tuellement, le recours suspensif* contre les avis favorables des chambres d'accusation n'existe pas. En instituant deux recours de cette sorte, l'un sur le fond, devant la Cour de cassation, l'autre, administratif, devant le Conseil d'Etat, le gouvernement multiplierait les chances de désaveu des chambres d'accusation, insensibles jusqu'ici au « changement ». Dans cette hypothèse, les pouvoirs publics n'auraient plus à refuser l'extradition, le refus résulterait d'une décision de justice souveraine et indépendante. Les relations diplomatiques avec les pays amis en seraient facilitées d'autant.

L'avenir dira si la position actuelle des pouvoirs publics, faite de décisions au coup par coup, est tenable ou s'il devient urgent de changer la loi. La réponse n'est pas évidente et divise le gouvernement. La pre*mière école, celle de l'hôtel Mati*gnon, penche pour le pragmatisme. Le mieux, à ses yeux, est de régler les difficultés comme aujourd'hui, lorsqu'elles se présentent, quitte, quand l'opinion internationale s'émeut d'un refus d'extradition, à assigner les intéressés à résidence en les surveillant étroitement et en le faisant savoir.

La seconde école, plus doctrinale, est celle de la chancellerie, qui souhaite non seulement modifier la procédure d'extradition, mais voudrait aussi faire savoir publiquement et à l'avance quand et pourquoi la France s'opposera à une demande d'extradition. On retrouve ici la même volonté de témoigner des révolutionnaires de 1793 : *« La France est l'ami des peuples libres. »* Cette position a le mérite de la clarté et a valeur de symbole. Mais l'idée n'est pas mûre, et la chancellerie a pour l'instant d'autres priorités, la réforme pénale notamment. De sorte que le gouvernement continue de naviguer à vue, colmatant les brèches à coups de communiqués lorsqu'une affaire comme celle d'Alessandro Stella devient politiquement embarrassante.

CETTE TERRE INDIFFÉRENTE ET SEREINE

par GABRIEL MATZNEFF

CONSTANTINOPLE ou Berlin n'ont été, pour la plupart des Russes chassés *de leur pays par la révolution de* 1917 et la guerre civile, que des étapes. Le port du salut, le havre ultime, *c'était* la France. Cette prédilection des Russes blancs s'expliquait certes par les liens d'amitié séculaires qui unissaient *la France à la Russie, mais aussi* par la grande tradition d'hospitalité qui, depuis des siècles, est la marque de la France.

Aujourd'hui, quand nous songeons à l'émigration russe des années 20, des noms prestigieux nous viennent aussitôt à l'esprit : Bounine, Merejkovski, Berdiaeff, Chestov, le Père Serge Boulgakoff, et nous sommes animés d'un élan de reconnaissance envers ceux qui, en un temps où Florenski et Mandelstam mouraient *dans les camps staliniens*, où Akhmatova et Pasternak étaient réduits au silence, ont su, *grâce à l'asile que leur avait* accordé la France, faire entendre la voix de la Russie libre. Ce rayonnement intellectuel de l'émigration russe ne doit cependant pas nous faire oublier les conditions de dénuement et de pauvreté *dans lesquelles il s'est opéré*.

A l'occasion du jubilé de l'église des Trois-Saints-*Docteurs, qui est une des pa*roisses fondées à Paris par les émigrés russes, le *Messager de l'exarchat du patriarcat de Moscou* (1) publie des souvenirs de jeunesse du métropolite Antoine de Souroge sur ces premières années d'exil en France. *« C'était une période d'extrême misère »*, écrit le métropolite Antoine, qui *avait alors dix-sept ans. « Cinq moines vivaient là dans des cellules vétustes, l'argent manquait même pour se procurer de la nourriture. Le soir, on pouvait voir l'évêque Benjamin, déjà âgé à cette époque, couché sur le sol, enroulé dans sa cape de moine ; dans sa cellule, sur sa couche il y avait un mendiant, sur le matelas un autre mendiant, sur le tapis un troisième : pour lui, il n'y avait pas de place... »*

Donc, l'exil, le droit d'asile et des conditions matérielles d'existence misérables. Mais aussi, dans le même temps, la liberté spirituelle. Dans son beau texte, le métropolite Antoine met sans cesse en lumière le fait que ces hommes qui avaient tout perdu, *leur patrie, leurs biens, étaient* des hommes libres : une liberté différente, intérieure, que personne ne pouvait leur ravir. Un des meilleurs poètes de l'émigration russe, Georges Adamovitch, dont nous fêtons ces jours-ci le dixième anniversaire de la mort, a exprimé dans sa poésie cette expérience unique d'une vie sans appui, *sans décor*, cette sensation d'être des hommes nus sur une terre nue. Voici un de ses poèmes (2), qui peut, je pense, être dédié à tous les émigrés, à tous les déracinés :

Pour tout, pour tout, merci.
Pour la guerre, pour la [révolution et pour l'exil,
Pour cette terre indifférente [et sereine,
Où désormais nous traînons [notre vie.
Rien n'est plus doux que de [tout perdre,
Ni plus heureux que d'être un [vagabond.
Et tu ne fus jamais plus près [du ciel
Qu'ici, las de t'ennuyer,
Las de respirer,
Sans force, sans argent,
Sans amour,
A Paris...

(1) Messager de l'Exarchat, n° 105-108, 26, rue Péclet, 75015 Paris.

(2) Georges Adamovitch, *l'Unité*, 1967 (traduction de Gabriel et Tatiana Matzneff).

Annuler la carte de séjour

par MICHEL HÉLAYEL (*)

IL faut annuler la carte de séjour pour un réfugié politique.

Pourquoi ?

On sait qu'un réfugié est autorisé à demeurer en France par son statut de réfugié délivré par l'OFPRA ou après recours au Conseil d'Etat.

L'article 17 de la convention de Genève relative au statut des réfugiés dispose que *« les parties au traité accordent aux réfugiés résidant sur leur territoire le traitement le plus favorable accordé dans les mêmes circonstances aux ressortissants d'un pays étranger en ce qui concerne l'exercice d'une activité professionnelle salarié »*.

Ce traitement le plus favorable est accordé en France aux ressortissants de la C.E.E. Ils travaillent sans carte de travail ni carte de séjour.

En ce qui concerne l'exercice d'une activité professionnelle non salariée, ils n'ont pas besoin d'être déclarés commerçants, à titre d'exemple, auprès de la préfecture.

Ce traitement va bien au-delà de ce que l'article 18 de la convention de Genève accorde dans les mêmes circonstances à un réfugié.

Jusqu'à ce jour, la délivrance de la carte de séjour est toujours soumise aux humeurs. Beaucoup de réfugiés continuent à vivre avec des récépissés *renouvelables* tous les trois mois et des titres de séjour temporaires.

Est-il normal que l'on demande à un réfugié une attestation de ressources ou une inscription à un ré*gime social pour proroger sa carte*, alors qu'il est autorisé à demeurer en France par son statut ?

L'*obtention de la carte de séjour* ne doit en aucun cas être liée à ces conditions.

Dans le cas d'un immigré, ces complications administratives étaient et demeurent, pour celui qui n'a pas une situation stable, raison d'expulsion. Ce qui conduit à se demander comment il peut régler sa situation tant que le problème du chômage n'est pas *lui-même* réglé.

Elles sont aussi raison de ségrégation.

Auparavant, un réfugié en déplacement pouvait proroger sa carte de séjour expirée ; aujourd'hui il faut demander le transfert de son dossier comme s'il avait changé le lieu de son domicile ! Ce qui limite la liberté de ses *déplacements, le laisse sans* carte de séjour, trimbale le dossier perpétuellement entre les régions et lui crée toutes sortes de difficultés dans ses démarches...

Même chose pour le renouvellement *de la carte de réfugié*. Peut-on le lier au renouvellement de la carte de séjour sans mettre en cause le statut de réfugié accordé ?

Si un réfugié porte atteinte à l'ordre *public, ce n'est pas sa carte de séjour* qui peut empêcher son refoulement ou son expulsion.

On peut bien sûr poser là le problème de ce qui est ordre public, de ce qui est désordre public et de ceux *qui* les représentent.

On peut aussi rappeler qu'il est interdit d'expulser un réfugié si sa vie et sa liberté sont menacées en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social, ou de ses opinions politiques.

On peut aussi dire : on ne peut pas empêcher un réfugié de s'exprimer sur tel ou tel problème politique sans porter atteinte à son statut, à sa raison d'être comme réfugié, et au principe de liberté... Ce n'est pas notre intention de développer ici ces préoccupations.

Il s'agit seulement de dire au gouvernement actuel qu'il est bon de traiter les réfugiés politiques comme les ressortissants de la C.E.E. Et que, pour cela, il suffit d'annuler la carte de séjour par une circulaire semblable à celle du 10 juin 1980 publiée dans le *Journal officiel* du 8 juillet 1980 et *qui a annulé la carte de travail.*

(*) Réfugié politique libanais. Economiste, *philosophe, poète, éditeur*.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.			
273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Coupable indulgence

par DENIS PÉRIER-DAVILLE (*)

DEPUIS que la gauche est au pouvoir, le gouvernement français n'a autorisé l'ex*tradition d'aucun étranger* se trouvant sur notre sol réclamé pour menées terroristes. Ainsi en a-t-il été décidé afin, dit-on, de marquer un juste retour à la tradition de la France, terre d'asile et terre des libertés.

Si l'affaire est ainsi entendue et la question tranchée, pourquoi d'éminents juristes faisant partie de l'association Droit et Démocratie, connue pour sa sensibilité de gauche, ont-ils tenu tout récemment un important colloque sur ce sujet ? Pourquoi le garde des sceaux lui-même est-il venu y prendre la parole pour dire qu'il s'agissait là d'un problème particulièrement difficile ?

Les travaux ont manifesté plus un trouble moral qu'une perplexité juridique. Au dix-neuvième siècle, le droit d'asile était accordé à celui qui *était* persécuté pour ses opinions. Aujourd'hui, le terrorisme remet en question l'ensemble du problème en le posant sur un plan humain et philosophique : a-t-on le droit, au nom de sa passion politique, de commettre n'importe quel acte, si cruel soit-il ?

Si les assassins d'Aldo Moro, si les auteurs de l'attentat de la gare de Bologne se réfugiaient en France, seraient-ils à l'abri d'une extradition ?

Sur la plan strictement juridique, la réponse est claire : l'auteur d'un crime politique n'est pas *ipso facto* à *l'abri* de l'extradition. Le droit d'asile n'est ni général ni absolu. Le préambule de la Constitution de *1946*, repris dans celui de la Constitution de 1958, déclare : *« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile dans les territoires de la République. »* Un terroriste n'est pas forcément un homme luttant pour la *liberté*. C'est même souvent le contraire.

La loi du 10 mars 1927 sur l'extradition exclut du domaine politique *« les actes de barbarie odieuse et de vandalisme défendus par les lois de la guerre, commis au cours d'une insurrection ou d'une guerre civile »*.

A partir de ce texte, diverses cours d'appel françaises, notamment celle de Paris, ont pris la position suivante : quel que soit le but recherché ou le contexte dans lequel de tels faits peuvent s'inscrire, certains actes, compte tenu de leur gravité, ne peuvent être regardés comme ayant un caractère politique. Aussi la loi de 1927 permet-elle l'extradition lorsque des actes de barbarie ont été commis dans une période de violence. *A fortiori* lorsque n'existe pas une telle situation extrême de guerre civile ou d'insurrection et que les institutions légales du pays requérant s'exercent normalement et pleinement.

Des actes impardonnables

Si la *justice* française était à même de *se prononcer* souverainement en la matière, cette jurisprudence ne ferait guère de doute. Tel n'est pas le cas pour la bonne raison qu'il ne peut exister de jurisprudence certaine dans le domaine de l'extradition, *pratique* hybride, mi-judiciaire, mi-administrative.

Si, en effet, la chambre d'accusation estime qu'il n'y a pas lieu à extradition, le gouvernement ne peut remettre l'intéressé à l'Etat requérant et doit lui rendre sa liberté. Il est tenu *par l'arrêt de la cour, qui* a rendu effectivement une décision judiciaire.

Si la chambre d'accusation est favorable à l'extradition, le gouvernement est libre d'y procéder ou non. La cour a émis un *simple avis*. De plus, l'intéressé ne peut exercer un recours contre cette décision. Ni faire appel ni former un pourvoi en cassation.

Chaque « arrêt donnant avis » reste ainsi isolé des autres, la Cour de cassation ne pouvant jouer sa fonction régulatrice d'unification de la jurisprudence.

Cette situation, sans exemple dans notre droit, est parfaitement choquante. Elle prive l'intéressé d'une garantie judiciaire essentielle. Elle porte atteinte à l'autorité judiciaire qui, stipule notre Constitu*tion, est gardienne de la liberté* individuelle. Elle est une source de complications incessantes pour le gouvernement dans ses relations avec nos voisins. Si la chambre d'accusation a été favorable à l'extradition, mais si le gouvernement refuse d'y procéder, il a du mal à expliquer à l'État requérant pourquoi il ne respecte pas une décision rendue par la justice de son pays. Il serait, pour la puissance publique, bien préférable de pouvoir, dans tous les cas, invoquer l'autorité de la chose jugée et le respect dû aux décisions de justice.

Si le gouvernement voulait réellement modifier *la législation*, la seule mesure qui s'imposerait serait de permettre le pourvoi en cassation qui réglerait d'un coup tous les problèmes, mais imposerait à l'exécutif de se conformer à la décision, quelle qu'elle soit, de la Cour suprême.

Ne rêvons pas. Il y a bien peu de chances qu'une telle réforme soit proposée. Le pouvoir, de gauche ou de droite, n'a pas l'habitude de s'infliger la moindre *capitis deminutio*. L'extradition est la meilleure des preuves qu'il n'existe pas en France de véritable pouvoir ou autorité judiciaire.

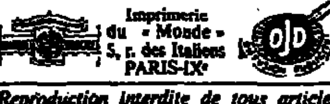
M. Robert Badinter a pris la parole au colloque de Droit et Démocratie. Il a été fort éloquent mais il faut croire qu'il n'a pas été suffisamment clair. Les uns ont, en effet, compris qu'il n'était plus question désormais de remettre à un État l'auteur d'une infraction politique, que si la loi était modifiée, ce serait pour ajouter des obstacles supplémentaires à l'extradition.

Les autres ont compris, au contraire, que le gouvernement adhérait désormais à la doctrine excluant de l'infraction politique les actes d'une exceptionnelle gravité, commis dans un pays démocratique et où le coupable bénéficierait de garanties de jugement équitable.

Pour tout citoyen de bon sens, le problème est simple : lorsque l'on peut s'exprimer librement avec un véritable bulletin de vote, il est criminel et impardonnable de le faire avec une bombe ou avec une mitraillette.

(*) Journaliste. Docteur en droit.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

étranger

LA VISITE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND EN ISRAËL

Les maires palestiniens reçus par M. Cheysson l'ont trouvé « compréhensif »

De notre correspondant

Jérusalem. — Un mémorandum de cinq pages, en arabe, retraçant l'histoire du conflit entre *le sionisme* et le *nationalisme* palestinien et contenant une longue liste de plaintes au sujet de l'administration israélienne des territoires occupés, a été remis à M. Cheysson, ministre des relations extérieures, le 4 mars, lors de sa rencontre avec quatre maires de Cisjordanie et du territoire de Gaza. Ce document souligne que, depuis le début de l'occupation, près de 60 % des habitants des territoires ont été incarcérés ou interpellés à un moment ou à un autre par les autorités israéliennes. Le texte est adressé à M. Mitterrand. Il a été rédigé par les représentants des groupes des plus nationalistes de Cisjordanie et de Gaza.

Pendant près d'une heure, M. Cheysson a entendu les exposés *qui lui ont été faits* par les maires de Gaza, Naflouse, Ramaires de Gaza, Naplouse, Rachad Chawa, Bassam Chakaa, Karim Khalaf et Elias Freij. La réunion a eu lieu comme prévu au consulat général de France dans la partie occidentale de Jérusalem.

« M. Cheysson s'est montré compréhensif et favorable à notre démarche », a déclaré l'un des maires après la rencontre. Pour sa part, le ministre des relations extérieures n'a fait aucun *commentaire*.

Les quatre élus ont dit au ministre qu'ils souhaitaient que la France reconnaisse l'O.L.P. et que M. Mitterrand invite M. Yasser Arafat à Paris. Bien que M. Cheysson leur ait quelque peu résumé la teneur du discours de M. Mitterrand à la Knesset, les *maires* n'ont pas voulu immédiatement faire connaître leur opinion, déclarant qu'ils attendaient de posséder une traduction arabe du texte. M. Cheysson s'est particulièrement intéressé à l'état de santé de MM. Chakaa et Khalaf, qui tous deux avaient été grièvement blessés lors d'attentats le 2 juin 1980. Le ministre des relations extérieures a fait savoir à ses invités que leur démarche en faveur du retour de leurs collègues, maires d'Hébron et de Khalkhoul, expulsés de Cisjordanie en mai 1980, avait été entendue par le président français. M. Cheysson a précisé que le sujet avait été abordé au cours de plusieurs rencontres franco-israéliennes. En *octobre*, le gouvernement de M. Begin avait, une nouvelle fois, refusé de laisser rentrer les exilés.

L'entretien a duré près d'une heure, mais, après le départ de M. Cheysson, les quatre maires ont tenu une brève réunion. C'était la première fois depuis longtemps qu'ils avaient l'occasion de se retrouver. Tous les quatre, qui représentent différents courants du mouvement nationaliste palestinien dans les territoires occupés, sont soumis à des restrictions sévères quant à leurs activités et leurs *déplacements* par les autorités israéliennes. Des divergences les empêchaient aussi de se consulter depuis plusieurs mois. Le maire de Bethléem s'est entendu notamment reprocher d'avoir fait preuve d'une trop grande modération, lorsque, récemment, il a lancé un appel pour un dialogue entre l'O.L.P. et les Israéliens. Plus intransigeants, les maires de Naplouse et de Ramallah avaient fait savoir que le moment n'était pas venu de souhaiter de telles démarches. Il convient aussi de *souligner* que la rencontre avec M. Cheysson a fourni l'occasion de l'une des rares prises de position de l'ensemble des représentants des municipalités des territoires occupés. Le document remis à M. Cheysson a été signé par la plupart des maires de Gaza et Cisjordanie.

Dans la presse arabe de Jérusalem, qui est diffusée dans les territoires occupés, les critiques n'ont pas cessé à propos de la visite de M. Mitterrand en Israël. Ce vendredi 5 mars, les commentaires de son discours à la Knesset sont très sévères. La plupart des éditorialistes estiment que leurs craintes ont été confirmées que la politique de la France n'est pas *« équilibrée »*.

Divers incidents se sont produits à Jérusalem-Est et en Cisjordanie le 4 mars. La partie *orientale* de *Jérusalem* a été paralysée par une grève des commerçants et des artisans qui *protestaient contre* une *violente* échauffourée provoquée quelques jours plus tôt par des groupes religieux israéliens extrémistes qui tentaient d'accéder à l'esplanade des mosquées dans la vieille ville. Plusieurs brèves manifestations ont eu lieu en Cisjordanie où des jeunes gens ont hissé le drapeau palestinien.

FRANCIS CORNU.

A SAINT-JEAN-D'ACRE

La visite symbolique à la deuxième ville arabe du pays

De notre envoyé spécial

Saint-Jean-d'Acre. — Toujours enfermée dans ses murailles, Saint-*Jean-d'Acre donne* aujourd'hui encore l'impression d'être imprenable. Bonaparte, qui en faisait le siège, a subi ici un cuisant revers, l'obligeant à mettre fin à son expédition en Egypte et au Proche-Orient. M. Mitterrand, pour sa part, n'a pu y faire qu'une très brève visite.

Il n'a pas eu le loisir de se promener comme il le souhaitait dans les ruelles et a eu tout juste le temps de visiter la citadelle des Croisés bâtie au treizième siècle quand la ville devint la capitale du royaume latin de Terre sainte. Il y a retrouvé les souvenirs des séjours de Philippe-Auguste et de Saint Louis, de même que l'origine du blason des rois de France. Le président *élu sous le signe de la rose* n'a pas manqué de découvrir des fleurs de lys sculptées sur les consoles de la salle du *« Grand Manoir »*. La fleur de lys était l'emblème du sultan Saladin que devait emprunter, lors de sa croisade, Louis VII pour orner les armes de la dynastie capétienne.

Le choix de cette visite avait d'autres motifs que celui de feuilleter quelques pages de l'histoire de France. La cité, dont le nom hébreu est Akko, est aussi la deuxième ville arabe d'Israël après Nazareth (sur les quarante mille habitants, dix mille sont arabes). *Cette cohabitation* avait valeur de symbole pour le visiteur français qui entend tenir au Proche-Orient, aux Israéliens et aux Arabes, le même langage de paix.

Les Israéliens, qui avaient manifesté peu d'enthousiasme pour organiser cette excursion hors de Jérusalem, la « capitale », en ont, en quelque sorte, « *récupéré* » la signification *en conduisant* leur hôte dans ce qui est à leurs yeux un haut lieu du combat sioniste : la prison où, avant l'indépendance d'Israël, *furent* incarcérés et parfois exécutés par les Britanniques des résistants au nombre desquels plusieurs compagnons de M. Begin dans la clandestinité. L'un d'entre eux, qui a échappé de peu à la pendaison, et qui est aujourd'hui directeur du cabinet du premier *ministre*, *s'est fait le guide* du président français. — F. C.

ÉTAT OU RÉPUBLIQUE ?

« M. le président de la République... » A plusieurs reprises, M. Mitterrand s'est ainsi adressé à son hôte, M. Itzhak Navon. Mais celui-ci est peu habitué à s'entendre donner un tel titre. Pour les Israéliens, il est « président de l'Etat » (1), sans plus de précision, car si Israël est fondé sur les principes de la démocratie, la nature de l'Etat n'a jamais été définie...

Il n'y a pas de Constitution israélienne ; des lois fondamentales en tiennent lieu. Dans la proclamation de l'indépendance du 14 mai 1948 par David Ben Gourion, il est indiqué que l'« Etat juif » doit porter le nom d'« Etat d'Israël ». Cette absence de définition est une concession aux milieux religieux orthodoxes, qui, attachés au rêve messianique, estiment que l'existence d'Israël procède de la seule volonté divine. De ce point de vue, en employant le terme de République, le président français aurait commis un sacrilège... à la grande satisfaction de certains laïcs militants, qui dénoncent l'influence croissante de la religion dans la vie publique et redoutent l'instauration d'une théocratie. M. Begin lui-même s'est fait complice du président français en portant un toast à l'amitié « entre la République française et la République d'Israël ». — F.C.

(1) Sa fonction est essentiellement symbolique et honorifique, et son rôle est comparable à celui des présidents de la IVe République en France.

Laisser le temps faire son œuvre

(Suite de la première page.)

Le langage tenu à la Knesset n'est pas en retrait de celui employé en Arabie Saoudite. Au niveau des principes, il va même plus loin puisque le mot d'Etat palestinien a été prononcé. Quant à la réaction de M. Begin, elle ne peut avoir surpris aucun familier du personnage, de *« sa passion et de sa conviction »* pour reprendre une expression de M. Mitterrand.

De cette passion, on devait en avoir un exemple lors de la conférence de presse de MM. Mitterrand et Begin lorsque le premier ministre se lança dans un éloge lyrique du sionisme. *« Nous écouterons tous les conseils que l'on nous donnera,* déclara-t-il à l'adresse de M. Mitterrand, *mais en fin de compte, c'est nous et nous seuls qui décideront. (...) L'O.L.P. n'est pas une organisation de libération. Aucun pays ne peut être libéré deux fois, et le nôtre l'a été en 1948 lorsque le dernier soldat britannique l'a quitté. (...) On nous dit aujourd'hui de ne pas prêter attention aux menaces de l'O.L.P. Mais, de de la même façon, dans les années 30, on nous a dit de ne pas prêter attention à* Mein Kampf. *Maintenant nous prenons au sérieux tous ceux qui nous menacent. (...)*

» Ceci est notre pays, notre terre, c'est là que notre civilisation est née, que notre temple a été construit, que nos rois ont régné. C'est pourquoi mes parents m'ont toujours parlé de retourner en Eretz Israël, pas d'y aller. Nous n'y sommes pas des occupants et nous y vivrons toujours. »

« L'horrible Libye »

M. Mitterrand n'a pas cherché à cacher, lui non plus, ses divergences avec M. Begin au cours de cette conférence de presse. C'est ainsi qu'il a affirmé, après un long exposé du premier ministre sur le projet israélien d'autonomie pour les territoires occupés, qu'un tel processus ne pouvait pas aboutir à la paix. *« L'histoire jugera »*, *a-t-il ajouté.*

De même, le président de la *République, tout en rappelant* qu'il n'avait jamais critiqué le processus de Camp David et qu'il n'avait jamais approuvé certains passages de la déclaration de Venise sur le Proche-Orient, a-t-il déclaré qu'à son avis l'Egypte et Israël *« ne sont pas capables, seuls, de réaliser un changement dans la région »*.

Jeudi, en début d'après-midi, au cours d'une réunion de travail, *M. Mitterrand avait eu une nouvelle* occasion de prendre la dimension du personnage lorsque M. Begin se lança dans un long monologue sur le Liban, expliquant qu'Israël ne laisserait pas se perpétrer un holocauste des chrétiens, faisant l'historique des livraisons d'armes israéliennes aux Phalanges (milices Chrétiennes) et insistant sur la gravité de la situation. Une fois de plus, le premier ministre eut d'ailleurs recours aux cartes militaires et au général Saguy, chef des services de renseignement, pour tenter de convaincre ses visiteurs.

La dernière rencontre Begin-Mitterrand, plus tard dans l'après-midi, n'a fait l'objet d'aucun compte rendu. On pense cependant que M. Begin a soulevé à cette occasion le problème de la coopération nucléaire franco-irakienne. Interrogé à ce sujet lors de sa conférence de presse, le président de la République a simplement déclaré que *« la France veillera à ne fournir aucun élément susceptible d'accroître les risques de guerre nucléaire où que ce soit. Les conditions posées aux uns le seront aux autres »*.

M. Begin ne supporte pas ne pas avoir le dernier mot. Il l'a montré dans son discours à la Knesset en priant M. Mitterrand de consacrer ses efforts, non au problème palestinien, mais à l'*adoption* d'une charte de la Méditerranée par laquelle tous les peuples riverains renonceraient à *se faire la guerre et s'engageraient* à régler leurs conflits par la négociation. C'est au mieux une *malice qui pourrait occuper* la diplomatie française pendant plusieurs décennies à réconcilier, par exemple, Israël et *« l'horrible Libye »* (pour reprendre une expression de M. Begin). Comme un journaliste lui demandait ce qu'il en pensait, M. Mitterrand fit remarquer que la proposition n'avait pas six heures. *« Donnez-lui au moins six jours »*, dit, avec magnanimité, M. Begin au journalistes. *« Et pourquoi pas six mois ? »*, renchérit M. Mitterrand.

« Ce que les Français appellent l'O.L.P. »

Autre petit accrochage entre MM. Begin et Mitterrand : lorsque le premier ministre, avec une innocence à peine feinte, usa pour qualifier l'OLP de la périphrase : *« Ce que les Français appellent l'O.L.P. »*. Et M. Mitterrand de préciser aussitôt : *« Ce que les Français appellent l'O.L.P. c'est ce que les Américains appellent le PLO »*. Et M. Begin d'ajouter : *« Ce que je n'aime pas dans ces lettres, ce n'est ni le P, ni l'O mais le L »*

Le premier ministre, e nrevanche, est resté silencieux, lorsque le président de la République, interrogé sur la possibilité d'une rencontre avec M. Arafat, répondit : *« S'il veut venir en France, il peut y venir comme beaucoup de personnalités étrangères. Mais s'il veut me voir, je dirai que comme on n'a pas reconnu la représentativité de l'O.L.P., je ne crois pas que cette rencontre puisse avoir lieu dans les circonstances actuelles. »*

A l'issue de cette visite, l'impression prévaut aussi d'une certaine gêne à propos d'un voyage à Paris soit de M. Navon, soit de M. Begin. Interrogé à ce *sujet*, M. Mitterrand a affirmé qu'une visite officielle du président de la *République ou du* premier ministre ne poserait que *« des problèmes d'opportunité, pas de principe »*. Mais il n'a, semble-t-il, lancé aucune invitation à ses hôtes, qui paraissaient le regretter.

JACQUES AMALRIC.

M. BEGIN EST REMIS DE SON MALAISE

Jérusalem *(A.F.P.)*. — Le premier ministre, M. Begin, a quitté vendredi matin 5 mars l'hôtel du Roi David, où il avait passé la nuit, pour regagner sa résidence, où il restera alité.

A la suite des examens effectués dans la matinée, les médecins ont conclu que M. Begin ne souffrait que *« de surmenage, consécutif à ses activités excessives ces derniers jours »*.

M. Begin pourra diriger à partir de chez lui les affaires du gouvernement. Il devait notamment recevoir en particulier M. Cheysson. Toutefois, M. Begin n'a pas été autorisé par ses médecins à aller saluer M. Mitterrand à l'aéroport à son départ pour Paris.

Le premier ministre israélien avait dû quitter jeudi soir la table de M. Mitterrand, à l'hôtel du Roi David, où le président français offrait un dîner officiel, après s'être plaint d'une *« sensation d'étouffement »*. Il a passé la nuit dans une chambre de l'hôtel.

M. Begin, qui souffre de crises respiratoires, a déjà eu un infarctus et se remet mal d'une fracture du col du fémur, survenue il y a près de quatre mois.

PROCHE-ORIENT

LA VISITE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND EN ISRAËL

M. Begin : le « principal obstacle » à l'amitié franco-israélienne est « le soutien de la France au principe d'un Etat palestinien »

M. Begin, premier ministre israélien, a quelque peu modifié la réponse qu'il avait préparée au discours de M. Mitterrand devant le Parlement israélien.

Le texte distribué à l'avance aux journalistes déclarait :

« Le principal obstacle à l'amitié profonde de la France et d'Israël est le soutien de la France au principe d'un Etat palestinien. Je me dois de parler franche- Et c'est là-bas que Son Excellence Claude Cheysson, chef de la diplomatie française, se rend dans l'un des pays les plus démocratiques de la Terre, le plus éclairé : Abou Dhabi. Puis, dans un pays le plus avide de paix au monde : l'Irak. Et c'est là-bas que Son excellence déclare que, en Judée-Samarie et à Gaza, il faut créer un Etat palestinien. Et que la soi-disant organisation qui se nomme O.L.P. est l'unique représentante des Arabes de la terre d'Israël, habitant la Cisjordanie et Gaza. »

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Begin n'a pas nommé M. Claude Cheysson et s'en est pris uniquement à « *des conseillers* » de M. Mitterrand.

Le premier ministre israélien a poursuivi en déclarant que le président français « *sait parfaitement ce qui est écrit dans le document nommé Charte palestinienne, que l'on peut tout à fait désigner comme une édition arabe de « Mein Kampf »*, a ajouté M. Begin.

A l'appui de ses dires, il a cité un dialogue qui a eu lieu il y a quelques jours entre un journaliste du quotidien israélien *Davar (Front travailliste)* et le représentant de l'O.L.P. à Londres, M. El Hassan, au cours duquel ce dernier a déclaré : « *Le dialogue avec l'Etat d'Israël est impossible. Le sionisme, c'est Satan. Israël n'a pas droit à l'existence.* » « *Pourquoi doit-on éliminer*, a demandé le premier ministre israélien à M. Mitterrand, *la formule de pleine autonomie que nous proposons d'accorder, selon les accords de paix de Camp David, aux habitants arabes de Judée-Samarie et Gaza ?* »

M. Begin a précisé qu'il avait remis, mercredi, à M. Mitterrand le document israélien énonçant les différentes « *responsabilités* » dont seront investis les Palestiniens de Cisjordanie. « *Pourquoi doit-on éliminer une solution qui changera le sort des Arabes de Judée-Samarie et Gaza, d'une manière qu'ils n'ont jamais pu concevoir du temps des Turcs, des Britanniques, des Jordaniens et des Egyptiens ?* », a-t-il ajouté. M. Begin a estimé qu'un Etat palestinien créé sur les monts de Judée et de Samarie « *mettrait à portée de canon la côte israélienne, où sont concentrés les deux tiers de la population du pays* ». « *Comment la France peut-elle soutenir l'éventualité d'un tel danger pour l'existence d'Israël ?* », a conclu sur ce point le chef du gouvernement israélien.

M. Mitterrand à M. Begin : « M. Cheysson n'a de comptes à rendre qu'à moi »

De notre envoyé spécial

Jérusalem. — M. Begin est peut-être fatigué, mais il n'a rien perdu de son mordant. M. Mitterrand a pu s'en rendre compte jeudi, lors de leur conférence de presse commune. C'est bien la perspective de la création d'un Etat palestinien qui fait toujours réagir le plus violemment le premier ministre israélien.

Le grand bénéficiaire des fausses colères de M. Begin fut peut-être M. Claude Cheysson. Dans son discours initial à la Knesset, tel qu'il fut distribué aux journalistes, M. Begin critiquait nommément le ministre français des relations extérieures pour avoir évoqué à Abou-Dhabi la possibilité d'un Etat palestinien à Gaza et en Cisjordanie. Sans doute averti que le ministre français n'avait pas commis une « gaffe » mais avait agi avec l'accord de M. Mitterrand, M. Begin modifia son texte au dernier moment, s'en prenant seulement à « certains conseillers » de M. Mitterrand.

Interrogé sur cette mise en cause à peine voilée de son ministre des affaires étrangères, M. Mitterrand invoqua d'abord « la chaleur du débat public », *au cours duquel, quant à lui, il avait* « réussi à dire ce qu'il avait à dire » *tout en respectant* « les règles de la politesse et de la délicatesse ». *Mais M. Begin ayant affirmé qu'il n'avait pas critiqué M. Cheysson, mais qu'il l'avait seulement cité, M. Mitterrand prit plus clairement la défense de son ministre. « M. Cheysson, affirma-t-il sèchement,* n'est pas allé à Abou-Dhabi sans que je le sache. Il n'a de comptes à rendre qu'à moi. Pour le reste, le commentaire est libre » *L'incident fit oublier le démenti opposé quelques heures plus tôt par le ministère français des relations extérieures à de prétendues déclarations faites la veille par M. Cheysson au quotidien* Maariv *et dans lesquelles le ministre se prononçait encore une fois pour la création d'un Etat palestinien à Gaza et en Cisjordanie. Mais le démenti paraît porter davantage sur la forme officielle donnée aux propos de M. Cheysson que sur leur matérialité.*

La presse et l'opinion dans les États du Golfe critiquent vivement « l'équilibrisme » de Paris

De notre envoyé spécial

Abou-Dhabi. — Une caricature parue dans *Al Ittihad*, quotidien officieux de l'Etat des Emirats arabes unis, reflète une opinion assez répandue au Proche-Orient sur la politique de Paris à l'égard du conflit israélo-arabe : une femme légèrement vêtue, dont on précise qu'elle représente la France, est assise sur un sofa, proche d'un Begin au regard concupiscent, tandis qu'un Arabe, la mine renfrognée, se tient derrière la porte. « *Il n'est pas rancunier, ce bonhomme*, dit-elle, ricanante, à son compagnon, *un mot aimable de ma part suffirait à lui faire tout oublier.* »

C'est dire que les déclarations du chef de l'Etat français favorables aux Palestiniens ne suffiront pas à résorber la crise de confiance que traversent les rapports franco-arabes. Dans un éditorial visiblement inspiré, *Al Ittihad* rend hommage, ce vendredi 5 mars, à l' « *audace* » de M. Mitterrand pour avoir évoqué à Jérusalem l'éventualité de la création d'un Etat palestinien — le seul aspect positif à ses yeux dans son discours à la Knesset, — mais égrène aussitôt un chapelet d'amers reproches pour conclure que « *des mots ne suffiront plus désormais si la France veut s'assurer des contrats avantageux, le pétrole et les richesses du monde arabe* ».

Les autres points soulevés par le président français suscitent une réprobation quasi générale dans la presse du Golfe. Le fait que l'O.L.P., nommée incidemment, ne soit pas reconnue comme le seul interlocuteur valable d'Israël, est interprété comme une manœuvre destinée à impliquer la Jordanie dans une improbable négociation qui transformerait l'appel à la création d'un Etat palestinien en un « *slogan creux et hypocrite* ».

Les omissions relevées dans le *discours* à la Knesset irritent nombre d'éditorialistes. M. Mitterrand n'a pas dénoncé l'annexion de Jérusalem-Est et du Golan, ainsi que la multiplication des colonies juives de peuplement en Cisjordanie et à Gaza, n'a pas eu un mot de compassion pour les dizaines de milliers de « *martyrs* » arabes tombés dans la lutte contre le « *fascisme sioniste* » — tout en s'inclinant devant les victimes juives du nazisme, — et a passé *sous* silence la répression dans les territoires occupés où des milliers de Palestiniens croupissent dans les prisons après des procès sommaires devant des tribunaux militaires. « *Deux poids, deux mesures* », titre un grand quotidien du Koweït. « *Mitterrand fait de l'équilibrisme en voulant tenir d'une main deux pastèques*, écrit un éditorialiste d'Abou-Dhabi, *mais il perdra les deux, car il ne peut à la fois prétendre être l'ami d'Israël et celui des Arabes, défendre les Palestiniens et approuver les accords de Camp David.* »

La « partialité » de M. Mitterrand

Le mot est lâché : Camp David est ici synonyme de la « *politique hégémonique de Washington au Proche-Orient* ». Plusieurs journaux à Koweït, à Qatar, dans les Emirats arabes unis, n'hésitent pas à situer la France dans l'« *orbite américaine* ». Tant *Al Ittihad* (Abou Dhabi) que *Akhbar El Khalidj* (Bahrein), l'un et l'autre proches des milieux officiels, en tirent la conclusion qu'un satellite des Etats-Unis ne peut prétendre à aucun rôle politique au Proche-Orient. La France retrouvera la place que lui avait donnée le général de Gaulle, écrivent-ils en substance, le jour où elle cessera de mettre sur le même plan l'agresseur et l'agressé et se résoudra à exercer des pressions sur l'équipe israélienne qui refuse d'appliquer les résolutions de l'ONU, de reconnaître la légitimité d'un Etat palestinien, de négocier avec l'O.L.P.

Si les gouvernements arabes observent le silence, en attendant vraisemblablement d'établir un bilan définitif du voyage présidentiel, le ton de la presse n'a fait que monter en spirale ces derniers jours. Après avoir critiqué les « *déclarations contradictoires* » de M. Cheysson, les journaux ont pris à partie successivement la politique du gouvernement français dans son *ensemble, celle du P.S.,* « *déguisé en parti de gauche* », en remontant à l'ère de la S.F.I.O., et enfin M. Mitterrand lui-même, rappelant complaisamment son attitude de l'égard de l'« *agression tripartite* » contre l'Egypte en 1956, et lors de la guerre d'indépendance en Algérie.

Les prises de position « *glorieuses* » du général de Gaulle en faveur des Arabes, le « *réalisme* » de M. Giscard d'Estaing dans la défense des intérêts nationaux de la France, sont évoqués avec insistance pour les opposer à la « *partialité* » de l'actuel président français et du « *clan sioniste qui l'entoure* ».

La visite de Jérusalem, en soi, est un « *défi intolérable* » *(Emirate News)*, une « *agression* » *(Al Bayan)*, une « *trahison impardonnable* » *(Al Khalidj)*.

Pourquoi tant de virulence, de rancœur, d'incompréhension ? Une personnalité des Emirats arabes unis, qui tient à l'anonymat, répond : « *C'est du dépit amoureux. Nous n'attendons rien de bon des Etats-Unis alors que la France nous avait habitués à davantage d'équité. Nous sommes profondément blessés.* » Notre interlocuteur veut bien croire, à titre d'hypothèse, aux bonnes *intentions du président français* et à sa sincérité dans son action en faveur d'une « paix juste » au Proche-Orient, mais il remarque : « *Si tel est le cas, M. Mitterrand se fait des illusions car il se heurtera, comme Sadate avant lui, au cynisme de l'équipe dirigeante en Israël. Votre président finira par perdre sur les deux tableaux.* »

Les milieux d'affaires français s'inquiètent. La presse ne cesse de rappeler la position privilégiée que s'est taillée la France, ces dernières années, dans les pays arabes qui absorbent 11 % de ses exportations mondiales, assurant *en échange son ravitaillement* en pétrole dans une proportion supérieure à 75 % de sa consommation. L'Arabie Saoudite à elle seule fournit plus de la moitié de l'or noir. Au total, le courant d'échanges entre Paris et les capitales arabes est évalué à *quelque 140 milliards de francs.*

L'essor pris, dans les relations économiques entre la France et les Emirats arabes unis, sous l'impulsion de l'ambassadeur, M. Jean-Claude Guisset, est à cet égard exemplaire. Les contrats signés en trois ans s'élèvent à une dizaine de milliards de francs, sans compter les ventes d'armement. Partie virtuellement de rien, la France est aujourd'hui l'un des tout premiers fournisseurs et le deuxième client (en pétrole) des Emirats, dont le revenu par tête d'habitant est le plus élevé du monde. Depuis le mois dernier enfin, l'enseignement du français est obligatoire *dans les écoles secondaires. Les* responsables parlent d'« ingratitude » en rappelant encore que les Emirats ont spontanément offert aux Français des quantités de pétrole supplémentaires pour pallier la double défaillance de l'Irak et de l'Iran.

Les dirigeants des Emirats n'ont, pour le moment du moins, aucune intention d'exercer des représailles. Mais la presse ici comme dans d'autres pays du Golfe, insiste depuis deux jours pour que les gouvernements envisagent des sanctions. *Al Khalidj* exige que « *la riposte soit brutale* ». *Al Wahda* soutient la proposition du Koweït pour que tous les Etats arabes retirent leurs fonds d'Europe et des Etats-Unis. *Al Watan* (Koweït) précise que les dépôts et les investissements arabes en France s'élèvent à plus de 30 milliards de francs, représentant 23 % des réserves monétaires de Paris. Le bureau de boycottage arabe se livre actuellement à une rigoureux recensement des sociétés françaises, qui entretiennent des relations avec Israël. *Il est notamment* question de placer sur la liste noire le groupe Thomson, qui a des intérêts considérables dans la région.

Cependant, le cheikh Zayed, le président de la fédération des Emirats arabes unis, tient, dit-on, à accorder au gouvernement français le bénéfice du doute. Il espère, comme l'écrit *Al Ittihad* ce vendredi, que M. Mitterrand se « *détachera de la politique américaine* » pour « *réviser sa position à tête reposée* ». Les Etats du Golfe, l'Arabie Saoudite en tête, ont à vrai dire beaucoup à perdre d'une éventuelle détérioration des relations avec Paris, mais pourront-ils résister longtemps aux pressions des régimes « radicaux » et aux Palestiniens, dont l'influence dans la presse est prépondérante dans toute la région ?

ERIC ROULEAU.

Dans la presse parisienne...

LE QUOTIDIEN DE PARIS : casse-tête.

« Peut-être le seul effet de cette journée aura été finalement de renforcer l'image de marque pro-arabe de Claude Cheysson, ce qui risque fort de poser pour l'avenir un problème politique sérieux au gouvernement. Un éventuel départ du ministre des relations extérieures serait considéré désormais comme un geste inamical envers le monde arabe. Cheysson a sans doute gagné un sursis, Mitterrand un nouveau casse-tête. »

(PIERRE BEYLAU.)

LE FIGARO : échec ? Oui et non...

« Faut-il parler d'échec ?

» Non, dans la mesure où M. Begin et M. Mitterrand savaient parfaitement à quoi s'en tenir. Le premier n'ignorait pas que son hôte recommanderait une négociation avec l'O.L.P. et que, d'une façon ou d'une autre, il aborderait le problème d'un Etat palestinien. Non, dans la mesure où le président français savait cette proposition totalement inacceptable par M. Begin.

» Oui, c'est un échec, dans la mesure où M. Mitterrand, comme c'était prévisible, a mécontenté et irrité à la fois les Juifs et les Arabes. »

(MAX CLOS.)

LIBERATION : le pouvoir du verbe.

« En reconnaissant Israël en quelque sorte pour la seconde fois, tout en défendant de la tribune de la Knesset le principe d'un Etat palestinien, Mitterrand faisait d'une pierre deux coups. D'une part, la France se trouve de nouveau dans une position exceptionnelle : l'ami d'Israël est celui qui défend le plus vigoureusement en Occident le principe d'un Etat palestinien. Ce coup de poker, Mitterrand l'a joué et l'a gagné à la Knesset, malgré ou plutôt grâce à l'intolérance coutumière de Begin. (...)

» Mitterrand était venu avec une éthique internationale dans ses bagages. Il n'ignore sans doute pas qu'elle est mal vue dans la région. Est-ce une raison pour ne croire au pouvoir du verbe ? »

(SERGE JULY.)

LE MATIN : vingt-cinq ans pour un message.

« Le chef de l'Etat français n'entendait pas apporter sur un plateau une solution miracle à la guerre du Proche-Orient. Il souhaitait dire et redire qu'un processus de paix se déclenche quand les adversaires acceptent, enfin, de discuter. Et, de ce point de vue, la France avait, en terre d'Israël, un message à apporter. Il aura fallu attendre vingt-cinq ans pour qu'elle le fasse. »

LA LETTRE DE LA NATION : double langage, double désaveu.

« L'hypothèse de l'inopportunité dans le temps de ce voyage formulée par Jacques Chirac est d'autant plus confirmée qu'il apparaît que le processus de paix n'y aura pas gagné : en mettant violemment Claude Cheysson en cause pour son attitude à l'égard de l'O.L.P., les Israéliens ont montré la méfiance que provoque cette diplomatie du double langage entamée depuis le 10 mai. Le fait que François Mitterrand n'ait pas bronché est d'ailleurs significatif. »

(DOMINIQUE CARBONNIER.)

...et étrangère

THE TIMES (indépendant) : courage, honnêteté et finesse.

« Le président Mitterrand doit être félicité pour sa visite en Israël. Il a montré que, même au Proche-Orient, le courage et l'honnêteté ne sont pas incompatibles avec une certaine finesse diplomatique. Il lui aurait été bien plus facile d'éviter d'y aller... »

THE DAILY TELEGRAPH (conservateur) : l'ostracisme rompu.

« Il faut applaudir M. Mitterrand d'avoir rompu un ostracisme inavoué à l'égard de l'Etat juif, ostracisme qui peut avoir fait plaisir aux Arabes mais n'a en rien contribué à résoudre la question palestinienne. (...) »

M. Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe : des éléments satisfaisants mais un « manque de clarté »

De notre correspondant

Tunis. — Les déclarations de M. Mitterrand devant la Knesset ont suscité une réaction mitigée du secrétaire général de la Ligue arabe, M. Klibi.

Satisfait de ce que le droit du peuple palestinien à disposer d'une patrie et à fonder un Etat dans les territoires occupés ait été proclamé par le président de la République, il a retenu parmi « *les points importants* » le fait de reconnaître « *l'impossibilité d'exiger d'un peuple qu'il renonce à son identité* » et que « *la paix, la liberté et la justice ne se traitent pas par procuration* ». Selon lui, cette dernière affirmation « *souligne combien les accords de Camp David constituaient une violation de cette règle. Les parties à ces accords*, a ajouté M. Klibi, *avaient pensé qu'elles pouvaient passer outre pour le règlement du problème de la paix au proche-Orient et qu'elles étaient en mesure de résoudre le problème du peuple palestinien par le biais de ce qu'on a appelé l'autonomie interne* ».

Le secrétaire général de la Ligue arabe a également relevé que M. Mitterrand avait évoqué les droits des peuples voisins d'Israël à vivre en paix et en sécurité, « *alors que la communauté internationale vient de condamner Israël unanimement* », aussi bien pour ses agressions contre le Sud-Liban que pour la destruction du réacteur nucléaire irakien et l'annexion du Golan.

En revanche, M. Klibi n'a pas caché sa déception sur l'imprécision des propos présidentiels en ce qui concerne la résistance palestinienne, soulignant « *le manque de clarté qui continue à caractériser la position française à l'égard de l'O.L.P. et sa reconnaissance en tant que représentant légitime unique du peuple palestinien* ». Il a aussi déploré l'absence d'une prise de position sur les problèmes de Jérusalem et du Golan et le silence observé devant « *la poursuite par Israël des implantations de colonies dans les territoires arabes occupés et la résistance farouche opposée par les populations arabes à l'occupation qui rappelle celle soutenue par les peuples européens contre l'occupant nazi durant la deuxième guerre mondiale* ». — M. D.

M. Ibrahim Souss représentant de l'O.L.P. à Paris

« C'EST UNE DÉCEPTION ! »

M. Ibrahim Souss, représentant de l'O.L.P. à Paris, nous a fait la déclaration suivante : « *Nous avions espérer que le président Mitterrand allait parler aux Israéliens le langage de la réalité et de la vérité, qu'il allait leur rappeler que le peuple palestinien existe, qu'il a ses droits nationaux légitimes qu'on ne peut plus ignorer, et que ses droits passent d'abord et avant tout par l'établissement d'un Etat souverain sur son territoire national ; que l'O.L.P. ne représente pas seulement l'aile combattante, mais tout le peuple palestinien, et qu'elle lutte pour réaliser l'ensemble de ses aspirations ; chaque Palestinien partout où il se trouve a le droit de retour dans sa patrie.*

» Nous avions espéré que le président allait évoquer les souffrances du peuple palestinien, otage de l'occupation militaire israélien, déraciné, vivant dans l'exil depuis 1948.

» Nous avions pensé que le langage que le président Mitterrand utiliserait découlerait de l'ensemble des déclarations faites par les dirigeants de la France depuis le 10 mai, puisque la France ne peut pas parler un double langage, et que la diplomatie française ne veut pas dire aux Arabes ce qu'ils souhaitent entendre et s'adresser aux Israéliens d'une manière différente.

» C'est une déception ! »

Les réactions françaises

M. MARCHAIS : pas de solution sans un État palestinien.

A l'issue du meeting qu'il tenait au Havre, le jeudi 4 mars, M. Marchais, interrogé par plusieurs journalistes, sur le voyage du président de la République en Israël, a notamment déclaré :

« *Tant que les Palestiniens n'auront pas le droit reconnu à une patrie et à un Etat, tant que ne s'engageront pas des négociations autour de cet objectif avec l'O.L.P., représentatif du peuple palestinien, il n'y a pas de solution ; M. Begin a une attitude intransigeante, et je dirais même insultante à l'égard des Palestiniens. N'a-t-il pas osé comparer le programme de l'O.L.P. à* Mein Kampf ? *Attitude insultante également à l'égard de la France et du président de la République.* »

● *Au M.R.G.*, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, président, se félicite de « *l'acte historique que représente le voyage du président Mitterrand en Israël* »

● *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F. : « *Le discours du président de la République a été aussi chaleureux qu'habile, mais il n'a en rien fait progresser la situation actuelle. Il renvoie les adversaires, nos amis, dos à dos. Il prend ainsi le risque de mécontenter à court terme, les Arabes, à long terme, les Israéliens. Je relève toutefois qu'il n'a pas repris les déclarations du ministre des relations extérieures ni sur la localisation en Cisjordanie d'un Etat palestinien, ni sur le monopole de représentation palestinienne en faveur de l'O.L.P.* »

● *M. Jean-François Deniau*, vice-président des clubs Perspectives et Réalités, a déclaré, vendredi matin 5 mars à France-Inter : « *Il n'y a pas de miracle : les Israéliens n'ont pas été tout à fait satisfaits. M. Begin a dit à M. Mitterrand : « On veut bien de votre amitié mais pas de vos conseils. On ne veut pas de vos conseils parce que vous ne comprenez rien. » (...) M. Mitterrand n'a pas mieux réussi que les autres à essayer de faire quelque chose de vraiment utile.* »

● *Au parti radical*, M. Jean-Thomas Nordmann, vice-président, a déclaré : « *En établissant clairement que la reconnaissance d'Israël constitue la condition préalable à toute négociation de paix au Proche-Orient, François Mitterrand a dit l'essentiel. Son propos mettra un terme, on l'espère, aux déséquilibres les plus criants de la diplomatie française. En évitant de préciser la localisation géographique d'un nouvel et éventuel Etat palestinien, il laisse la porte ouverte à toutes les formules présentées par les parties en cause.* »

● *Le Mouvement libéral français* (1) élève une vive protestation contre le voyage de M. François Mitterrand en Israël.

(1) 2, place Roger-Arnaud, 31400 Toulouse.



Jeunesses du Liban

I. – Le repli communautaire

De notre envoyé spécial NICOLAS BEAU

Beyrouth. – *« Bienvenue »* : Sept *ans de guerre* n'ont pas eu raison de la légendaire hospitalité libanaise. A l'entrée de Helda, un village maronite *au cœur du mont Liban, le re*fuge de la minorité chrétienne depuis toujours, la pancarte a échappé à la destruction ; des *maisons* n'ont pas eu cette chance.

Un jeune berger mène trois maigres vaches, insensible aux positions syriennes à quelques centaines de mètres de là. La trêve des confiseurs, traditionnelle à Noël, s'est prolongée au début de l'année entre les milices chrétiennes phalangistes – « les Forces libanaises », – repliées dans une zone de 950 km2, et les troupes syriennes, qui occupent presque tout le reste du territoire libanais.

C'est, autour d'un vieux poêle, *l'attente interminable d'infiltrations* éventuelles pour ces jeunes paysans combattants de seize à vingt ans – tous originaires du Koura, une plaine d'oliviers occupée par la Syrie à 40 km au nord, – tous décidés à ne rejoindre leurs familles qu'à la « libération totale du territoire ». Dans leur chambrée, une guitare, sur leurs mitraillettes, une image de la Vierge et, dans leurs propos, un nationalisme à l'état brut : *« Nous ne voulons,* disent-ils, *ni Palestiniens ni Syriens au Liban. Ce sont des étrangers. »*

« Que Dieu vous bénisse ! Dieu est avec la vérité. » Une femme âgée, toute de noir vêtue, leur sert le café turc. Son petit-fils a été tué, il y a deux mois, en combattant. Le portrait du « martyr » est accroché à côté de celui de « Béchir ». Béchir ou encore cheikh Béchir Gemayel, le jeune commandant en chef des forces chrétiennes, unifiées depuis un an – et après de sanglants règlements de comptes – sous son autorité. *« Il a toujours raison »*, disent-ils. Béchir est-il *« fasciste »*, comme on le dit « dans les territoires occupés » – le reste du Liban à majorité musulmane et palestinienne ? Le mot n'a pour eux guère de sens, pas plus que n'en ont les termes « communisme » ou « socialisme ». Béchir s'est battu parmi eux *« avec courage »*. Il a désormais une autorité absolue – *« Cheik,* disent-ils, *avant d'être Gemayel »* ; chef de clan avant d'être le fils de son père, Pierre Gemayel, dirigeant du parti des Kataeb (phalangiste), l'ossature des Forces libanaises.

Le fils l'a emporté sur le père, la jeunesse engagée dans ce petit Liban chrétien a contesté de façon radicale la primauté de la génération précédente. C'est elle, désormais, qui, forte de ses actions militaires contre les camps palestiniens de la Quarantaine et de Tell-el-Zaatar, s'est approprié le pouvoir dans cette zone est, où l'État libanais, pas plus qu'à l'ouest, n'a d'autorité réelle. Ils sont officiellement douze mille combattants, sûrs de leur « juste cause », *montés contre cette grande* bourgeoisie qui *« a fait faillite à la tête de l'État et s'est réfugiée en Europe »*, déterminés à bâtir demain « un Liban nouveau », « un pays propre », « un État moderne », inspiré en partie par Israël, où ils ont parfois effectué des stages d'entraînement. S'ils se sont battus d'instinct en 1975, ces jeunes chrétiens, souvent issus des classes moyennes ou rurales, sont aujourd'hui portés par un projet politique.

Pierre, vingt et un ans, est l'un d'eux. Fils d'un petit entrepreneur, il ne s'intéressait au début de la guerre qu'au baby-foot, à ses copains, à sa liberté naissante d'adolescent de quinze ans et aussi à ces camps scouts qui furent d'abord, dans tout le Liban, le seul entraînement militaire de ces combattants spontanés. S'il s'engage alors, c'est pour le frère admiré, le camarade de classe, tué dès avril 1975, ou pour les cadavres mutilés de ses voisins de quartier : *« On m'a donné,* raconte-t-il, *un vieux fusil dont l'énorme recul me démantelait l'épaule à chaque fois. J'avais peur, j'avais froid, malgré les vieilles couvertures transformées en poncho. Je tremblais et j'avais envie de pleurer. Je me disais : je vais peut-être mourir, pourquoi tout cela m'arrive-t-il à moi ? »* Les amphétamines ont aidé les plus hésitants.

Pierre partage aujourd'hui son temps entre ses études de gestion et les Forces libanaises, comme beaucoup de ces étudiants qui, entre deux examens, assurent une perma*nence sur la ligne de front, dans ce* centre de Beyrouth dévasté par la guerre. *« Vivre à genoux ou mourir debout,* dit l'un, *tel est notre choix »*. *« On voulait nous jeter à la mer,* confirme Béchir Gemayel, *primum vivere. »*

L'esprit civique

Avant tout, les Forces libanaises tentent, depuis un an, d'insuffler l'« esprit civique libanais » à la jeunesse entière : la « résistance » doit devenir un « mode de vie ». Donc, entraînement militaire obligatoire pendant trois ans pour tous les *élèves, malgré les protestations* éphémères des écoles ; « communautés civiles » patronnées par des religieux pour apprendre dès l'âge de six ans l'« amour du pays » et l'« appartenance à la terre » ; comités populaires pour « assister » les municipalités ; ou encore cette opération antidrogue qui, d'après un responsable des Forces libanaises, devait d'un coup, d'un seul, *« enrayer le phénomène »*. La nature de l'opération est éclairée par ce médecin, directeur d'un hôpital psychiatrique de la région, qui ne reçoit plus aucun drogué : *« Le meilleur sevrage,* dit-il crûment, *est encore la prison. »*

Mobilisation ? Endoctrinement ? Les plus jeunes, à l'évidence, sont pris en main et les autres sont assez largement réduits au silence. Il existe dans la zone chrétienne une jeunesse suffisamment apolitique pour troquer ces entorses aux libertés contre la *« sécurité » indéniablement assurée par les forces phalangistes. « On est absorbés ici »*, affirme Zoé, une jeune architecte de Beyrouth-Ouest, pourtant hostile aux Phalanges. Les boîtes de nuit et les stations de ski sont plus fréquentées que jamais par une jeunesse dorée, soucieuse comme Peter (vingt-cinq ans), rentier de son état, d'*« en profiter dans l'incertitude du lendemain »*. Les terribles bombardements syriens en avril 1981 ont certainement contribué eux aussi à rendre crédible le projet phalangiste.

Le projet se veut strictement national et libanais, encore que, d'après les Forces libanaises elles-mêmes, *« la dynamique de liberté et de sécurité soit avant tout aujourd'hui chrétienne »*. *« Les musulmans,* affirme ce jeune membre de l'état-major, *ne savent pas se battre. »* Un vague sentiment d'appartenance à l'Orient ne saurait masquer les sentiments antimusulmans, sinon anti-arabes, de nombre de ces jeunes chrétiens : *« Les Arabes,* dit celui-ci, *c'est le désert, la platitude et la couleur ocre partout. Nous, au Liban, on a été façonnés par la neige, la mer et la verdure. » « Moi, je ne peux pas vivre avec les musulmans »*, affirme cet étudiant engagé de l'université jésuite Saint-Joseph – des musulmans qu'il ne connaît plus depuis sept ans qu'il ne se rend plus dans l'autre zone, malgré les deux passages toujours ouverts. Cette défiance devient haine à propos des Palestiniens. *« Ce sont des cochons et non des êtres humains »*, estime cette toute jeune fille, standardiste des Forces libanaises dans un couvent de la montagne, assise face à l'image d'un Christ couronné d'épines.

Le retour à des valeurs proprement chrétiennes est souligné par le Père Antoine Khalifé, secrétaire général de l'université de Kaslik, le sanctuaire des maronites, dont les effectifs ont été multipliés par quatre depuis 1975. *« Je n'ai jamais vu autant de jeunes dans les églises,* dit-il, ravi. *Ils partent au combat avec des reliques. »* L'idée d'une confédération associant les deux *« nations »*, la chrétienne et la musulmane, est, elle, largement défendue dans les milieux intellectuels proches du nouveau pouvoir. En tout état de cause, aucun de ces étudiants en droit de Saint-Joseph n'est prêt à renoncer ni aux garanties confessionnelles ni à un président de la République chrétien.

Le métier des armes

A ce sentiment chrétien exacerbé répond, dans le reste du Liban, et surtout chez les jeunes musulmans les plus défavorisés, un évident repli communautaire. Musulmans avant d'être Libanais, ces jeunes voient dans l'islam un point de ralliement. Leurs modèles sont à l'extérieur, Nasser et Khomeiny. Leur culture politique assez fruste repose sur une volonté d'*« égalité »* et sur *« la lutte contre l'impérialisme israélien, »* auquel est plus ou moins assimilé le camp phalangiste.

Près de quatre-vingts mouvements armés, tous peu ou prou financés par l'étranger, répondent dans la jeunesse musulmane à un double besoin : le désir d'un refuge, dans cette période de troubles, sur une communauté ou un quartier, substitut à des clans éparpillés ; la nécessité, toute économique, de trouver des moyens de survie. La solde de *1 000* à *1 500* livres libanaises (1 200 à 1 800 francs) – contre 800 livres pour le salaire mi*nimum – permet d'éviter* à *ces* jeunes combattants l'exode vers la péninsule Arabique ou le chômage. Les armes sont devenues un métier.

L'appartenance à ces groupes armés permet en outre de rançonner *le passant en toute impunité : com*bien de voitures ont-elles été volées à Beyrouth-Ouest au nom de la lutte anti-impérialiste ! *« Je n'ai jamais volé,* nous assure ce jeune militant des Nassériens indépendants (Morabitoun), un mouvement qui doit à la guerre son succès, ses trois casernes et sa radio libre (soixante-dix salariés), située un étage au-dessous de leur mosquée. *« Il y a huit jours,* poursuit-il, *j'ai vu deux personnes dépouiller un cadavre. Je les ai immédiatement abattues. »* Et d'affirmer fièrement qu'il ne sait ni lire ni écrire avant de se déshabiller pour montrer toutes les blessures reçues au cours des combats, autant de « trophées » qui lui valent l'admiration de ses camarades plus jeunes, secouristes du mouvement.

Cette nouvelle génération de combattants qui roule en B.M.W. et en Mercédès dès l'âge de seize ans, qui tient le haut du pavé à Wamra, les mini Champs-Elysées de Beyrouth-Ouest, et fait du rodéo automobile impunément au cœur de la ville, suscite souvent le mépris de ceux qui se souviennent avec nostalgie de leur guerre romantique et désintéressée de 1975. *« Cette guerre est devenue un souk »* ; *« ce sont des affrontements de boutiques »*, affirment ces intellectuels désorientés par un conflit qu'ils ont cru être celui des pauvres contre les riches. *« La situation n'est plus en noir et blanc »*, reconnaît l'un d'eux, amer.

Seul de toutes ces *« boutiques »* à présenter un projet cohérent, « le mouvement des déshérités », *« Amal »*, (« l'Espoir »), connaît, chez les jeunes chiites, la communauté musulmane la plus nombreuse et la plus défavorisée, un succès grandissant : *en témoignent sur les* murs de Beyrouth les innombrables affiches de son fondateur, l'imam Moussa Sadr, disparu mystérieusement en Libye le 31 août 1978, ou encore le succès de ses positions, inspirées par la révolution islamique d'Iran dans les universités. Ce mouvement affronte durement, notamment au début de janvier à Beyrouth, le parti communiste, dont la clientèle potentielle est presque la même.

« Nous sommes dans le droit chemin », affirme ce militant d'Amal, qui tient avec son père un petit magasin dans cette « ceinture de pauvreté » *qui entoure Beyrouth.* Le droit chemin ? *« Dieu »*, a-t-il pour toute réponse. *« Notre mouvement,* affirme ce responsable d'Amal à l'université de droit de Beyrouth (4 000 étudiants), *est le prolongement historique des prophètes et de Mahomet. La solution pour le Liban serait de devenir un État gouverné par la loi islamique. »* Comme en Iran ? *« Comme en Iran,* répond-il. *N'avons-nous pas toujours été respectueux de toutes les minorités ? »* Sauf, reconnaît-il, de la minorité homosexuelle, jugée par lui *« contre nature. »*

Une large fraction de la jeunesse libanaise, chrétienne ou musulmane, a retrouvé dans la guerre et la dévastation, et avec quel messianisme, ses origines communautaires et religieuses.

---

(1) Depuis l'attentat contre l'ambassade d'Irak, certains combattants seraient payés jusqu'à 3 000 livres par mois dans des organisations proches du Baas irakien.

Prochain article :

« RETROUVAILLES »





A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● LA FUSION DU PARTI POPULAIRE et du Parti du mouvement démocratique brésilien, les deux principales formations de l'opposition, a été approuvée le mardi 2 mars, par le tribunal supérieur électoral. Ce jugement est considéré comme une défaite pour le président Figueiredo, qui avait demandé au procureur général de contester la validité de cette fusion, décidée en décembre dernier. — *(A.F.P.)*

Panama

● LE PRESIDENT ROYO a nommé un nouveau chef de la garde nationale, le colonel *Ruben Dario Paredes*, en remplacement du colonel Flores, mis à la retraite le mercredi 3 mars. Le colonel Flores avait succédé, en août dernier, au général Omar Torrijos, l'homme fort du pays, *décédé dans un accident* d'avion. — *(A.F.P.)*

Pérou

● DES GUERILLEROS ont attaqué le mercredi 3 mars la *prison* d'Ayacucho, ville des Andes située à quelque 500 kilomètres au sud-est de Lima, et fait évader deux cent cinquante détenus. Au moins quatorze personnes ont été tuées et quinze autres blessées au cours de l'affrontement avec les forces de l'ordre. — *(A.F.P.)*

République d'Irlande

● M. GERARD TUITE, dit « Gerry », accusé d'appartenir à l'IRA provisoire, et qui avait réussi une évasion spectaculaire de la prison de Brixton, au sud de Londres, en 1980, a été arrêté par la police de la République d'Irlande à Drogheda, au *nord de Dublin*. Plusieurs autres personnes ont également été interpellées. — *(A.F.P.)*

Suisse

● M. RUDOLF ETTER, ancien président du Conseil national (Parlement), où il avait siégé sur les bancs de l'Union démocratique du centre, et qui exerçait la fonction de président de l'Union suisse des arts et lettres, s'est donné la mort, mercredi 3 mars, à l'âge de soixante-huit ans. La police tente de découvrir les raisons de son geste. — *(A.F.P.)*

Syrie

● M. HABIB A DAMAS. — Un mois après les troubles de Hama (nord de la Syrie), dont la responsabilité a été en partie rejetée par la Syrie sur les Etats-Unis, le chef de l'Etat syrien, M. Assad, a reçu mercredi 3 mars l'émissaire au Proche-Orient du président Reagan, M. Philip Habib.

Tunisie

● LE MOUVEMENT DE LA TENDANCE ISLAMIQUE (M.T.I.) fait part, dans un communiqué, de son inquiétude à la suite de la dégradation de l'état de santé de son président, M. Rached Ghannouchi, condamné le 4 septembre dernier *à onze ans d'emprisonnement*. Selon le M.T.I., M. Ghannouchi est isolé dans une cellule depuis le 9 janvier pour avoir réussi à correspondre avec *« des personnalités politiques »*, dont le président de l'U.G.T.T., M. *Habib Achour*. — *(Corresp.)*

Vietnam

● ARRESTATION DE DEUX BONZES. — Deux importants dirigeants de l'Eglise bouddhique unifiée du Vietnam (*pagode* An Quang) ont été arrêtés à Ho-Chi-Minh-Ville le 25 février dernier, annonce la délégation à Paris de ce mouvement. Il s'agit des vénérables Thich Huyen Quang et Tich Quang Do, respectivement directeur exécutif et secrétaire national exécutif de l'Eglise. Tous deux avaient déjà été arrêtés le 6 avril 1977 et étaient restés en détention jusqu'au 18 décembre 1978.

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

Le débat sur le programme de relance est dominé par des préoccupations politiques

De notre correspondant

Bonn. — *Le sort du programme de relance, mis au point par le gouvernement fédéral, reste toujours incertain après le débat que le Bundestag vient de consacrer, le 4 mars, à ce sujet. La principale mesure envisagée est une aide aux investissements qui serait financée en portant le taux de la T.V.A. de 13 % à 14 %, or l'opposition chrétienne-démocrate, qui dispose de la majorité à la Chambre Haute (Bundesrat), reste résolue à ne pas admettre ce mode de financement.*

Un compromis éventuel ne serait peut-être pas totalement exclu, si la coalition gouvernementale prenait l'engagement ferme de diminuer l'impôt sur les salaires et les revenus, en 1984. Mais rien n'indique que le gouvernement soit allé sur ce point au-delà de très vagues promesses.

Les statistiques du chômage ont fourni l'arrière-plan du débat. Durant février, le nombre des personnes sans travail a diminué de 14 000, pour ne plus atteindre qu'un total de 1 935 000. Le taux du chômage s'est ainsi abaissé de 8,2 à 8,1 % de la population active salariée. Les experts font toutefois observer que seul le chômage saisonnier a légèrement baissé, tandis que le nombre des personnes sans travail s'est en réalité accru pour se situer à 1,8 million (+ 2,7 % par rapport à janvier).

Défendant le programme gouvernemental, le comte Lambsdorf, ministre de l'économie, a maintenu le relatif optimisme qu'il a coutume d'afficher. Il reste persuadé que, durant l'année en cours, l'économie enregistrera un taux de croissance réel de 1,5 %, tandis que la hausse des prix ne dépassera pas 4 %. Le ministre ne craint même pas de prédire qu'en 1983 la croissance réelle devrait atteindre 3 %, tandis que le taux de l'inflation n'excéderait pas 3,5 %.

Quant au programme de relance, le comte Lambsdorf estime que les subventions prévues donneront un nouvel élan à l'activité. En outre, la hausse de la T.V.A. est à ses yeux le moyen le moins dangereux de financer les mesures gouvernementales. Thèse critiquée par l'opposition chrétienne-démocrate, qui se garde pourtant de formuler des contre-propositions précises.

Le débat a été dominé par les préoccupations plus politiques qu'économiques. Tout le monde *au Bundestag est conscient du* fait que quatre élections régionales se dérouleront cette année dans la R.F.A., à commencer par la Basse-Saxe, dans une quinzaine de jours. Dans le camp gouvernemental, on s'efforce donc d'exploiter l'hostilité des chrétiens-démocrates à une hausse de la T.V.A., pour présenter la C.D.U. comme un parti refusant de lutter contre le chômage.

De leur côté, les chrétiens-démocrates non seulement dénoncent l'inefficacité du programme mais accusent aussi la coalition de mener une politique « *anti-ouvrière* ». Le secrétaire général de la C.D.U., M. Geissler, a donné le ton, soutenant que le gouvernement s'inclinerait aussi bien devant les grands syndicats que devant la grande industrie, mais imposerait des charges nouvelles à tous les citoyens *« faibles et inorganisés »*. Ce qui a permis au chef libéral, M. Genscher, de *répliquer que l'attitude de la* C.D.U.-C.S.U. consisterait à diviser le pays et à stimuler *« la lutte de classes »*.

JEAN WETZ.

Grande-Bretagne

SA NOMINATION ÉTANT VIVEMENT CONTESTÉE

M. Thorpe renonce à la direction de la section britannique d'Amnesty International

De notre correspondant

Londres. — Depuis plusieurs mois, la section britannique d'Amnesty International a traversé des conflits divers, qui ont culminé avec la décision de son conseil de désigner comme directeur général l'ancien dirigeant libéral, M. Jeremy Thorpe. Ce dernier vient de mettre lui-même fin à la controverse en démissionnant jeudi 4 mars, avant même d'avoir pris son poste ; mais cette affaire a révélé la profonde division de la section britannique.

La personnalité de M. Thorpe était très discutée. L'ancien leader libéral a dû quitter son poste en *1976*, après avoir été mis en cause dans deux scandales. En *1979, M. Thorpe a été acquitté* par le tribunal de l'Old Bailey du crime d'incitation au meurtre sur la personne d'un ancien modèle masculin, qui affirmait avoir eu une liaison avec lui.

Sa nomination à la direction générale de la section britannique d'*Amnesty* avait suscité un vent de révolte parmi les adhérents. M. David Astor, ancien directeur de l'*Observer* et cofondateur de l'organisation de défense des droits de l'homme, a protesté publiquement en mettant en cause le *« manque de jugement »* dont M. Thorpe aurait fait preuve au cours de sa carrière. Le conseil n'en avait pas moins confirmé la nomination par onze voix contre neuf, mais trois conseillers avaient donné leur démission. La décision finale devait être laissée à l'ensemble des adhérents.

M. Thorpe a préféré prendre les devants, pour trois raisons selon lui : pour ne pas diviser encore plus la section, pour éviter un vote par correspondance qui aurait coûté cher, et pour ne pas être constamment en butte à une minorité de membres d'Amnesty. *Lesquels, a ajouté l'ancien* dirigeant libéral, défendent les *« prisonniers de conscience »*, mais *« restent prisonniers de leurs propres préjugés »*.

DANIEL VERNET.

Italie

Un « comité contre l'usage de la torture » est constitué par le parti radical

De notre correspondant

Rome. — La constitution d'un « comité contre l'usage de la torture » a été annoncée par le parti radical. Ce comité, qui regroupe des parlementaires, des *avocats, des médecins et les membres de familles de détenus*, a pour objectif de « *sensibiliser l'opinion publique et les organisations politiques au problème de la répression et de la violation des droits de l'homme en Italie dont témoignent des cas récents de tortures et de sévices dans les prisons* ».

Le comité a publié un premier dossier mentionnant soixante-dix cas de sévices survenus entre 1976 et 1982. Le fait notable est que ces cas sont plus nombreux depuis le début de cette année (vingt et un). Un autre dossier plus détaillé et faisant état de cas récents et nouveaux aurait dû être présenté par l'un des membres du comité, Mlle Gabriella Santori. Mais celle-ci a été arrêtée, le 2 mars, et ses documents ont été saisis par la police.

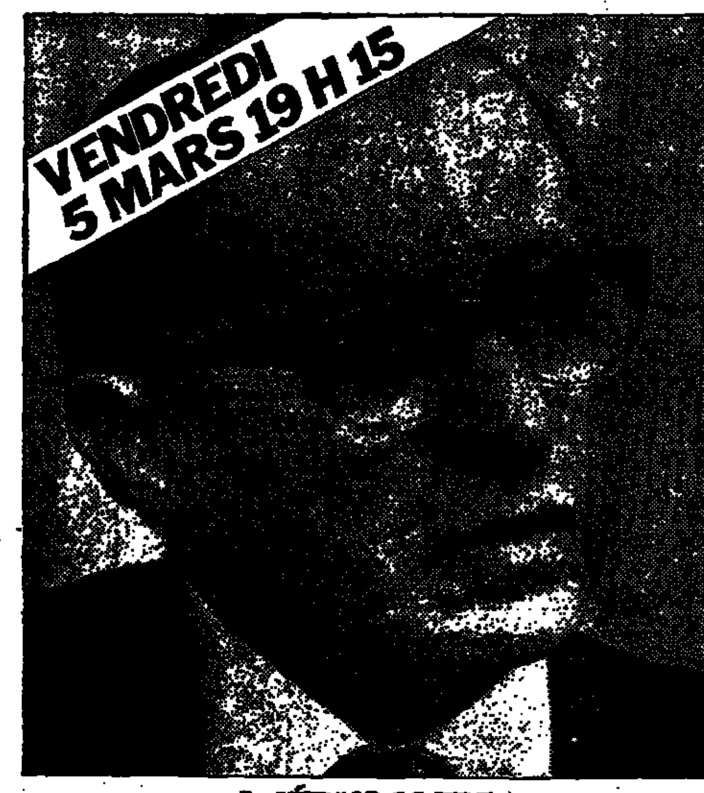
Le comité contre l'usage de la torture entend traiter du problème plus large des conditions carcérales et des sévices aux détenus incarcérés dans les quartiers de haute sécurité. Il compte également enquêter sur les cas d'arrestations qui ne sont notifiées que plusieurs jours plus tard. La garde à vue est légalement de quarante-huit heures, mais plusieurs juges d'instruction n'ont pas caché n'être mis en présence de personnes appréhendées que trois, voire cinq jours plus tard.

Dans un article publié par *Paese Sera*, le juge d'instruction Caselli, de Turin, rappelle que les terroristes qui, comme l'ont fait récemment les Brigades rouges, dénoncent les tortures de la police ne se privent pas non plus de recourir à ces méthodes. Il cite le cas du frère de Peci, le terroriste repenti, enlevé et assassiné par les B.R., tout en soulignant la prudence qu'il convient d'observer *dans le maniement* des « informations » sur les brutalités dans les prisons. Il n'en met pas moins en garde « *l'Etat de droit* » contre « *un choix qui serait gravement dommageable* ». Les démentis de M. Rognoni, ministre de l'intérieur, poursuit-il, « *ne libèrent pas de l'obligation de faire toute la lumière sur d'éventuels cas de déviation* ».

PHILIPPE PONS.

Espagne

● *Une instruction judiciaire contre le « numéro 2 » du PS* espagnol a été ouverte le 4 mars par le procureur de la région militaire de Madrid. Il est reproché à M. Alfonso Guerra une déclaration selon laquelle le procès des putschistes du 23 février 1981 risquait d'être « une farce ». Il est peu probable, estime-t-on à Madrid, que le Parlement autorisera l'ouverture de poursuites judiciaires contre une personnalité aussi éminente de l'opposition. — *(Corresp.)*









DIPLOMATIE

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE A BRUXELLES

M. Mauroy a été chahuté par des écologistes belges

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — Les écologistes, qui ont interrompu à plusieurs reprises, jeudi 4 mars, le discours de M. Pierre Mauroy devant le public bruxellois des « Grandes conférences catholiques » ont rendu au premier ministre français un appréciable service. Ils ont réussi à sortir de sa torpeur un auditoire fort conservateur, qui, pour bien se distinguer de ces trublions, s'est mis à applaudir à tout rompre l'orateur venu de Paris. Et surtout, ils ont, par leur contestation bruyante, donné à la première visite effectuée en Belgique en tant que premier ministre par M. Mauroy, un relief que celle-ci n'aurait peut-être pas eu.

Préoccupée par les problèmes économiques intérieurs, que la récente dévaluation de 8,5 % du franc belge a encore souligné, et par les querelles intercommunautaires incessantes entre Wallons et Flamands, la classe politique belge se souciait en effet assez peu, *a priori*, du voyage de M. Mauroy. En revanche, la décision française de poursuivre la construction, dans les Ardennes, de la centrale nucléaire de Chooz, malgré l'opposition farouche des écologistes des deux pays, suscite en Belgique un mélange d'appréhension et d'agacement. On n'apprécie guère, ici, le manque d'égards dont Paris a fait preuve dans cette affaire, vis-à-vis d'un pays voisin et directement intéressé. Certes, le site est en territoire français ; mais, en raison de la proximité de la frontière, la Belgique estime avoir son mot à dire en matière de sécurité des populations et de protection de l'environnement.

Les militants écologistes, qui ont vivement apostrophé M. Mauroy, lui reprochent, notamment, la brutalité de la police française lors de la manifestation du 27 février à Chooz. Ils ont réussi à déployer une banderole dans la salle où parlait le premier ministre français, en présence du prince Albert, frère du roi, de la princesse Paola et d'une bonne partie de l'establishment belge francophone. La police a procédé à une dizaine d'interpellations.

M. Mauroy a été reçu, jeudi, par le roi Baudouin, et le premier ministre, M. Wilfried Martens. Les problèmes d'actualité, surtout celui de la future centrale de Chooz, ont été abordés avec ce dernier. M. Mauroy a annoncé la création d'une commission franco-belge, « *qui aura à se préoccuper des problèmes de sécurité et à associer la Belgique à la construction de la centrale* ». Pour l'avenir, la fourniture à la Belgique d'une partie de l'électricité qui sera produite à Chooz a été envisagée. Au total, le premier ministre a estimé qu'« *il ne pouvait pas y avoir de contentieux durable* » entre Paris et Bruxelles à propos de cette centrale.

MM. Martens et Mauroy ont également évoqué la possibilité d'une concertation directe entre les autorités locales ou régionales belges et françaises, « *de part et d'autre de la frontière, pour résoudre les petites difficultés de la vie quotidienne* ». Ils ont, d'autre part, parlé des taux d'intérêt américains, pour déplorer qu'ils soient « *arrivés à des niveaux tels qu'ils sapent nos économies* », et des moyens propres à relancer l'idée européenne.

Ce dernier point est au centre de la visite que fait, ce vendredi à Bruxelles, M. Mauroy auprès des Communautés. On insiste, dans l'entourage du premier ministre, sur le fait que celle-ci était prévue depuis longtemps. Il s'agit, précise-t-on, de manifester l' « *esprit communautaire et européen* » du gouvernement français.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● *Nouveaux entretiens américano-angolais à Paris.* — Le secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires africaines, M. Chester Crocker et le ministre angolais des affaires étrangères, M. Paulo Jorge se sont de nouveau rencontrés, jeudi 4 mars, et poursuivront leurs entretiens ce vendredi. Le porte-parole du département d'Etat a indiqué que M. Crocker devait procéder à une série d' « *échanges de vues détaillés sur divers aspects de la situation en Afrique australe et sur la Namibie* ». MM. Jorge et Crocker avaient eu une première série d'entretiens à la mi-janvier à Paris.

M. MITTERRAND FERA UNE « VISITE DE TRAVAIL » A WASHINGTON LE 12 MARS POUR S'ENTRETENIR AVEC M. REAGAN.

M. Mitterrand fera une « visite de travail » le vendredi 12 mars, à Washington, pour un entretien avec *M. Reagan*, auquel participeront les ministres des affaires étrangères des deux pays, *MM. Cheysson et Haig. Cette* annonce, faite d'abord aux Etats-Unis, jeudi 4 mars, puis confirmée par la suite dans l'entourage de M. Mitterrand à Jérusalem, a quelque peu surpris les milieux diplomatiques, qui avaient laissé entendre qu'une telle rencontre aurait lieu en mai prochain seulement.

La Maison Blanche a fait savoir que le président américain compte examiner avec son hôte français la préparation du sommet des sept principales démocraties industrielles, prévu à Versailles en juin prochain. *Mais* il sera aussi question des relations économiques Est-Ouest (un adjoint de M. Haig, *M. James Buckley*, doit entreprendre une tournée à ce sujet dans plusieurs capitales occidentales, mais son départ a été ajourné à plusieurs reprises), du conflit du Proche-Orient au lendemain de la visite du président français en Israël, enfin de l'Amérique centrale à la veille des élections prévues pour la fin mars au *Salvador*.

Ce sera la quatrième rencontre entre M. Mitterrand et M. Reagan après le sommet des Sept à Ottawa en juillet dernier, l'entretien de Yorktown, en Virginie, en octobre dernier, et le sommet Nord-Sud de Cancun, quelques jours plus tard.

● *PRECISION.* — *Le nouvel* ambassadeur du Japon en France, M. Uchida, est né en 1918, et non en 1913 comme nous l'avons imprimé (*le Monde* du 25 février).

● *Sir Mark Heath*, déjà ministre de la reine auprès du Saint-Siège depuis avril 1980, va être nommé ambassadeur de Grande-Bretagne au Vatican, a indiqué jeudi 4 mars le Foreign Office. Cette nomination fait suite à l'établissement de relations diplomatiques normales entre Londres et le Vatican, récemment annoncé (*le Monde* du 19 janvier). — (*A.F.P.*)

LE MARXISME AFRICAIN N'EST PAS UNE MENACE POUR LES ÉTATS-UNIS estime M. David Rockefeller

A Salisbury, une des dernières étapes de sa tournée africaine, M. David Rockefeller, ancien *président* de la Chase Manhattan Bank, a déclaré, selon le *Washington Post*, que le marxisme africain ne constituait pas une menace pour les Etats-Unis ou pour les intérêts privés américains. Il s'est prononcé pour la normalisation des relations entre l'Angola et les Etats-Unis, qui n'ont toujours pas reconnu le régime de Luanda. La Chase Manhattan est partie prenante dans l'effort de développement de l'Angola et M. Rockefeller a tenu à remarquer que la présence d'éléments soviétiques et cubains dans ce pays n'avait pas d' « *influence directe sur la marche de nos affaires en Angola* ». Pour lui, d'ailleurs, le marxisme africain est plus une « *question d'étiquette et d'apparences* » qu'une réalité. M. Rockefeller considère que les chefs d'Etat « marxistes » d'Afrique ont pour souci principal d' « *améliorer le sort des populations et de fortifier l'économie de la nation* », ce qui les rend désireux d'accepter l'aide étrangère d'où qu'elle puisse venir.

AMÉRIQUES







Guatemala

Les quatre candidats à l'élection présidentielle représentent les diverses tendances de la droite

Ciudad-Guatemala. — Caméras de télévision, meneur de jeu, temps de parole chronométré, tirage au sort pour *déterminer l'ordre des discours* : les quatre candidats à l'élection présidentielle du dimanche 7 mars se sont *affrontés* le jeudi 4 de la façon la plus civile devant un public d'hommes d'affaires réuni dans la capitale.

Il n'y a eu ni débat ni questions. Mais les orateurs se devaient, bien entendu, d'aborder les deux grands problèmes qui se posent à eux : la violence et la crise économique. Selon certains diplomates occidentaux, treize mille cinq cents Guatémaltèques ont *été* assassinés en 1981, du fait *essentiellement des* groupes paramilitaires. Les mêmes sources estiment que la guérilla réalise en ce moment une quinzaine d'actions armées par jour, dont certaines *auraient* causé plusieurs di-

De notre envoyé spécial

zaines *de morts* à l'armée (ce point *est nié par le chef d'état-major, qui* fait état de dix-huit victimes, dont huit officiers, depuis le 1er janvier).

Dans le domaine économique, malgré une dette extérieure et une inflation raisonnables (12 % environ en 1981) le pays se trouve dans une situation catastrophique du fait de l'effondrement du marché commun centro-américain, de la baisse des cours des matières premières et de la fuite des capitaux (500 millions de dollars environ pour les deux dernières années). Aujourd'hui les investissements, comme les réserves en *devises*, sont à zéro. Les groupes dirigeants sont divisés sur les solutions à apporter à la crise, et la lutte pour le pouvoir est réelle entre les réformistes de la dernière heure et les *« missionnaires de la chrétienté »* d'extrême-droite.

L'honneur de *« l'anti-communisme conséquent »*, puisque armé, revient à *M. Mario Sandoval, chef* de file du mouvement de libération nationale, qui a largement contribué au renversement du gouvernement Arbenz, en 1954. Il se présente comme *El Hombre* (l'homme). Il affirme que le pays court à sa ruine et se propose d'écraser la guérilla avec la participation du peuple (ses troupes sont généralement estimées à plus de trente mille hommes en armes). Cela fait, estime M. Sandoval, il sera facile de *résoudre* les problè*mes économiques* ! Le M.L.N. est incontestablement populaire. Il s'appuie sur les petits agriculteurs et les petits blancs qu'affole l'intégration d'Indiens aux mouvements insurgés.

« Pour une libre entreprise totale »

M. Gustavo Ansuetto, candidat de la Centrale authentique nationaliste (CAN), fondée par un ancien président, le général Arana, estime au *contraire que « l'économie est ce qui compte le plus pour aller de l'avant »*. Pour la remettre sur ses rails, il entend restaurer *« le vrai règne de la libre entreprise totale »*, affirmant trouver son modèle en M. Reagan. L'armée étant le seul rempart contre la subversion, il demande aux Guatémaltèques *« de l'appuyer, de la comprendre et de la respecter »*. M. Ansuetto s'adresse essentiellement aux commerçants. Il est à remarquer qu'il a peu bénéficié de l'appui des clans économiques puissants qui ne croient pas en sa victoire.

« Notre peuple s'exprime avec les mains et avec les yeux, car celui qui parle est un homme mort », a déclaré pour sa part M. Alejandro Maldonado, candidat de l'Union d'opposition (UNO), dont la force principale est constituée par *la* démocratie chrétienne. Longtemps membre du M.L.N., puis ministre du général Arana, M. Maldonado a pris ses distances avec la droite traditionnelle. Il parle du respect des droits de l'homme, et on l'accuse d'envisager *de dialoguer avec les subversifs.* D'accord pour assurer la sécurité, le candidat de l'UNO insiste sur la nécessité d'aborder simultanément les problèmes sociaux. Il se veut, malgré son histoire, le candidat du *« changement rénovateur contre l'immobilisme destructeur »*. M. Maldonado bénéficie du soutien discret des Etats-Unis, qui souhaitent un gouvernement « présentable ». Mais il ne semble disposer d'aucun appui dans l'armée. Sa force principale est dans les villes, où la démocratie chrétienne est bien implantée. Certains *sondages le donnent gagnant.*

Le dernier orateur à prendre la parole, le jeudi 4 mars, était le *géné*ral Anibal Guevara, ancien ministre *de la défense du président* sortant, le général Lucas. Il bénéficie de l'appui des partis au pouvoir réunis dans le Front *démocratique populaire.* Homme de la continuité du régime militaire, le général Guevara rappelle qu'il est le *seul à savoir réellement* ce qu'est la lutte contre la guérilla. Il n'hésite pas à s'en prendre aux responsables de la fuite des capitaux, *qui font « le jeu des communistes »*, et promet aux révolutionnaires l'amnistie s'ils rentrent dans le droit chemin, et la déroute s'ils s'y refusent. Seul militaire en lice, le général *bénéficie* de la machine en place ; mais il a dû faire face, pendant un certain temps du moins, à l'opposition de l'ambassade des Etats-Unis.

Le dimanche 7 mars, les Guatémaltèques *éliront également* soixante-six *députés* et les conseils municipaux des vingt-huit villes de plus de trente mille habitants. *Ils risquent* pourtant *de devoir attendre plusieurs semaines* avant de savoir qui sera leur président.

L'action des insurgés

La Constitution prévoit, en effet, *que, au cas où aucun* des candidats n'atteint la majorité absolue au suffrage direct, c'est au congrès sortant de choisir le futur chef de l'Etat. La tradition veut que les députés élisent celui qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages populaires.

Si le général Guevara arrive en tête, tout ira bien puisque sa coalition dispose de la majorité. Mais la situation risque d'être extrêmement délicate s'il est précédé, ce qui est possible, soit par M. Sandoval, soit par M. Maldonado ou, pis encore, par les deux.

« Il sera toujours temps, la semaine prochaine, d'aborder ces problèmes de politiciens », nous a déclaré un Guatémaltèque qui entend garder l'anonymat. La grande question, d'ici dimanche, est de savoir ce que fera la guérilla. L'armée, qui mène une *offensive sérieuse depuis plusieurs* semaines, craint cependant une action symbolique ou des opérations ponctuelles destinées à paralyser le vote ou le dépouillement. A titre d'indication, on remarque que trente et une des trente-deux mairies de Huehuetenango ont été brûlées au cours des dernières semaines.

Les insurgés affirment que ces élections sont une « farce ». L'abstentionnisme est traditionnellement élevé (54 % en 1974, 64 % en 1978). L'état de guerre qui règne dans une grande partie du pays risque de renforcer encore un désenchantement dû à l'histoire électorale du Guatemala, trop souvent marquée par des fraudes scandaleuses.

FRANCIS PISANI.

Argentine

● DES « MERES DE LA PLACE DE MAI » ont demandé le mercredi 3 mars, à Paris, au cours d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale, l'ouverture d'une enquête sur les enfants disparus en Argentine.

L'organisation des Mères a recensé *quatre-vingt-sept* cas d'enfants disparus, mais estime qu'il y en a eu plusieurs centaines.

Canada

UNE FEMME EST NOMMÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS A LA COUR SUPRÊME

(De notre correspondant.)

Montréal. — Les neuf juges de la Cour suprême du Canada compteront désormais une femme dans leurs rangs : Mme Bertha Wilson, dont la nomination a été annoncée jeudi 4 mars à Ottawa. Depuis la création de la Cour suprême, en 1875, tous les juges étaient des hommes. Un an après les Etats-Unis, les Canadiens se sont décidés à leur tour à rompre le tabou qui, jusque-là, avait empêché l'accès des femmes à la plus haute instance judiciaire.

Le ministre de la justice, M. Jean Chrétien, *s'est défendu* d'avoir cédé aux pressions des organisations féministes et a insisté sur la compétence du nouveau juge. Pour sa part, Mme Flora MacDonald, qui fut ministre des affaires extérieures dans le gouvernement conservateur de M. Clark (1979), a constaté que *« les femmes avaient beaucoup de chemin à parcourir puisqu'elles représentent à peine 4 % des juges dans l'ensemble du Canada »*.

Agée de cinquante-huit ans et originaire d'Ecosse (elle est arrivée au Canada en 1948), Mme Wilson avait déjà été la première femme à accéder à la cour d'appel de l'Ontario en 1975. Elle est mariée à un pasteur protestant de l'Eglise unie.







AMÉRIQUES

États-Unis

La guerre civile au Salvador suscite une inquiétude croissante dans l'opinion américaine

De notre correspondant

Washington. — Le Salvador préoccupe de plus en plus les milieux politiques américains. On en a eu une nouvelle preuve le jeudi 4 mars avec l'envoi d'une lettre à M. Reagan signée par cent quatre membres de la Chambre des représentants (sur un total de quatre cent trente-cinq). Ces élus — parmi lesquels douze républicains — demandent au président d'accepter la proposition de médiation mexicaine fondée sur la négociation avec l'extrême gauche. Mais Washington tient toujours le même raisonnement : des élections sont organisées le 28 mars au Salvador pour désigner une assemblée constituante ; la guérilla refuse d'y participer ; c'est bien la preuve qu'elle cherche à affirmer par les armes une force *qu'elle n'aurait pu démontrer* dans les urnes.

En réalité, M. Reagan et ses collaborateurs attendent le 28 mars avec anxiété. Ce scrutin déterminera leur politique future même si personne ici ne se fait beaucoup d'illusions sur la valeur d'une consultation boycottée par la gauche. Si le courant modéré l'emporte, M. Reagan sera encouragé à aller de l'avant et à favoriser une solution politique. Si, au contraire, c'est l'extrême *droite* qui domine, on assisterait à un réexamen de la politique américaine sous la pression du Congrès.

Les États-Unis ont trop vanté ces élections pour les torpiller eux-mêmes. C'est dire qu'une initiative militaire avant le 28 mars paraît exclue à la quasi-totalité des observateurs. Même après le scrutin, on a peine à imaginer l'envoi de troupes de combat, voire un véritable blocus maritime du Nicaragua ou de Cuba. A moins, bien sûr, que l'un de ces deux pays ne se lance dans « *des actions militaires inacceptables* », *que l'on se refuse à préciser*.

Divers plans militaires ont été mis au point à Washington. Les États-Unis cherchent à s'assurer des bases aériennes éventuelles au Honduras et en Colombie. Mais, jusqu'ici, on n'a vu qu'un étalage de muscles pour impressionner la guérilla salvadorienne ou le Nicaragua, une manière de montrer aux Soviétiques et aux Cubains qu'on possède un bon réseau d'information dans la région. Depuis des années, le Pentagone est très soucieux de ne pas tomber dans le piège d'une aventure militaire. Parce qu'il connaît les difficultés techniques d'un blocus naval, par exemple.

Ce n'est pas M. Reagan qui a provoqué la guerre civile au Salvador, ce pays de quatre millions et demi d'habitants. Ce n'est pas lui non plus — mais M. Carter — qui a pris l'initiative d'envoyer des conseillers *militaires pour* soutenir la junte au pouvoir. Mais avec le nouveau président, les États-Unis se sont engagés de manière croissante dans tous les domaines : politique, économique et militaire.

Engagement politique : à travers une grande campagne d'information, le Salvador est passé d'un conflit local ou régional à un affrontement Est-Ouest. Washington en a fait « *la bataille décisive pour l'Amérique centrale* ».

Le spectre vietnamien

Engagement économique : une injection massive de dollars doit permettre à la junte de développer le pays et d'appliquer une réforme agraire assez ambitieuse. M. Reagan réclame au Congrès 210 millions de dollars d'assistance au Salvador pour l'année budgétaire en cours.

Engagement militaire : si cinquante conseillers *américains* — non armés — sont sur place, cinq cents officiers et mille soldats salvadoriens suivent en ce moment un entraînement aux États-Unis. A ces « services » s'ajoute du matériel offert à la junte ou fourni à des taux très avantageux. Le montant total de l'aide *militaire s'élevait à 26 millions* de dollars cette année. La Maison Blanche en a ajouté 55 millions après une récente offensive de la Blanche en a jouté 55 après une récente offensive de la guérilla. Et elle réclame maintenant au Congrès un autre supplément de 35 millions de dollars.

Washington soutient, d'autre part, que ce conflit dépasse le Salvador. Les guérilleros recevraient des quantités massives d'armes étrangères en provenance de l'U.R.S.S. et de Cuba, via le Nicaragua. Ils seraient même « *commandés de l'extérieur du pays* ». L'objectif est clair : « *Exporter la subversion* » et contaminer toute l'Amérique centrale. Si le Salvador tombe entre les mains des rebelles, d'autres pays suivront, à commencer par le Guatemala.

Or, souligne-t-on, cette région représente un intérêt stratégique essentiel pour les États-Unis. C'est par le golfe du Mexique et le canal de Panama que transitent la moitié environ de leur commerce extérieur et les deux tiers de leurs importations de pétrole.

Ce raisonnement passe mal dans l'opinion. Selon un sondage de *Newsweek*, la politique de M. Reagan au Salvador était approuvée par 43 % des Américains en mars 1981. Un an plus tard, ce pourcentage tombait à 33 %.

Il y a aussi la crainte très répandue que l'engagement militaire des États-Unis ne s'accroisse en intensité et ne déborde dans des pays voisins. On a beau expliquer aux Américains que le Salvador n'est pas comparable au Vietnam pour toutes sortes de raisons (proximité, faiblesse de la guérilla, absence de frontières communes avec un pays communiste), rien n'y fait. Sept ans après que le dernier « marine » a quitté Saigon — *et malgré* la *suppression* du service militaire — l'épouvantail vietnamien demeure.

Il y a enfin des raisons morales. *A longueur* de semaines, dans leur journal ou à la télévision, les concitoyens de M. Reagan découvrent l'existence d'atrocités au Salvador. De nombreux missionnaires américains se trouvent dans ce pays. Leurs plaintes sont répercutées par les Églises et reprises au Congrès.

« *Au train où vont les choses*, écrivait jeudi M. Morton Kondrarcke, directeur de l'hebdomadaire libéral *New Republic*, *nous répéterons notre expérience au Vietnam mais sans qu'un seul soldat américain ait tiré un coup de feu* ». Autrement dit, on va polariser de façon croissante l'opinion américaine sur le Salvador, puis l'aide sera interrompue et ce pays tombera dans les mains de l'ennemi... Mais M. Reagan peut-il se résigner à un tel scénario après avoir fait tant de bruit ?

ROBERT SOLÉ.

Le Monde

politique

LA PRÉPARATION

NORD-PAS-DE-CALAIS : Faire fructifier l'héritage socialiste

De notre correspondant

Lille. – Dans la région Nord-Pas-de-Calais, si l'on excepte les nouveaux cantons, sur soixante-sept sièges renouvelables dans les deux départements, trente sont détenus par le parti socialiste. *Dans le Pas-de-Calais,* le P.S. dispose d'une majorité absolue (vingt-neuf sièges sur cinquante-sept) ; sa position dans le Nord est également forte (vingt-neuf sur soixante-dix). Au sein de la majorité, socialistes et communistes respectent un pacte de non-agression, le parti communiste menant une campagne parallèle. De son côté, l'opposition est très unitaire dans le Pas-de-Calais, alors que dans le Nord les rivalités sont très vives entre candidats R.P.R. et U.D.F.

NORD : des complications entre le R.P.R. et l'U.D.F.

Dans le département du Nord, où le président sortant du conseil général, M. Albert Denvers (P. S.), n'est *pas renouvelable, on note l'effacement* de M. Arthur Notebart, député, maire P. S. de Lhomme, qui, depuis plus de trente ans, est une figure marquante de l'assemblée départementale. C'est son suppléant, M. Yves Durand, qui prendra la relève.

Pour obtenir les trente-neuf sièges *qui leur donneraient la majorité* absolue dans la nouvelle assemblée de soixante-seize membres, les socialistes doivent conserver les douze cantons où ils ont des sortants. Cet objectif devrait être atteint, à l'exception peut-être du canton de Bavay, où le P. S. est menacé par le candidat communiste. Mais ils doi*vent aussi enlever la plus grande* partie des nouveaux cantons : cela semble possible à Villeneuve-d'Ascq, à Roubaix-Est, à Haubourdin et dans trois cantons de Dunkerque. Le nouveau canton d'Anzin devrait vraisemblablement être gagné par le P. C. Les socialistes comptent également sur Maubeuge, où *le maire de la ville, le docteur* Forest, dissident P. S. U., ne se représente pas, La Bassée, que tient M. Georges Bris, ancien député R.P.R., Merville et Trelon, qui pourraient être repris au P. C.

Il sera surtout intéressant de voir si les socialistes maintiennent les 32,93 % des suffrages obtenus en *1976* ou *les 32,25 %* de *1979. Le* parti communiste devrait conserver ses sept sortants, un siège étant toutefois menacé par le P. S., à Trelon.

Quant au P.S.U., il n'alignera que cinq candidats, surtout dans l'agglomération lilloise ; les écologistes pré*senteront douze candidats ;* et le Front national trois.

L'opposition ne présentera un candidat unique que dans vingt-neuf cantons sur quarante-quatre, des candidats du C.N.I. comme à Lille-Sud ou de l'ARIL (1), comme à Lhomme, ayant tenu à s'imposer. Mais c'est surtout entre le R.P.R. et *l'U.D.F. que les complications ont* surgi. L'opposition, qui affirme si hautement sa cohésion, pouvait, dans un canton d'une grande importance stratégique et qui lui est acquis de toute façon, celui de Lille-Centre, affirmer sa volonté de s'organiser pour d'autres combats. M. Jacques Legendre, ancien secré*taire d'État R.P.R., qui a naguère* été candidat aux élections municipales de Lille avec Norbert Ségard, décédé aujourd'hui, pensait, à la demande de Mme Ségard, qui a représenté pendant quelques mois le siège de son mari, s'installer sur cette plate-forme qui lui aurait permis de devenir en quelque sorte le leader *régional de l'opposition face à* M. Mauroy, tout-puissant dans la capitale des Flandres. La tentative a vite avorté au profit de « candidats locaux ». Il y aura donc sept candidats dans ce canton, dont seulement deux de gauche. Le R.P.R. M. Jacques Donnay semble légèrement favori sur le P.R. M. Jean-Pierre Titrens. *Le canton de Cambrai-Ouest,* où M. Legendre ne voulait plus être candidat (il était pourtant le sortant), pourrait revenir au P.S.

PAS-DE-CALAIS : une opposition très unitaire

Dans ce département, le parti socialiste n'a jamais bénéficié d'une situation aussi privilégiée qu'en ce moment. Non seulement il compte onze députés sur quatorze, mais, au conseil général, avec vingt-neuf sièges, majoritaire, il est tout-puissant. Cette fois, avec dix-huit sortants sur vingt-neuf cantons renouvelables, il est à nouveau en *première ligne. Lors des élections* cantonales de 1976, le P.S. avait obtenu 44 % des suffrages, contre 33 % en 1979. A l'occasion de ce renouvellement, trois anciens présidents du conseil général ne seront plus présents : Bernard Chauchoy et Henri Darras, décédés, et M. Emile Durieux ; ainsi que MM. André Delelis, ancien député socialiste, maire de Lens et ministre du commerce, Raymond Splingard, sénateur socialiste, et Noël Josèphe, *député socialiste et président* du conseil régional. Or chacun de ces candidats obtenait, en 1976, plus de 70 % des suffrages. On peut donc prévoir, dans ce département, une baisse relative du pourcentage des voix socialistes. On assiste cependant à l'arrivée d'une nouvelle génération de candidats comme, par exemple, M. Roland Huguet, député socialiste, président de l'assemblée départementale, qui sera certainement réélu à Norrent-Fontes. Pour conserver sa position majoritaire, le P.S. doit garder tous ses sièges et en gagner trois autres, puisque l'assemblée départementale comptera désormais soixante-deux membres.

Les socialistes peuvent espérer gagner les nouveaux cantons d'Arras-Ouest, où le maire socialiste de la ville, M. Léon Fatous, est can*didat ; Courrières et Liévin-Sud,* où se présente Mme Danièle Darras, mère de l'ancien président du conseil, décédé l'an dernier. Dans le nouveau canton de Samer, la lutte est indécise entre M. Alain Duwast (P.S.) et l'ancien député communiste, M. Jean Bardol. Le P.S.U. n'aura qu'un candidat, à Aire-sur-la Lys.

L'opposition, animée par deux sénateurs, MM. Roger Poudonson (C.D.S.) et Henri Collette (R.P.R.), présente partout des candidatures uniques à une exception près, celle d'Hesdin. Elle ne compte que six sortants. Peut-elle gagner des sièges sur la gauche? La tâche *semble très difficile.* Encore qu'il faille se méfier dans ce département très agricole des réactions des producteurs et cultivateurs. Plus que la campagne des partis, celles de la F.N.S.E.A. et de M. Désiré Debavelaere, président de la chambre d'agriculture, qui s'est engagé dans une croisade contre la *« collectivisation »*, peuvent avoir une influence. Si elles peuvent être défavorables au P.S., elles ne devraient toutefois pas être suffisantes pour faire perdre à la gauche les leviers du conseil général.

GEORGES SUEUR.

PROVENCE-COTE D'AZUR : le temps

De notre correspondant régional

***La « vague rose » a permis au parti socialiste de conquérir* douze sièges aux élections législatives de juin dernier, triplant ainsi le nombre de ses représentants à l'Assemblée nationale avec seize sièges sur vingt-huit, auxquels s'est ajouté celui de *M. François Massot,* député des Alpes-de-Haute-Provence, passé du M.R.G. au P.S. L'opposition ne semble pas en mesure de prendre sa revanche aux cantonales. Au contraire, on s'attend que le P.S. renforce ses positions à l'occasion notamment du redécou*page électoral, qui a été très vivement contesté par les responsables de l'ancienne majorité dans les Bouches-du-Rhône et* les Alpes-Maritimes.**

***Le P.S.* dispose au demeurant de la majorité relative ou absolue dans cinq des départements qui composent la région (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse), mais seulement de quatre *présidences*, puisqu'un sénateur radical de gauche, M. Emile Didier, détient celle des Hautes-Alpes.**

GUY PORTE.

ALPES-MARITIMES : discorde dans la majorité départementale

Nice. – *« A Nice, la majorité, c'est moi ! »*, lança un jour le député (app. R.P.R., ex-P.R.) et maire, M. Jacques Médecin. Si un certain nombre d'événements ont rendu un peu plus relative cette affirmation, l'influence du maire de Nice est toujours prépondérante au conseil général, qu'il préside depuis 1973. Bien que la gauche ait enregistré des progrès lors des consultations de 1976 et de 1979, la majorité reste largement « médeciniste » et les prochains scrutins ne la remettront pas en cause.

M. Médecin a apporté sa caution personnelle, par le biais de l'étiquette « Rassemblement républicain » (1), à près d'une vingtaine de candidats, parmi lesquels figurent neuf adjoints ou conseillers municipaux de Nice.

Aux vingt-deux cantons de la série renouvelable s'en ajoutent cinq nouvellement créés, dont trois à Nice (un dans chacune des circons*criptions de la ville),* un à Cagnes-sur-Mer et un à Mougins. Des rivalités personnelles ont provoqué, dans la majorité départementale, plusieurs « primaires » entre candidats R.P.R. et U.D.F. Ainsi, dans le canton de Cannes-Est, le conseiller général sortant (U.D.F.) M. Jacques Sallebert, ancien *journaliste* de l'O.R.T.F., a contre lui un candidat P.R., M. Pierre Cecci (qui se présente sans étiquette), mais aussi Mme Anne-Marie Dupuy, ancienne collaboratrice de Georges Pompidou, membre du comité central du R.P.R., dont l'objectif déclaré est de *conquérir l'an prochain la mairie de* Cannes. Après avoir longtemps hésité, le maire actuel de Cannes, M. Georges-Charles Ladevèze (rad.), a décidé de se tenir à l'écart de la bataille. En représailles, l'U.D.F. présente dans le canton voisin du Cannet, un candidate face au sortant R.P.R., M. Pierre Bachelet. Une autre « primaire », due à un conflit de personnes, ancien celui-là, opposera, à Menton, le conseiller général sortant, M. Francis Palmero, sénateur centriste, à un R.P.R., adjoint de M. Emmanuel Aubert, qui, maire et député (R.P.R.) de Menton, est un ennemi intime de M. Palmero.

Tout ne va pas pour le mieux non plus dans le canton de Nice-X, où M. Fernand Icart, ancien député (P.R.) et ancien ministre de l'équipement, affronte M. Antoine Martin, *conseiller général sortant* (mod.), qui lui avait apporté son soutien aux dernières législatives. Ancien conseiller municipal de Nice, M. Martin *bénéficie de l'ap*pui de M. Médecin, dont les relations avec M. Icart sont très *« ténues »*. Conseiller général de *Nice-VI* de 1961 à 1973, puis de Nice-VIII de 1973 à 1979 et soucieux de limiter le cumul des mandats, M. Icart avait alors renoncé à *défendre son siège. Battu aux légis*latives de juin dernier par M. Jean-Hugues Colonna (P.S.), M. Icart tente de redonner ainsi un élan à sa carrière politique.

Ragaillardi par l'élection, dans le département, de deux députés (MM. Colonna et Max Gallo) en 1981, le P.S. espère confirmer sa percée. Ses chances paraissent réelles dans le nouveau canton de *Nice-III, où se présente le suppléant* de M. Gallo, M. Francis Giolitti, et dans celui de Nice-XIII, où son candidat, M. Jean-Pascal Carlotti, paraît en mesure d'inquiéter *le* sortant communiste, M. Louis Broch. Les socialistes estiment également « jouables » certains cantons de *l'arrière-pays, notamment ceux de* Sospel et de Breil, ainsi que le nouveau canton de Mougins, où, pourtant, les voix de la gauche non communiste risquent de se disperser entre la candidate investie par le P.S., Mme Jacqueline Pinaud, adjointe au *maire* de Mougins, *et* le maire (div. gauche) de Mouans-Sartoux, M. André Aschieri. Dans ce canton, la candidate unique de l'opposition, Mme Maddy Amar (U.D.F.), affronte au premier tour le maire radical de Mougins, M. Roger Duhale, dont la décision lui a valu d'entrer en conflit avec les instances de son parti.

G. P.

(1) Le Rassemblement républicain a été créé en 1947 par le père de M. Jacques Médecin, Jean Médecin, avec tous les responsables locaux des mouvements modérés, pour faire élire des candidats de coalition.

DES ÉLECTIONS CANTONALES

de la revanche n'est pas venu pour l'opposition

BOUCHES-DU-RHONE : l'opposition exploite le thème de l'insécurité

Marseille. – A la différence des scrutins de 1976 et de 1979, les cantonales de 1982 ne laissent planer aucun doute sur la conservation de la majorité par les socialistes. En 1976 et en 1979, le P.S. n'avait fait que maintenir de justesse sa position prédominante en obtenant, dans la dernière assemblée, vingt-deux sièges *sur quarante*-quatre, contre dix-sept aux communistes. Le prochain renouvellement du conseil général lui est, cette fois, beaucoup plus favorable, dans la mesure où ses dix sortants, ou leurs successeurs, ne sont pas menacés et où le nouveau *découpage* électoral lui donne certains espoirs de se renforcer. Aux vingt-deux sièges normalement renouvelables s'ajoutent, en effet, trois sièges à pourvoir dans des cantons nouvellement créés, dont deux à Marseille (XIVe et XXe cantons dédoublés) et un à Aix-en-Provence.

A l'analyse des plus récentes consultations, le P.S. peut, *a priori*, espérer l'emporter dans le canton de Marseille XX-B, où l'opposition cependant ne part pas battue, et dans celui d'Aix-en-Provence - Centre : le « toilettage » électoral *décidé par* le ministre de l'intérieur accroît, d'autre part, sensiblement les chances des candidats *socialistes* dans les deux cantons « restructurés » d'Istres et de Marseille XVIII, face aux communistes.

Dans le nouveau XIVe canton, le P.C. devrait, logiquement, s'imposer.

Le scrutin a été l'occasion, pour le P.S., de renouveler ses candidats. Sur les dix conseillers sortants, quatre ne se représentent pas. L'âge et des problèmes de santé expliquent le renoncement de MM. Jean-François *Guérini, dans* le IIIe *canton*, et Félix Ciccolini, sénateur, à Aix-en-Provence. Quant à M. Robert Vigouroux, élu en 1976 dans le XIIIe canton, il a accepté une mission auprès du ministre de l'intérieur sur les problèmes des accidentés de la route.

Pour l'opposition, qui ne dispose au conseil général que de quatre sièges, dont deux renouvelables, les Bouches-du-Rhône demeurent une « terre de mission » ingrate.

Mêlée confuse à Aix

Du moins, à Marseille, part-elle à la bataille, cette fois, en bon ordre, puisqu'elle présente un candidat unique dans douze des treize cantons renouvelables. Cette clarté fait défaut à Aix-en-Provence, où chaque tendance de la municipalité, dirigée par M. Alain Joissains, radical, a délégué ses représentants dans les deux cantons à pourvoir. Au total, *cinq candidats* issus de la mairie s'affrontent, dans une mêlée confuse, au premier tour, dont deux toutefois sont officiellement soutenus par M. Joissains. Cette rivalité pourrait profiter, à Aix-Centre, à la candidate socialiste, Mme Germaine Pivasset. L'opposition est menacée par le P.C. à Arles-Est, mais elle devrait, sans difficulté, conserver le *siège* de Châteaurenard *et* celui du XIIe canton de Marseille, où le sortant ne se représente pas et où M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, devrait aisément triompher.

L'objectif de l'opposition est avant tout de compter ses voix dans l'ensemble des cantons de Marseille, avec des candidats *« motivés »*, et de montrer sa cohésion à un électorat, auquel elle veut *« redonner l'espoir »*. Dans la ville du ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre, elle tente aussi d'exploiter le thème de l'insécurité après l'assassinat récent de deux commerçants et de multiples agressions, qui ont soulevé l'émotion de la population. La plupart de ses candidats font campagne contre la violence dans les grands ensembles ou les quartiers du centre de Marseille, en s'appuyant sur certaines associations de défense plus ou moins spontanées et sur des groupements ouvertement « anti-Arabes ». Si *elle* est *quelquefois* constructive, comme le montrent les cinq propositions formulées par M. Gaudin pour *rétablir* la sécurité à Marseille, cette campagne a pris, aussi, un tour outrancier. Ainsi M. Manovelli, candidat R.P.R. sous l'étiquette Marseille Sécurité dans le IVe canton, n'hésite-t-il pas à stimuler ses électeurs en leur demandant de *« ne pas attendre d'avoir un couteau dans le dos pour réagir » !*

Quant aux « fraudes électorales », autre thème développé par l'opposition, le scrutin dira si, comme le pense M. Bernard Pons, secrétaire *général du* R.P.R., *leur* révélation aura *« un grand retentissement dans le département »*.

G.P.

HAUTES-ALPES : Le P.S. conteste la présidence au M.R.G.

De notre correspondant

Gap. – Dans les Hautes-Alpes, où deux cantons de Gap ont été dédoublés, seize des trente sièges que compte désormais le conseil général sont soumis à élection. Au sein de la majorité, qui dispose de dix-huit sièges dans l'assemblée sortante, présidée par M. Émile Didier, sénateur (M.R.G.), la consultation pourrait *permettre* au P.S. (*dix* conseillers, contre cinq radicaux de gauche, deux divers gauche et un communiste) de renforcer sa position et de briguer la présidence.

M. Robert de Caumont, député socialiste de la circonscription de Briançon, affronte, à Briançon-Sud, M. Paul Blein, exclu du P.S. il y a trois ans, suppléant de M. Didier au Sénat. *La victoire* de M. de Caumont donnerait au P.S. un argument pour évincer M. Didier, lui-même soumis à réélection à Barcelonnette ; celui-ci espère pouvoir compter, cependant, sur la sympathie de certains élus socialistes et sur l'appui de conseillers de l'opposition.

A droite, où M. René Serres, ancien député, impliqué dans une affaire de transfert de fonds illégal en Suisse, ne se représente pas dans le canton de Gap-Campagne, M. *Pierre Bernard-Reymond* (U.D.F.), ancien secrétaire d'État, dont M. Serres était le suppléant à l'Assemblée nationale, *tente* sa chance à Gap-Nord-Est. On y mesurera l'impact des déboires de M. Serres, tandis que l'autre ancien député, M. Paul Dijoud (U.D.F.), paraît assuré de sa réélection à Embrun.

M.B.

VAR : Le va-tout du maire de Toulon

Toulon. – M. Maurice Arreckx, soixante-quatre ans, maire (P.R.) de Toulon, trébuchera-t-il sur l'obstacle que dresse devant lui le chef de file des socialistes de sa ville, un universitaire de quarante-cinq ans, *M. Jean-Paul Ferrier ? L'élection* qui oppose les deux hommes dans le 6e canton de Toulon est, à coup sûr, celle qui suscite le plus d'intérêt dans le Var, où vingt-cinq sièges sont renouvelables et où la gauche, dirigée par le P.S., devrait rester majoritaire au conseil *général. En 1976*, ils s'étaient déjà trouvés face à face, et, à la surprise générale, le maire de Toulon avait été talonné par son adversaire au second tour de scrutin.

Les circonstances, cette fois, sont assez différentes. M. Arreckx, il y a six ans, avait contre lui deux autres candidats de la tendance alors majoritaire, qui avaient contribué à sa mise en *ballottage, mais il était*, alors, dans une période ascendante, qui devait lui permettre l'année suivante d'écarter de sa route un jeune député R.P.R. ambitieux, M. Aymeric Simon-Lorière, et de se faire élire à l'Assemblée nationale en *1978*. Trois ans *plus tard*, M. Arreckx a dû céder son siège de député à un socialiste, M. Guy Durbec, *dont M. Ferrier est le suppléant.*

Maire de Toulon depuis vingt-trois ans, conseiller général depuis vingt-quatre ans, M. Arreckx est un routier de la politique, centriste d'origine, puis opportunément séduit, après 1974, par le giscardisme. Alerte, jovial, raillé pour ses « bourdes » par l'intelligentsia locale, mais habile à conquérir les classes moyennes et le troisième âge, qui forment ses auditoires de prédilection, c'est un notable, avec ses *bonnes actions* – il a *adopté* cinq enfants – et ses roueries.

Sans être un nouveau venu en politique (il a milité dans les rangs du CERES dès 1969 et fut candidat aux législatives de 1973 dans la 3e circonscription du Var), M. Ferrier est resté un idéaliste. Agrégé de l'Université depuis peu, ce géographe, intéressé par les problèmes de développement régional, se veut un homme de dialogue, attentif et sérieux. Dans les textes « léchés », qu'il destine à ses électeurs et où il cite le sociologue Edgar Morin, M. Ferrier ne craint pas d'aborder des thèmes ardus, comme ceux du pouvoir ou de la *responsabilité dans* la *société*.

Sur leurs affiches respectives, les *deux* candidats *ont échangé* leur image : c'est le maire de Toulon, en pull-over et col ouvert sur fond de plage (*« Le dimanche,* dit-il, *je suis comme ça »*), qui a choisi le modernisme et la décontraction, tandis que l'intellectuel socialiste – « trahi » *tout de même par les boucles indisciplinées* de sa chevelure – a posé en cravate *(« C'était la première fois »)* et veston.

En juin 1981, M. Arreckx, bien que battu sur la circonscription, avait, néanmoins, devancé son adversaire socialiste de plus de mille voix, au second tour de scrutin, dans son canton. Son pari : éviter, malgré *la présence d'un candidat du* P.F.N., un ballottage et l'emporter dès le 14 mars. Sans nier une certaine usure du pouvoir, mais sans s'inquiéter des retombées d'une récente affaire judiciaire, dans laquelle il a été critiqué pour l'« imprudence » de ses relations, le maire de Toulon espère y parvenir.

Battu à deux reprises à neuf mois d'intervalle, M. Arreckx serait, très certainement, contesté par ses amis pour conduire une liste aux prochaines élections municipales. Sa défaite entraînerait une redistribution des cartes dans le camp de l'opposition et donnerait des ailes à la gauche. Au sein de celle-ci, le P.S. nourrit l'ambition d'arriver devant le P.C.F. pour la première fois dans les six cantons renouvelables de Toulon. Il serait, dans cette éventualité – qui suppose un tassement sérieux des voix communistes, – en mesure de disputer un ou deux sièges à l'opposition avec des chances de succès, d'autant que celle-ci n'a pu éviter des « primaires » dans les 3e et 8e cantons.

G. P.

VAUCLUSE : triangulaire de l'opposition à Avignon

De notre correspondant

Avignon. – Quarante-sept candidats sont en lice pour les douze sièges à pourvoir. L'extrême-gauche et les écologistes sont absents de la compétition, *tandis que l'on note* la présence de deux candidats d'extrême droite.

L'U.D.F. et le R.P.R. *présentent* officiellement un candidat unique dans six cantons (Avignon-Nord, Cavaillon, Pertuis, Sault, Vaison-la-Romaine et Valréas). En outre, M. Maurice Chabert bénéficie dans le canton de Gordes, détenu par M. Richard (P.C.), du soutien effectif du R.P.R. et de l'U.D.F.

Il y aura des primaires pour l'opposition à Carpentras-Sud, Orange-ouest. Dans le canton d'Avignon-ouest, MM. Albert Mercury (P.R.), Michel Gontard (rad.) et Alain Dufaut (R.P.R.) ont *fait acte de* candidature. En raison d'une forte cote personnelle, M. Paul Travail (P.S.) l'avait emporté en 1976 dans ce canton traditionnellement modéré. Lors de l'élection présidentielle de 1981, le 10 mai, M. Giscard d'Estaing y devançait M. Mitterrand de 513 voix. La vigueur de la bataille que se livrent les trois candidats de l'opposition pourrait permettre au sortant *socialiste de conserver son siège* dans ce canton « en or » pour les modérés.

A Pernes-les-Fontaines, M. Gilbert Espenon, sans étiquette, aura fort à faire pour conserver un mandat que lui conteste le maire socialiste du chef-lieu M. Claude Lapeyre, instituteur. A Valréas, l'opposition s'est unie autour de la candidature de M. Albert Adrien (R.P.R.) dans l'espoir d'inquiéter le conseiller socialiste sortant, M. Jean Duffard.

Un bouleversement de la composition du conseil général est à ce point improbable que l'actuel président du conseil, M. Jean Garcin, socialiste, non renouvelable, se dit prêt à assumer les fonctions qui seront les *siennes une fois la décentralisation* mise en place.

J. L.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE : le désenchantement des éleveurs de moutons

De notre correspondant

Digne. – La prochaine consultation ne devrait pas modifier de façon importante la répartition des sièges au conseil général (1). On s'interroge, cependant, sur l'attitude qu'adopteront les électeurs des zones rurales et, plus particulièrement, les agriculteurs et les éleveurs, dans un département où les difficultés agricoles restent aiguës. C'est le cas, notamment, en matière d'élevage ovin.

A cet égard, l'élection à la présidence de la chambre d'agriculture, contre l'avis du président démissionnaire, M. Fernand Tardy (sénateur socialiste et conseiller général du canton de Digne-Ouest), du secrétaire général de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, est significative de la grogne des paysans vis-à-vis du P.S. *Ceux-ci lui accorderont-ils, comme* par le passé, la majorité de leurs voix, ou marqueront-ils leur désaccord avec la politique gouvernementale en s'abstenant ou en votant pour l'opposition ?

Seize cantons, représentant quatre-vingt-quatorze communes sur les cent quatre-vingt-dix-neuf que compte le département, sont soumis à renouvellement. Les deux députés socialistes, MM. Massot et Bellon, le sénateur, M. Tardy, et l'ancien député communiste, M. Girardot, sont sortants et se représentent. Trois autres sortants ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat : M. Jourdan (P.C.) dans le canton de Peyruis, M. Fauque (P.S.) *dans celui de Sisteron et M. Goirand* (mod.) à Saint-Paul-sur-Ubaye.

Dans ce dernier canton, le P.S. a été pris de court, la défaillance, au dernier moment, du conseiller général sortant, M. Goirand (modéré), *qu'il aurait accepté de soutenir*, ne lui ayant pas permis, faute de temps, de trouver un candidat de remplacement. Ce siège a toutes les chances de revenir à un R.P.R., M. Jean Jacques. En revanche, dans le canton de Senez, qui offre la particularité d'être le plus petit canton de France, le P.S. se contente de soutenir un candidat indépendant contre le conseiller général sortant, M. Charles Rolland (R.P.R.), très solidement implanté dans cette localité. L'accord de soutien réciproque entre la formation gaulliste et l'U.D.F. a joué dans quatorze des seize cantons, le plus souvent en faveur du R.P.R. (neuf cantons).

A Saint-Paul-d'Ubaye, le R.P.R. part *favori*, mais quatre cantons devraient connaître un scrutin très serré ; Moustiers-Sainte-Marie, où le conseiller sortant, M. Roger Vial (socialiste indépendant), ne bénéficie plus du soutien du P.S., qui présente M. Gérard de Meester ; *Colmars-les-Alpes*, où une *« primaire »* rend difficile la réélection de M. André Guirand (R.P.R.) face au socialiste M. Bernard Florent ; Entrevaux, où le conseiller sortant, M. Ernest Don (P.S.), aura à souffrir de la présence d'un candidat divers gauche, M. Pierre Deshayes, M. Yvan Grac (R.P.R.) faisant alors figure de vainqueur possible ; *Peyruis*, où le *sortant*, M. *Jourdan* (P.C.), ne se représente pas et où le P.S. a délégué, à la demande de la section locale, M. André Bellon, député de la deuxième circonscription, la personnalité du maire de Peyruis, M. André Galizi (gaulliste de gauche soutenu par le R.P.R. et l'U.D.F.), pouvant jouer en faveur de l'opposition.

F. B.

(1) 6 P.C., 12 P.S., 1 M.R.G., 5 R.P.R., 2 U.D.F., 5 mod., 1 soc. ind.

POLITIQUE

La préparation des élections cantonales

M. JEAN POPEREN : nous n'avons à redouter que la négligence ou l'indifférence d'une partie de la majorité.

M. Jean Poperen, membre du secrétariat national du P.S., invite les électeurs à voter socialiste dès le 14 mars afin de réaliser « *le changement raisonnable et méthodique, c'est-à-dire efficace.* »

Dans un éditorial, que publie vendredi 5 mars l'hebdomadaire socialiste *l'Unité*, le numéro deux du P.S. demande aux électeurs de « *ne pas oublier la leçon de l'élection présidentielle* », à savoir que « *c'est au premier tour que se jouent les élections.* »

Il ajoute : « *Certains qui l'avaient oublié ont regretté leur négligence au soir du 17 janvier, lors des législatives partielles. Nous n'avons rien à redouter que la négligence ou l'indifférence d'une partie de la majorité.* »

● *Incidents électoraux.* — Deux jeunes militants du *R.P.R.* qui regagnaient la permanence de leur parti à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), jeudi 4 mars à 1 h. 40 du matin, ont été attaqués par quatre inconnus. Les deux *militants, frappés à coups de* manche de pioche et souffrant de divers hématomes, ont reçu des soins à l'hôpital Beaujon.

Durant la même nuit, la permanence électorale de M. Michel Margnes, candidat socialiste aux élections cantonales à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), a été saccagée par des inconnus qui, après avoir forcé la porte d'entrée, ont renversé des meubles, détruit un téléviseur et une machine à écrire et dispersé des dossiers.

● *M. Gaston Defferre*, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, confirme, dans une réponse à une question écrite de M. Raymond Poucaret, sénateur rattaché administrativement à la gauche démocratique du Lot-et-Garonne, que le renouvellement des conseils municipaux aura lieu en mars 1983. M. Defferre précise que le gouvernement proposera que les élections des conseils régionaux au suffrage universel aient lieu en même temps que les prochaines municipales.

LES RELATIONS P.C.-P.S.

M. Sarre : l'union ne peut pas en rester au stade de la solidarité gouvernementale

M. Georges Sarre, député de Paris, qui est, au sein du P.S., l'un des animateurs du CERES, réaffirme, dans *l'Unité* publié vendredi 5 mars, que la réussite du changement « *repose sur le rassemblement, autour des forces de gauche, de tous ceux qui ont un intérêt direct ou indirect au succès de notre projet* ».

M. Sarre précise : « *Notre attitude politique aura en elle-même des conséquences sur les choix du P.C.F. Il serait contraire à nos objectifs de laisser penser que nous souhaitons le laminage du parti communiste. Son affaiblissement touche toute la gauche, ne nous y trompons pas ; il déplace le centre de gravité de l'alliance (...). La cohésion de la gauche est un impératif essentiel. Il est normal que chaque formation ou organisation s'attache à assurer son renforcement et à préserver son identité. Mais elle doit le faire dans un esprit d'émulation. Elle trahirait sa mission, si elle ne plaçait pas son action dans une perspective d'ensemble. Ces derniers temps nous n'avons pas l'impression que les déclarations d'Edmond Maire et parfois celles d'Henri Krasucki vont dans ce sens-là. L'unité d'action entre les grandes centrales syndicales est souhaitable. La prolongation des déchirements actuels ne manquera pas à terme d'affaiblir les chances de réussite du changement.*

» *Pour notre part, au contraire, il nous appartient de proposer au P.C.F. une plus grande implication dans le processus du changement ; l'union de la gauche ne peut pas en rester à la seule solidarité gouvernementale.* »

Une exposition

IL Y A VINGT ANS FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

A l'occasion du vingtième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) organise une exposition qui a été inaugurée, le 4 mars, par M. Jean Laurain, ministre des anciens combattants.

Sur un ensemble de panneaux couvrant près de 30 m2 sont classés, chronologiquement, des documents photographiques, des extraits de journaux et des documents divers — partant de la conquête de l'Algérie en 1930 — retraçant la genèse du conflit qui déchira la France entre 1954 et 1962, et dans laquelle fut impliquée une génération de jeunes Français. C'est un petit manuel d'histoire contemporaine dont les écoliers et étudiants de 1982 pourraient tirer profit.

L'exposition sera ouverte du 8 au 28 mars, cinq jours par semaine, entre 16 h 30 et 18 h 30, au siège de la FNACA, 37-39, rue des Gatines, Paris (Métro *Gambetta*).

M. Marchais : la Pologne s'engage dans la voie que nous souhaitons

M. Marchais, qui était jeudi 4 mars mars au Havre, a pris la parole au cours d'un meeting rassemblant plusieurs milliers de personnes. Il a expliqué le sens du vote communiste aux élections cantonales, qui est de soutenir l'action du P.C.F. au gouvernement, pour « *faire reculer le chômage et reprendre une progression du pouvoir d'achat* ».

Le secrétaire général est revenu assez longuement, à cette occasion, sur la situation en Pologne. Après avoir estimé que les décisions prises le 13 décembre avaient permis d'éviter le pire « *au prix d'un drame regrettable à tous égards et qui a porté préjudice à la cause du socialisme* », il a apporté, à la lumière des dernières prises de position, les éléments d'appréciation suivants : « *En premier lieu, une volonté semble se dégager de ne revenir ni à la situation d'avant août 1980 — ce qui serait à nos yeux inacceptable — ni non plus à la paralysie économique et à la désagrégation sociale ; en second lieu, les premières mesures allant dans le sens des réformes indispensables sont amorcées ; enfin, il apparaît que des possibilités de dialogue entre les forces concernées s'ébauchent peu à peu.*

» *Naturellement, tout cela est encore précaire, incertain. Mais, aussi fragiles soient-ils, nous pensons que ces développements nouveaux vont dans la voie que nous souhaitons, avec tous les véritables amis de la Pologne.* »

EN VISITE A LONDRES

M. Chirac annonce la création d'un « front des pays opposés à l'internationale socialiste »

De notre envoyé spécial

Londres. — L'Union démocratique européenne (U.D.E.) organisera les 2 et 3 juillet à Paris une manifestation internationale à laquelle sont conviés tous les partis, au pouvoir ou dans l'opposition, « *opposés au socialisme et au communisme* », a annoncé mercredi 3 mars à Londres M. Jacques Chirac, qui se trouvait dans la capitale britannique pour répondre à l'invitation du lord-maire de la ville, M. Christopher Leaver.

Au cours de sa brève visite, M. Chirac a notamment rencontré Mme Margareth Thatcher, premier ministre, avec laquelle il a déjeuné, et différents représentants du parti conservateur, pour préparer avec ces derniers la réunion de juillet. Devraient participer à cette manifestation, selon M. Chirac, non seulement les partis européens opposés « à la gauche », mais aussi des représentants des partis des pays du Pacifique (Japon, Nouvelle-Zélande et Australie notamment), ainsi que d'Amérique du Nord. « *Pour la première fois, une organisation attachée aux libertés se manifestera face à l'internationale socialiste* », a déclaré le maire de Paris, qui veut bâtir « *un front international des pays libres* ».

Lors de sa rencontre avec Mme Thatcher, M. Chirac a aussi parlé des questions agricoles qui « *empoisonnent les relations au sein du Marché commun* ». Le maire de Paris a indiqué qu'il trouvait excessive et injustifiée la revendication britannique à propos des subventions qu'elle exige de ses partenaires et qui est contraire à l'esprit et à la lettre du traité de Rome. Il a ajouté : « *Un système d'aide nationale aux agriculteurs devrait être institué si l'accord n'intervient pas à Bruxelles.* »

Enfin, à propos de la défense européenne, M. Chirac s'est montré moins confiant que le premier ministre britannique quant à « *l'efficacité du parapluie américain* ». « *L'Europe doit assurer sa propre défense*, dit-il. *Pour organiser un tel système, des négociations doivent avoir lieu au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement.* »

JEAN PERRIN.

Le Monde

société

La Journée des femmes

Pour la premiere fois, le 8 mars, traditionnellement fêté par les mouvements *féministes et organisations* de *gauche*, devient officiellement la Journée des femmes. Le président de la République, le premier ministre et le ministre des droits de la femme, présideront, lundi, des cérémonies où chacun prévoit d'annoncer des mesures en faveur des femmes. Cette « institutionnalisation » de la Journée des femmes ne satisfait pas pleinement les féministes qui voulaient une journée fériée. Mais d'autres femmes saisiront l'occasion pour en faire un temps fort de leur lutte contre les discriminations.

Bien que *toutes* les femmes estiment que beaucoup reste à faire pour obtenir l'égalité avec les hommes, il est intéressant *de noter que 72 % d'entre elles se déclarent* « *plutôt plus* heureuses qu'il y a une génération ». C'est ce que révèle un sondage de la Sofres réalisé pour « le Parisien libéré », du 18 au 25 février, auprès d'un échantillon de mille personnes. Elles estiment à 48 % que les enfants représentent le domaine le plus important de leur bonheur, avant le couple (45 %) et le métier (36 %).

A la question sur : « Ce qui a changé le plus la vie des femmes », elles répondent, à 69 % : « Le développement de la contraception. »

Une brassée d'initiatives

C'est un 8 mars à la carte qui est proposé aux femmes puisque chaque mouvement, chaque organisation, prévoit des activités propres. Mais tout d'abord que va-t-il se passer du côté de l'Elysée ? A 11 h 30, le président de la République recevra au palais de l'Elysée quatre cents représentantes d'associations de femmes et des travailleuses. Il annoncera à cette occasion l'ensemble des mesures prévues pour corriger les inégalités entre hommes et femmes.

Du côté de Matignon : le premier ministre inaugurera à 15 heures, dans les nouveaux locaux du ministère des droits de la femme (53, avenue d'Iéna, 16e) une exposition photographique sur les femmes au travail et précisera la politique de son gouvernement à l'égard des femmes et de l'emploi féminin.

Mme Yvette Roudy inaugurera, dans la salle des pas-perdus de la gare Saint-Lazare, une galerie de portraits de soixante femmes qui, par leur action ou leur réflexion, ont marqué l'histoire.

Au *Journal officiel*, sera publiée une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur destinée à des femmes travailleuses.

Du côté des féministes : le « M.L.F. déposé, qui publie le périodique *Des femmes en mouvements*, lance un mot d'ordre de grève pour « *fêter cette journée internationale des femmes* ». En plus des nombreuses initiatives, locales, il appelle à une manifestation à 14 heures, place de la République à Paris, et organise, à partir de 18 heures, une fête-concert à la Mutualité (Paris 5e). Depuis le 3 mars, et jusqu'au 16, le M.L.F. propose également cinq films par jour « *pour mettre à l'honneur la créativité des femmes, réalisatrices et actrices* », au cinéma Le Bonaparte, 1, place Saint-Sulpice (Paris 6e).

Les groupes femmes seront-ils aussi à l'origine d'un grand nombre d'activités locales ? La Coordination des groupes femmes de la région parisienne donne rendez-vous à 18 h 30, place Saint-Germain-des-Prés, pour « *une opération spectaculaire* » : ses militantes frontq en effet rebaptiser en grande pompe la place et la rue Bonaparte (Paris 6e). Elles prévoient, en outre, de manifester le samedi 6 mars à partir de 16 heures du métro Châtelet à l'esplanade des Invalides.

Le groupe des imprimeuses Voix off et celui des 3 F, mouvement de femmes s'occupant de formation aux activités traditionnellement masculines (électricité, plomberie, menuiserie, etc), organisent une fête au Bataclan, 50, boulevard Voltaire (Paris 11e), le vendredi 5 mars « *de 20 heures à l'aube* ». De même les femmes qui se regroupent autour des revues *d'En face, Elles voient rouge, Mignonnes* et *Sexisme ordinaire* (groupe femmes des Temps modernes), ont choisi le dimanche 7 mars pour « ouvrir les portes » de la Maison des femmes, 8, cité Prost (Paris 11e) de 15 heures à 19 heures sur le thème du « 8 mars ».

L'Union des femmes françaises (organisation proche du parti communiste se voulant « un mouvement de masse »), qui rassemblera ses militantes les 5 et 6 mars au Palais des congrès à Nanterre (Hauts-de-Seine), pour son quatorzième congrès national, a décidé d'appeler à une manifestation le dimanche 7 mars, à 10 heures, place de la République. Elle fêtera ensuite la journée internationale des femmes (toujours le 7) de 12 heures à 20 heures au nouvel Hippodrome de Paris à Pantin. Au programme : de nombreux artistes, des débats.

Du côté des syndicats : les lieux de travail seront, bien sûr, privilégiés pour ce qui, dans l'esprit de la C.G.T. et de la C.F.D.T., doit rester une journée de lutte. La C.G.T., au niveau national, appelle les travailleuses à obtenir quatre heures sur leur temps de travail (et donc payées), le 8 mars, *pour discuter de leurs problèmes* dans l'entreprise et faire avancer leurs revendications Des rassemblements et des manifestations auront lieu dans toute la France. A Paris, une manifestation partira à 13 h 30 du métro Trinité et se dirigera vers le Palais-Royal : un parcours où figurent de nombreux magasins, des entreprises à main-d'œuvre *féminine*.

La C.F.D.T. préfère favoriser les initiatives locales ou *fédérales* pour cette journée placée sous le thème « *droit à l'emploi, à tous les emplois* ». Sur le plan national, la confédération a demandé une audience au ministère du travail pour réclamer notamment une loi d'orientation sur l'égalité de l'emploi entre hommes et femmes.

Le syndicat F.O., pour qui toute initiative particulière ne ferait que marginaliser les femmes, se contentera d'être présent à l'Elysée et aux réceptions organisées dans les préfectures.

Comme les syndicats, le parti socialiste et le parti communiste mettent l'accent sur les initiatives locales ou régionales. Le P.C.F. prévoit tout de même une réception avec des personnalités féminines au siège du comité central, à 11 heures, le samedi 6 mars, tandis que le parti socialiste organise une journée nationale le dimanche 7 mars, sur le thème « *Femmes dans la cité* ».

TOUTES LES ANCIENNES DÉLÉGUÉES RÉGIONALES A LA CONDITION FÉMININE ONT ÉTÉ « REMERCIÉES »

Réunies au sein d'une association créée en avril 1981, les vingt-deux déléguées régionales à la condition féminine qui étaient en poste quand Mme Monique Pelletier était ministre, protestent contre le fait qu'elles ont été « révoquées » par Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme.

Quatorze d'entre elles, fonctionnaires, ont réintégré leur corps d'origine dès le 1er octobre 1981. Parmi les huit autres contractuelles, trois sont actuellement au chômage. « *En tant que déléguées*, explique la secrétaire générale de l'association, Mme Jacqueline Wolfrom, *nous travaillions pour l'intérêt général de toutes les femmes. Nous n'avions pas une fonction politique.* »

Au ministère, on explique que « *les déléguées étaient des chargées de mission ayant un contrat à durée déterminée par la présence de leur ministre, Mme Pelletier. Une tentative de reclassement a été faite. Nous avons proposé aux huit contractuelles un emploi comparable en responsabilité et en salaire. Quelques-unes ont refusé.* » On ajoute au ministère que, depuis le 1er janvier, les nouvelles déléguées ont un statut précis aligné sur la fonction publique et ont le rang de conseiller technique du préfet.

La secte de Moon proteste contre l'enlèvement à Besançon d'une de ses adeptes

De notre correspondant

Besançon. — Une adepte de la secte de Moon a été enlevée, le 3 mars en plein jour, alors qu'elle se trouvait dans une rue de Besançon. Mlle Claire Chateau, vingt et un ans, étudiante en Sorbonne et dont les parents demeurent dans les Yvelines, a eu le temps de crier : « *Alertez la police, relevez le numéro* », tandis qu'un des ravisseurs lançait : « *C'est une affaire de famille* », après avoir jeté la jeune femme dans une voiture immatriculée dans les Yvelines.

Les premiers résultats de l'enquête permettent en effet de supposer que l'enlèvement a été réalisé sur l'initiative de l'entourage de Mlle Chateau. Sa famille adhère à l'Association pour la défense de la famille et de l'individu (A.D.F.I.), association qui groupe notamment des parents s'opposant au prosélytisme de la secte de Moon (1). Dans l'attente d'un complément d'enquête, le parquet de Besançon a sursis à ouvrir une enquête. — C. F.

(1) Association de défense de la famille et de l'individu, 4, rue Fléchier, 75009 Paris. Tél. : 285-15-52.

A Paris, l'Eglise de l'unification (la secte de Moon) a publié un communiqué pour dénoncer cette « *séquestration* », derrière laquelle elle voit « *les agissements d'un groupe organisé criminel qui pousse les parents à des actes désespérés en présentant des mouvements comme le nôtre sous un jour faux et très inquiétant. Le cas de Mlle Claire Chateau n'est pas unique*, ajoute le communiqué. *Il a été précédé de nombreuses autres affaires, en France comme à l'étranger, où des personnes appartenant à des églises établies, comme l'Eglise catholique, ont été « déprogrammées » par la violence morale et physique après avoir été enlevées.* »

La guérilla anti-sectes

Cet « enlèvement » d'une mooniste est le dernier rebondissement de la longue guérilla menée contre ce mouvement totalitaire et fanatique *par des familles qui refusent de voir* leurs enfants, même majeurs, happés puis dépersonnalisés pour servir une idéologie dont les objectifs politiques et financiers sont plus que douteux.

Le problème de fond est celui de la liberté individuelle. A-t-on le droit de soustraire par la force quelqu'un qui s'adonne, en connaissance de *cause*, à *une pratique dangereuse*, voire mortelle (drogue, secte, suicide) ? S'il est faux de prétendre, comme le fait le communiqué de Moon, que la « déprogrammation » (1) est utilisée en France sur des membres de l'Eglise catholique, il est vrai que les adeptes rescapés de sectes dangereuses doivent, souvent, être soumis à un traitement de réhabilitation morale et psychologique pour échapper à un endoctrinement qui utilise des méthodes proches du lavage de cerveau.

La violence appelle la violence, et l'engrenage peut alors mener très loin. Est-ce à dire que les fins justifient les moyens ? En morale classique, on a toujours reconnu que *les situations extrêmes requièrent* des solutions extraordinaires. Le christianisme admet même la révolution violente dans des situations de tyrannie. Mais, avant d'en arriver là, il faut avoir épuisé toutes les autres armes. Il en va de même pour les sectes.

ALAIN WOODROW.

(1) La « déprogrammation » est une sorte de « lavage de cerveau » à l'envers par lequel l'ex-adepte d'une secte est débarrassé de ses idées.

● *Un colloque international consacré à la naissance* sera organisé à la fin de l'année sur l'initiative de Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargé de la famille.

Il s'agira d'une réflexion pluridisciplinaire permettant d'envisager la naissance sous tous ses aspects (médical, philosophique, culturel, social).

JUSTICE

En marge de l'affaire d'Auriol

DES RESTES HUMAINS DÉCOUVERTS DANS LE VAR SERAIENT CEUX D'UN ANCIEN MEMBRE DU SAC MARSEILLAIS

De notre correspondant régional

Marseille. — Des restes humains découverts le 19 février dernier à Signes (Var) auraient été identifiés comme étant ceux d'un ancien membre du SAC marseillais, M. Claude Castellanos, disparu depuis deux ans. Agé de trente et un ans, patron d'un bar de la rue Saint-Pierre au centre de Marseille, M. Claude Castellanos avait quitté son domicile le 16 février 1980, après avoir reçu un appel téléphonique et n'avait jamais réapparu. C'est un promeneur qui avait signalé à la gendarmerie du Beausset (Var) la présence d'un cadavre réduit à l'état de squelette, dissimulé sous un tas de pierres en bordure de la D 3 conduisant de Signes à La Ciotat.

Une enquête avait été ouverte par la brigade de recherches de la gendarmerie de Toulon. Les vêtements retrouvés sur le corps correspondraient à ceux que portait M. Claude Castellanos au moment de sa disparition. Mais les vérifications se poursuivent pour confirmer ces premiers éléments d'identification. Les enquêteurs n'ont, semble-t-il, pas encore pu déterminer la cause de la mort de l'inconnu, aucune trace de balle n'ayant été relevée sur les ossements.

Dans le cadre de l'information ouverte après la tuerie d'Auriol, au cours de laquelle l'inspecteur stagiaire Jacques Massie et cinq membres de sa famille avaient été sauvagement assassinés par un comando du SAC, les policiers avaient recherché plusieurs anciens membres du mouvement dans les Bouches-du-Rhône, mystérieusement disparus. Parmi eux MM. Claude Castellanos et Yves Courtois, trésorier du SAC à Marseille, dont on avait perdu la trace depuis le 16 mai 1981.

GUY PORTE.

● *Le tribunal de grande instance de La Rochelle* a rendu son jugement, le 4 mars, dans l'affaire des vingt-deux syndicalistes des Ateliers et Chantiers navals de La Pallice, poursuivis pour déprédations, injures au chef du personnel et entrave à la liberté du travail. Les faits remontent aux mois d'août et septembre 1981. Sur les sept ouvriers cités pour entrave à la liberté du travail, deux seulement ont été condamnés. Il s'agit de MM. Alain Boucard, trente-huit ans, délégué C.G.T., et Guy Genty, trente-cinq ans, militant C.G.T., qui ont eu chacun une peine d'amende de 500 F. Une trentaine de syndicalistes se trouvaient dans la salle d'audience au moment de l'annonce du jugement et ont fait d'autre incident. — *Corresp.)*

● NOMINATIONS DE MAGISTRATS. — Le *Journal officiel* du 5 mars publie une liste de promotions et de nominations de magistrats, notamment M. Jacques Brun, procureur de la République adjoint à Clermont-Ferrand, qui est nommé procureur de la République à Rennes.

● *La Cour internationale de justice* a élu, jeudi 25 février, M. Taslim Olawale Elias, du Nigéria, comme président et M. José Sette Camara, juge brésilien, comme vice-président. Au cours de la même séance, la Cour de La Haye a installé les trois nouveaux juges élus en novembre dernier, notamment le Français Guy de Lacharrière (voir *le Monde* du 7 novembre 1981) *(A.F.P., A.P.)*.

DÉFENSE

Une nouvelle technique de largage des parachutistes est adoptée par le 1er R.P.I. Ma

De notre envoyé spécial

Pau. — L'école des troupes aéroportées de Pau a mis au point une nouvelle technique de largage des parachutistes, dite de dérive sous voile, qui fait appel à l'utilisation d'ailes volantes permettant une approche silencieuse de cibles à plusieurs dizaines de kilomètres de distance après le largage depuis un avion de transport. Cette technique, utilisable de nuit ou par temps couvert, doit favoriser le largage de petites équipes de parachutistes lors d'une bataille aux frontières ou au contact des troupes pour des missions ponctuelles de renseignement sur les arrières d'un adversaire ou encore lors de la récupération d'otages français retenus dans un pays étrangers.

Des déplacements de 40 à 50 km

Grâce à une aile volante composée de sept caissons formant voilure à la manière d'un deltaplane commercial, le parachutiste, qui dispose d'une calculatrice de poche lui indiquant des coordonnées de cap en fonction de l'altitude et de la vitesse du vent, peut ainsi se laisser dériver sans bruit sur 17 à 19 kilomètres en direction de son objectif s'il est largué à environ 4 000 mètres d'altitude. Des expériences à Pau ont permis de vérifier ces données de nuit ou au-dessus des nuages sous contrôle d'un radar. Les 17 à 19 kilomètres sont parcourus en un quart d'heure par un groupe autonome de parachutistes pouvant communiquer entre eux par *interphones portatifs*.

De nouvelles tentatives auront lieu prochainement avec des largages à 6 000 mètres, puis à 9 000 mètres d'altitude sous masque à oxygène. A cette dernière altitude l'utilisation d'une aile volante permettra des déplacements ou des dérives de 40 à 50 kilomètres comme l'ont semble-t-il déjà démontré des expériences en République fédérale d'Allemagne.

C'est le 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine (R.P.I.Ma) stationné à B·vonne qui devrait être la première unité à se servir opérationnellement de cette technique pour les missions de renseignement qui lui sont traditionnellement attribuées. Ce régiment dépend, aujourd'hui, de la 11e division parachutiste et il n'est plus depuis l'an dernier le « bras séculier » du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), qui devra se contenter de son unité propre du service Action en garnison au camp de Cercottes (Loiret).

Le 1er R.P.I.Ma est devenu, en effet, le régiment de recherche en profondeur, derrière les lignes arrière de l'adversaire, pour le compte de l'état-major des armées qui peut l'utiliser lors de ses actions extérieures en outre-mer ou en Europe. Dans ce dernier cas, c'est-à-dire dans le cas d'un théâtre européen, le 1er R.P.I.Ma travaillera au *profit des trois corps d'armée* tandis que le 13e régiment de dragons parachutistes (R.D.P.) installé à Dieuze (Moselle) sera chargé du renseignement au bénéfice de l'état-major de la 1re armée dont le P.C. se trouve à Strasbourg.

JACQUES ISNARD.

SPORTS

SKI ALPIN

Aux championnats du monde juniors

FRANCK PICCARD ET CATHERINE QUITTET S'IMPOSENT EN DESCENTE

La renaissance du ski alpin français, amorcée à Schladming avec la médaille d'or de Michel Vion dans le combiné, se confirme à Auron (Alpes-Maritimes) aux premiers championnats du monde juniors. Les jeunes Français se sont en effet imposés le 4 mars dans les courses de descente masculine et féminine.

Franck Piccard, un skieur des Saisies (Savoie), âgé de dix-sept ans et leader de la Coupe d'Europe, a devancé les Autrichiens Harold Krenn de 69/100 et Guido Hinterseer de 1 sec. 12/100 en dévalant la piste de 2 645 mètres en 1 min. 36 sec. 11/100. Depuis 1972, un junior français n'avait pas remporté un tel succès.

Chez les filles, le succès est encore plus grand puisque, après la victoire de Marie-Cécile Gros-Gaudenier dans la Coupe du monde de descente, trois Françaises, Catherine Quittet, championne d'Europe de descente en 1981, Chantal Hudry et Carole Merle se sont placées sur le podium de la course de vitesse, tandis que Hélène Barbier se classait cinquième.

En gagnant le slalom géant de Waterville-Valley (New-Hampshire), l'Allemande de l'Ouest Irène Epple s'est adjugé le 4 mars le trophée de cristal de cette discipline. Au classement général de la Coupe du monde, elle menaça également la Suissesse Erika Hess, quatrième de ce « géant », qui n'a plus que 4 points d'avance avant la dernière course de Montgenèvre.

OMNISPORTS

APARTHEID : les jeux du commonwealth mis en question.

De notre correspondant

Londres. — La tournée en Afrique du Sud de douze joueurs de cricket met dans l'embarras le gouvernement britannique. Pressée par l'opposition travailliste et libérale ainsi que par quelques députés conservateurs, Mme Thatcher s'est refusé, le 2 mars, à condamner cette tournée. Devant la Chambre des Communes, elle a estimé que la Fédération britannique de cricket avait fait tout son possible pour dissuader ces douze joueurs et que le gouvernement ne pouvait agir que par la persuasion : « *Nous ne pouvons empêcher des sportifs de se rendre là où ils veulent, en Afrique du Sud ou ailleurs, sinon nous ne serions plus un pays libre* », a déclaré le premier ministre.

Il est vrai que les athlètes britanniques avaient participé aux Jeux olympiques de Moscou en 1980 malgré l'avis défavorable des autorités de Londres. Mais les rapports avec la République sud-africaine constituent un sujet très sensible à l'intérieur du Commonwealth. Par l'accord de Gleneagles, les Etats membres de cette communauté se sont engagés en 1977 à « *décourager* » les relations sportives avec le régime de l'apartheid. Déjà les fédérations indienne et pakistanaise de cricket pourraient renoncer à des tournées en Grande-Bretagne alors que les Jeux du Commonwealth, qui devaient avoir lieu cet été à Brisbane, sont menacés par le boycottage de certains pays africains qui entendent ainsi protester contre les rencontres du rugby entre joueurs sud-africains et néo-zélandais. — D. V.

CARNET

Naissances

— Jean-Baptiste BOUIS, Eric et Laurent ont la joie d'annoncer la naissance de :

Franck,

le 24 février 1982, à Paris.
59, rue Saint-Blaise,
75020 Paris.

— Didier et Isabelle CHABROL, Arthur, Romain, François-Xavier et Edouard, sont heureux d'annoncer la naissance de

Paul-Henri,

le 1er mars 1982, à Toulouse.
12, rue Mondesau,
31400 Toulouse.

Décès

JEAN COURVOISIER

— Mme Jean Courvoisier,
M. Pierre Courvoisier,
M. et Mme Alain Herrenschmidt et leurs enfants,
Mlle Maryse Courvoisier,
M. et Mme Daniel Courvoisier et leurs enfants,
M. et Mme Robert Courvoisier,
Et les familles Courvoisier, Mouton et de Coulon,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean COURVOISIER,

survenu le 2 mars 1982, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.
44, rue Cardinet,
75017 Paris.

— Le conseil d'administration,
La direction,
Et le personnel de la banque Odier-Bungener-Courvoisier,
ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Jean COURVOISIER,

survenu le 2 mars 1982.

[Né le 19 septembre 1904 à Paris, Jean Courvoisier, ingénieur civil des mines, a fait sa carrière à la banque Odier-Bungener-Courvoisier et Cie, dont il a été président.

Père de sept enfants, licencié ès lettres et en théologie, Jean Courvoisier est le premier laïc à présider la Fédération protestante depuis 1927. Elu en 1970, il le resta pendant sept ans et se fit remarquer par des prises de position courageuses. Ainsi, en 1974, il demanda à M. Giscard d'Estaing de lutter « contre toute tyrannie », celle « du capitalisme anonyme ou (...) d'un orgueil ou d'un égoïsme collectif usurpant trop aisément le vocable d'« honneur national ». C'est encore sous sa présidence que la Fédération a publié de fameux documents tels que « Eglise et pouvoirs, « le Commerce des armes ».

Jean Courvoisier avait un sens aigu de l'œcuménisme et a pris plusieurs initiatives en ce domaine, signant avec des personnalités catholiques et orthodoxes diverses déclarations. Il laisse le souvenir d'un homme affable et délicat, modeste et totalement désintéressé. Ce laïc avait une profonde spiritualité. — H. F.]

— Cheikh Elias Abi-Saab,
Carmen, épouse Nabil El-Dahdah,
Carlos Chahine,
ont la douleur de faire part du décès de

Thérèse CHAHINE,

leur fille et mère.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame du Liban (15, rue d'Ulm, Paris-5e), le samedi 6 mars, à 10 h. 30.

— On nous prie d'annoncer la mort le 3 mars 1982, à l'âge de soixante-sept ans, de

Charles-Emmanuel DUFOURCQ,

professeur d'histoire du Moyen Age à l'université de Paris-X,
après avoir reçu les sacrements de l'Eglise.

La messe d'enterrement sera célébrée en l'église Saint-Honoré d'Eylau (66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e), le lundi 8 mars 1982, à 16 heures.

De la part de :
Ses cousins : des familles Dufourcq, Verdier, Tombeck et Feuilloy, toute sa famille,
Ses collègues, ses étudiants et ses nombreux amis.

Cet avis tient lieu de faire-part.
25, avenue Victor-Hugo,
75016 Paris.

— Mme Paul Guichard,
son épouse,
M. et Mme Antoine Guichard,
M. et Mme Geoffroy Guichard,
M. et Mme Michel Hubert,
M. et Mme Michel Guichard,
M. et Mme François Guichard,
M. et Mme François de Constantin,
Le professeur et Mme François Berthezène,
Le professeur et Mme Max Crochat,
M. et Mme Claude Chassagne,
M. Denis Guichard,
ses enfants,
Mme Adeline Guichard,
M. David Guichard,
M. Romain Guichard,
Mlle Séverine Guichard,
M. Geoffroy Guichard,
M. et Mme Jérôme Guichard,
M. et Mme Claude Staron,
Mlle Stéphanie Guichard,
M. et Mme Hugues Dufour,
M. et Mme Arthur Kortenoever,
M. Jean-Paul Hubert,
M. et Mme Louis Hubert,
M. Clément Hubert,
M. Vincent Guichard,
Mlle Edith Guichard,
Mlle Noëlie Guichard,
M. Antoine Guichard,
M. Adrien Guichard,
M. Henri Guichard,
Mlle Louise de Constantin,
M. Yves Berthezène,
Mlle Claire Berthezène,
Mlle Sophie Berthezène,
M. Julien Berthezène,
Mlle Laure Crochat,
M. Paul Crochat,
M. Etienne Crochat,
M. Philippe Crochat,
Mlle Marie-Delphine Crochat,
Mlle Julie Chassagne,
ses petits-enfants,
M. J.-Paul Hubert,
M. Louis Hubert,
M. Clément Hubert,
Mlle Marie Dufour,
MM. Jacques et Christophe Popper,
M. Michael Kortenoever,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul GUICHARD,

chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
président d'honneur du conseil de surveillance des Etablissements économiques du Casino,

survenu le 4 mars 1982, à La Fouillouse, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques auront lieu en l'église paroissiale de La Fouillouse (Loire), le samedi 6 mars 1982, à 16 heures.

Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes, des prières seulement.

Tous ceux qui voudraient marquer leur sympathie à la famille sont priés de le manifester par un don à l'Association de la sauvegarde de l'enfance : 2, place Jean-Jaurès, Saint-Etienne, qui préviendra la famille.

[Président d'honneur du conseil de surveillance des Etablissements Casino, Paul Guichard était né le 18 avril 1900 à Saint-Etienne.

Entré en octobre 1917 dans la maison créée par son père, Geoffroy Guichard, il fut tout d'abord responsable de la branche non alimentaire de la société, puis, à partir de 1945, de la branche liquides. Il prit en 1958, la direction du personnel et des affaires sociales, avant de devenir président du conseil de surveillance.

A ce poste, qu'il occupera jusqu'à son départ à la retraite en 1966, lui a succédé son frère Pierre, dernier survivant des cinq fils du fondateur des Etablissements économiques du Casino Guichard-Perrachon et Cie, ayant réalisé en 1980 un chiffre d'affaires de plus de 11 milliards de francs et employant plus de vingt mille salariés.]

— Mme Annie Kalekine,
son épouse,
Les familles Kalekine Maurice,
Les familles Azagury Elie,
Les familles Alpern Boris,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Zissa KALEKINE,

survenu le 2 mars 1982, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 8 mars 1982.

On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux, à 14 heures.

— L'Association française des Bessarabiens et la mutuelle Solidarité bessarabienne
ont la douleur d'annoncer le décès de leur président,

Z. KALEKINE,

survenu le 2 mars 1982, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 8 mars 1982, à 14 heures.

Réunion devant l'entrée principale du cimetière de Bagneux-Parisien.

— Mme Yvonne Puaux,
son épouse,
Jean, Jacques et Yves-Henri,
ses fils,
Ses petits-enfants,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Henri PUAUX,

magistrat honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
officier de l'American Legion
officier des Veterans of Foreign Wars,
Compagnon du 8 novembre.

Un service religieux sera célébré en l'église réformée de l'Annonciation (19, rue Cortambert, Paris-16e), le lundi 8 mars 1982, à 10 h. 30.

L'inhumation aura lieu le 9 mars, à 11 heures, dans le cimetière familial à Gluiras (Ardèche).

— M. Max Teicher,
son mari,
M. Stéphane Teicher, son fils et sa famille,
Mme Ruth Harse, sa fille adoptive,
M. Fernand Raphaël, son frère et sa femme,
ont la douleur de faire part du décès de

Blanche TEICHER,
née Raphaël,

survenu le 4 mars 1982, des suites d'une longue maladie.

L'enterrement a eu lieu au nouveau cimetière du Raincy (60, allée du Plateau, *Le Raincy*), le vendredi 5 mars, à 15 h. 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.
2, avenue du Stade-de-Coubertin,
92100 Boulogne.
3, villa Deroin,
93340 Le Raincy.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée le mardi 9 mars 1982, à 9 h. 30, en l'église Saint-Sulpice (place Saint-Sulpice, Paris-6e), à l'intention de

M. Bernard HIBON,

rappelé à Dieu le 25 février 1982.

Bienfaisance

— La Société de placement et de secours en faveur des élèves et anciens élèves de l'Institut national des jeunes aveugles organise, à leur profit, un concert de musique de chambre : « De Henry Purcell à Richard Strauss », le 13 mars, à 20 h. 45, au 56, boulevard des Invalides - 75007 Paris.

Participation aux frais : 25 F, étudiants, et J.M.F. : 15 F.

Communications diverses

— A la suite de l'élection de Raymond Tournoux à l'Académie des sciences morales et politiques, un comité s'est formé en vue de lui offrir son épée.

Les personnes qui souhaitent participer à la souscription peuvent s'adresser à M. Claude de Kemoularia, Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin - 75002 Paris. (Prière de libeller les chèques à l'ordre du « Comité de l'épée Raymond Tournoux ».)

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-IV (Sorbonne), le samedi 6 mars, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean Martin : « Les îles Comores, de la période des invasions malgaches à l'établissement de la souveraineté française ».

— Université de Paris-IV (Sorbonne), samedi 6 mars, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, M. Pierre Jay : « L'exégèse de Saint-Jérôme d'après son commentaire sur Isaïe ».

— Université de Paris-X (Nanterre), lundi 8 mars, à 9 heures, salle 614 (bât. G), M. Mabrouk Mansouri : « Politiques de développement industriel en Tunisie 1962-1981 ».

— Université de Paris-XI (Sceaux), le lundi 8 mars, à 15 h. 30 (salle des professeurs), 51, boulevard Desgranges, à Sceaux, M. Philippe Decraène : « Bilan de deux décennies d'indépendances africaines : interactions des politiques intérieures et des politiques extérieures ».

FAITS ET PROPOS

Médecine

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce qui était indiqué dans l'article sur la journée nationale de protestation des médecins contre la nouvelle politique de santé, nous aurions dû imprimer : « *Aujourd'hui, ce sont les médecins salariés des hôpitaux publics qui, avec le soutien de la C.G.C. et de F.O., montent sur la scène* », et non comme il avait été écrit par erreur « *avec le soutien de la C.G.T.* ».

Religion

● *La réunion extraordinaire des responsables jésuites* du monde entier, près de Rome, au cours de laquelle ils ont été reçus par Jean-Paul II (*le Monde* du 2 mars), a pris fin le 4 mars.

Dans un communiqué, le « gouverneur » provisoire de l'ordre, le Père Paolo Dezza, remercie le pape pour « *son discours stimulant* » et estime que cette allocution était « *extrêmement chaleureuse et encourageante* ». Ce discours de six mille mots adressé par Jean-Paul II aux supérieurs des jésuites, samedi 27 février, était un rappel ferme à l' « *obéissance* », mot que le chef de l'Eglise a répété vingt-six fois dans son texte.

Les participants, ajoute le communiqué, ont étudié le thème de « *la fidélité de la Compagnie à l'Eglise aussi bien dans la doctrine que dans la pratique* ». — *(A.F.P.)*

Sciences

● *La NASA va envoyer des avions U-2* faire des prélèvements dans un énorme nuage de poussières et de particules diverses qui tourne autour de la Terre dans l'hémisphère nord depuis quelques mois, à une altitude de 17 à 18 kilomètres. L'origine de ce nuage est inconnue : des volcans, notamment au Zaïre et en Nouvelle-Guinée, sont bien entrés en activité au début de cette année, mais ces éruptions n'ont, semble-t-il, pas été assez importantes pour expliquer l'existence du nuage. — *(A.F.P.)*

● *Lancement d'un satellite Intelsat.* — Le satellite Intelsat V-D, appartenant à l'organisation internationale de télécommunications Intelsat, a été lancé, jeudi 4 mars, de Cap Canaveral, par une fusée Atlas-Centaur de la NASA. Placé sur orbite géostationnaire, ce satellite servira à assurer des liaisons entre l'Europe, le Proche-Orient et l'Extrême-Orient. Il est le quatrième de la série des Intelsat V, satellites géants de deux tonnes pouvant transmettre simultanément douze mille communications et deux canaux de télévision.

● *L'épave de la plate-forme pétrolière « Ocean-Ranger »*, qui a sombré le 15 février au large de Terre-Neuve, a été localisée. Elle repose, les pieds en haut, sous 81 mètres d'eau, à une centaine de mètres du puits qu'elle était en train de forer. Les quatre-vingt-quatre hommes qui étaient à bord de la plate-forme ont tous péri dans la catastrophe, dont les causes sont toujours inconnues. Des plongeurs ont pris des photos de l'épave. Deux autres plates-formes pétrolières, qui travaillaient comme *Ocean-Ranger* pour le groupe Mobil sur le même champ d'Hibernia, ont été remorquées dans le port terre-neuvien de Marystown pour y subir une inspection. — *(A.F.P., Reuter.)*

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

LE SPORT AÉRIEN BAT DE L'AILE

Tout sauf un jouet de luxe

C'EST devenu un truisme de dire que l'aviation générale, la « petite » aviation de loisir, va mal en France. Pourtant, cette fois c'est vrai, la crise est là. *« On parlait d'une activité à dimensions humaines : faudra-t-il bientôt parler de dimensions squelettiques ? »*, demandait dernièrement M. Pierre Gauthier, président de la Socata — la filiale de la SNIAS qui construit des avions légers — au cours d'un débat organisé par l'Association des journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace (A.J.P.A.E.) réunissant les représentants des cinq constructeurs français (1).

Dans un « livre blanc », l'Association des pilotes privés français (APPA) vient de rendre compte en quelques chiffres de la déchéance d'une industrie qui fut la deuxième du monde. On a construit en France 743 avions en 1976, et 216 seulement au premier semestre de l'an passé ; dans le même temps, les ventes chutaient (de 798 à 236 machines), ne devant qu'à des exportations soutenues de ne pas s'effondrer davantage.

Avec un peu plus de 500 salariés, 170 millions de francs de chiffre d'affaires l'an passé et quelques centaines de machines de types divers produites, la situation de la construction française d'avions légers — peut-on encore parler d'industrie ? — ne fait que refléter le lent déclin — bien antérieur à la crise économique — d'une activité de loisir supplantée par d'autres, plus attractives et moins onéreuses. Et le fait que la production américaine ait chuté de 40 % cette année ne suffit pas à rassurer nos fabricants.

La comparaison avec l'Amérique est édifiante. A modèle d'avion identique, l'heure de vol coûte de trois à quatre fois plus cher chez nous que là-bas. Un comble dans un pays qui a inventé l'aviation populaire. Divers facteurs entrent en jeu pour expliquer cette différence. Au stade de la construction d'abord. Nos coûts de main-d'œuvre excèdent ceux des Américains, nos prix de matières premières souvent aussi — celui de l'aluminium par exemple, trois fois plus cher ici — et font que le *« kilo d'avion »* revient, outre-Atlantique, à deux fois moins qu'ici. La sophistication grandissante des machines accroît leur prix : les seules exigences administratives de sécurité ont alourdi les factures de 30 % en dix ans.

A l'usage aussi, l'avion coûte bien plus cher en France. S'il appartient à un propriétaire privé, il est désormais assujetti à un régime de « vignette » ; les frais pour le garer et l'entretenir, les redevances payées pour l'utiliser, finissent par avoir raison de l'amateur le plus fortuné, par ailleurs inquiet des menaces périodiques du fisc et lassé de la hausse des taux d'intérêt. Et M. Pierre Clostermann, président de Reims-Aviation, voudrait bien faire comprendre à l'Etat que *« l'avion d'aviation générale n'est pas un jouet de luxe »*.

Mais c'est surtout le prix du carburant qui contribue le plus à rendre le petit avion inaccessible : une heure de voltige sur l'avion (français) Mudry CAP-10 coûte 60 francs d'essence aux Etats-Unis et 250 francs en France, où, selon l'APPA, elle a augmenté moitié plus vite que le supercarburant automobile depuis 1978. Et d'ailleurs, ce carburant, à indice d'octane élevé, devient de plus en plus difficile à trouver dans bien des pays, les compagnies pétrolières négligeant ce produit depuis la disparition des avions de transport à hélices. Les exportations potentielles s'en trouvent ainsi pénalisées.

Les coûts d'utilisation trop élevés découragent les amateurs Les estimations faites au début des années 70 d'un parc de 9 500 à 11 000 machines pour 1980 s'en sont trouvées déjouées : cette année-là, on ne comptait guère en France que 6 300 avions, la plupart très vieux (moyenne d'âge treize ans). La faible activité du secteur n'engendre que des besoins faibles en machines, donc des petites séries chères à produire, *donc... le cercle vicieux est* bouclé. Et qui pourrait le rompre, à l'heure actuelle ?

Dirigeants d'aéroclubs, constructeurs, fonctionnaires du service de la formation aéronautique, rêvent bien, de temps à autre, de rendre son lustre à l'aviation générale en produisant un avion rustique, sans électronique compliquée, susceptible d'abaisser sensiblement le coût de l'heure de vol. A défaut de raids audacieux, il permettrait à beaucoup de pilotes du dimanche de satisfaire leur passion. Mais, dans ce domaine, le « bon marché » est relatif. Un constructeur américain a essayé de relancer un avion léger de construction sommaire en bois et en toile, avec un tout petit moteur, une sorte de lointain descendant du légendaire Piper Cub : malgré tous ses efforts pour abaisser ses coûts de fabrication, il n'a pu le proposer à moins de 24 000 dollars (plus de 130 000 francs).

Véritable « mouton à cinq pattes » de la construction légère française, le biplace économique pourrait voir le jour si un moteur moderne et sobre, de puissance moyenne (environ 80 chevaux), existait. Sans aide de l'Etat, la Socata et Mudry viennent de réaliser le prototype d'un tel engin.

Il tourne, et bien. D'autres pensent qu'on pourrait modifier les moteurs à explosion pour les rendre aptes à consommer du kérosène, carburant pour réacteur moins coûteux que l'essence.

Passionnant et formateur

Mais les constructeurs ne se leurrent pas : l'aviation légère restera, quels que soient les progrès techniques, un sport onéreux. Aussi certains d'entre eux proposent-ils de substituer à l'actuelle aide au producteur une aide à l'utilisateur, analogue à l'ancien système de bourses pour les jeunes. Pour M. Auguste Mudry, le problème est même carrément politique : *« Si le pouvoir reconnaissait que l'aviation est nécessaire à la formation des hommes, il changerait bien des choses,* dit-il. *Or on fait le contraire depuis vingt ans. »* Il a été entendu au moins par un parlementaire, M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris (P.S.) (2), qui s'est insurgé, auprès de MM. Henry et Fiterman contre *« une politique opposée à la démocratisation du sport aérien »* et l'exclusion de la jeunesse *« d'un sport passionnant et formateur »* à cause de *« la sélection par l'argent »*, et qui a réclamé l'avènement de *« l'aviation populaire de notre temps »*.

Interrogé lors de la discussion budgétaire, en décembre 1981, le ministre des transports, a promis de *« s'efforcer de renverser la tendance »*. Déjà, a-t-il annoncé, le montant de l'effort financier en faveur de l'aviation légère va passer de 10,2 millions de francs en 1981 à 17 millions cette année. *« Nous devons préserver cette activité qui est intéressante et qui passionne un certain nombre de Françaises et de Français »*, a-t-il conclu. Les milieux professionnels ont accueilli sans enthousiasme excessif cette déclaration : ils ont déjà reçu tant de promesses...

JAMES SARAZIN.

(1) Reims-Aviation (licencié de l'américain Cessna), Socata (quadriplaces Rallye, Tobago, Tampico, Trinidad), Robin (bi et quadriplaces en bois et en métal), Mudry (mono et biplaces de voltige), et Fournier (motoplaneurs).

(2) Le sénateur Parmantier a été chargé par les ministres du temps libre et des transports d'entreprendre la préparation d'une mission d'étude sur l'aviation légère.

Le Rally de Willy tourne mieux que son club

UNE éclaircie dans le ciel bas et gris de ce samedi après-midi a suffi pour décider Willy à sortir le Rally 110 ST du hangar. Cela semble très simple. On met le contact, quelques rebondissements sur le terrain d'envol bosselé entrecoupés de contacts avec la tour de contrôle dans un anglais incompréhensible pour le non-initié, et le quadriplace à hélice décolle bruyamment, mais fièrement.

A peine une minute plus tard, nous pouvons déjà embrasser d'un coup d'œil la campagne versaillaise. L'aérodrome de Chavenay se trouve là, plusieurs centaines de mètres plus bas. Sur la tôle ondulée qui sert de toit aux avions s'inscrivent en grandes lettres le nom de leurs propriétaires : Renault et d'autres, mais aussi l'aéroclub Dassault-Breguet.

Le Rally qui nous secoue est l'un des douze appareils qui constituent le parc mis à la disposition de ce dernier. Depuis 1966, le personnel du groupe, récemment passé sous le contrôle de l'Etat, peut s'adonner aux frissons du vol à moteur, à des tarifs préférentiels. Les trois cent vingt membres du club ne payent qu'environ 150 francs des 400 francs que coûte une heure dans les airs, le solde étant pris en charge par le comité d'entreprise des usines de la région parisienne.

L'association compte trois permanents, un chef pilote et deux mécaniciens, et a réalisé en 1981 un chiffre d'affaires de 211 millions. Les subventions, notamment celles destinées aux investissements qu'accordait Dassault, sont, comme dans nombre d'autres grandes sociétés, pour ce même genre d'activités, en très nette diminution depuis deux ans. Ce sport, loin d'être marginal parmi les autres loisirs dispensés chez Dassault, demeure néanmoins un poste onéreux pour le comité d'entreprise, et certains préféreraient une répartition plus avantageuse de ces crédits.

Willy, « accroché » au manche à balai depuis une quinzaine d'années, est aussi pupitreur à l'usine de Saint-Cloud, qui met au point les prototypes des Mirage-2000 et 4000. A quoi bon prévenir ! Willy amorce, l'air de rien, un « break ». *La pression exercée sur le corps par ce virage serré à 180 degrés vous décolle les joues de la mâchoire et éprouve sérieusement la résistance d'une cage thoracique normale.* « Avec celui-là, aucun risque de décrocher. » *Merci, cela rassure toujours un peu. Bien, le Rally semble tourner rond ; mais qu'en est-il du club ?*

Son président, M. Daniel Laurent, n'est pas très optimiste. Les coûts d'abord. L'essence entre pour près de 50 % dans le prix d'une heure de vol. Mais il y a aussi les taxes d'atterrissage versées à l'Aéroport de Paris pour l'utilisation des pistes qu'il contrôle, c'est le cas de celle de Chavenay, qui, elles, sont de 6 800 francs pour six mois et par avion.

Retaper les vieux coucous

Un ensemble de charges donc, sans oublier celles de personnel, qui pèsent lourdement sur l'activité de l'association. A ces difficultés s'ajoutent celles inhérentes aux investissements. En raison du rétrécissement du marché des avions légers, on ne trouve plus de monoplace ou de biplace d'une puissance moyenne convenant à l'entraînement ou à l'enseignement. Un quadriplace de 100 chevaux coûte environ 350 000 francs. Il s'agit là, à l'évidence, d'un investissement important pour une association, ou pour un comité d'entreprise. Mais comme le fait remarquer Willy, on pourrait se contenter de retaper des avions plus anciens en leur adaptant un moteur neuf, le tout pouvant revenir à 10 000 francs. Il semblerait que l'exigence, voire le snobisme de la clientèle, agissent dans ce domaine tel un frein.

Un « coucou », il y en a justement un en vol, collé aux ailes du Rally : le Fournier 54, un monoplace de 35 chevaux, bleu et blanc, est minuscule, d'apparence fragile et plutôt élégant. « Qu'est-ce qu'il peut être beau ! On est bête en France de ne plus en fabriquer comme celui-là », *s'exclame le copain de Willy qui nous accompagne. Ils discutent, parlent évidemment moteurs, performances et font des signes au pilote du Fournier, là, presque à portée de main.*

Le club Dassault-Breguet, c'est aussi une ambiance. Peut-être pas le désormais célèbre Café du Commerce, mais tous les fanas s'y rencontrent pour les soirées qui ont lieu régulièrement tous les degrés de chef de service, hommes et femmes, on retrouve pratiquement toutes les marches de l'échelle des salaires. « Pas comme en province », *s'empresse-t-on de dire. Là-bas, il n'y a que les notables locaux. Et celui qui veut reproduire les schémas de la hiérarchie du bureau ou de l'atelier se fait mal recevoir. Cependant la moyenne pour l'année dernière du nombre d'heures par inscrit était seulement de seize heures, ce qui donne à penser que peu de gens sont finalement prêts à* « se fendre » *pour voler.*

Il reste apparemment un noyau particulièrement actif dont fait partie ce groupe d'amis qui, pour le plaisir, prennent un quadriplace et font Dieppe, Deauville, les châteaux de la Loire dans la journée, en se partageant les frais. Ou même ceux qui, avec leurs familles, descendent pour les vacances d'été à Argenton-sur-Creuse et plantent là caravanes et avions pour un stage de trois semaines consacré à la voltige et même à la pêche.

Après une demi-heure de vol, Willy raconte la formule 1 en avion telle qu'il la pratique : une compétition entre huit petits bolides profilés, en ligne, virevoltant autour de balises à la vitesse de 400 kilomètres à l'heure... et à 8 mètres du sol ! C'est bien évidemment le premier arrivé qui l'emporte. Si çà ne passe pas...

Il annonce par radio à son compère Fournier qui nous suit toujours d'aussi près que l'on rentre. Une légère courbe à droite après avoir croisé dans le ciel une autre hélice et les hangars se rapprochent doucement. Après l'atterrissage, en rentrant l'appareil sous son abri comme tout un chacun gare sa voiture, Willy explique : « Ceux qui veulent voler le peuvent. En construisant leur avion en bricolant, en se serrant la ceinture. » *Mais les autres, ceux qui le considèrent comme un loisir, comme une détente ?* « Il y a des rigolos, des frimeurs, ceux qui n'en veulent pas vraiment, on ne les voit plus rapidement. »

L'argent, la disponibilité, le bon vouloir du temps sont autant de contraintes qui ne sont pas de bon augure pour faire de l'aviation un sport définitivement populaire.

ERIC WALTHER.

INDE PROFONDE

Jaïsalmer, la cité mirage

ILLUSION, mirage ou réalité ? Quand on la voit soudain se profiler crénelée sur l'horizon, dans l'air vibrant de chaleur, perchée sur un roc perdu dans l'immensité désertique, est-ce enfin la ville, celle du bout des sables, ou un rêve qui se matérialise ? Etroite et monochrome, la route continue de se prélasser au ras d'un sol sablonneux, de loin en loin surgissent des points d'eau entourés de masures couleur de terre.

Des enfants et des femmes enveloppées de voiles multiples aux tons violents sortent de recoins invisibles, au-delà des haies de broussaille on distingue du bétail, des moutons surtout, et des chameaux. L'une après l'autre, ces haltes fugaces s'évanouissent comme les hardes de gazelles à peine entrevues et se fondent dans le paysage d'arbustes et d'herbes malingres, qui donnent au désert du Thar sa tonalité particulière.

A mesure que l'on se rapproche du but, l'évidence s'impose : Jaïsalmer est bien cette cité du désert, telle qu'on se l'imagine pour servir de décor aux *Mille et Une Nuits*. Elle est née d'ailleurs de la volonté de l'un des altiers guerriers radjpoutes, dont de somptueuses miniatures d'une merveilleuse délicatesse gardent la mémoire.

En 1156, Rawal Jaïsal délaissa sa capitale, Lodruva, pour s'installer avec ses courtisans à une quinzaine de kilomètres à l'est, sur la colline de Trikuta, qui domine les alentours du haut d'une petite centaine de mètres. Escale privilégiée sur la longue route des caravanes qui reliaient, au pas balancé de centaines de chameaux, le lointain Gobi aux dunes d'Arabie, Jaïsalmer garde ce parfum mystérieux d'aventures révolues et de songes devenus pierre.

Même si les dangers sont aujourd'hui écartés, et si les brigands ne menacent plus la cité dressée sur son rocher, le fort aux quatre-vingt-dix-neuf bastions en forme de tour tronquée demeure impressionnant. Les lourdes portes ne se referment plus guère pour barrer la route aux assaillants, mais l'épaisseur des murailles et la hauteur des portes voûtées aux dimensions d'un éléphant donnent encore la mesure des combats qui pouvaient s'y livrer.

Dans le fort, les ruelles tortueuses s'entrelacent et se perdent dans un dédale de cours, des escaliers ouvrent des brèches dans la pénombre des demeures à plusieurs étages, des gosses échevelés s'amusent sur les pavés inégaux, des odeurs d'épices et d'encens flottent dans la fraîcheur des cuisines ouvertes sur la rue, hibiscus et bougainvillées piquent des taches flamboyantes sur l'ocre des murs. A Jaïsalmer, les vieilles familles continuent d'habiter dans des maisons bâties au douzième siècle, et la plupart de ces demeures sont de véritables joyaux d'architecture élégamment ouvragés.

Retraite pour les marchands de Calcutta

L'opulence d'hier n'existe sans doute plus dans cette cité érigée autrefois pour être un point de rencontre et de repos. Pourtant, Jaïsalmer, qui ne compte guère plus de vingt mille habitants aujourd'hui, exerce une véritable fascination sur le voyageur. Parmi les Marwari, qui constituent l'aristocratie locale et s'enorgueillissent d'être les descendants des fondateurs de la ville, il est de riches marchands dont la fortune s'est faite de père en fils dans des villes lointaines comme Calcutta, et qui reviennent — à l'heure où la vie mondaine perd de son importance — couler des jours paisibles dans leur univers familier.

Avec ses chameliers, ses artisans, ses orfèvres, ses tisserands, ses marchands, ses cuisiniers ambulants, ses hommes aux imposants turbans, poignard à la ceinture, et ses femmes en retrait dans l'ombre propice des hauts murs, le fort de Jaïsalmer constitue une toile de fond immobile où s'inscrit le kaléidoscope perpétuellement mouvant d'une Inde épousant le temps.

Cité-mirage enfouie au cœur du Thar, citadelle avancée en direction de la plaine de l'Indus, petite-fille des civilisations de Mohendjo-Daro et de Harapa, Jaïsalmer est aussi un témoin privilégié du jaïnisme, cette autre grande religion issue du tronc commun de l'hindouisme, à peu près à l'époque où le Bouddha cheminait sur la voie de l'éveil. Echo lointain des innombrables sculptures des temples du Mont-Abu et de Ranakpur, les sanctuaires jaïns de Jaïsalmer témoignent dans le recueillement de la soif d'une quête spirituelle éternellement recommencée.

A une quarantaine de kilomètres de Jaïsalmer, au-delà d'une chaîne de dunes qui dessinent un Sahara blond en miniature, il est un petit village, du nom de Sam, incrusté dans le désert autour d'un point d'eau. Vêtus de blanc, enturbannés de rouge ou de vert, d'orange ou de rose, des hommes aux yeux clairs s'affairent entre les chameaux et les ânes.

Des agneaux et des chiens se chamaillent dans les piaillements d'enfants rieurs, les femmes accroupies laissent entrevoir sous les voiles qui les protègent du soleil leurs bijoux scintillant à leur cou ou au poignet. Inlassablement, les seaux montent et descendent dans le puits, et sont habilement vidés dans des récipients que des fillettes s'empressent de faire prestement disparaître dans les maisonnettes autour de la place sablonneuse.

Tirant un chameau par le licou, suivi de deux autres et d'un serviteur, un nouveau venu surgit tout à coup du désert. Sa haute silhouette se découpe avec précision sur l'azur qui flamboie. Très grand, coiffé d'un turban aussi immaculé que sa longue chemise flottante, une écharpe écarlate sur l'épaule, la barbe soigneusement passée au henné et le regard perçant habitué à sonder l'immensité, il s'installe à croupetons au bord du puits, tandis que son serviteur détache une outre de la selle d'un chameau et entreprend de la remplir. L'outre gonfle, s'enfle au rythme des seaux qui s'y déversent et, quand au bout d'un très long moment elle est enfin pleine, l'homme se lève, se redresse, salue d'un signe de tête altier, et repart avec son serviteur et ses bêtes. Vers quels mirages ?

CLAUDE B. LEVENSON.

● *Fermiers en herbe.* Contrairement à l'information parue dans nos éditions du 27 février, les *séjours d'enfants à la ferme* en Bretagne, ne coûtent pas de 970 à 1 390 francs par semaine mais 780 francs quelle que soit la période considérée.

★ Touring Vacances. Toutes agences de voyages.

CORRESPONDANCE

Quelle hôtellerie pour le thermalisme

Après la parution d'un article consacré au « tourisme autour des thermes » dans les Pyrénées (le Monde du 20 février), le président-directeur général de la chaîne thermale du soleil nous écrit pour éviter toute mauvaise interprétation des activités immobilières et médicales de celle-ci :

Il serait aisé de conclure de votre article que le seul souci de la chaîne thermale du soleil a été de jouer le rôle de promoteur immobilier — avec la tonalité péjorative qui s'attache parfois à ces termes — sans se préoccuper des problèmes de thérapeutique thermale.

Nous entendons en premier lieu confirmer que notre groupe s'est en effet préoccupé de fournir aux curistes l'hébergement nécessaire à proximité du lieu de cure, et cela au prix de sacrifices financiers importants.

Il a pu offrir à ses curistes toute une gamme d'hôtels et de résidences accessibles à toutes les bourses, et non pas seulement à quelques privilégiés comme indiqué dans votre article. Il a été le premier à lancer la formule « résidence », qui permet de joindre les avantages de prix modérés à la liberté que recherchent les curistes hors de l'hôtel et de ses diverses sujétions.

En agissant ainsi, la chaîne thermale du soleil a largement anticipé sur les recommandations du rapport de la mission sur le thermalisme, où l'on peut lire : *« La crise de l'hôtellerie thermale est grave. Il est urgent s'il est encore temps d'y porter remède. »*

Nous nous y sommes attachés, mais sans les arrière-pensées sous-jacentes qu'on devine dans l'article, insinuant que nous avons en même temps négligé le thermalisme médical.

Pour contester de façon formelle cette affirmation gravement préjudiciable à notre groupe, nous nous contenterons d'énumérer les arguments suivants :

— Cinq des stations de la chaîne thermale du soleil étaient pratiquement rayées de la carte du thermalisme avant d'être intégrées au groupe ; aujourd'hui, certaines d'entre elles ont acquis une réputation qui dépasse largement nos frontières ;

— Dans chacune de ces stations rénovées, le nombre de soins autorisés et agréés par la Sécurité sociale a plus que décuplé depuis leur acquisition ;

— Grâce aux études, recherches et contrôles du corps médical des stations du groupe, les techniques de soins les plus modernes sont mises à la disposition des curistes, et cela grâce à des investissements particulièrement importants, et sans cesse renouvelés ;

— Enfin, alors que la moyenne de fréquentation thermale française s'est accrue de moins de 1 % en 1981, celle du groupe de la chaîne thermale du soleil a augmenté de plus de 11 % pendant la même période, soit dix fois plus ! Cela démontre sans conteste que les curistes, à l'inverse de ce qui est affirmé dans votre article, ont su apprécier le thermalisme médical du groupe, mieux sans doute qu'ailleurs.

RESTAURATION ABUSIVE

Bonaguil transformé en carte postale

VOUÉ depuis longtemps au tourisme, le célèbre château de Bonaguil a été invité par la ville de Fumel (Lot-et-Garonne), propriétaire, à augmenter son rendement culturel pour justifier sa présence en haut d'un piton qui, sans lui, ne serait qu'un promontoire.

Jusqu'à maintenant, on le visitait pour quelques francs. Un magnifique donjon, entouré de ruines grandioses, on en emportait une vision inoubliable. Pas assez pour le rentabiliser. Désormais, d'après la charte culturelle souscrite en 1979, il montrera des graffiti. Les forains montrent bien des ours. Il n'y a pas de sot métier. Mais il y a de sottes restaurations, car, pour offrir à la curiosité des visiteurs ces inscriptions d'intérêt mineur, on risque de défigurer Bonaguil. A coup sûr de lui enlever son caractère fantastique. Nasarde d'autant plus cruelle que cette vieille gloire de notre architecture militaire n'a jamais été au combat.

Il a tout fait pour ça. Construit de 1500 à 1530 par Béranger de Roquefeuil, il portait un triple défi *« aux vilains, aux Anglais et aux plus puissants soldats du roi de France »*. Or aucun ne le releva. Pour l'excellente raison que ses plans de feu étaient supérieurs à ceux de la ligne Todt elle-même, *« grevés de quelques bourdes notoires »*. En outre, son prodigieux donjon, en îlot de porte-avions, écartait tous les boulets qui ne tombaient pas directement sur le fil de son étrave. Bref, quatre cents ans avant la bombe atomique, c'était l'arme de dissuasion première du nom. Voilà pour l'œuvre de l'homme.

Celle de la nature. Par un accord elle avait été jusqu'à cette heure respectée. La pluie et le vent, le soleil et le gel, quatre siècles, avaient fait du castel une dentelle supérieure de tout un piton à ce que les ruines des plus célèbres abbayes normandes peuvent montrer de plus aérien. Du haut du donjon, notamment, l'effondrement du toit et des niveaux du logis seigneurial creuse un gouffre qui, laissant deux ou trois cheminées monumentales suspendues dans le vide, révèle l'articulation architecturale de l'époque. Or c'est sur ce point que porte surtout la restauration envisagée. Par elle, les merveilleux ouvriers qui auraient pu signer Panini ou Hubert Robert cette mise en scène grandiose vont être foutus à la porte de chez eux, comme de vulgaires squatters.

Pourquoi ? Pour acquérir deux salles au profit d'un musée de l'armure, dont l'idée ne semble guère progresser, et donner accès aux inscriptions. On rétablira cinq niveaux dans la grosse tour, deux dans la courtine adjacente. Depuis la cour d'honneur, l'escalier à vis de la tourelle sera reconstitué (en pierre du même nom), tandis que, pour la charpente, douze poutres seront demandées non à la forêt, toute disposée à les fournir, mais à la sidérurgie. Le bois serait, paraît-il, incapable de supporter la charge de 500 kilos au mètre carré. Tous les châteaux médiévaux de la région hurlent le contraire.

Plus grave encore, pour masquer la couverture de la plus haute salle, on élèvera la courtine jusqu'à l'arase de la grosse tour. Pour l'ajourer, on ouvrira une fenêtre à meneau. A cet instant précis, Bonaguil, dernier château féodal et première forteresse moderne, en mission d'enseignement à la charnière de deux âges de nos fortifications militaires, met le doigt dans l'engrenage de la restauration abusive, et le bras ne tardera pas à y passer tout entier.

L'expérience le montre, rien ne résiste au processus dit *« d'adaptation »*. A plus ou moins brève échéance, les tours et les bâtiments intermédiaires seront coiffés, et nous avec. La féerie disparaîtra. Nous avions une mise en scène, nous aurons une carte postale. Une de plus. C'était bien la peine d'échapper aux convoitises de Viollet-le-Duc, il y a cent ans. Bien la peine de susciter en 1908 l'admiration de ce jeune archéologue qui, dix ans après, s'appelait Lawrence d'Arabie. Qu'eût-il pensé du Sous-Pierrefonds que nous préparent les 6 500 000 francs de crédits dégagés à cet effet ?

Sous-Pierrefonds parce que, à Pierrefonds même, il y a, malgré tout, le culot d'une interprétation abusive, certes, mais terriblement prestigieuse. Or de nos jours l'archéologie est devenue une science si rigoureuse que le culot a totalement changé de sens. Il n'est plus dans l'interprétation ni dans la restitution (ah ! que ce mot est pénible !) littérale ou approximative du passé, il est dans son respect. En l'état. A Bonaguil, il est dans l'instantané archéologique qui consiste à surprendre le monument dans l'attitude où l'ont laissé les siècles. Ainsi est-il non un monument mais un geste. Un geste de la durée.

Et c'est cela, bon Dieu, la création ! C'est cela qu'il faut préserver. Ces quelques insignes minutes entre deux éternités. Ce portrait. Comment ne voit-on pas que c'est là une conception infiniment plus moderniste que cette photo endimanchée qu'on nous prépare, sinistrement, pierre à pierre, au bénéfice d'une imposture d'état civil !

Car, enfin, la courtine ne va pas seulement supprimer le gouffre, elle va jurer de toute la fraîcheur de ses maçonneries avec la patine environnante. Et les fenêtres, avec leurs huisseries toutes neuves, auront l'air d'un œil de verre dans cette façade de faux brave. Fallait-il en courir le risque en ces lieux où jadis, avant d'en essuyer le démenti, un généalogiste *« imprudent »* convainquit le généreux John D. Rockefeller qu'il était un authentique Roquefeuil ? Qu'entre lui et cette famille, qui fêtait en 1961 son mille centième anniversaire, il n'y avait que l'épaisseur d'une faute d'orthographe ? La voilà *bien la* corde *dans le château du* pendu !

Est-ce pour cela que toute l'affaire a été menée dans le huis clos *régional ?* Que le projet de M. Corrouges, architecte en chef des monuments historiques, approuvé par toutes les compétences régionales, *s'est arrêté au niveau de la direction* des affaires culturelles de l'Aquitaine, alors qu'il aurait dû être soumis à la commission supérieure des monuments historiques de Paris ?

D'autre part, n'est-il pas choquant que pas un sou des crédits n'ait été *affecté à la stabilisation des ruines ?* Que la célèbre voûte annulaire de la casemate, les effritements signalés çà et là, les « hauts » qui n'ont pas *été* nettoyés depuis 1949, ne fassent l'objet d'aucun soin ?

Tout cela est trop exemplaire des difficultés qui menacent la régionalisation pour qu'il y ait intérêt à le taire. Or, à ce niveau de ses responsabilités européennes, la région ne peut s'abandonner à ses réflexes d'ancienne *« colonisée »*. *Elle ne* peut que s'en remettre aux organismes préexistants en attendant de mettre les siens en place. Quant au *château, il est devenu plus grand* qu'il fut jamais. Les ruines lui ont donné le coup de pouce qui l'a surdimensionné. Il relève désormais *beaucoup plus du prophète que de* l'architecte. A condition, toutefois, que celui-ci ne néglige pas de lui caler les pieds de temps en temps.

ANDRÉ SEVERAC.

AU MUSÉE DE LA SEYNE

Canons de papier

JAPONAIS, *Norvégiens, Britanniques* ou Espagnols, les directeurs des musées de marine, réunis en Congrès international et baladeur, sont restés un instant perplexes lors de leur visite au Musée naval de la tour Balaguier (dix-septième) à La Seyne, Var. Parmi de très remarquables pièces d'époque, ils appréciaient à sa juste valeur — tout comme l'amiral-préfet maritime, venu de Toulon — un superbe canon de bronze de Louis XIV, verdi par le temps... quand on leur découvrit le pot aux roses. Ce canon-là est en papier mâché ! Le « coupable » était dans la tour. Il est passé aux aveux.

Depuis des années, Claude Contencin — dessinateur marseillais — a pour violon d'Ingres le canon de marine, le mortier, le pierrier du quinzième, voire l'amphore authentiquement romaine... en papier journal. Sauf à soupeser les pièces exposées (*« Défense de toucher »*), il ne viendrait à l'idée d'aucun visiteur qu'il puisse s'agir de reconstitutions (1). Méthode ? Le papier journal — *le Monde* est exclu, *« parce que son papier n'est pas assez grossier » !* — est trituré dans une bétonnière, encollé, puis « coulé » autour de gabarits d'argile, *« exactement comme à l'époque »*. Claude *Contencin a pour conseiller technique* M. Salf, expert en artillerie, pointilleux comme seuls peuvent l'être les amateurs.

Vieillissement et verdissage, *« tout bêtement à la gouache »*, donnent le mirobolant résultat final. Ne sont ressuscitées, — *« mais dans l'état où elles devraient être aujourd'hui »* — que des pièces désormais disparues. Elles sont nombreuses, *« parce que les rois avaient la mauvaise habitude de vendre leurs canons au prix du bronze »*.

« Etrange passion que la vôtre, M. Contencin ? — Je ne dis pas non. Mais j'adore tout ce qui est dégradé, tout ce qui a souffert par le temps. Dans une autre vie j'ai dû être épave... »

Et de rire !

Voici encore une amphore rongée par la mer et une ancre rouillée, couverte de coquillages, saisissante de *vérité*, « pesante » : *elle fait tout* juste ses 300 grammes de papier mâché. Dans l'atelier marseillais de Claude Contencin (144, avenue Jean-Lombard, 11e), où s'enchevêtrent éclectiquement un outillage du vingtième siècle, des documents et des pièces d'époque (en cours de fabrication), on peut voir aussi une précieuse statue de Vierge médiévale, *« torturée par le temps »*. Ses Vierges et ses canons de papier, on peut aussi les rencontrer dans des collections privées européennes et américaines, ou encore en Suisse, au musée Granson.

JEAN RAMBAUD.

(1) Pour rassurer à la fois le conservateur de la tour Balaguier et les visiteurs : à côté des « œuvres récentes » de M. Contencin, le Musée naval ne contient que des pièces authentiquement authentiques — dont les œuvres d'art insolites exécutées jadis par les pensionnaires de l'ancien bagne de Toulon.



Jardinage

Entrée du camellia

FRAGILES comme les poumons de Marguerite Gautier étaient les corolles des camellias (ou camélias selon l'orthographe très personnelle d'Alexandre Dumas fils) d'autrefois. Fleurs de luxe destinées alors à parer boutonnières ou corsages élégants du grand et du demi-monde, les camellias sont maintenant entrés dans les plus modestes jardins.

C'est la seconde guerre mondiale qui a sonné définitivement chez nous le glas du camellia en fleur coupée. Les derniers producteurs ont délaissé une culture trop onéreuse en main-d'œuvre, compte tenu des soins extrêmes qu'il fallait apporter à l'emballage de fleurs que le moindre choc venait léser et compte tenu de débouchés de plus en plus aléatoires. Mais ce que le camellia a perdu en tant qu'« article de Paris », il l'a très largement regagné en faisant preuve de ses qualités d'adaptation dans les jardins de la plupart des régions de notre pays.

Car, si l'épiderme de la fleur est souvent délicat, l'arbuste est, lui, fort rustique. Il supporte même des hivers rigoureux avec des températures pouvant descendre jusqu'à —15 °C, voire —20 °C. Il est cependant nécessaire de prendre quelques précautions pour éviter que ces conditions extrêmes ne lui soient fatales. Le plus important est d'empêcher la terre de geler en disposant au pied des plantes un lit de tourbe, de feuilles sèches ou tout autre paillis protégeant les racines qui sont très superficielles. Ne pouvant puiser dans les couches profondes, elles se trouvent dans l'impossibilité d'alimenter l'arbuste en eau si la température demeure longtemps en dessous de zéro. Et c'est de soif plus que de froid que le camellia meurt.

Feuillage et boutons sont eux beaucoup mieux protégés contre les basses températures et craignent essentiellement le dégel brutal qui fait éclater les cellules et provoque des brûlures. C'est une des raisons qui impose de planter les camellias à l'ombre d'un arbre ou au pied d'un mur exposé au nord ou à l'ouest. Ce type d'exposition à l'abri des rayons solaires trop vifs a, en outre, l'avantage d'assurer le plus souvent une protection contre les vents desséchants. Une très mauvaise habitude consiste à entourer les camellias d'un film plastique transparent lié par quelques ficelles. Cet empaquetage peu esthétique destiné à protéger du froid est non seulement inutile mais aussi préjudiciable à la plante. Le moindre rayon risque d'occasionner des brûlures sur le feuillage.

En plus de ces précautions, il sera bon pour les régions à climat un peu rude de choisir des variétés à fleurs simples ou semi-doubles en évitant les fleurs dites imbriquées (celles du vrai camellia pour boutonnières) dont les boutons souffrent beaucoup plus du gel.

Le mois de mars est excellent pour envisager la plantation d'un camellia. Un impératif : lui offrir une terre acide, car le calcaire est son pire ennemi. Le mieux est de prévoir un trou de plantation de 40 cm environ de profondeur que l'on emplira de terre de bruyère. Redoutant la sécheresse, il faudra maintenir le sol régulièrement humide autour de la motte, sans le transformer en marécage, le camellia n'aimant guère l'eau stagnante.

Si la gamme des variétés et de leurs coloris est aujourd'hui fort large, les jardiniers français conservent une prédilection pour le rouge. C'est un peu dommage, car les nuances de rose sont particulièrement étonnantes et raffinées chez cette fleur, et, malgré une fragilité certaine, due à l'épanouissement hivernal, des variétés au blanc immaculé méritent aussi de trouver place au jardin.

Un des charmes des camellias est d'échelonner leur floraison de septembre à avril, permettant, si l'on choisit bien les variétés, de voir des corolles s'épanouir en une période où le jardin est bien peu fourni. Et il n'est pas rare d'obtenir des fleurs pendant près de deux mois sur un même pied.

On peut remercier le Père Kamel, ce jésuite morave dont le nom latinisé en Camelli fut choisi par Linné pour baptiser la *rose du Japon*, d'avoir fait découvrir à l'Europe cet arbuste exceptionnel.

En dehors de quelques grands classiques comme *Adolphe Audusson*, *Chandlerri Elegans* ou *Gloire de Nantes*, on peut recommander pour leurs qualités des camellias roses à fleurs semi-doubles comme *Berenice Boddy* et *Docteur Tinsley* qui s'épanouissent en février, ou à fleurs simples fort originales tel *Furo-an*, rose tendre avec sa couronne d'étamines saillantes, ou encore *Magali* particulièrement florifère.

On peut aussi souhaiter que des hybrides comme *Saint Ewe* rose carminé, *Francie L* à grandes fleurs semi-doubles, rose vif, et surtout l'extraordinaire *Donation*, qui porte une profusion de grandes fleurs roses semi-doubles feront une percée commerciale, uniquement freinée jusqu'ici par le poids des habitudes, le manque d'imagination et d'attrait pour les nouveautés de nombreux revendeurs. Un frein analogue semble exister pour le camellia sasanqua *Maiden's Blush* à la fleur simple rappelant la clématite, un des rares à pouvoir s'adapter en plein soleil, se conduire en haie et fleurissant tout l'automne.

En attendant le camellia parfumé qui viendra dans quelques années, les généticiens rêvent d'un fabuleux camellia à fleurs jaunes. Mais, contrairement à la rose bleue ou à l'iris rouge, des possibilités existent de le voir naître un jour très prochain.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

« L'AVENTURE DES PLANTES »

En une période où la télévision subit force critiques, on se doit de saluer particulièrement une émission de grande qualité sur le monde végétal : « L'aventure des plantes » est une série proposée par Jean-Marie Pelt et Jean-Pierre Cuny et qui, en treize films de vingt-six minutes, raconte l'histoire de l'évolution des plantes depuis l'invention de la photosynthèse par une algue bleue jusqu'au nec plus ultra *de la sophistication végétale : l'orchidée.*

Usant d'un langage familier, d'images et de comparaisons souvent audacieuses, les deux auteurs ont montré que le savoir des scientifiques peut être offert à tous, quand on a le goût et le talent de la vulgarisation. Tous les mardis, à 22 h. 30, sur TF 1, jusqu'à fin avril.

Les titres accrocheurs et pleins d'humour des différents épisodes de ces émissions se retrouvent dans le dernier livre de Jean-Marie Pelt, la Prodigieuse Aventure des plantes. *Il y a bien longtemps que la botanique n'avait pas été abordée avec ce mélange de sérieux dans les données scientifiques et de fantaisie dans l'expression.*

Depuis l'Amour végétal ou les noces des plantes, *de Bonnet (en 1809 !), rares ont été les botanistes à consentir à descendre de leur piédestal et à faire preuve de tant de verve et de simplicité pour décrire les phénomènes les plus complexes. Le résultat : un ouvrage qui se lit avec passion, comme un roman d'aventures. (Éditions Arthème Fayard, 80 francs.)*

EN FLEUR

Du 13 au 21 mars, au Parc floral de Vincennes, le service des jardins de la Ville de Paris et la section « Camellia » de la Société nationale d'horticulture de France organisent une exposition. Deux conférences destinées à conseiller les amateurs auront lieu les samedis 13 et 20 mars, à 14 h. 30. Les plantes exposées seront vendues sur place le lundi 22 mars.

Avec un catalogue riche de huit cents variétés (y compris de Camellia thea, le thé !), Claude Thoby est le spécialiste incontesté des camellias. Ses pépinières sont en grande partie consacrées à cette plante depuis plus d'un siècle.

CLAUDE THOBY - B.P. n° 3 - 44470 Carquefou - Téléphone : (40) 50-88-48.

Philatélie

N° 1729

CANADA : Exposition de la jeunesse.

Au Queen Elizabeth Hall à Toronto, du 20 au 24 mai 1982 se tiendra la septième Exposition philatélique mondiale de la Jeunesse intitulée « Canada 82 ».

Les deux premiers timbres du programme 1982 sont consacrés à cette exposition (le 11 mars).

30 cents, reproduit le Castor de 3 pence de 1851 ;



35 cents, représente le timbre de la Gendarmerie royale du Canada, le 10 cents, émis en 1935.

Tirage, respectivement 17 et 10 millions d'exemplaires.

● Le Castor fut le premier animal à être représenté (à l'époque) sur un timbre et le timbre de la Gendarmerie fut le premier avec millésime de l'émission (1935).

● JERSEY. — Série « Europa 82 » prévue pour le 20 avril, comprendra 2 × 11 pence et 2 × 19 1/2 pence, représentant la situation géographique de l'île, entre 4 000 et 18 000 ans, sa séparation du continent.

NATIONS UNIES : « Environnement humain. »

La prochaine émission est prévue pour le 19 mars, elle est dédiée à l' « Environnement humain », défini comme le système physique et biologique extérieur au sein duquel *vivent l'homme et les autres organismes.*

Pour chacun des bureaux le sujet des deux valeurs sont identiques :
Genève : 0,40 et 1,60 FS.
New-York : 0,20 et 0,40 dollar.
Vienne : 5 et 7 schillings.

Les chiffres de tirage sont respectivement : 1 600 000 (Suisse) ; 1 900 000 et 1 600 000 (U.S.A.) ; 2 100 000 (Autriche).

Autour de Philexfrance 82.

✉ A l'occasion de Philexfrance 82 un jeu-concours est organisé par les P.T.T., pour les jeunes âgés de dix à quinze ans, doté de cinq cents prix dont des voyages aux Antilles, au Maroc et en Corse. On peut se procurer le règlement du jeu-concours dans les établissements scolaires ou auprès de la Direction des Postes du chef-lieu de chaque département.

● FALKLAND. — La vie des rennes introduits dans l'île en 1911, 5, 13, 25 et 26 pence.

● PITCAIRN. — Fruits et arboriculture, 9, 20, 35 et 70 cents.

ADALBERT VITALYOS.

THÉATRE

Une autre Phèdre

(Suite de la première page.)

Forêt de gestes. Campagne d'âmes mortes ou vives, vision fossile inversée : empreinte d'une Grèce adolescente dans une argile millénaire.

C'est la fin de la nuit. Un jeune homme, couché à même le sable, se retourne en dormant. C'est Hippolyte, il est revenu de la chasse. Son grand-père, Egée, le père de Thésée, se panche sur lui. Egée est remonté d'outre-tombe, pour quelques heures : il voit poindre des horreurs, des fins ensanglantées. Sanctions inévitables : Thésée a commis trop de crimes. Mais le soleil de vie va dépasser les herbes : l'ombre du grand-père plonge au fond de la terre.

L'apparition du grand-père est l'œuvre de Robert Garnier : Egée rend ici son fils, Thésée, responsable des épreuves que vont subir Phèdre et Hippolyte. Egée ne figure pas dans la *Phèdre* de Sénèque dont Garnier s'est inspiré.

Mais l'idée, fort belle, de montrer Hippolyte dormant caressé par son grand-père est une idée de Vitez, qui a pensé à réunir là, dans cette clairière de dieux au bois dormant, toutes les personnes de la famille, y compris une petite fille et un petit garçon, les deux enfants de Phèdre, qu'Hippolyte, le grand demi-frère, fera sauter sur ses épaules.

Hippolyte se réveille, il a fait un rêve affreux, il implore les dieux de le garder en vie, puis il repart dans la forêt.

L'intelligence particulière de Robert Garnier va tout de suite apparaître dans les paroles de Phèdre et de la nourrice.

Phèdre, folle amoureuse du fils de son mari, ne voit pas ce que cela a de condamnable. Il lui est naturel de se sentir libre de vivre, libre d'aimer. Ce qui est contre-nature, c'est la tyrannie des hommes, qui empêchent les femmes de vivre.

Phèdre revendique une indépendance personnelle, une liberté propre d'action.

Plus fouillés, plus affinés, que chez Racine, sont les débats, entre Phèdre et la nourrice, sur la liberté humaine, *la responsabilité respective des dieux* et des hommes, le hasard et la nécessité.

L'inévitable comparaison

Bien plus fort et charnel que chez Racine est, dans la pièce de Garnier, l'amour de la nourrice pour Phèdre, amour tout à fait viscéral : c'est l'amour maternel, et qui sait un peu passionnel, qui conduit la nourrice, d'abord réticente, à changer de cap, à tenter d'aider l'adultère, à tenter de convaincre Hippolyte de se faire aimer.

Bien plus violente que chez Racine est, chez Garnier, la haine effrayante qu'Hippolyte voue aux femmes, à toutes les femmes, il en hurle et en bave, de répulsion, « toutes je les déteste », « sexe odieux ». De même qu'au cinquième acte, bien plus bouleversante que chez Racine, est, chez Garnier, la démence amoureuse de Phèdre serrant le cadavre d'Hippolyte, l'embrassant sur la bouche, voulant l'avoir à elle après la mort puisqu'il n'a pas voulu l'aimer dans la vie.

Ces comparaisons entre *l'Hippolyte* de Garnier et la *Phèdre* de Racine sont inévitables, on les fait presque malgré soi en écoutant *Hippolyte*. Ce n'est pas que la pièce de Garnier soit *plus « psychologique », plus « humaine »* : sa dimension de poésie et de métaphysique est au moins aussi forte que chez Racine, mais disons que Garnier est moins stylisé, moins *cérémonieux : sa pièce, prodigieusement* éclairée et réanimée par la mise en scène de Vitez, est un ahurissant tournoi d'instincts, de méditations, d'éclairs fortuits, de nécessités monstrueuses, de volontés qui se débattent, de choses très simples familières, familiales, de misère, d'éclats merveilleux de la fable — tout cela aussi bien dans la suite des faits et des actes que dans la substance des vers, dans la parole de poésie, serrée, mouvante, oppressée, transparente, brûlante, avec des trouées de sauvagerie et des brillances de diamants.

Nous avons dit la beauté du décor rêvé, minéral architectural, de Mme Claude Lemaire. Ses costumes sont très beaux aussi, non datés, costumes de contes et de passions, d'ombre et de résurrection. La mise en scène de Vitez efface mystérieusement les présences et les absences, comme si les douleurs les plus vives, les plus vraies, et les songeries les plus profondes, et ces comédiens si présents, étaient invention de l'esprit, participaient de l'immatérialité et de l'éternité de l'esprit, et se trouvaient reliés à nous par des fibres d'être plutôt que par l'œil et l'ouïe.

Admirable travail de tous les acteurs, Bérangère Bonvoisin (Phèdre), Pierre Debauche (Thésée), Jean-Yves Dubois (Hippolyte), Georges Goubert (l'ombre d'Egée), Madeleine Marion (la nourrice), Jean-Marie Winling (le messager qui, chez Racine, deviendra Théramène). Rarement avons-nous vu, sur un théâtre, une telle perfection d'ensemble de l'interprétation. Et n'oublions pas les enfants de Phèdre : Camille Grimaud, Pascal Fromont et William Mesguich en alternance.

Cette admirable présentation de *l'Hippolyte de Garnier marque une* date dans l'histoire de la tragédie en France, et dans le développement de la mise en scène d'aujourd'hui.

MICHEL COURNOT.

★ **Théâtre de Chaillot, salle Gémier, 20 h 30, jusqu'au 22 avril en alternance avec l'*Orfeo* de Monteverdi.**

CINÉMA

« IL ÉTAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE »

Chers cousins du Québec

Un roman de Roger Lemelin, paru en 1948 (1), popularisa, au Canada, l'histoire d'une famille québécoise de 1938 à 1945. Dans les années 50, *la Famille Plouffe* devint une série télévisée extrêmement célèbre, diffusée en français et en anglais. Tout cela pour préciser que la nouvelle version réalisée par Gilles Carle (un film d'environ trois heures pour le cinéma, sept heures pour la télévision) n'a rien à voir avec les œuvres précédentes du cinéaste. Elle se rattache à une tradition romanesque de la « saga » familiale qu'on retrouve dans tous les pays, en divers milieux sociaux.

Les Plouffe (dont le titre, un peu bizarre, s'est agrandi d'une précision nécessaire) fut présenté avec succès à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes 1981. Ce succès — qui devrait se confirmer dans les salles — tient à deux choses essentielles : le prestige d'une production à gros moyens financiers qui ont permis la reconstitution en studio de tout un quartier de la Basse-Ville de Québec et d'une réalité historique bien précise (costumes, accessoires, etc.) ; la découverte d'une cellule familiale et d'une nation sentimentalement proche de la France dont, d'ailleurs, elle est issue. C'est comme si nous recevions des nouvelles de cousins éloignés, perdus de vue, qui nous racontent comment ils ont vécu la fin des années 30, les débuts de la seconde guerre mondiale et le retour à la paix.

Gens heureux, *les Plouffe ?* Sans doute oui, dans la mesure où ils sont unis, semblent se contenter de leur sort et nous amusent avec beaucoup d'anecdotes. Mais ils nous apparaissent à un tournant de l'histoire des mœurs et du monde. Le père, Théophile, ouvrier typographe au journal *l'Action chrétienne*, est un brave homme paisible. Sa femme, Joséphine, est une ménagère qui tient bien son intérieur, une mère-poule étendant ses ailes protectrices sur sa nichée. En fait, celle-ci est le personnage-clé de l'évolution de la famille. Catholique, elle prend conseil du curé de la paroisse, elle incarne une ordre moral qui va, tout doucement s'effriter. Joséphine n'est pas antipathique : c'est la figure emblématique du matriarcat en milieu ouvrier.

Les principes d'une mère

Elle a élevé ses quatre enfants dans les bons principes, elle les surveille, chaleureusement et fermement. Et, pourtant, ils vont lui échapper parce que c'est dans l'ordre des choses. Cécile, restée « vieille fille » malgré elle, fréquente un homme marié, conducteur de tramway ; Ovide, voué à la prêtrise par sa mère, s'éprend de la jolie Rita Toulouse, entre au monastère puis jette son froc aux orties ; Napoléon finira par épouser Jeanne, qui est phtisique ; Guillaume s'enrôle pour aller se battre en Europe. Le bref épilogue, *en 1945, révèle, on verra comment,* à Joséphine Plouffe, qu'un profond changement s'est opéré dans l'univers qu'elle avait bâti et qu'elle avait pu croire immuable. Un jeune homme, Denis Boucher, fils d'une veuve venue de France, sert, plus ou moins, par ses interventions personnelles et ses activités politiques, de révélateur de nouvelles valeurs, de nouvelles attitudes.

Comédie de mœurs semée de quelques drames, le film de Gilles Carle n'est pas seulement l'évocation attendrie d'un petit monde d'autrefois. On y voit, on y sent, l'affirmation d'une identité linguistique face à l'influence anglaise et à la civilisation américaine, la remise en question du pouvoir de l'Eglise catholique et le passage d'un « provincialisme » endormi au nationalisme. Tout cela venant au fil du récit par des scènes de la vie quotidienne. La famille *Plouffe* se trouve au centre d'un bouillonnement social dont les effets ne sont pas soulignés à gros traits mais portés par une évolution historique inévitable. La visite à Québec, au printemps 1939, des souverains anglais tourne à la mascarade à cause d'une balle de base-ball, lancée par Guillaume ; les esprits s'échauffent et, en mai 1940, la grande procession du Sacré-Cœur (un des moments les plus spectaculaires du film) tourne en manifestation pour ou contre la conscription.

Sans user de ruptures de ton trop tranchées, Gilles Carle, qui sait passer du rire à l'émotion, réussit un grand film populaire. La mise en scène est souple, efficace, dans son réalisme social et psychologique. Beau travail de narration classique soutenu par des comédiens épatants : Emile Genest, Juliette Huot, Denise Filiatrault, Gabriel Arcand, Pierre Curzi, Serge Dupré, Stéphane Audran, Daniel Ceccaldi, Paul Berval, Louise Lapare, Rémi Laurent, Anne Letourneau, Gérard Poirier, et bien d'autres encore qui attirent l'intérêt, l'affection, l'amitié.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

(1) Ce roman est publié aux éditions Flammarion. 396 pages. 65 F.

Le Taller d'Amsterdam à Nanterre

La pièce s'appelle *le Désert*. Il y a des dunes sur la scène, mais ce n'est pas vraiment du sable, plutôt une sciure épaisse, des gravillons qui doivent chicaner les acteurs quand ils retirent leurs chaussettes, à la fin du spectacle. Il y a aussi des formes vagues, affalées dans les dunes et couvertes de bâches blanches, genre canapé-couette à 4 889 F, et des arbres de métal qui feraient très bien dans un restaurant de Michel Oliver.

Le Taller d'Amsterdam propose un cauchemar organisé, une suite de visions dont il n'est guère difficile de déceler la pauvreté d'inspiration : un dispositif spectaculaire ne suffit pas, il isole au contraire la maigreur des inventions. Si les acteurs étaient les lunatiques, les énervés d'une maison de repos qui auraient bricolé leur divertissement de fin d'année, cela aurait une certaine gaieté, mais il s'agit de professionnels et on se croirait dans une représentation de « nouveau théâtre », dans les années 60, ou dans l'animation son et lumière d'un musée de cire.

HERVÉ GUIBERT.

★ Théâtre des Amandiers de Nanterre, 20 h. 30.

MUSIQUE

FIDELIO *A L'OPERA*

Le silence et le respect

La représentation de Fidelio *donnée le 2 mars à l'Opéra de Paris était la cent treizième depuis 1937, date à laquelle l'ouvrage de Beethoven a quitté la salle Favart pour entrer en répertoire du palais Garnier. Il ne devrait donc pas y avoir lieu de revenir sur ce qu'on tient pour un fait acquis et irréversible. N'a-t-on pas représenté, depuis,* Fidelio *dans des lieux plus vastes, à Orange par exemple ? Le public s'en est-il plaint ? Pas le moins du monde. N'a-t-on pas applaudi, à l'Opéra,* l'Enlèvement au sérail, la Flûte enchantée *ou le* Freischütz, *pour prendre les œuvres lyriques similaires et qui s'accommoderaient mieux d'une salle plus petite ? sans doute. Alors qu'il est question de construire à la Bastille un nouvel Opéra de trois mille ou quatre mille places, c'est là, dira-t-on, un combat d'arrière-garde, perdu d'avance.*

Perdons-le donc joyeusement, mais saisissons l'occasion de réaffirmer que le caractère dominant de Fidelio *est l'intimité, comme en témoignent les détails de la partition orchestrale ainsi que l'alternance entre des dialogues parlés et des morceaux chantés.*

Sans doute certains passages, par leur puissance, laissent-ils entrevoir le jeune Wagner mais on a tendance de nos jours à confondre ce singspiel *(opéra-comique) avec un drame lyrique selon la conception wagnériene et à le présenter comme tel. Or que se produit-il ? Au lieu d'un ouvrage de proportions modestes, mais riche d'une sève qui fait par moments éclater le moule, le public découvre une grande œuvre curieusemet mesquine par endroits, composite et assez décevante au fond. Personne n'ose le dire, naturellement, mais la tiédeur des applaudissements est un signe qui ne trompe pas.*

Cette nouvelle production de Fidelio *n'est-elle pas à la hauteur de ce qu'on attendait ? Sans doute les défaillances de l'orchestre dans l'ouverture n'incitaient-elles pas à applaudir ; elle s'est donc achevée en silence qu'on aurait aimé moins respectueux. Silence encore après le premier duo, puis après l'air de Marceline si finement détaillé par Elizabeth Gale. Par la suite, silence toujours et partout, sauf après le grand air de Léonore, dans lequel Hildegard Behrens n'a pas réalisé de prouesses exceptionnelles cependant. Poussera-t-on un jour le respect jusqu'à admettre que dans l'opéra classique les applaudissements sont parfois des transitions aussi nécessaires que des interludes et qu'ils rythment l'action en la faisant rebondir ?*

Le public a donc sa part de responsabilité : il fallait applaudir Marceline, applaudir Rocco le bon geôlier (Siegfried Vogel) quand il chante gaiement la puissance de l'or, applaudir les exultations de l'infâme Pizzaro (Siegmund Nimsgern) savourant d'avance sa vengeance : ils le méritaient bien. Le silence recueilli après l'air de Florestan, magnifiquement incarné par Jon Vickers, n'en aurait été que plus émouvant. C'est cela aussi, l'opéra, ce n'est même que cela. Mais à force de répéter que Fidelio *est une œuvre politique, humaniste et engagée, on oublie que c'est un opéra, et on n'en jouit pas.*

La conception assez intimiste de Seiji Ozawa accentuait encore l'impression de malaise, car, au lieu de gonfler les effets pour les adapter à la salle ou de dramatiser la partition, il l'a presque traitée comme une œuvre de musique pure. On notera d'ailleurs que l'orchestre a fait oublier, par la suite, la mauvaise impression du début.

Des décors de Reinhardt Zimmermann et de la mise en scène de David Walsh, enfin, il n'y a rien à dire puisqu'ils n'ont d'autre prétention que de se confirmer à ce qu'ont voulu les auteurs. Sans doute peut-on le faire avec plus d'imagination, mais cela vaut mieux qu'une pseudo-exégèse manquée.

GERARD CONDE

* **Opéra, les 6 et 9 mars à 19 h 30.**

LE CLAVECIN D'ELISABETH CHOJNACKA

Pour convertir à la musique moderne, personne n'égale Elisabeth Chojnacka. Ce lutin rose monté précautionneusement sur des cothurnes, mais les deux yeux perçants comme des épées de torero entourés d'une crinière de lion, ferait danser les pierres avec son clavecin dont la musique s'infiltre par mille trous de souris, insaisissable comme l'eau ou le feu, et soudain sonne comme une fantastique cathédrale. Elisabeth Chojnacka personnalise ineffaçablement toute musique, comme Michel Portal ou les sœurs Labèque. On comprend que les compositeurs d'aujourd'hui lui dédient tant d'ouvrages.

Elle en avait réuni six, le 1er mars à Radio-France, presque tous de fier caractère. Seule, peut-être, l'alliance avec un trio à cordes dans Tomer *de Tomas Marco, n'était guère convaincante. Mais* Commencement, *une pièce toute récente du Polonais Zygmunt Krause, érigeait un porche impressionnant : des appels impatients dans l'aigu, des trilles dans un motif bref et suspendu, descendant insensiblement à la manière des répétitifs américains, pour atteindre à de brillantes couleurs dans le médium, avec une sorte de grondement sourd à la basse : des canons sous des fleurs ? Ces draperies fières, tressaillantes, revêtaient quelque chose des grandeurs du dix-septième siècle, des Couperin.*

Wamba de Maurice Ohana, transcription d'une pièce pour carillon, engrenait à plaisir mille sonorités aux harmonies perfides, aux feux éblouissants, avec parfois comme un rappel de la lourde et immuable marche du temps. Dans le déjà célèbre Khoaï *de Xenakis, les petites mains partout à la fois semblaient pianoter mille touches d'ordinateurs avec la même insouciance que le chat de Scarlatti, pour délivrer de formidables messages tous azimuts.*

Et avec son compère Sylvio Gualda, Platini de la percussion, Elisabeth Chojnacka gambadait dans une longue pièce de Martial Solal, un peu bavarde et décousue, mais pimentée de fantaisie, d'idées originales, de timbres piquants, avant de conclure par les Anaphores, *de François-Bernard Mâche, jeu de lignes qui dialoguent, se décalent, se poursuivent, s'échangent, se réunissent en un enchevêtrement très lumineux, d'une belle poésie sonore, où tant de percussions mystérieuses rehaussaient encore les mille joyaux du clavecin.*

JACQUES LONCHAMPT.

ROCK

EMMYLOU HARRIS A L'HIPPODROME DE PANTIN

La fidélité

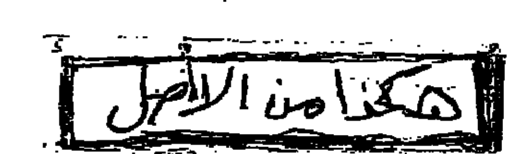
Après un début d'année d'une rare pauvreté en concerts, en éclats musicaux, en rencontres un peu lyriques ou folles, une timide reprise s'amorce puisque, après Emmylou Harris qui se produit ce vendredi à l'Hippodrome de Pantin, d'autres prestations sont annoncées : Rory Gallagher lundi 8 à l'Olympia, et tout le mois de mars dans les régions, Human League le samedi 13 au Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne, Iron Maiden dans le même lieu le 24 mars puis en tournée dans l'Hexagone, et, plus tard, dans le courant du mois d'avril, Carol King, Meat Loaf, Zethro Tull et sans doute Frank Zappa.

Un concert d'Emmylou Harris est assurément sans grande surprise, mais on y trouve aussi à chaque fois tant de charme, de plaisir musical et de vibrations émotionnelles que le rendez-vous est toujours heureux.

L'aventure d'Emmylou Harris est d'une constance inébranlable : il transcende à volonté et dans un style éblouissant les limites de la musique pop-country et rock. Aussi à l'aise dans des titres de Hank Williams, de Robbie Robertson, de Dolly Parton, de James Taylor que dans ceux de John Fogerty, de Bruce Springsten ou encore de Paul Siebel, dans du folk-country, du country-rock et dans des classiques du swing (How High the Moon)*, Emmylou Harris est d'abord un interprète incomparable qui, année après année, album après album, développe la variété de ses interprétations avec une voix limpide et chaleureuse, une voix pleine de « beat » qui sait prendre des accents « bluesy » (Harris a beaucoup travaillé sur le bluegrass) pour chanter certaines ballades folk-country. Il y a une fidélité évolutive dans la démarche musicale d'Emmylou Harris. Il y a, dans la manière de mener sa barque dans les eaux pas toujours tranquilles de l'interprétation, une intelligence très fine et un instinct sûr.*

CLAUDE FLÉOUTER.

★ **Hippodrome de Pantin ce vendredi 5 mars à 20 h 30. Albums distribués par W.E.A. Filipacchi Music.**



Plaisirs de la table

AMITIÉS GOURMANDES

DES goûts et des couleurs... Et puis tout jugement est subjectif. Et encore, derrière l'appréciation d'un plat, il y a l'occasion, la grâce de l'instant, le filigrane. Je suis toujours inquiet lorsque je vois qu'un restaurant que j'apprécie, qu'une cuisine que j'aime, qu'une carte que j'approuve, sont, ailleurs, contestés. Ou l'inverse. Alors je m'interroge. Quelquefois je cherche, en la personne d'un ami, un arbitre. Quelquefois son jugement remet le mien en question. D'autres, il me conforte. Ainsi, tenez...

C'est avec un hôtelier de Loire-Atlantique que je suis retourné aux *Marronniers*. Ce qui l'a séduit, lui, homme du métier, c'est d'abord la qualité des matériaux employés, des simples filets de harengs (avec pommes vapeur, trop de restaurateurs sottement mettent des pommes à l'huile !) à l'émincé de bœuf cru en salade, de la salade de haricots verts aux anchois au haddock poché Colbert. Puis la cordiale et chaleureuse bonne humeur du patron, qu'il s'étonna de trouver ainsi alors qu'il l'avait lu, dans un guide, « *irascible et despote* » ! Enfin, des prix corrects (170 francs pour la salade de haricots, le haddock, les fromages et une marquise au chocolat, avec une demie bordeaux et le café). Dans un cadre agréable (et l'été, plus charmant encore sous les arbres) et dans la bonne humeur.

Les Marronniers, 53 bis, bd Arago (14e). Tél. 707-58-57. Fermé le dimanche.

∴

C'est avec mes amis Dépée (de l'*Auberge des Templiers*, fermée en février et en vacances à Paris) que je suis allé au *Bellecour*. « *Quel charmant décor !* » s'écria Lucienne Dépée, dont le bon goût a fait le merveilleux relais de campagne que l'on sait ! Or, ce même décor, d'aucuns le qualifient de « *tristouillard* ». Allez comprendre ! Il y a là une double carte : de cuisine lyonnaise et de cuisine classique, du saumon cru mariné à l'anis, au tournedos à la moelle, de la salade de saint jacques au jus de truffe, au garenne « à la cuillère ». Mais c'est de la carte lyonnaise qu'il convient de parler. Nous nous sommes régalés de la salade de pieds de mouton, du saucisson chaud de Lyon, du saladier lyonnais. Puis l'un de nous d'une quenelle savoureuse, les autres, du chou farci (volumineux et voluptueux) et moi, du tablier de sapeur, une merveille (accompagné d'un gratin de macaronis somptueux !) Un lomas excellent de chez Clappe. D'exquises tartes pour dessert. Mes amis furent heureux de découvrir ce *Bellecour*, 22 rue Surcouf, Paris-7e. Tél. 551-46-93.

Catherine Michel, qui, sur les antennes helvétiques, propagandise nos meilleures adresses gourmandes en même temps qu'elle anime, à Genève, *l'Atelier de Cuisine* est drôlement difficile, croyez-moi.

Aussi fut-elle étonnée de se régaler au *Monde des Chimères*, dont des amis à elle s'étaient estimés « *irrités et déçus* ». Moi pas. Jeannine et Francine restent égales à elles-mêmes dans l'accueil, et leur jeune chef, en constants progrès, l'a comblée avec ses aubergines au coulis de tomates, sa bouillabaisse froide en gelée, une daube de joue de bœuf aux praires et, surtout, un lapin en saupiquet cuit rosé à point et accompagné d'une sauce merveilleuse.

Dans ce cadre de poutres et de pierres orné des tableaux du cher Joseph Decker, peintre bohème et lien sentimental trop tôt disparu, la carte et surtout les vins (à des prix suprenants d'honnêteté) permettent des repas « de gala » entre 180 et 200 francs et d'aimables repas pour moins cher. Comment admettre, se demandait Catherine, qu'une telle maison ne figure point au *Michelin* ? Et ses censeurs, ailleurs, y sont-ils vraiment allés ?

Le Monde des Chimères, 69, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris-4e. Tél. 354-45-27.

∴

J'avoue avoir été conforté dans mes jugements par ceux, non sujets à caution, de mes amis. Et je me demande s'il n'en serait pas de même, par exemple, à propos de Fernand, qui se lamente de n'être dans aucun guide alors que sa petite maison abrite une grande table, dans le *style* qui est le sien, celui d'un homme qui fait son pain, ses charcuteries, fume ses poissons, affine ses fromages et reste, en sa rusticité, un épicurien solide. *Chez Fernand*, 9/11, rue Georges-Saché, Paris-14e. Tél. 543-65-76.

LA REYNIÈRE.

● *Une bonne adresse*... Oui, mais qui vient de loin puisque le restaurant *Costa Verde* est à Lima (playa Barranquito, tél. : 45-1492). M. Raul Modenesi ne se contente pas de préparer les poissons et fruits de mer les plus frais, il propose aussi une *belle* gamme de vins français, ce qui n'est pas si commun par là-bas. Aussi, grâce à lui, Lima..., c'est le Pérou !

● *Les Iles Marquises !* Ce fut une très bonne adresse toute parisienne. Une ou deux gérances malheureuses et l'on n'en parlait plus (pour ne pas dire qu'on n'en parlait qu'en mal !) Mais voilà Albert Chamoux *qui revient chez lui*. Albert et Juliette, bien connus des Parisiens gourmands. On retournera aux *Iles Marquises* (15, rue de la Gaîté, Paris 14e, tél. : 320-93-58) même si Bobino n'est plus ce qu'il était !

Chez Babylone

NOUS connaissions déjà, peu ou prou, l'art culinaire des Grecs et, beaucoup mieux, grâce au livre que nous a laissé Apicius, celui pratiqué par les Romains. Mais les chercheurs restaient, jusqu'ici, sur leur faim, même si la Bible nous livre, de-ci, de-là quelques détails intéressant l'alimentation... Désormais, nous savons que les Babyloniens ont été, voici cinq mille ans, des gastronomes avertis...

Dans la conférence qu'il a récemment présentée au Centre culturel irakien, M. Jean Bottero, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, a, en effet, apporté la preuve, établie à partir de trois tablettes d'argile datant du XVIIe siècle avant Jésus-Christ, appartenant à l'université américaine Yale, et déchiffrées depuis peu, que la cuisine babylonienne est non seulement « la plus ancienne du monde » *à laquelle nous pouvons nous référer, mais aussi l'une des plus variées que l'on connaisse.*

Les fouilles nous avaient déjà appris que ces très lointains gourmets disposaient d'une batterie de cuisine très complète, comportant un grand nombre d'ustensiles spécifiques, et qu'ils savaient parfaitement domestiquer le feu, utilisant tantôt le gril et tantôt le four, n'ignorant rien de la cuisson sous la cendre ni de l'art de bien rôtir les viandes.

Le contenu des tablettes de Yale peut être comparé à une « encyclopédie » culinaire, lorsqu'on sait qu'il a été possible d'y inventorier, ligne après ligne, pas moins de cent recettes de soupes, bouillons et potages, vingt autres portant sur la fabrication de fromages à pâte crue, et trois cents sur celle du pain ! Les Babyloniens utilisaient abondamment des épices venues jusqu'à nous, comme le cumin, la coriandre, la graine de moutarde, et semblent avoir été particulièrement friands d'ail, de poireau et d'oignon, qui entrent tous trois dans la composition de la majeure partie des plats, ainsi que d'autres alliacées inidentifiables.

La menthe, le cresson, les baies de cyprès, le concombre, la férule (que les Romains apprécièrent après eux), la betterave, le blé — souvent concassé au préalable, comme, aujourd'hui, dans la cuisine du Liban — figuraient aussi parmi les produits très couramment consommés. Au chapitre des viandes, on trouve le mouton en première place, puis le chevreau et la gazelle, mais un grand nombre de volatiles (nommés simplement « oiseaux » dans le texte, ce qui en rend impossible l'identification) voisinent très souvent, pour ne pas dire systématiquement, avec la viande des mammifères dans le bouillon où elles cuisent le plus souvent ensemble.

Parler d'une « grande cuisine », comme l'a très justement fait le professeur Bottero, n'a rien d'exagéré, les quelques recettes qu'il a livrées suffisant à le démontrer. Qu'on en juge, avec, par exemple, celle de ces « oiseaux » — pigeons, perdrix ou cailles ? — qu'il faut « mettre au chaudron une fois rincés à l'eau fraîche », *dans un bouillon* « légèrement vinaigré », *puis* « essuyer et frotter de feuilles de menthe et sel pilés ensemble » *avant d'achever leur cuisson,* « en marmite », *cette fois, et, enfin,* « présenter au découpoir » *pour les servir aux convives. Non satisfaits d'apprendre le « bien-cuire » à leurs lecteurs, les auteurs des tablettes de Yale se sont attachés à leur enseigner, en outre, l'art de la présentation, faisant montre, comme l'a souligné le conférencier, d'un réel* « souci de plaire à l'œil avant de régaler le palais »...

J.-M. D.-S.

★ Centre culturel irakien : 11, rue de Tilsitt, 75017 Paris. Tél. 763-11-20.

100 % CAMEMBERT

Vient de paraître dans la collection « Rustica documents » (Dargaud édit.), un excellent ouvrage signé Hubert : Moi, le fromage et vous. *Le créateur de la Ferme Saint-Hubert (qui demeure, rue Vignon, avec Henry Voy, une des meilleures boutiques parisiennes de fromages) et, aujourd'hui, le restaurateur du Bistrot d'Hubert (36, place du Marché-Saint-Honoré, tél. : 260-03-00) raconte sa vie, son passage du fromage au fourneau, et livre ses recettes les plus secrètes. C'est un livre souriant, pratique et intéressant.*

Il y raconte, entre autres, comment, il y a plus de quinze ans, il découvrit Daniel Courtonne, le dernier fabricant de camemberts fermiers (le Royal Montgommery à Saint-Germain-de-Montgommery en plein pays d'Auge). Une petite (et rare) production de deux cent cinquante camemberts par jour en période faste — c'est-à-dire à la pousse printanière de l'herbe et au regain, — un fromage, comme dit Hubert, qui n'a pas toujours bon caractère : « Il faut du doigté et l'aimer pour y croire et l'amener à point. Mais alors, c'est une apothéose ! »

Et, juste comme paraît ce livre, Daniel Courtonne annonce sa retraite. Y aura-t-il quelqu'un, un jeune couple passionné, pour prendre la relève, apprendre ses secrets ? Souhaitons-le. C'était les derniers camemberts « vrais ». — L. R.

culture

THÉATRE

Une autre Phèdre

(Suite de la première page.)

Forêt de gestes. Campagne d'âmes mortes ou vives, vision fossile inversée : empreinte d'une Grèce adolescente dans une argile millénaire.

C'est la fin de la nuit. Un jeune homme, couché à même le sable, se retourne en dormant. C'est Hippolyte, il est revenu de la chasse. Son grand-père, Egée, le père de Thésée, se penche sur lui. Egée est remonté d'outre-tombe, pour quelques heures : il voit poindre des horreurs, des fins ensanglantées. Sanctions inévitables : Thésée a commis trop de crimes. Mais le soleil de vie va dépasser les herbes : l'ombre du grand-père plonge au fond de la terre.

L'apparition du grand-père est l'œuvre de Robert Garnier : Egée rend ici son fils, Thésée, responsable des épreuves que vont subir Phèdre et Hippolyte. Egée ne figure pas dans la *Phèdre* de Sénèque dont Garnier s'est inspiré.

Mais l'idée, fort belle, de montrer Hippolyte dormant caressé par son grand-père est une idée de Vitez, qui a pensé à réunir là, dans cette clairière de dieux au bois dormant, toutes les *personnes de la famille*, y compris une petite fille et un petit garçon, les deux enfants de Phèdre, qu'Hippolyte, le grand demi-frère, fera sauter sur ses épaules.

Hippolyte se réveille, il a fait un rêve affreux, il implore les dieux de le garder en vie, puis il repart dans la forêt.

L'intelligence particulière de Robert Garnier va tout de suite apparaître dans les paroles de Phèdre et de la nourrice.

Phèdre, folle amoureuse du fils de son mari, ne voit pas ce que cela a de *condamnable. Il lui est naturel de se* sentir libre de vivre, libre d'aimer. Ce qui est contre-nature, c'est la tyrannie des hommes, qui empêchent les femmes de vivre.

Phèdre revendique une indépendance *personnelle, une liberté propre* d'action.

Plus fouillés, plus affinés, que chez Racine, sont les débats, entre Phèdre et la nourrice, sur la liberté humaine, *la responsabilité respective des dieux* et des hommes, le hasard et la nécessité.

L'inévitable comparaison

Bien plus fort et charnel que chez Racine est, dans la pièce de Garnier, l'amour de la nourrice pour Phèdre, amour tout à fait viscéral : c'est l'amour maternel, et qui sait un peu passionnel, qui conduit la nourrice, d'abord réticente, à changer de cap, à tenter d'aider l'adultère, à tenter de convaincre Hippolyte de se faire aimer.

Bien plus violente que chez Racine est, chez Garnier, la haine effrayante qu'Hippolyte voue aux femmes, à toutes les femmes, il en hurle et en bave, de répulsion, « toutes je les déteste », « sexe odieux ». De même qu'au cinquième acte, bien plus bouleversante que chez Racine, est, chez Garnier, la démence amoureuse de Phèdre serrant le cadavre d'Hippolyte, l'embrassant sur la bouche, voulant l'avoir à elle après la mort puisqu'il n'a pas voulu l'aimer dans la vie.

Ces comparaisons entre l'Hippolyte de Garnier et la *Phèdre* de Racine sont inévitables, on les fait presque malgré soi en écoutant *Hippolyte*. Ce n'est pas que la pièce de Garnier soit *plus « psychologique », plus « humaine »* : sa dimension de poésie et de métaphysique est au moins aussi forte que chez Racine, mais disons que Garnier est moins stylisé, moins *cérémonieux : sa pièce, prodigieuse*ment éclairée et réanimée par la mise en scène de Vitez, est un ahurissant tournoi d'instincts, de méditations, d'éclairs fortuits, de nécessités monstrueuses, de volontés qui se dé*battent, de choses très simples fami*lières, familiales, de misère, d'éclats merveilleux de la fable — tout cela aussi bien dans la suite des faits et des actes que dans la substance des vers, dans la parole de poésie, serrée, mouvante, oppressée, transparente, brûlante, avec des trouées de sauvagerie et des brillances de diamants.

Nous avons dit la beauté du décor rêvé, minéral architectural, de Mme Claude Lemaire. Ses costumes sont très beaux aussi, non datés, costumes de contes et de passions, d'ombre et de résurrection. La mise en scène de Vitez efface mystérieusement les présences et les absences, comme si les douleurs les plus vives, les plus vraies, et les songeries les plus profondes, et ces co*médiens si présents, étaient inven*tion de l'esprit, participaient de l'immatérialité et de l'éternité de l'esprit, et se trouvaient reliés à nous par des fibres d'être plutôt que par l'œil et l'ouïe.

Admirable travail de tous les acteurs, Bérangère Bonvoisin (Phèdre), Pierre Debauche (Thésée), Jean-Yves Dubois (Hippolyte), Georges Goubert (l'ombre d'Egée), Madeleine Marion (la nourrice), Jean-Marie Winling (le messager qui, chez Racine, deviendra Théramène). Rarement avons-nous vu, sur un théâtre, une telle perfection d'ensemble de l'interprétation. *Et n'oublions pas les enfants de Phè*dre : Camille Grimaud, Pascal Fromont et William Mesguich en alternance.

Cette admirable présentation de *l'Hippolyte de Garnier marque une* date dans l'histoire de la tragédie en France, et dans le développement de la mise en scène d'aujourd'hui.

MICHEL COURNOT.

★ **Théâtre de Chaillot, salle Gémier, 20 h 30, jusqu'au 22 avril en alternance avec l'*Orfeo* de Monteverdi.**

CINÉMA

« IL ÉTAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE »

Chers cousins du Québec

Un roman de Roger Lemelin, paru en 1948 (1), popularisa, au Canada, l'histoire d'une famille québécoise de 1938 à 1945. Dans les années 50, *la Famille Plouffe* devint une série télévisée extrêmement célèbre, diffusée en français et en anglais. Tout cela pour préciser que la nouvelle version réalisée par Gilles Carle (un film d'environ trois heures pour le cinéma, sept heures pour la télévision) n'a rien à voir avec les œuvres précédentes du cinéaste. Elle se rattache à une tradition romanesque de la « saga » familiale qu'on retrouve dans tous les pays, en divers milieux sociaux.

Les Plouffe (dont le titre, un peu bizarre, s'est agrandi d'une précision nécessaire) fut présenté avec succès à la Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes 1981. Ce succès — qui devrait se confirmer dans les salles — tient à deux choses essentielles : le prestige d'une production à gros moyens financiers qui ont permis la reconstitution en studio de tout un quartier de la Basse-Ville de Québec et d'une réalité historique bien précise (costumes, accessoires, etc.) ; la découverte d'une cellule familiale et d'une nation sentimentalement proche de la France dont, d'ailleurs, elle est issue. C'est comme si nous recevions des nouvelles de cousins éloignés, perdus de vue, qui nous racontent comment ils ont vécu la fin des années 30, les débuts de la seconde guerre mondiale et le retour à la paix.

Gens heureux, *les Plouffe ?* Sans doute oui, dans la mesure où ils sont unis, semblent se contenter de leur sort et nous amusent avec beaucoup d'anecdotes. Mais ils nous apparaissent à un tournant de l'histoire des mœurs et du monde. Le père, Théophile, ouvrier typographe au journal *l'Action chrétienne*, est un brave homme paisible. Sa femme, Joséphine, est une ménagère qui tient bien son intérieur, une mère-poule étendant ses ailes protectrices sur sa nichée. En fait, celle-ci est le personnage-clé de l'évolution de la famille. Catholique, elle prend conseil du curé de la paroisse, elle incarne une ordre moral qui va, tout doucement s'effriter. Joséphine n'est pas antipathique : c'est la figure emblématique du matriarcat en milieu ouvrier.

Les principes d'une mère

Elle a élevé ses quatre enfants dans les bons principes, elle les surveille, chaleureusement et fermement. Et, pourtant, ils vont lui échapper parce que c'est dans l'ordre des choses. Cécile, restée « vieille fille » malgré elle, fréquente un homme marié, conducteur de tramway ; Ovide, voué à la prêtrise par sa mère, s'éprend de la jolie Rita Toulouse, entre au monastère puis jette son froc aux orties ; Napoléon finira par épouser Jeanne, qui est phtisique ; Guillaume s'enrôle pour aller se battre en Europe. Le bref épilogue, *en 1945, révèle, on verra comment,* à Joséphine Plouffe, qu'un profond changement s'est opéré dans l'univers qu'elle avait bâti et qu'elle avait pu croire immuable. Un jeune homme, Denis Boucher, fils d'une veuve venue de France, sert, plus ou moins, par ses interventions personnelles et ses activités politiques, de révélateur de nouvelles valeurs, de nouvelles attitudes.

Comédie de mœurs semée de quelques drames, le film de Gilles Carle n'est pas seulement l'évocation attendrie d'un petit monde d'autrefois. On y voit, on y sent, l'affirmation d'une identité linguistique face à l'influence anglaise et à la civilisation américaine, la remise en question du pouvoir de l'Eglise catholique et le passage d'un « provincialisme » endormi au nationalisme. Tout cela venant au fil du récit par des scènes de la vie quotidienne. La famille Plouffe se trouve au centre d'un bouillonnement social dont les effets ne sont pas soulignés à gros traits mais portés par une évolution historique inévitable. La visite à Québec, au printemps 1939, des souverains anglais tourne à la mascarade à cause d'une balle de base-ball, lancée par Guillaume ; les esprits s'échauffent et, en mai 1940, la grande procession du Sacré-Cœur (un des moments les plus spectaculaires du film) tourne en manifestation pour ou contre la conscription.

Sans user de ruptures de ton trop tranchées, Gilles Carle, qui sait passer du rire à l'émotion, réussit un grand film populaire. La mise en scène est souple, efficace, dans son réalisme social et psychologique. Beau travail de narration classique soutenu par des comédiens épatants : Emile Genest, Juliette Huot, Denise Filiatrault, Gabriel Arcand, Pierre Curzi, Serge Dupré, Stéphane Audran, Daniel Ceccaldi, Paul Berval, Louise Lapare, Rémi Laurent, Anne Letourneau, Gérard Poirier, et bien *d'autres encore qui attirent l'intérêt,* l'affection, l'amitié.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

(1) Ce roman est publié aux éditions Flammarion. 396 pages. 65 F.

Le Taller d'Amsterdam à Nanterre

La pièce s'appelle *le Désert*. Il y a des dunes sur la scène, mais ce n'est pas vraiment du sable, plutôt une sciure épaisse, des gravillons qui doivent chicaner *les acteurs quand ils retirent* leurs chaussettes, à la fin du spectacle. Il y a aussi des formes vagues, affalées dans les dunes et couvertes de bâches blanches, genre canapé-couette à 4 889 F, et des arbres de métal qui feraient très bien dans un restaurant de Michel Oliver.

Le Taller d'Amsterdam propose un cauchemar organisé, une suite de visions dont il n'est guère difficile de déceler la pauvreté d'inspiration : un dispositif spectaculaire ne suffit pas, il isole au contraire la maigreur des inventions. Si les acteurs étaient les lunatiques, les énervés d'une maison de repos qui auraient bricolé leur divertissement de fin d'année, cela aurait une certaine gaieté, mais il s'agit de professionnels et on se croirait dans une représentation de « nouveau théâtre », dans les années 60, ou dans l'animation son et lumière d'un musée de cire.

HERVÉ GUIBERT.

★ Théâtre des Amandiers de Nanterre, 20 h. 30.

MUSIQUE

FIDELIO *A L'OPERA*

Le silence et le respect

La représentation de Fidelio *donnée le 2 mars à l'Opéra de Paris était la cent treizième depuis 1937, date à laquelle l'ouvrage de Beethoven a quitté la salle Favart pour entrer en répertoire du palais Garnier. Il ne devrait donc pas y avoir lieu de revenir sur ce qu'on tient pour un fait acquis et irréversible. N'a-t-on pas représenté, depuis,* Fidelio *dans des lieux plus vastes, à Orange par exemple ? Le public s'en est-il plaint ? Pas le moins du monde. N'a-t-on pas applaudi, à l'Opéra,* l'Enlèvement au sérail, la Flûte enchantée *ou le* Freischütz, *pour prendre les œuvres lyriques similaires et qui s'accommoderaient mieux d'une salle plus petite ? sans doute. Alors qu'il est question de construire à la Bastille un nouvel Opéra de trois mille ou quatre mille places, c'est là, dira-t-on, un combat d'arrière-garde, perdu d'avance.*

Perdons-le donc joyeusement, mais saisissons l'occasion de réaffirmer que le caractère dominant de Fidelio *est l'intimité, comme en témoignent les détails de la partition orchestrale ainsi que l'alternance entre des dialogues parlés et des morceaux chantés.*

Sans doute certains passages, par leur puissance, laissent-ils entrevoir le jeune Wagner mais on a tendance de nos jours à confondre ce singspiel *(opéra-comique) avec un drame lyrique selon la conception wagnériene et à le présenter comme tel. Or que se produit-il ? Au lieu d'un ouvrage de proportions modestes, mais riche d'une sève qui fait par moments éclater le moule, le public découvre une grande œuvre curieusemet mesquine par endroits, composite et assez décevante au fond. Personne n'ose le dire, naturellement, mais la tiédeur des applaudissements est un signe qui ne trompe pas.*

Cette nouvelle production de Fidelio *n'est-elle pas à la hauteur de ce qu'on attendait ? Sans doute les défaillances de l'orchestre dans l'ouverture n'incitaient-elles pas à applaudir ; elle s'est donc achevée en silence qu'on aurait aimé moins respectueux. Silence encore après le premier duo, puis après l'air de Marceline si finement détaillé par Elizabeth Gale. Par la suite, silence toujours et partout, sauf après le grand air de Léonore, dans lequel Hildegard Behrens n'a pas réalisé de prouesses exceptionnelles cependant. Poussera-t-on un jour le respect jusqu'à admettre que dans l'opéra classique les applaudissements sont parfois des transitions aussi nécessaires que des interludes et qu'ils rythment l'action en la faisant rebondir ?*

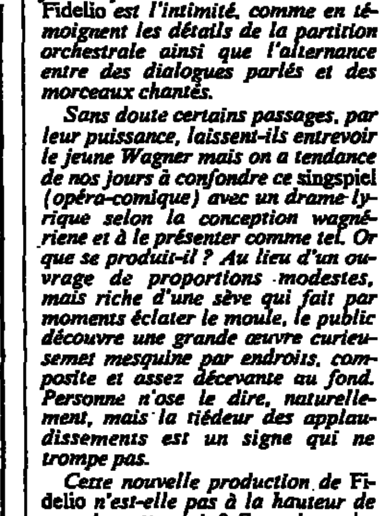
Le public a donc sa part de responsabilité : il fallait applaudir Marceline, applaudir Rocco le bon geôlier (Siegfried Vogel) quand il chante gaiement la puissance de l'or, applaudir les exultations de l'infâme Pizzaro (Siegmund Nimsgern) savourant d'avance sa vengeance : ils le méritaient bien. Le silence recueilli après l'air de Florestan, magnifiquement incarné par Jon Vickers, n'en aurait été que plus émouvant. C'est cela aussi, l'opéra, ce n'est même que cela. Mais à force de répéter que Fidelio *est une œuvre politique, humaniste et engagée, on oublie que c'est un opéra, et on n'en jouit pas.*

La conception assez intimiste de Seiji Ozawa accentuait encore l'impression de malaise, car, au lieu de gonfler les effets pour les adapter à la salle ou de dramatiser la partition, il l'a presque traitée comme une œuvre de musique pure. On notera d'ailleurs que l'orchestre a fait oublier, par la suite, la mauvaise impression du début.

Des décors de Reinhardt Zimmermann et de la mise en scène de David Walsh, enfin, il n'y a rien à dire puisqu'ils n'ont d'autre prétention que de se confirmer à ce qu'ont voulu les auteurs. Sans doute peut-on le faire avec plus d'imagination, mais cela vaut mieux qu'une pseudo-exégèse manquée.

GERARD CONDE

* **Opéra, les 6 et 9 mars à 19 h 30.**



LE CLAVECIN D'ELISABETH CHOJNACKA

Pour convertir à la musique moderne, personne n'égale Elisabeth Chojnacka. Ce lutin rose monté précautionneusement sur des cothurnes, mais les deux yeux perçants comme des épées de torero entourés d'une crinière de lion, ferait danser les pierres avec son clavecin dont la musique s'infiltre par mille trous de souris, insaisissable comme l'eau ou le feu, et soudain sonne comme une fantastique cathédrale. Elisabeth Chojnacka personnalise ineffaçablement toute musique, comme Michel Portal ou les sœurs Labèque. On comprend que les compositeurs d'aujourd'hui lui dédient tant d'ouvrages.

Elle en avait réuni six, le 1er mars à Radio-France, presque tous de fier caractère. Seule, peut-être, l'alliance avec un trio à cordes dans Tomer *de Tomas Marco, n'était guère convaincante. Mais* Commencement, *une pièce toute récente du Polonais Zygmunt Krause, érigeait un porche impressionnant : des appels impatients dans l'aigu, des trilles dans un motif bref et suspendu, descendant insensiblement à la manière des répétitifs américains, pour atteindre à de brillantes couleurs dans le médium, avec une sorte de grondement sourd à la basse : des canons sous des fleurs ? Ces draperies fières, tressaillantes, revêtaient quelque chose des grandeurs du dix-septième siècle, des Couperin.*

Wamba de Maurice Ohana, transcription d'une pièce pour carillon, engrenait à plaisir mille sonorités aux harmonies perfides, aux feux éblouissants, avec parfois comme un rappel de la lourde et immuable marche du temps. Dans le déjà célèbre Khoaï *de Xenakis, les petites mains partout à la fois semblaient pianoter mille touches d'ordinateurs avec la même insouciance que le chat de Scarlatti, pour délivrer de formidables messages tous azimuts.*

Et avec son compère Sylvio Gualda, Platini de la percussion, Elisabeth Chojnacka gambadait dans une longue pièce de Martial Solal, un peu bavarde et décousue, mais pimentée de fantaisie, d'idées originales, de timbres piquants, avant de conclure par les Anaphores, *de François-Bernard Mâche, jeu de lignes qui dialoguent, se décalent, se poursuivent, s'échangent, se réunissent en un enchevêtrement très lumineux, d'une belle poésie sonore, où tant de percussions mystérieuses rehaussaient encore les mille joyaux du clavecin.*

JACQUES LONCHAMPT.

ROCK

EMMYLOU HARRIS A L'HIPPODROME DE PANTIN

La fidélité

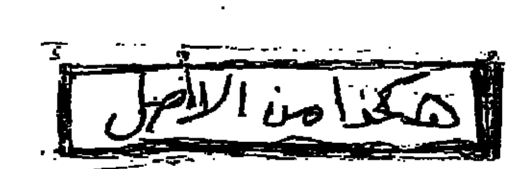
Après un début d'année d'une rare pauvreté en concerts, en éclats musicaux, en rencontres un peu lyriques ou folles, une timide reprise s'amorce puisque, après Emmylou Harris qui se produit ce vendredi à l'Hippodrome de Pantin, d'autres prestations sont annoncées : Rory Gallagher lundi 8 à l'Olympia, et tout le mois de mars dans les régions, Human League le samedi 13 au Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne, Iron Maiden dans le même lieu le 24 mars puis en tournée dans l'Hexagone, et, plus tard, dans le courant du mois d'avril, Carol King, Meat Loaf, Zethro Tull et sans doute Frank Zappa.

Un concert d'Emmylou Harris est assurément sans grande surprise, mais on y trouve aussi à chaque fois tant de charme, de plaisir musical et de vibrations émotionnelles que le rendez-vous est toujours heureux.

*L'aventure d'Emmylou Harris est d'une constance inébranlable : il transcende à volonté et dans un style éblouissant les limites de la musique pop-country et rock. Aussi à l'aise dans des titres de Hank Williams, de Robbie Robertson, de Dolly Parton, de James Taylor que dans ceux de John Fogerty, de Bruce Springsten ou encore de Paul Siebel, dans du folk-country, du country-rock et dans des classiques du swing (*How High the Moon*), Emmylou Harris est d'abord un interprète incomparable qui, année après année, album après album, développe la variété de ses interprétations avec une voix limpide et chaleureuse, une voix pleine de « beat » qui sait prendre des accents « bluesy » (Harris a beaucoup travaillé sur le bluegrass) pour chanter certaines ballades folk-country. Il y a une fidélité évolutive dans la démarche musicale d'Emmylou Harris. Il y a, dans la manière de mener sa barque dans les eaux pas toujours tranquilles de l'interprétation, une intelligence très fine et un instinct sûr.*

CLAUDE FLÉOUTER.

★ **Hippodrome de Pantin ce vendredi 5 mars à 20 h 30. Albums distribués par W.E.A. Filipacchi Music.**



SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées)
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 5 mars

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

HIPPOLYTE, Chaillot, Gémier (727-81-15), 20 h 30.
AVEZ-VOUS DES NOUVELLES DU DOCTEUR ? Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30.
POURQUOI C'EST COMME ÇA, La Souris papivore (278-27-54), 21 h 30.
Mr HYDE, TAI théâtre d'essai (278-10-79), 20 h 30.
LA FAMILLE LEBOVITCH, Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h 30.
ACTEURS, Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 15.
LES CAMPANIAQUES, Studio Bertrand (783-64-66), 20 h 30.
L'ÉVEIL DU PRINTEMPS, Théâtre J.-Vilar, Suresnes (772-38-80), 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Bubbling brown sugar (Harlem années 30).
Chaillot (727-81-15), 20 h 30 : Britannicus ; Foyer, 18 h 15 : les Mille et Une Nuits.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Hedda Gabler.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : Gevrey-Chambertin.
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Teatro Porcospino.
Centre Pompidou (277-12-33), Débats ; 16 h : Le marché de l'image ; 18 H 30 : Inti Illimani, Cinéma ; 19 h : Cinema in the age of Pollock.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Zarathoustra.
Théâtre Musical de Paris (261-19-83), 18 h 30 : Orchestre de chambre de Pologne.
Théâtre de la Ville (274-22-77) (voir Théâtre musical de Paris).

Les autres salles

American Church (372-92-42) 20 h 30 : A Midsummer Night's Dream
Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h 30 : les Bonnes.
Arts-Hébertot (387-23-23), 21 h : L'étrangleur s'excite.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-97-03), 21 heures : Diable d'homme.
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Écrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Ella ; Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Sebi ; Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : De mémoire d'oiseau ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Centre d'Art Celtique (258-97-62), 20 h 45 : Perles à rebours.
Château de Vincennes (365-70-13), 21 h : Gerbe de blé.
CISP-Théâtre Paris-12 (343-19-01), 20 h 45 : Récréations de clowns.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; Grand Théâtre, 20 h 30 : la Divine Comédie ; Resserre, 20 h 30 : Pierre Abelard 1079-1142.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie Italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : Joël.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Édouard VII (742-57-49), 20 h 30 : la Danse du diable.
Espace Cardin (266-17-30), 20 h 30 : Oratorio pour une vie.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : Stratégie pour deux jambons.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h 45 : le Marteau des maléfices. 22 h 15 : l'Alpage – II, 18 h 30 : Ballades. 20 h 15 : La planète Shakespeare, le Conte d'hiver. 21 h : Protée.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : Koude chapo.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 22 h : l'Os de cœur.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30, The Glass menagerie.
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : l'Augmentation.
Jardin d'Hiver (255-74-40), 21 h : Leçons de bonheur.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lierre Théâtre (586-55-83), 20 h 30 : la Grande Peur dans la montagne.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir : 18 h 30 : Une saison en enfer. 20 h 30 : Un amour de théâtre ; 22 h 15 : S. Joly ; Théâtre Rouge ; 18 h 30 : Don Quichotte ; 20 h 30 : Douce ; 22 h 15 : Pour une infinie tendresse ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h 30 : la Confession d'Igor...
Marigny (256-04-41), salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Michodière (742-95-22), 20 h 30 : la Pattemouille.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : Trio.
Montparnasse (320-89-90), 21 heures : Trahisons ; Petite salle, 21 h : Un cri.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Folle Amanda.



SPECTACLES

théâtres

Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Poche (548-92-97), 21 h : Baron baronne.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
Scala (261-64-00), 20 h 30 : les Caprices de Marianne.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio Fortune, 21 h : Paroles d'infâmes.
Studio-théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30 : Quelle belle vie, quelle belle mort.
T.A.I. - Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h 30 : la Maison de Bernarda ; 22 h : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 heures : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en Rond (387-88-14), 20 h 30 : Roméo et Juliette.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre de la Mer (520-74-15), 20 h 30 : Voulez-vous jouer avec moi ?
Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h 30 : le Dernier des métiers ; l'Équarrissage pour tous.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : Pantagleize.
Théâtre des Quatre-Cents Coups (633-01-21), 20 h 30 : Nairobi University Players ; 22 h 30 : La folle.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : l'Amante anglaise ; Petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h 30 : les Cancans.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Lettre au père.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 et 22 h : Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-33-82), 18 h 30 : Lime, C. Epinal ; 20 h 30 : Phèdre.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : Colporteurs d'images ; 22 h 30 : Ensemble de musique arménienne.
Vingt-cinquième heure (439-36.99), 21 h : Théophile ; 22 h : Rimailleries.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h : Théâtre chez Léautand ; 20 h 15 : Tohu-Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Patrick et Philomine.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des balles dans l'encrier ; II., 21 h 30 : Qui a tué *Betty Grandt* ? ; 22 h 30 : Popote.
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : J'aurais pu être votre *fils*. — *II., 20 h 30 :* le Vengeur de son père ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Connétable (277-41-40), 20 h 30 : Un jeté et deux boucles ; 22 h 30 : Djalma.
Fanal (233-91-17), 20 h : l'Amant ; 21 h 15 : F. Blanche.
La Gageure (367-62-45), 22 h : les Méfaits du tabac ; la Fleur à la bouche.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : *Douby*... be good ; 22 h 15 : *T'as pas vu mes bananes ?*
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : Du ronron sur les blinis ; 22 h 30 : les Chocottes.
La Soupap (278-27-54), 21 30 : Pourquoi c'est comme ça.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez français.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Comédies musicales

Renaissance (208-18-50), 20 h 30 : Soleil d'Espagne.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : L. Rocheman.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h 30 : Annie Girardot.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 15 : J. Bertin.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Faustino.
Essaïon (278-46-42), 18 h 30 : Sara Alexander.
Fontaine (874-74-40), 22 h : Lacombe-Asselin.
Gymnase (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : Nicole Vassel.
Lucernaire (544-57-34), 22 h 30 : Jean-Luc Salmon.
Olympia (742-25-49), 21 h : Y. Duteil.
Palais des Sports (828-40-90), 21 h : Holiday on ice.
Potinière (261-42-53), 20 h 45 : Alex Métayer.
La Tanière (566-94-23), 20 h 45 : J. Treese, D. Levallet.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h : Duo H. Solgan, U. de Lio.

La danse

American Center (321-42-20), 21 h : S. *Hayman-Chaffey Plus Two.*
Palais des Congrès (758-27-78), 20 h 30 : la Belle au bois dormant.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h : Les danseurs du Temps.
Théâtre des Champs-Élysées (723-47-77), 20 h 30 : Ensemble national de Pologne Slask. (Dern.).
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : Ballet Antonio Gades.

Les concerts

Radio-France, Auditorium 106, 18 h 30 : O. Bailleux, P. Evison (Leclair, Bach, Couperin...) Grand Auditorium, 20 h 30 : Orchestre national de la Radio-*Télévision polonaise, dir. : J. Kasprzyk,* sol : P. Palecny (Szymanovsky, Schumann).
Salle Gaveau, 21 h : T. Santos (Bach, Albeniz, Barrios, Tarrega, Scarlatti).
St-Julien-le-Pauvre, 21 h : G. Bessina, B. Charbonnier, P. Bismuth, Cl. Giardelli, J.-Cl. Veilhan (Mozart).
***Hôtel Héronet**, 20 h 30 :* S. Escure (Bach).
Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu, 12 h 30 : D. Erlih (Bach, Paganini, Jolivet).
Salle Pleyel, 20 h 30 : R. Serkin (Beethoven).
Eglise St-Denys, au Marais, 20 h 30 : C. Wells, N. Allcoat (Byrd, Purcell, *Couperin, Bach*).
Lucernaire, 19 h 45 : M. Winthrop, P. Pantet (Tchaïkowski, Bach, Kreistler), 21 h : P. Aegerter (Beethoven).
Centre culturel 17, 20 h 30 : F. Moriconi, P. Antoine (Dowland, Bach, Petit, Villa-Lobos, Yupanqui).
Eglise luthérienne, St-Jean de Grenelle, *20 h 30 : O. Schneebeli, M. Friedel* (Blow, Purcell, Byrd).

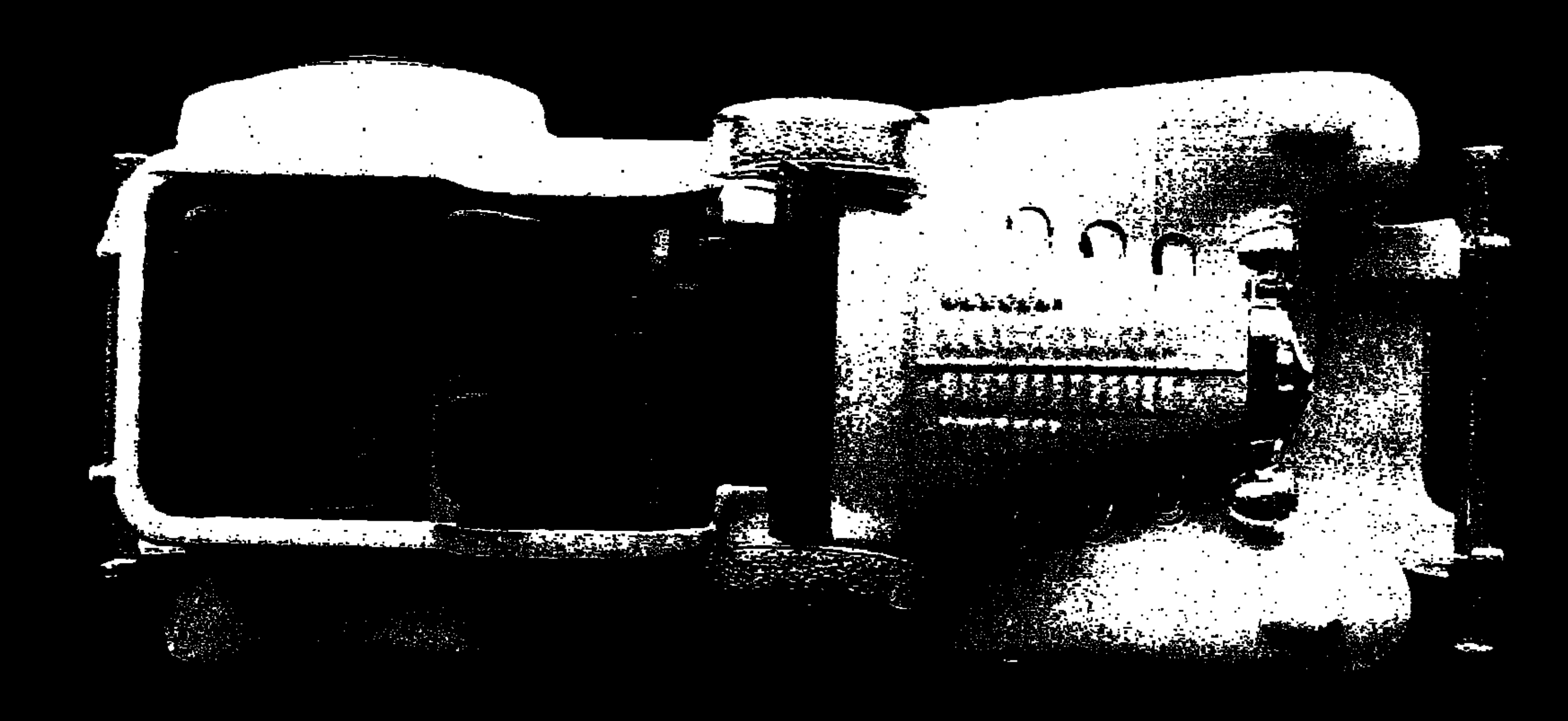
Jazz, pop, rock, folk

Bofinger (272-87-82), 22 h : Ph. Petit, *Zool Fleischer.*
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : D. Doriz.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Algo Nuevo.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h 30 : Night People.
Club Saint-Germain (222-51-09), 22 h 30 : *Rhoda Scott.*
Dépôt-Vente (637-31-87), 22 h : Jezebel Rock.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : F. Frith, P. Minton.
Feeling (271-33-41), *22 h 30 : J.-Y. Colson,* J.-J. Avenel, J. Sicard.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Golden Gate Quartet.
Gibus (700-78-88), 22 h : Night Club.
Hippodrome (205-25-68), 20 h : Emmy Lou Harris.
New Morning (523-51-41), 21 h : Sugar *Blue.*
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : N. Simone, Petite salle : 20 h 45 : J. Barrense Dias.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : S. Stitt, R. Urtreger, P. Michelot, E. Desvieu.
Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 45 : Carole Laure, Lewis Furey.
Rex (236-83-98), 22 h : Nuit jungle.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : M. Saury.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : Martin St-Pierre.
Vieille Herbe (321-33-01), 20 h : Y. Lantos.

En région parisienne

***Antony**, Th. F.-Gémier* (666-02-74), 21 h : Tout ça c'est une destinée normale n° 2.
Argenteuil, C.C.M. (961-25-29), 20 h 45, Vendredi ou les limbes du Pacific, soir soir.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 19 h 30 : Propos de petit *déjeuner à Miami.* II. 20 h 30 : Marina Pineda.
Aulnay-sous-Bois, Maison de la Culture (868-00-22), 20 h 30, Carlos Trafici ; Centre P. Scohy (869-96-96), 21 h : la Nuit du Blues.
Bagneux, Théâtre Victor Hugo, 21 h : J.-P. Farre.
Bezons, Théâtre Paul Eluard (982-20-88), 21 h : Haute tension, rock.
***Bobigny**, MC (831-11-45), 20 h 30 :* la Véridique Histoire de...
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : Sherlock Holmes.
Châtillon, C.C.C. (697-22-11), 21 h : la Noce chez les petits-bourgeois.
Chelles, Théâtre (421-20-36), 20 h 30 : Fin de siècle.
***Clichy-la-Garenne**, Théâtre Rutebeuf* (731-11-53), 18 h 30 : Dieu aboie-t-il ?
Colombes, M.J.C. (782-42-70), 20 h 30 : Sextet flûte rencontre.
Corbeil-Essonnes, C.C. P.-Neruda (089-00-72), 20 h 45 : Solaris.
Étampes, Salle des Fêtes (494-80-90), 21 h : Aristide Padigros.
***Evry**, Agora (077-93-50), 21 h : J.* Hallyday.
Fontainebleau, Forum (422-33-62), 21 h : C'est pas moi, c'est l'autre.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h 45 : Perspectives ultérieures.
Ivry, Studio (672-37-43), 20 h 30 : l'Ignorant et le Fou.
Joinville, *Cinéma Le Royal* (883-22-26), 21 h : I. Mayereau.
Malakoff, Théâtre 71 (655-43-45), 21 h : Paris by night ou le Bal des ombres.
Meudon, CCM (626-41-20), 20 h 30 : *Marcelo Tamoyo.*
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h 30 : le *Désert.*
Neuilly, *Athlétic* (624-03-83), 21 h : l'Abri.
Noisy-le-Sec, salle G.-Philipe (849-01-73), 20 h 30 : Rêves sur le mont Gellert.
Saint-Cyr-l'Ecole, C.C. E.-Triolet (058-45-75), 21 h : le Prix *Martin.*
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 : les Oubliettes.
Saint-Maur, Rond-Point Liberté (889-22-11), 21 h : l'Amant militaire.









SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

La Belle que voilà, de J.-P. Le Chanois ; 19 h, Hommage à George Cukor, Tarnished Lady, de G. Cukor ; 21 h, Jacques Prévert et le cinéma : Un oiseau rare, de R. Pottier, scénario et dialogue de J. Prévert.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Gardiens de phare, de J. Gremillon ; 17 h, dix ans du forum de Berlin 1971-1980 : Films expérimentaux : Zorn's Lemma, de H. Frampton ; 19 h, les Évadés de la nuit, de R. Rossellini.

Les exclusivités

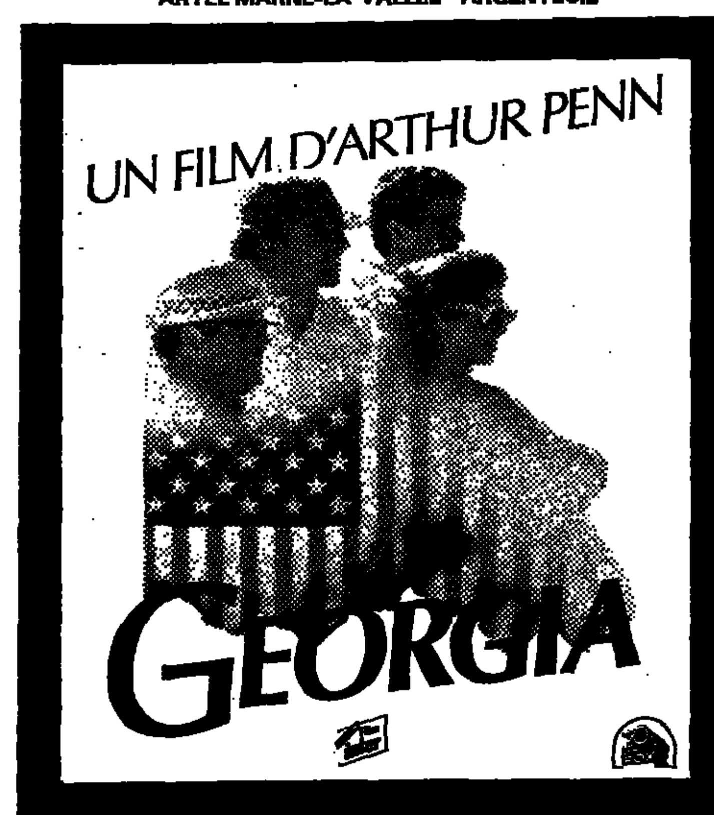
ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR DES FEMMES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LES ANGES DE FER (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE BATEAU (All., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e, (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
BLOW OUT (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 6e (723-69-23) ; Normandie, 9e (359-41-18). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
CARMEN JONES (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-14-45).
LA CHÈVRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (Fr.-It., v.o.) (*), Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CUTTER'S WAY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.), Studio Git le Cœur, 5e (326-80-25).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
DIVA (Fr.) : Ciné Beaubourg, 4e (271-52-36) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65).
LE DROIT DE TUER (A., v.o.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
ESPION LÈVE-TOI (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA FOLLE HISTOIRE DU MONDE (A., v.o.) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
FONTAMARA (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
GEORGIA (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 8e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE GRAND PARDON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) : Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01 ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
LA GUERRE DU FEU (Fr.-Can.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood-Boul., 9e (770-10-41) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chine, v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
INCUBUS (Can., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Normandie, 8e (359-41-18). – V.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE LARRON (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).

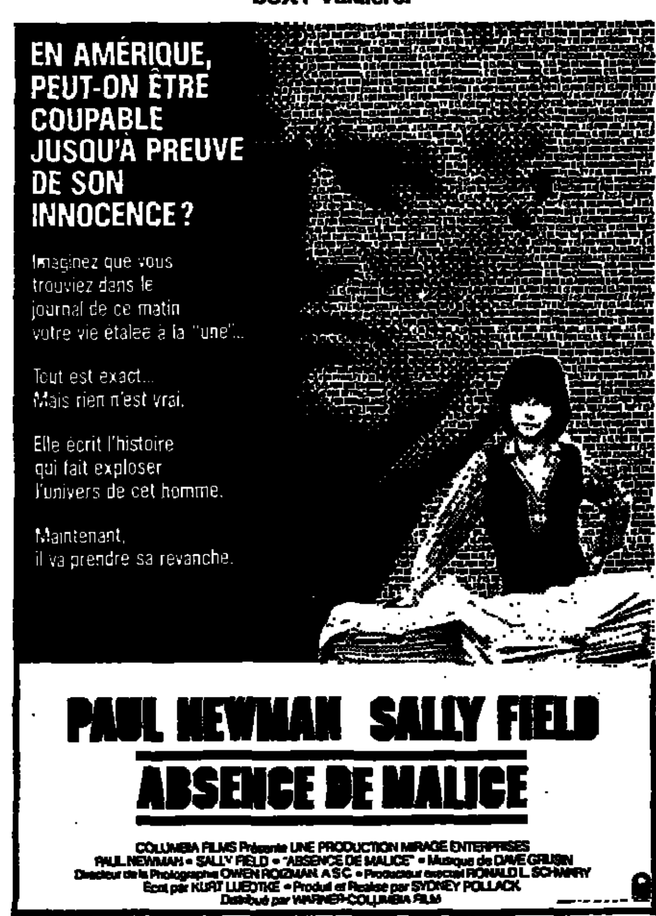














SPECTACLES

cinémas

LITAN (Fr.) (*) : Impérial, 8e (742-72-52) ; Ciné-Beaubourg, 4e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

MAD MAX (Austr., v.o.) (**) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

MA FEMME S'APPELLE REVIENS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

ABSENCE OF MALICE, film américain de Sydney Pollack, v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; *Paramount-Maillot, 17e* (758-24-24).

LE BOURGEOIS GENTILHOMME, film français de Roger Coggio : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; *Impérial, 2e* (742-72-52) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Montparnasse 83 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Broadway, 16e (527-41-16).

IL ETAIT UNE FOIS DES GENS HEUREUX : LES PLOUFFE, film canadien de Gilles Carle : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; *Saint-Germain Studio, 5e* (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01).

LA MÉMOIRE COURTE, film français d'Edouardo de Gregorio : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Action République, 11e (805-51-23) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

NAPOLÉON, LE PETIT RENARD BLEU, film soviétique d'Edouard Botcharov, v.f. : Cosmos, 6e (544-28-80), H. sp.

PABLO PICASSO, film français de Frédéric Rossif : Movies, 1er (260-43-99) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

REGLES, RITES, film français d'Alain Fleisher : La Pagode, 7e (705-12-15).

WOLFEN (**), film américain de Michaël Waldleigh, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-06) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; *U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44)* ; Murat, 16e (651-99-75).

MILLE MILLIARDS DE DOLLARS (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

MUR MURS ET DOCUMENTEUR (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

POPEYE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 9e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Colisée, 8e (359-29-46).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (329-41-19).

QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

RAGTIME (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88).

REMBRANDT FECIT (Holl., v.o.) : Movis, 1er (260-43-99).

RICHES ET CELEBRES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76). — V. f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

SAYAT NOVA (Sov., v.o.), Cosmos, 6e (544-28-80).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

STRESS ES TRES TRES (Esp., v.o.) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).

TETE A CLAQUES (Fr.), Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; *Gaumont Convention, 15e* (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

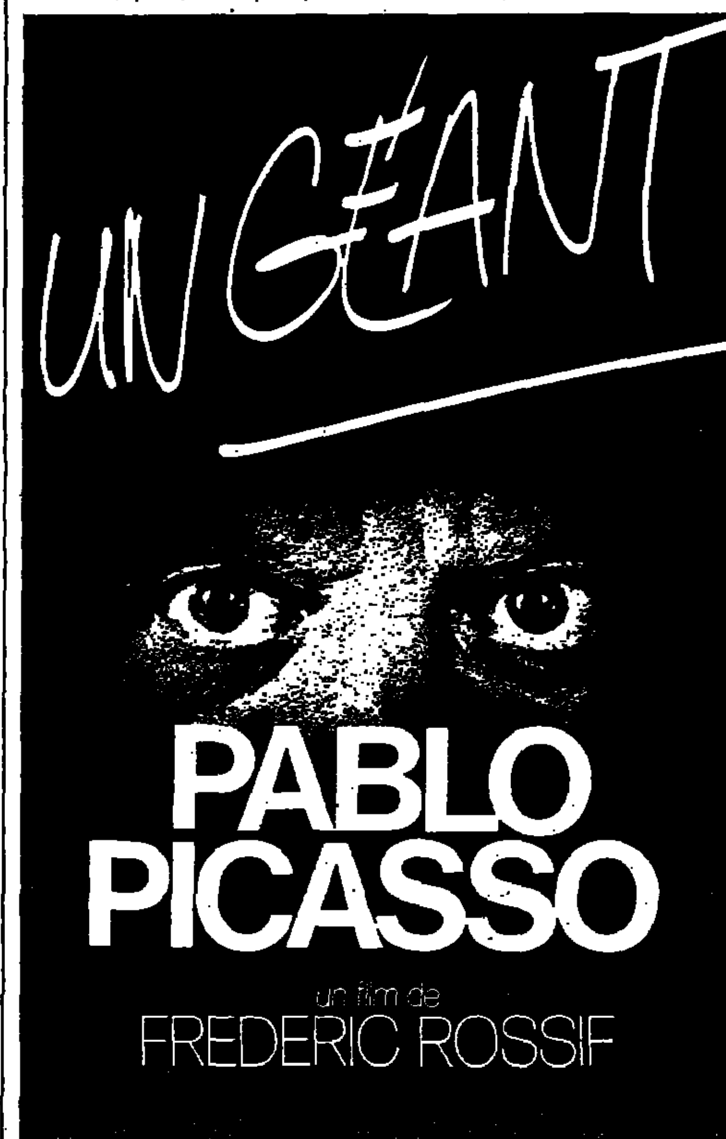
TRANSES (Mar. v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

TROP TOT, TROP TARD (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Action République, 11e (805-51-33).

UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis *Matignon, 8e (359-31-97)*.

VERS LE SUD (v.o.) : Forum (297-53-74).



RADIO-TÉLÉVISION

LE PROJET DE LOI

Arbitrage et autonomie

(Suite de la première page.)

Mais pendant dix mois la télévision aura été sur la sellette, qu'il s'agisse de l'information qu'elle dispense ou *des programmes qu'elle* propose : une « crise » réelle mais exploitée avec excès, un « divorce » entre les téléspectateurs et leurs écrans familiers. Une crise dont le curieux mérite est de rendre plus indispensable encore la nouvelle loi et l'inconvénient de rendre suspecte toute intervention du gouvernement *en matière d'audiovisuel*, et en premier lieu la loi qu'il élabore.

Ne serait-ce que pour cette raison, le principe d'une haute autorité, indépendante, inamovible et seule habilitée à arbitrer les conflits de tous ordres qui agitent l'univers de l'image et du son, apparaît salutaire. C'est pourtant ce principe qu'étrangement *les syndicats contestent aujourd'hui* — les journalistes n'ont-ils vraiment plus besoin d'être protégés des pressions *ou ces mêmes syndicats* estiment-ils que ce rôle d'arbitre leur revient ? — comme ils se montrent peu satisfaits des autres propositions du gouvernement : mais n'est-ce pas leur fonction d'être méfiants ? Leur *fonction en tout cas, on le rappelle* avec force à Matignon, n'est pas de décider de ce que doit être ou ne pas être la loi, le rôle restant au Parlement. Ils auraient du mal d'ailleurs à intervenir puisque le projet de loi est maintenant entré dans sa « dernière ligne droite » : un comité interministériel se réunira le 9 mars pour lever *les incertitudes qui subsistent encore*, en tenant compte, bien sûr, des réflexions que les syndicats auront pu leur faire dans les quatre jours qui restent ; le projet sera présenté au conseil des ministres du 24 mars pour être soumis à l'Assemblée nationale dès le début de la session d'avril.

Indépendance et gestion

Trop d'aspects restent en suspens pour qu'une philosophie générale puisse être tirée des confidences de MM. Mauroy et Fillioud. Il semble cependant, entre ce qui a été précisé et les bruits qui circulent déjà abondamment, que quelques grands traits caractéristiques puissent être dégagés.

L'indépendance à l'égard du pouvoir sera assurée grâce à la Haute Autorité, qui garde le rôle d'arbitre assigné par la commission Moinot, mais non celui de gestionnaire, car les grands choix de politique industrielle ou les décisions engageant largement les fonds publics ne peuvent relever que d'un gouvernement ou d'un Parlement. C'est notamment le cas pour la décision concernant les satellites ou la télédistribution.

Dans la ligne de la loi de 1974, d'autre part, les différents organismes garderont leur autonomie les uns par rapport aux autres. Cet aspect, qui avait gêné les syndicats et fortement heurté le corporatisme puissant des gens de radio et de télévision, se trouve d'ailleurs renforcé puisque de nouvelles sociétés vont être créées à partir des anciennes, confirmant ainsi le démantèlement du système unitaire. La « diversification » des structures audiovisuelles peut cependant préserver leur ouverture et favoriser *l'évolution, prévisible* ou imprévisible, des techniques et des mentalités en matière d'audiovisuel.

Si l'Etat gardera *bien un monopole* de la diffusion, encore qu'on ne sache toujours pas de qui dépendra T.D.F., il semble qu'on s'achemine vers un abandon progressif du monopole de programmation, là encore cette politique correspond aux évolutions inévitables du système audiovisuel.

La régionalisation progressive, et largement laissée à l'inspiration des régions elles-mêmes — et non pas soudaine et définitive, comme le prévoyait la commission Moinot, — est encore un des points essentiels de la prochaine réforme.

Dans l'ombre restent quelques éléments cruciaux : le statut des radios périphériques, même si l'on croit savoir qu'elles pourraient se voir dotées d'un cahier des charges ; les nouvelles techniques, et notamment les satellites de télécommunication, mais elles ne dépendent pas de la loi, si la loi peut favoriser leur développement ; *les rapports avec le secteur* privé. Dans l'ombre surtout, le coût de la réforme. Quant à sa nouveauté, au caractère révolutionnaire du texte qui sera voté, a avoué M. Fillioud, il n'est que de jeter un œil sur les systèmes audiovisuels de quelques autres grands pays occidentaux : on ne fait guère que combler un retard. Mais au moins le fait-on.

FREDERIC EDELMANN.

La lettre et l'esprit

Le gouvernement a retenu, comment ne pas s'en féliciter, le principe d'une haute autorité, principe avancé par la commission Moinot. Une haute autorité, dont les membres nommés pour six ans, renouvelables par moitié tous les trois ans, sont inamovibles. Première garantie d'indépendance. L'indépendance se mesure aussi au mode de désignation de ceux qui en feront partie. C'est là que le bât risque de blesser. Faites les comptes : avec deux membres choisis par l'Elysée et un autre par l'Assemblée *nationale, si* l'on considère que les représentants du Sénat, de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat ne relèveront pas forcément de la sensibilité dominante depuis le 10 mai, on peut craindre en effet que la voix prépondérante donnée au président de la haute autorité *en cas de partage* des voix ne se fasse très souvent entendre. Trop souvent dans le sens de la majorité.

Les jeux ne sont pas faits. Le conseil interministériel, qui doit se réunir mardi prochain, après avoir entendu les suggestions des syndicats, peut encore améliorer ce projet. Pourquoi ne pas suivre le rapport Moinot qui autorisait, en effet, ces six membres à coopter trois personnalités proposées par le Conseil nationale de la communication *audiovisuelle*. Ce qui, comme en Autriche, ouvrirait les portes de la haute autorité à des représentants des personnels et des usagers. Ce qui aurait aussi le mérite de fixer à neuf, chiffre impair, le nombre des gardiens de l'indépendance des médias.

Cela dit, quelle que soit la solution à laquelle on s'arrête, cette indépendance résultera bien davantage de l'esprit que de la lettre de la loi. Le mot *fair*, mot-clé de la totale liberté de la B.B.C., dont les douze gouverneurs sont désignés par la reine sur proposition du premier ministre, ce mot-là n'a pas d'équivalent en français ou en allemand.

Même s'ils appartiennent pour la plupart au « tout-Etat », les arbitres entre les *présidents* de chaînes qu'ils auront désignés et les groupes de pression de tous genres qui ne manqueront *pas de se manifester devront se* faire un devoir de n'écouter que leur conscience et de n'obéir qu'à une « certaine idée de la démocratie ».

CLAUDE SARRAUTE.



SUR L'AUDIOVISUEL

Les structures proposées

Avant de présenter l'organisation structurelle du secteur audiovisuel, le ministre a précisé la philosophie générale qui oriente l'ensemble du projet *et l'option* délibérément choisie : restaurer, unifier, renforcer le service public et, par là-même, écarter toute hypothèse de privatisation.

1. Deux organismes nationaux de décision et d'arbitrage

● *La Haute Autorité.* — C'est elle qui doit *garantir l'indépendance* du service public. Elle devra veiller à la libre expression des diverses familles de croyance et de pensée, des formations politiques et syndicales dans les programmes du service public. *Elle contrôlera l'harmonisation* des programmes des sociétés de télévision.

Elle disposera, dans le domaine de la communication audiovisuelle, d'un *pouvoir réglementaire* dans les cas suivants : objectivité et équilibre dans les programmes ; déontologie des programmes (violence, sexualité, ordre public, atteintes aux droits des personnels, respect des usages diplomatiques) ; droit de réponse et droit de réplique ; campagnes électorales ; modalités de la libre expression (tribunes libres) ; déontologie des messages publicitaires et insertion de la publicité dans les programmes.

La Haute Autorité comprend six membres nommés pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans (le premier ministre parlait, lui, d'une composition de cinq à sept *membres*) : *deux personnalités,* nommés par le président de la République ; deux personnalités, nommés par le président du Sénat et par le président de l'Assemblée nationale ; un membre du Conseil d'Etat, *nommé par* le vice-président du Conseil d'Etat ; un membre de la Cour des comptes, nommé par le *premier président de la Cour* des comptes.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les membres de la Haute Autorité ne peuvent être révoqués ; leur mandat n'est renouvelable qu'une fois. Les compétences de la Haute Autorité ne sont pas limitées au service public, mais s'étendent à l'ensemble de la communication audiovisuelle.

Si le ministre a déclaré ne pas avoir encore arrêté la nomination des présidents de chaînes par la Haute Autorité, celle-ci a pourtant été présentée comme acquise par le premier ministre. Il lui reviendra aussi d'attribuer *les fréquences, la commission* de M. Holleaux jouant auprès d'elle un rôle consultatif.

● *Le Conseil national de la communication audiovisuelle .* — Ce doit être un organe de consultation, de réflexion, de proposition, qui participera également à la désignation des membres des conseils d'administration. Sa composition n'est pas encore arrêtée. Il doit assurer à la fois la représentation des usagers de la communication audiovisuelle (syndicats et mouvements associatifs) et celle des corps professionnels qui contribuent à la communication audiovisuelle.

2. Les organismes de programme.

● *Une société nationale de radio.* —Ses compétences concerneront l'ensemble des actions de radiodiffusion en France métropolitaine. Deux sociétés filiales seront créées. L'une d'elles assurera le développement et la gestion des radios décentralisées de service public. Cette société pourra susciter la création de sociétés régionales de radiodiffusion, dont le capital sera partagé entre elles et des collectivités territoriales. L'autre, Radio-France internationale, sera constituée en société autonome, dont le capital sera détenu à la fois par la société nationale de radio et par l'Etat.

● *Deux sociétés nationales de programmes de télévision.* — Les sociétés de programmes seront dirigées par des conseils d'administration comprenant : des administrateurs nommés par *la Haute Autorité,* des administrateurs nommés par le Conseil national de l'audiovisuel, des administrateurs représentant le personnel, des parlementaires.

● *Une société nationale des régions.* — Elle assurera la création de sociétés régionales de télévision qui seront chargées de *la conception* et de la production d'émissions qui seront programmées dans leur ressort territorial, qui seront d'autre part diffusées par d'autres sociétés régionales et par la société nationale des régions. Celle-ci pourra elle-même concevoir et produire des émissions susceptibles d'être diffusées sur le plan national ou régional.

● *Une société nationale de gestion des stations d'outre-mer.* — Issue de l'actuelle direction des DOM-TOM de FR3, elle profitera de son autonomie pour mieux assurer la prise en compte des aspirations culturelles propres aux collectivités françaises d'outre-mer.

La Société française de production.

Transformée en société nationale, la S.F.P. (jusqu'à présent société de droit privé) verra son capital réparti entre l'Etat et les sociétés nationales de programmes selon des proportions encore indéterminées, mais traduites par la composition de son conseil d'administration. Il s'agit, selon le ministre, d'établir les solidarités nécessaires entre cette société et les sociétés nationales afin d'assurer le volume et la planification des commandes qu'elle a à exécuter.

4. Un Institut national de la communication audiovisuelle.

Chargé de la formation initiale et continue aux métiers de l'audiovisuel, il s'occupera de la recherche relative à la production et à la communication audiovisuelles. Il exercera également les missions de conservation et d'exploitation des archives audiovisuelles. Loin d'être démantelé, l'INA doit donc recevoir des missions élargies dans les domaines de la recherche et de la formation.

5. Un établissement public de diffusion.

Il exercera — sans changement — les missions dévolues à T.D.F. Cependant, le problème de sa tutelle n'est pas encore réglé. Les syndicats souhaitent son rattachement au ministère de la communication. Selon M. Fillioud, une des solutions possibles *pourrait* être une cotutelle de la communication et des P.T.T.

6. Création d'une société nationale chargée de l'action extérieure.

Elle s'occupera de la diffusion *internationale* des œuvres audiovisuelles du service public. Cette société pourra commercialiser des *productions de toutes origines,* mais les sociétés nationales et régionales de programme, et la société *nationale de production, seront tenues de lui déléguer la vente de leurs productions.* Cette société pourra également investir dans les productions ou les coproductions du secteur public qui lui paraîtront appelées à une large diffusion internationale.

Quant au financemnt de ce secteur public, ses règles et principes ne devraient pas être sensiblement modifiés, qu'il s'agisse de la redevance ou des recettes publicitaires. Si M. Fillioud n'a donné aucune précision, M. Mauroy, en revanche, a annoncé la création d'une nouvelle redevance dont les modalités restent, a-t-il dit, à préciser. Le premier ministre a notamment parlé d'une taxe de reprographie sur les magnétoscopes et les programmes enregistrés, qui pourrait aussi s'étendre aux bandes vierges. Il s'agit de protéger les droits de la création, a-t-il déclaré.

Le projet de loi comprendra effectivement des dispositions relatives au régime juridique de l'œuvre audiovisuelle. Ces dispositions auront pour but de préciser et d'unifier les règles applicables à la rémunération des différentes catégories d'ayant droits, avec un double souci : favoriser la diffusion des œuvres sans tarir la création, c'est-à-dire en assurant aux auteurs, aux artistes interprètes et aux producteurs les rémunérations justifiées par l'étenduer de cette diffusion.

M. Fillioud a évoqué — séparément — un sujet important de cette loi, lié aux événements d'actualité : l'exercice du droit de grève.

La loi réformera les dispositions aujourd'hui en vigueur, que le gouvernement considère comme contredisant les principes généraux du droit de travail. Dans le même temps, les obligations de continuité du service public ne peuvent pas être ignorées. Il faudra donc fixer dans la loi les conditions de leur mise en œuvre sous la forme d'un service réduit ou d'un programme minimum dont je suis prêt à discuter avec les représentants syndicaux.

En attendant, il n'est pas possible de rester dans le vide juridique, le flou, l'improvisation ou les décisions prises au hasard par quelques-uns. Cela signifie qu'en cas de cessation de travail concertée, ce sont les dispositions antérieures sur le programme minimum qui doivent s'appliquer.

Enfin, le ministre a rappelé l'exigence du dépôt d'un préavis avant tout arrêt de travail, manifestant *ainsi son mécontentement* devant la grève qui a affecté, mercredi 3 mars, les programmes d'Antenne 2 (*le Monde du 5 mars*).

LES PREMIÈRES RÉACTIONS DES SYNDICATS

« Six Fillioud vont juger de ce qu'on doit faire et dire ! »

Très fraîchement accueilli. C'est le *moins qu'on puisse dire.* Ça grognait jeudi dans les couloirs juste après l'exposé fait par le ministre de la communication devant les syndicats. La centaine de délégués qui se réunissaient en petits groupes pour relire les notes qu'ils avaient prises à toute vitesse (on ne leur avait pas remis de texte) afin de rédiger un communiqué ne trouvaient pas assez de mots pour exprimer leur déception, leur inquiétude ou leur rancœur.

Il semble que la haute autorité ait tout particulièrement catalysé la fureur des journalistes. *« Pour nous, c'est très grave,* nous dit un journaliste C.F.T.C., appuyé par un journaliste F.O. *Cette haute autorité souveraine nous inquiète beaucoup. Si l'on regarde sa composition, on voit que trois membres sur six émanent du gouvernement. Le président a un vote double. La question que l'on se pose est donc celle-ci : comment va-t-on choisir le président ? Cela on ne le sait pas. »*

« Six Fillioud vont juger de ce qu'on doit faire et dire !, s'exclame une journaliste du S.N.J. *Une haute autorité a pouvoir de trancher en matière de sexe, de violence, c'est en contradiction avec les règles déontologiques de notre profession. On continue de ne pas être considérés comme des journalistes comme les autres. En ce qui concerne le droit de grève, sur lequel nous avons posé des questions, le ministre nous a répondu qu'en l'état actuel des choses le gouvernement serait très strict là-dessus. On revient en arrière, on revient avant la loi Vivien, c'est-à-dire à la loi Malaud : interdiction du droit de grève, service minimum... »*

Selon un journaliste F.O., cet avant-projet ne correspond pas aux intentions affirmées du gouvernement de *« libérer l'information ». « On est contre toute autorité, contre toute tutelle,* dit-il, *la haute autorité telle qu'elle est prévue ne peut apporter que des restrictions à l'indépendance de l'information. Nous sommes contre toute déontologie octroyée. »*

Même analyse de la Fédération S.N.J. de l'audiovisuel, qui dénonce le risque d'introduire *« un ordre moral audiovisuel ».*

Les autres « propositions » faites par le ministre n'ont guère déclenché plus d'enthousiasme. Pour le syndicat national de l'audiovisuel C.F.T.C., la concertation ne s'est limitée qu'à une banale consultation. Le syndicat s'inquiète du devenir des sociétés régionales de radiodiffusion futures et du financement des nouvelles sociétés, notamment celle qui remplacera la S.F.P. (Société française de production), mêmes questions pour Radio-France et FR 3.

Selon un responsable de la C.G.T., *qui tient à spécifier qu'il s'agit d'une « réaction à chaud »* et non *« d'une analyse »,* le sentiment dominant est *« l'insatisfaction ». « Les choses qui nous ont été dites ne vont pas dans le sens que nous espérions,* constate-t-il. *La haute autorité ? Nous ne l'avions pas demandée. Nous contestons sa composition : six membres et le fait qu'elle n'ait aucun pouvoir de gestion. La S.F.P. ? nous ne sommes pas satisfaits non plus. La S.F.P. est réintégrée dans l'audiovisuel, ce qui est une bonne chose, mais quelles seront les conditions de son financement ? Nous n'avons pas eu de réponse. Nous voulions un regroupement TF 1, A 2, S.F.P., afin d'avoir une structure solide pour répondre aux besoins sur le plan national et international. T.D.F. aussi nous inquiète. Une cotutelle ? On ne sait pas encore. Enfin on ne va pas dans le sens d'une réunification. »*

Cela aussi, tous les syndicats interrogés l'ont fait remarquer. Ils craignent cette multiplication d'organismes. *« Sans demander vraiment un organisme réunifié,* nous dit un délégué syndical, *on espérait du moins qu'on répare les dommages causés par la loi de 1974. Mais non, on arrive au contraire — surtout avec les radios — à une espèce d'atomisation des structures, à une organisation d'une complexité extrême. »*

Les organisations syndicales, qui devaient se rencontrer ce vendredi 5 mars pour discuter du projet de réforme, *ont jusqu'au mardi 9 mars* pour faire des propositions au gouvernement ; leur a dit le ministre de la communication. Un dernier motif de mécontentement : *« Quatre jours, avec le week-end, pour faire une analyse et des contre-propositions, c'est vraiment fou ! »*

CATHERINE HUMBLOT.

Vendredi 5 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Comédie : « Deburau ».
De Sacha Guitry, mise en scène J. Rosny, avec R. Hirsch, L. Amiel, J.-C. Aube...
L'histoire du célèbre mime Jean-Gaspard Deburau, qui, en pleine gloire, brise sa carrière et passe le flambeau à son fils.

22 h 45 Les grandes expositions : La peinture française du XVIIe siècle dans les collections américaines.
Georges de La Tour, Poussin, Le Brun, Mignard, etc.

23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Le chef de famille.
De N. Companeez. Avec F. Ardant, E. Feuillère, F. Huster...
Antoine rejoint Katie dans le Lot-et-Garonne. Ambiance légère.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. On aurait bien aimé les connaître.
Avec S. Chantal (Ervamoira), I. Frein (le Nabab), B. Frangin (Une fin de loup), H. Gougaud (Belibaste), B. de Freminville (pour « Marthe »).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle l'U.R.S.S. insolite) : « Aelita ».
Film soviétique de Iakov A. Protazanov (1924), avec I. Ilinski, L. Solntseva, N. Tsereteli, N. Balatov (muet, noir).
Un ingénieur de Moscou tue sa femme par jalousie. Grâce à un engin qu'il a inventé, il s'enfuit sur la planète Mars, en compagnie d'un détective qui veut l'arrêter et d'un soldat révolutionnaire.
Comédie satirique qui dut sa célébrité à ses épisodes de science-fiction, ses étranges décors « constructivistes » et sa vision de la société martienne dirigée par la reine Aelita. En fait, dans cette production à gros budget, Protazanov, un ancien du « cinéma tsariste », inventa le « rire soviétique ».

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Le nouveau vendredi : Une vie sans importance.
Carte blanche à Anne Gaillard.
Réal. : J.-P. Moscardo.
Sept mille personnes en France mesurent entre 1 m et 1 m 40. Des témoignages saisissants.

21 h 30 Téléfilm : L'autre maison.
Scénario : S. Martel et P. Dupriez ; Réal. : D. Georgeot, avec F. Viau, J.-M. Dupuis...
Hélène et Roger, nouveaux locataires d'une maison hantée, sont aux prises avec un personnage fantôme.

22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

20 h, Poésie : La Pologne à voix haute, par R. Vrigny.
21 h 30, Black and Blue : Vient de paraître.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Les mineurs de fond.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Concert : « Symphonie n° 73 », de Haydn, « Concerto pour harpe et orchestre », de Albrechtsberger, « Scènes pour violoncelle, harpe et orchestre », de Baird, « Sinfonietta », de Janacek, par l'Orchestre radiosymphonique de Sarrebruck ; Solistes : H. Storck, harpe, K. Storck, violoncelle ; dir. : H. Iwaki.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Coup d'œil sur les concertos de Beethoven ; 23 h 5, Ecrans : P. Piccioni ; 0 h 5, Musiques traditionnelles : Rencontre avec F. Gründ.

Samedi 6 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h 40 Accordéon, accordéons.

11 h La séquence du spectateur.

11 h 30 La maison de TF 1.

13 h Journal.

13 h 35 Pour changer.
Série : Fame ; 14 h 25 : Variétés ; 15 h 45 : Etoiles et toiles ; 17 h 35 : Chapeaux de roues et bottes de cuir.

18 h 25 Archibald le magichien.
Un verre de trop pour Humphrey Godet.

18 h 35 Trente millions d'amis.

19 h 5 Tout va très bien.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.

20 h Journal.

20 h 35 Droit de réponse.
Une émission de Michel Polac.

21 h 50 Série : Dallas.
Les puits d'Asie.
Jack décide de revendre les parts de pétrole asiatique. J. R. l'en dissuade.

22 h 15 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Emission de J.-L. Burgat, E. Gilbert et F. Boulay.

23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

11 h Journal des sourds et des malentendants.

12 h La vérité est au fond de la marmite.

12 h 30 Domus.
(Et à 13 h 35).

12 h 45 Journal.

14 h 5 Série : Terres brûlées.
Le réprouvé.

14 h 55 Les carnets de l'aventure.
Siphon 1455 - Record du monde.
L'expédition du gouffre Jean-Bernard.

15 h 25 Les jeux du stade.
Rugby : France-Ecosse.

18 h 20 Récré A 2.
La révolte irlandaise.

18 h 50 Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 C'est une bonne question.

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker et F. Coquet.
Avec N. Mouskouri, L. Chedid, F. Huster...

21 h 50 Téléfilm : Le village sur la colline.
Chavigny 1906 à 1908.
Chronique d'une famille en Bourgogne, la vie quotidienne en plans-séquences.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.

18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : La cité de Cortex ; à 18 h 55 : En direct du passé : l'année 1517.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Émissions régionales.

19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Ulysse rencontre Ulysse.

20 h Les jeux.

20 h 30 On sort ce soir : « le Nouvel Appartement ».
Réal. : Y.-A. Hubert.
Pièce de C. Goldoni, en direct du Grenier de Toulouse, mise en scène Jean Favarel, avec B. Rayne, M. Sapto, F. Bertin...
Ecrit en 1760 à Venise, « le Nouvel Appartement » de Goldoni met en scène Anzoletto, jeune bourgeois ruiné pour la capricieuse Cécilia. Tous seront sauvés par Cristofolo, un riche bourgeois austère.

22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Voir vendredi.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : La gauche pour faire quoi ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... Severo Sarduy : « Doublure ».
11 h 2, La musique prend la parole : Le récit opératique : « le Chevalier à la rose », de R. Strauss.
12 h 5, Le pont des Arts.
14 h, Sons : Au Brésil.
14 h 5, A la rencontre de Gaston Leroux.
16 h 20, Le livre d'or : M. de La Pau, piano, interprète Brahms au Festival estival de Paris 1981.
17 h 30, Informatique et handicap, par J. Yanowski.
18 h 30, Entretiens de carême : La croix aujourd'hui (la croix et l'intelligence), par le pasteur E. Fuchs.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La Radio suisse romande présente : Bernard Noël, sa vie, son œuvre, par I. Lichtenstein (quatrième partie).
20 h, Les thermes vénitiens, d'Y. Daoudi. Avec : M. Rayer, E. Weisz, J. Boulva, Y. Daoudi et G. Segal.
21 h 24, Hors-texte, de M. Floriot.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Samedi matin : Œuvres de Pleyel, Planel, Wiener, Villa-Lobos, Wolf-Ferrari, Boccherini.
8 h 2, Tous en scène : Nat King Cole.
9 h 10, Actualité du disque : 11 h : La tribune des critiques de disques, « Concerto pour piano et orchestre », de Saint-Saëns (versions comparées).
14 h 4, Concert-lecture : « Anacréon », de J.-P. Rameau par l'ensemble Les Arts florissants.
16 h, Concours international de guitare : Œuvres de Gnattali, Legrand.
16 h 30, Studio-Concert (en direct du Studio 105 de Radio-France) : Musique soufi.
18 h, Le disque de la tribune : « Concerto pour piano », de Saint-Saëns (dernière parution).
19 h 8, Les mots de Françoise Xenakis.
20 h, Les pêcheurs de perle : H. Wolf.
20 h 30, Concert (donné à l'Orangerie du château de Versailles le 25 septembre 1981) : « Musique funèbre maçonnique », « Requiem en ré mineur », de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France. Solistes : M. Marshall, *soprano*, B. Egel, *alto*, N. Makie, *ténor*, N. Tuller, baryton. Chef des chœurs : J. Jouineau, dir. : W. Goennenwein.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Musique de nuit ; œuvres de J. Brahms, Dvorak ; 23 h, Samedi-Minuit ; 0 h 5, Haute-Infidélité ; œuvres de Glass, Tyranny et Harmonic, Dempster, Fripp et Eno, Braxton, Jenkins, Lewis.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 5 MARS

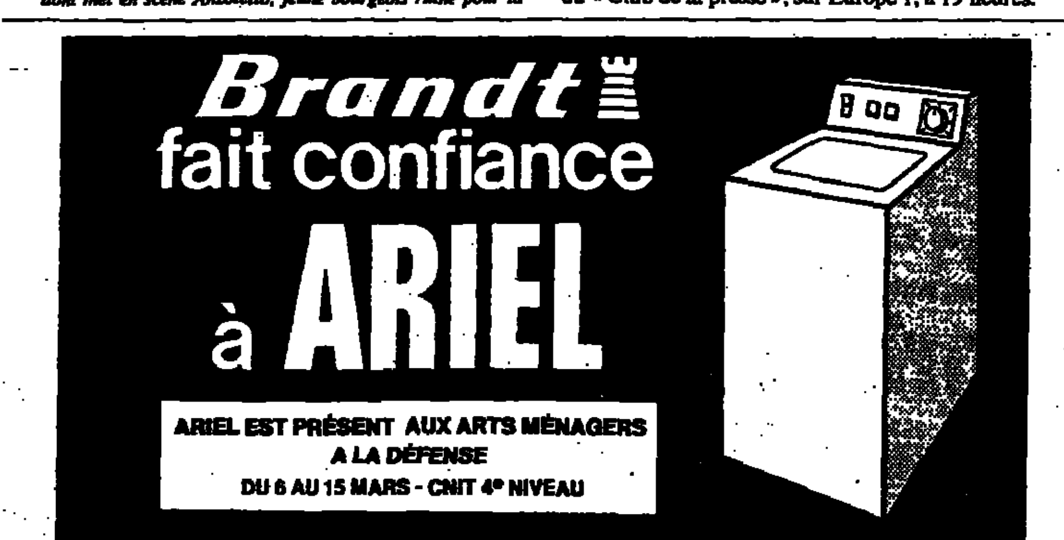
— *M. Menahem Begin,* premier ministre israélien, est l'invité du « Club de la presse » exceptionnel sur Europe 1, à 19 h. 15, enregistré en Israël.

— *M. Ibrahim Souss,* représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) en France, est reçu sur France-Inter, à 19 h. 20, après le journal.

DIMANCHE 8 MARS

— *M. Gaston Defferre,* ministre de l'intérieur et de la décentralisation, participe à l'émission, « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* », sur R.T.L., à 18 h. 15.

— *M. Pierre Mauroy,* premier ministre, est l'invité du « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.



INFORMATIONS « SERVICES »

VIE QUOTIDIENNE

L'accès aux documents administratifs

Toute personne peut obtenir un document administratif, sans avoir à expliquer les motifs de sa demande, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée par la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979. Voici dans quelles conditions.

On peut *obtenir* : 1) les documents administratifs de caractère général (rapports, procès-verbaux, dossiers, directives, statistiques, comptes des communes...) ; 2) les documents de caractère nominatif concernant la personne intéressée.

On peut, en revanche, obtenir les documents couverts par des secrets protégés : 1) dans l'intérêt public (sûreté de l'État et sécurité publique, crédit, infractions *fiscales et douanières...) ; 2) dans* l'intérêt des tiers, vie privée, secret industriel et commercial, déroulement de procédures contentieuses.

Pour obtenir ces documents, on doit adresser une lettre demandant les documents aux services administratifs qui les détiennent (administrations de l'État, départements, communes, établissements publics, organismes investis d'une mission de service public, par exemple *la Sécurité* sociale).

En cas de difficultés pour désigner précisément les documents, *il faut consulter les bulletins officiels*, périodiques édités par les administrations pour le public, publiant les circulaires d'intérêt général, et signalant, sous forme de listes, les autres documents communicables.

On peut soit bénéficier de la consultation gratuite sur place du document, soit obtenir la délivrance d'une photocopie (coût : 1 franc par page). Mais il est interdit d'utiliser, à des fins com*merciales, les documents communiqués.*

Si la demande de communication est rejetée, par une lettre de *refus motivée* de l'administration, ou si l'administration ne répond pas dans un délai de deux mois à dater de la réception de la lettre de demande, on peut saisir la commission d'accès aux documents administratifs, 72, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : 556-84-57.

Pour cela, il suffit d'adresser sa demande par simple lettre au président de la commission en exposant son cas et les démarches préalablement effectuées, en donnant tous les renseignement disponibles pour permettre une identification précise du document, en joignant les copies des correspondances échangées *avec l'administration.*

La commission, après avoir instruit le dossier auprès de l'ad*ministration concernée, rend un* avis favorable ou non à la communication demandée, dans un délai d'un mois après la réception *de la lettre de saisie.* L'avis de la commission est envoyé à l'administration qui dispose d'un délai de deux mois pour informer l'usager de la suite qui lui est donnée.

Si l'administration refuse de suivre l'avis de la commission, on peut s'adresser au tribunal administratif pour lui demander l'annulation de la décision de refus de communication du document par l'administration. Le tribunal a six mois pour rendre son jugement.

PRESSE

NOMINATIONS A L'A.F.P.

M. Henri Pigeat, P.-D. G. de l'Agence France-Presse, vient de procéder à plusieurs nominations à la diresction et à la rédaction en chef de l'agence.

M. Serge Romensky, ancien adjoint du directeur pour les États-Unis, est nommé rédacteur en chef unique, poste nouvellement créé. Il sera assisté de deux adjoints : M. Georges Biannic, chargé de l'étranger, et M. Jean-François Leven, chargé du secteur France.

D'autre part, M. Pierre Lesourd, ancien chef adjoint du service politique, devient chef de ce service, en remplacement de M. Philippe Gustin, qui a été nommé le 1er février directeur adjoint de l'information.

Enfin, signalons que M. Jean Huteau, ancien directeur de l'information, devrait prendre prochainement la direction du bureau de l'A.F.P. à Hongkong.

Agé de quarante-six ans, Serge Romensky a été correspondant à Moscou et à Londres, puis directeur des bureaux de Belgrade et de Pékin. Il a appartenu à l'équipe de la rédaction en chef, a dirigé le desk étranger, *avant d'être nommé comme di*recteur adjoint pour les États-Unis.

LOTO

TIRAGE N° 9
DU 3 MARS 1982

13 — 16 — 23 — 28 — 42 — 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 5

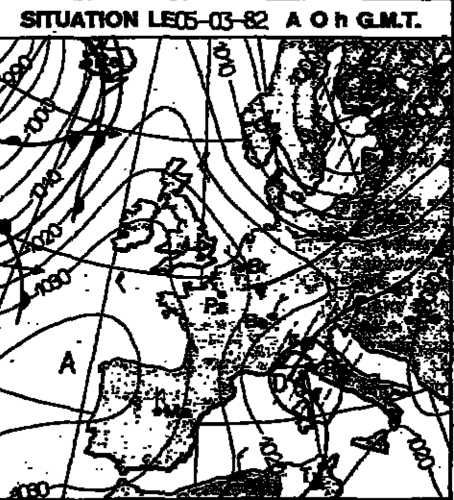
	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	16	788 413,40 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	108	58 400,90 F
5 BONS NUMEROS	4 104	4 610,60 F
4 BONS NUMEROS	200 764	94,20 F
3 BONS NUMEROS	3 358 965	8,10 F

PROCHAIN TIRAGE LE 10 MARS 1982

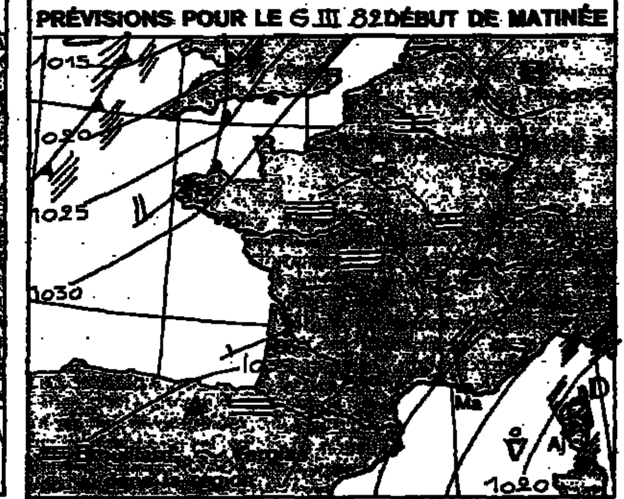
VALIDATION JUSQU'AU 9 MARS 1982 APRES-MIDI

MÉTÉOROLOGIE

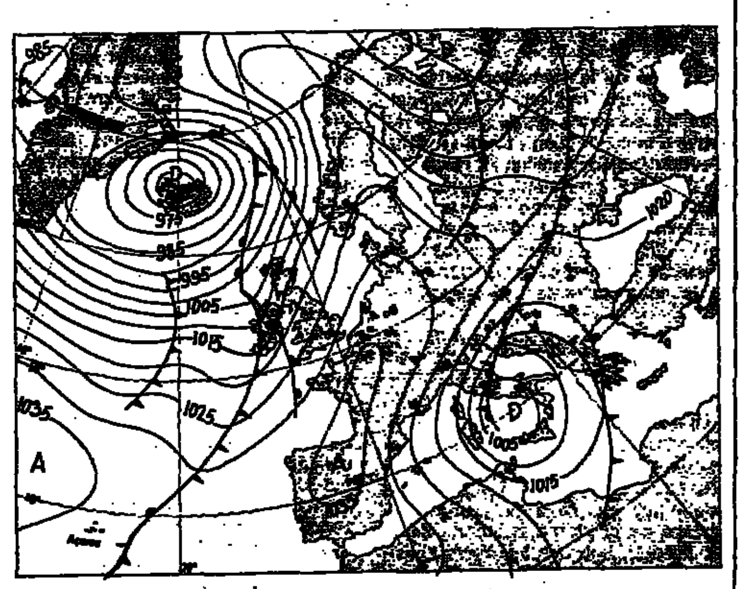
SITUATION LE 05-03-82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 6 III 82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 6 MARS, A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 5 à 0 heure et le samedi 6 mars à 18 heures :

Persistance d'une dépression sur la mer Tyrrhénienne, donnant un temps perturbé sur la Corse et le golfe de Gênes. Ailleurs, établissement de haute pression avant l'arrivée d'une perturbation sur l'ouest et le nord du pays.

Samedi : éloignement de la dépression *vers la Sicile maintenant* des averses sur la Méditerranée occidentale, mais avec atténuation du mistral. Nombreux bancs de brouillard matinaux de l'Aquitaine au nord-est du pays, puis beau temps sur ces régions avec des vents variables faibles. Ciel très nuageux à couvert de la Bretagne à la Normandie et au Pas-de-Calais ; quelques pluies, plus fortes en soirée, se produiront sur ces régions où le vent modéré s'orientera au sud-ouest. Nombreuses gelées matinales dans l'intérieur où les températures maximales atteindront 6 à 8 degrés. Elles seront de 10 à 12 degrés près des côtes et de 14 degrés près de la Méditerranée.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris, le 5 mars 1982, à 7 *heures, était de 1 032,4 millibars*, soit 774,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 4 mars ; le second, le minimum de la nuit du 4 mars au 5 mars) : Ajaccio, 16 et 8 degrés ; Biarritz, 12 et 6 ; Bordeaux, 12 et 2 ; Bourges, 11 et 1 ; Brest, 10 et 4 ; Caen, *10 et 2 ; Cherbourg, 9 et 3 ; Clermont*-Ferrand, 9 et 3 ; Dijon, 9 et 3 ; Grenoble, 7 et 2 ; Lille, 10 et 0 ; Lyon, 7 et 3 ; Marseille, 15 et 7 ; Nancy, 10 et 1 ; Nantes, 11 et 1 ; Nice, 15 et 7; Paris-Le Bourget, *10 et 3* ; Pau, 11 et 4 ; Perpignan, 13 et 6 ; Rennes, 10 et 0 ; Strasbourg, 8 et 1 ; Tours, 11 et 1 ; Toulouse, 10 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 9 degrés ; Amsterdam, 6 et 1 ; Athènes, 14 et 8 ; Berlin, 10 et 2 ; Bonn, 10 et – 3 ; Bruxelles, 9 et 1 ; Le Caire, 23 et 13 ; îles Canaries, 21 et *17 ; Copenhague, 5 et 0 ; Dakar, 27 et* 19 ; Genève, 8 et 1 ; Jérusalem, 16 et 4 ; Lisbonne, 15 et 8 ; Londres, 11 et – 1 ; Madrid, 13 et 1 ; Moscou, 3 et 0 ; Nairobi, 31 et 18 ; New-York, 2 et – 1 ; Palma-de-Majorque, 19 et 4 ; Rome, 15 et 8 ; Stockholm, 5 et – 5.

PROBABILITÉS POUR LE DIMANCHE 7 MARS

Une zone de nuages s'étendra le matin du golfe de Gascogne au Val-de-Loire et au Nord, accompagnée de pluies. A l'est de cette zone, les gelées matinales seront fréquentes mais la journée sera bien ensoleillée, surtout sur le quart sud-est, avec des températures sans changement notable, sauf sur les régions touchées par la zone nuageuse, *où l'on notera un léger radoucissement.*

En cours de journée, des éclaircies se développeront sur la Bretagne et les côtes de la Manche accompagnées d'un léger rafraîchissement.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

FORMATION PERMANENTE

DROIT FISCAL. — L'association française de droit fiscal, qui a pour objet de *« favoriser l'étude et l'enseignement du droit fiscal, et plus particulièrement son application dans l'économie privée »*, organise depuis 1958 un examen qui *comprend deux parties à un an* d'intervalle entre chaque partie et est ouvert à tous ceux qui se sont spécialisés dan les études fiscales et y ont fait preuve d'aptitudes particulières. Cette année : première partie samedi 2 octobre; deuxième partie le samedi 16 octobre.

★ **Association française de droit fiscal, 44, rue de Miromesnil, 75008 Paris. Tél. : 265-76-29.**

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 4 mars 1982, *dans les principales stations françaises*, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 200-360 ; Autrans : 20-80 ; Arêches-Beaufort : 160-370 ; Bellecombe : 100-200 ; Bonneval-sur-Arc : 120-215 ; Les Arcs : 140-240 ; Les Carroz-d'Arâches : 100-380 : Chamonix : 70-400 ; Chamrousse : 60-130 ; La Chapelle-d'Abondance : 65-140 ; Châtel : 100-300 ; La Clusaz : ... ; *Collet-d'Allevard : 40-90* ; Les Contamines-Montjoie : 60-280 ; Le Corbier : 80-170 ; Cordon : 50-150 ; Courchevel : 85-270 ; Crest-Voland : 135-245 ; Les Deux-Alpes : 100-300 ; *Flaine : 155-410 ; Flumet : 80-170 ; Les* Gets : 80-220 ; Le Grand-Bornand : 60-180 ; Les Houches : 70-190 ; La Clusaz : 70-285 ; Megève : 50-240 ; Les Menuires : 125-220 ; Méribel : 100-270 ; Les Sept Laux : 50-150 ; Morzine/Avoriaz : 60-300 ; La Plagne : 180-320 ; Pralognan-La-Vanoise : 120-150 ; Saint-François-Longchamp : 90-210 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 100-210 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 40-90 ; Samoëns : 70-380 ; Thollon-les-Mémises : 40-200 ; Tignes : 200-250 ; Val-Cenis : 60-85 ; Val-d'Isère : 150-230 ; Villard-de-Lans : 15-150 ; Praz-sur-Arly : 90-200 ; Valmorel : 170-225.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 90-160 ; Auron : *100-170 ; Beuil-les-Launes : 50-65 ; La* Colmiane-Valdeblore : 80-100 ; La Foux-d'Allos : 140-180 ; Isola-2000 : 130-170 ; Montgenèvre : 100-140 ; Orcières-Merlette : 85-210 ; Les Orres : *110-170 ; Pra-Loup : 105-185 ; Puy*-Saint-Vincent : 135-190 ; Risoul-1850 : 140-160 ; Le Sauze : 80-250 ; Serre-Chevalier : 80-190 ; Super-Dévoluy : 90-190 ; Valberg : 70-85 ; Vars : 100-150.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 50-100 ; Les Angles : 60-240 ; Ax-les-Thermes : 40-150 ; Barèges : 20-160 ; Cauterets-Lys : 125-410 ; Font-Romeu : 150-210 ; Gourette : 25-450 ; La Mongie : 120-260 : Saint-Lary-Soulan : 70-195.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 15-80 ; Super-Besse : 15-80 ; Super-Lioran : 10-70.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 20-130 ; Les Rousses : 50-150.

VOSGES

La Bresse : 30-70 ; Gérardmer : 10-60 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 30-70.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 5 mars :

UN DÉCRET

● Autorisant les services du premier ministre à percevoir des recettes en contrepartie de la diffusion de données informatiques et portant affectation de ces recettes.

DES ARRÊTÉS

● Fixant le taux d'allocation mentionnée aux articles 14 et 3 du décret du 18 novembre 1980 et les modalités de revalorisation du salaire de référence des allocations à compter du 1er décembre 1981 ;

● Modifiant un précédent arrêté pris en application du décret du 14 novembre 1977 relatif à l'accès aux grandes écoles et aux établissements d'enseignement supérieur des candidats titulaires d'un diplôme attestant une qualification professionnelle.

UNE LISTE

● D'admissibilité aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au second concours d'entrée à l'*Ecole* nationale de la magistrature.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs et du tourisme » page 21.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 7 MARS

« Le Sénat », 10 h. 30, 15, rue de Vaugirard, Mme Meyniel.

« Saint-Denis », 14 h. 30, entrée de la Basilique, Mme Guillier.

« Le Panthéon », 14 h. 30, entrée, Mme Meyneil.

« Le Conseil d'Etat », 15 heures, 2, place du Palais-Royal, Mme Allaz.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bachelier.

« Ministère des Finances », 15 heures, 93, rue de Rivoli, Mme Garnier-Ahlberg (Caisse nationale des monuments historiques).

« Aux sources du XXme siècle », 10 heures, Palais de Tokyo.

« Ministère des Finances », 10 h. 30, 93, rue de Rivoli (Approche de l'art).

« Enclos de Picpus », 15 heures, 35, rue de Picpus (Art et histoire).

« Saint-Denis », 15 heures, Parvis (Arcus).

« Synagogues de la rue des Rosiers », 16 heures, 3, rue Malher (A travers Paris).

« Quartier de Saint-Benoît-le-Bien Tourné », 15 h. 15, 2, rue des Carmes (Mme Barbier).

« Maison de la Légion d'honneur », 15 h. 30, 5, place de la Légion-d'Honneur, à Saint-Denis (Mme Camus).

« La Conciergerie », 10 h. 30, entrée quai de l'Horloge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Sénat », 15 heures, 26, rue de Vaugirard (Mme Ferrand).

« Hôtel Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau (Mme Haulier).

« Abbaye Sainte-Geneviève », 15 heures, 23, rue Clovis (Histoire et archéologie).

« L'Ile Saint-Louis », 10 h. 30, métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« La chapelle expiatoire », 14 h. 45, entrée rue Pasquier (M. de la Roche).

« Hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Paris et son histoire).

« Ile de la Cité », 14 h. 30, Pont-Neuf (Mme Romann).

« L'Opéra », 14 heures, haut des marches (Tourisme culturel).

« *Le Palais Royal* », *10 h. 30, place* du Palais-Royal (Visages de Paris).

LUNDI 8 MARS

« La basilique royale de Saint-Denis », 14 h. 30, entrée, Mme Vermeersch.

« La mosquée », 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite, Mme Huiot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h. 30, métro Hôtel-de-Ville (Approche de l'art).

« Watteau et l'art du plaisir de vivre », 14 h. 30, Musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« La république romaine », *19 heures, 62, rue Madame* (Arcus).

« L'île Saint-Louis », 14 h. 30, 12, boulevard Henri-IV (A travers Paris).

« Gare Saint-Lazare », 14 h. 30, métro Cour-de-Rome (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Légendes romanes », 15 heures, Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« Siège du parti communiste français », 15 heures, métro Colonel-Fabien (P.-Y. Jaslet).

« Synagogues du Marais », 15 heures, place de la Bastille, angle avenue Saint-Antoine (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Centre Georges-Pompidou », 15 heures, métro Rambuteau (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 7 MARS

15 heures : 15, rue J.-J.-Rousseau, Mme G. Berthe : « *Causerie et clairvoyances* ».

LUNDI 8 MARS

14 h. 45 : Institut de France, 23, quai Conti, M. J. Chapsal : « Rapports entre gouvernement et parlement dans le cadre institutionnel de la cinquième république ».

20 heures : Amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin, M. F. Schwarz : « Athènes et l'esprit ionien » (Nouvelle Acropole).

18 h. 30 : 109, rue de Rivoli, Mme R. Bacou : « Le cabinet d'un grand amateur de dessins P.-J. Mariette ».

17 h. 30 et 20 h. 30 : 107, rue de Rivoli, M. R. Percheron : « Venise, la tradition de Saint-Marc ».

19 heures : Musée des monuments français, place du Trocadéro, M. Mezoughi : « Le problème des aspects de la *mandorle au cours du* premier millénaire » (Centre international d'études romanes).

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

- **ADJOINT AU CHEF DES VENTES** Réf. VM 2428 B
- **RESPONSABLE INDUSTRIALISATION** Réf. VM 10592 B
- **INGENIEUR ELECTRONICIEN** Réf. VM 10592 A
- **JEUNE RESPONSABLE FINANCIER** Matériel photo Réf. VM 11350 B

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris

egor — PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

JEUMONT-SCHNEIDER

PLAINE SAINT DENIS
recherche pour son SERVICE INFORMATIQUE, un

ANALYSTE-PROGRAMMEUR
CONFIRME

Il participera au sein d'une petite équipe d'études en cours de constitution à la mise en place et à la maintenance d'applications de gestion

Les systèmes étudiés sont mis en place sous CICS.

Une parfaite connaissance du Cobol et du DOS/VS est indispensable.

Une formation technique de type IUT et une expérience de 3 à 5 ans sont demandées.

Adresser CV détaillé avec prétentions
Jeumont Schneider Mr Courteaux
194, avenue du Président Wilson
93212 PLAINE ST DENIS

Le Centre d'Informations Financières recherche FUTURS CADRES COMMERCIAUX
- dynamiques et ambitieux
- goût du contact haut niveau
- très bonne présentation
- sens des responsabilités.

Pour R.V. 563-91-30 P. 201

COLLABORATEUR standing. Écr. M. Grant – 149, rue Saint-Honoré - Paris 1er qui trans.

ASSISTANTE SOCIALE D.E.
expérimentée pour service orienté en grande partie sur 3e âge (caisse retraite, spectacles) temps complet. Poste à pourvoir rapidement Paris 17e. Écr. avec C.V. No 34666 M BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes Q.T.

Ingénieurs Électriciens Supélec INSA – ESME, postes stables et avenir, rémunération importante. CENAF: 297-49-95.

MUTUALITÉ AGRICOLE recherche
OPÉRATEUR-PUPITREUR
temporaire 6 mois. Écrire avec C.V. et prétentions à F.M.A. Sce du Personnel, 29, r. de la Tombe-Issoire, 75014 PARIS.

Traducteurs arabes, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la sciences et la culture (UNESCO)

organisera, en juin 1982, à Alger, Bagdad, Khartoum, Genève, Londres et Paris et dans d'autres centres s'il y a lieu, un examen d'aptitudes à la traduction en langue arabe en vue d'établir une liste de traducteurs qualifiés, auxquels il pourra être proposé des postes vacants ou des engagements temporaires à la Section de traduction arabe de l'Unesco, à Paris.

Les candidats devront être titulaires d'un grade universitaire et être capables de traduire de l'anglais et du français vers l'arabe et de l'arabe vers l'anglais ou le français.

Limite d'âge : 50 ans.
Au-delà de cet âge, les candidats reçus à l'examen peuvent être engagés exclusivement à titre d'auxiliaires temporaires.

Les demandes d'inscription, accompagnées d'un C.V. détaillé et des photocopies des diplômes obtenus par les candidats, devront être envoyées à :

L'UNESCO
(Place de Fontenoy,
75700 Paris – Bureau 2102),
avant le 22 mars 1982
(le cachet de la poste faisant foi).

emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

LA RÉPUBLIQUE D'IRAK
Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
(fondation des instituts de technologie)
Recherche des professeurs parlant couramment anglais ou arabe pour l'année universitaire 1982-1983, dans les spécialités suivantes :

1. Génie civil ;
2. Architecture ;
3. Arpentage ;
4. Irrigation et drainage ;
5. Génie mécanique ;
6. Génie des voitures ;
7. Génie électrique ;
8. Génie électronique ;
9. Informatique ;
10. Génie chimique ;
11. Entretien d'équipements médicaux ;
12. Hématologie ;
13. Chimioclinique ;
14. Microbiologie ;
15. Prothésiste en prothèse complète ;
16. Prothésiste en prothèse partielle ;
17. Prothésiste en bridges et couronnes.

Adressez les candidatures à l'ambassade d'Irak (bureau culturel), 6, rue du Général-Appert, 75116 Paris (Téléphone : 704-62-49 ou 553-21-65).

Une réunion de la commission de recrutement aura lieu le mardi 9 mars au bureau culturel.

Lycée français de Los Angeles recherche professeurs : 1 en français, 1 en philo, 1 en maths, 1 en histoire-géographie, 1 en sciences naturelles, 1 en physique-chimie, une institutrice. Envoyer c.v. et photo 3261 Overland Avenue, Los Angeles, California 90034.

Pour Mauritanie recherchons TECHNICIEN SUPÉRIEUR en bâtiment :
- Spécialiste en calcul courant B.A.
- Spécialiste bureau d'étude.

Tél. pr R.-V. : 265-07-42.



emplois régionaux

BANQUE PRIVÉE
recherche
LE RESPONSABLE D'UN NOUVEAU GUICHET
qu'elle ouvre au sein de son groupe de
LYON

Le candidat devra être un homme d'action attiré par la PROSPECTION capable de gérer une clientèle de PARTICULIERS et COMMERÇANTS.

Adresser c.v. + photo RÉGIE-PRESSE, nº T 032.009 M 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

secrétaires

LE CHEF DU PERSONNEL d'une IMPORTANTE ASSOCIATION A VOCATION SOCIALE, 11e arrt recherche :

UNE SECRÉTAIRE
STÉNODACTYLO

Elle devra assurer son secrétariat, classement courrier, préparation des réunions, constitution et suivi des dossiers formation.

Les travaux payes, fichier personnel, déclarations sont assurés par une autre section.
Excellent niveau.
RÉMUNÉRATION EN RAPPORT AVANTAGES SOCIAUX
Adresser C.V. avec photo et prétentions : LEBEUF (F.P.), 8, place de la Madeleine, Paris-8e, qui transm.

représentation offres

Société de recouvrement internationale recrute

V.R.P. - H. ou F.
- minimum 25 ans.
- très bonne présentation exigée.
- niveau supérieur.

Commission impte + indemnités.
Adresser C.V. + photo à SODERA INTERNATIONAL, 151, bd Magenta, Paris-10e, ou téléph. au 281-34-65, p. R.V.

capitaux propositions commerciales

Excellente maison suisse en expansion cherche un ou plusieurs

COMMANDITAIRE(S)

Mise de fonds au minimum de 100.000 F.S. Garantie existante, discrétion 100 %.

Veuillez prendre contact sous chiffre 05-115-064 à : Publicitas, CH-3001 Berne.

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE FILLE ALLEMANDE, 18 ans, cherche famille française pour 4 semaines, séjour ou échange, juillet 82. – Gabriele Welm, Fruehlingstr. 80, D-2850 Bremerhaven, R.F.A.

ARCHITECTE 40 ans
Installé Alpes-Maritimes rech. société immobilière sérieuse pour consultations, estimations, opérations sociales et P.A.P., emploi mi-temps, voire collaboration. Écr. sous réf. 188 à Havas 06072 Nice Cedex, B.P. 346.

Diplômé universitaire
Architecte 41 ans
Installé Alpes Maritimes cherche emploi mi-temps, voir collaboration avec Compagnie sérieuse importante, pour étude réduction de coût, engenierie architecture intégrée, construction sociale et accession à la propriété.
Écr. HAVAS 06072 Nice Cedex BP 346 réf. 0189.

F. cherche place employée de banque. Sérieuses références – Quartier Opéra. Écr. s/nº 6264 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SECRÉTAIRE COMPTABLE notions anglais cherche place stable – libre de suite. Mme QUESNEL – 73, allée d'Alsace 77220 Gretz.

Animation, économat : 3 ans d'expo, 4 ans chargée études, secteurs socio-cult., éducation. Psycho, form. formateur. F. 33 ans ch. p. à responsabilités même dom. + média. T.P. ou partiel. Mme Breitenstein, 151, rue Oberkampf, 75011 Paris.

Jeune Fille 29 ans. parfaitement bilingue. ALLEMAND, très bonne notions ANGLAIS, 8 ans expér. SECRÉTAIRE interprète. aimant contacts humains cherche poste commercial à responsabilités sur PARIS. Écr. à Mme POMARO, 6, rue de Blainville, 75005 PARIS.

POURQUOI PAS DES DÉBUTANTS ?

A vingt-deux ans on est rapidement opérationnel en entreprise (avec le Bac et parfois plus et six mois de cours d'informatique théorique et pratique)

Nous sommes formés à EDUVISION sous contrôle de l'État et cherchons des emplois de

PROGRAMMEURS-ANALYSTES
GESTION OU SYSTÈME
MICRO-INFORMATIQUE

Libres le 19 mars

EDUVISION, 75, rue de Courcelles, 75008 Paris, tél. 227-77-10.

OFFRE A P-DG
ENTREPRENANT
DIRECTEUR 39 ans
- Formation supérieure complète (droit + Sc. PO.)
- Anglais-Espagnol. connais. Allemand-Italien.
- Expérience Direction P.M.E. + 50 personnes.
- 10 ans Marketing-Publicité, Commerce International
- Grande adaptabilité technique et humaine, pratique confirmée des négociations et contacts haut niveau.

Souhaite mettre à disposition Société en expansion, sa vitalité et ses qualités professionnelles et personnelles, France ou Étranger. Écr. s/nº 6263 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre commercial 47 ans, études sup., bilingue anglais, longue expér. vente service par réseaux nat. et internat. Rech. poste dans sociétés voulant développer réseau de vente France et étranger. Écr. rép. Presburger, 24, fbg Poissonnière, 75010 Paris.

J.F. 30 ans, rech. poste responsab. secteur Formation. 5 ans expér., collaboration montage et animation stages. Gestion service formation professionnelle. Écr. s/nº 6261 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SPÉCIALISTE de TRANSIT et de TRANSPORTS, INTERNAT. Grande expérience recherche Sit. stable dans banlieue Nord. Écr. s/nº 6262 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

L'immobilier

appartements ventes

4e arrdt

HOTEL DE VILLE, appt 5 poss. 118 m², 2e ét., tt cft, asc., chbre serv., possibilité profession libérale. Tél. : 16 (38) 59-70-09.

PRÈS PLACE DES VOSGES 100 m², STANDING, 4e étage. CHARME, soleil, boiseries, cheminée, cuis. équipée + serv. Samedi et lundi 13-17 h. 36, BD BEAUMARCHAIS.

5e arrdt

84, BD SAINT-GERMAIN
Dern. ét., semi-mans., exception., appt 80 m², 1 chbre, grd séj., cuis. américaine. Sur place ce samedi, de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 17 h. SANTANDREA 260-67-36/67-66

6e arrdt

LUXEMBOURG
7 P. 200 m². Standing. Prix 2.100.000 F. Vis. sam., 16/17 h, 70, rue d'ASSAS.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
4 PIÈCES, 6 FENÊTRES SUD Imm. luxueuse rénovation sud. 1.200.000 F + park. 563-66-09.

SENAT, hôtel part. du XVIIIe, 160 m², 5/6 p. 1.700.000 F., travaux. 874-66-88. Ag. s'abst.

13e arrdt

74, BD VINCENT-AURIOL
4 p., confort, clair, bon état. 7.000 F le m². S/place samedi, 14 h à 17 h. T. 500-47-03.

PROXIMITÉ R.E.R.
Immeuble récent, grand standing
LUXUEUX 3 P. NF
grande cuisine équipée, parking. Prix 585.000 F Tél. 345-96-41.

3-4 pièces, d'environ 70 m², récent et confortable. Très bien situé, commerces et transports. 420.000 F. Sur pl. : RAVENNE, 130, bd Masséna, 15e ét. Appt 3099, samedi de 14 à 16 h.

15e arrdt

Bon immeuble bourgeois, soleil
Mº FALGUIÈRE
Liv. double, 1 chbre, entrée, cuisine, bains, 55 m². Prix intéressant, 8 bis, rue Falguière, vendredi, samedi, 14/17 heures.

BRANCION, beau 2 poss, tt cft, imm. pierre de t. avec asc. 304.000 F. LERMS 535-14-40.

IDEAL PLACEMENT
Mº PASTEUR
Imm. en rénovat., pptaire vend
1º) Studio cuis., s. de bains, refait neuf, tout confort.
2º) 2 P. cuis., s. de bains, refait neuf, tout confort. Visites samedi 6, de 15 h. 30 à 18 h., 193, rue de Vaugirard.

Mº FELIX-FAURE
220 m². 900.000 F.
Atelier à aménager. 587-33-34.

16e arrdt

148, RUE DE LA POMPE
APPTS 3 et 4 P. OCCUPÉS. Différents étages. bail 6 ans et loi 48, immeuble pierre de t., cft. S/jardin. VENDREDI, SAM., 14/17 H.

MAISON DE LA RADIO
Splendide séjour + chambre, tout confort, 78 m² + studio de service. GARBI, 567-22-88.

Mº TROCADERO
Bon immeuble, tt cft, 8e ét., calme, studio, entrée, cuis., bains, 9, rue SAINT-DIDIER, samedi, dim., lundi, 14/17 h.

17e arrdt

198 m², 7 PIÈCES
STANDING. 1.700.000 F.
Possibilité prof. libér. Ce jour 14/19 h, 1, r. des DARDANELLES.

WAGRAM
Immeuble pierre de taille, grd standing, 400 m² environ + services. Excel. état. 622-41-92.

2 PIÈCES, 45 m²
BEAUCOUP DE CHARME.
Parfait état, 69, rue LAUGIER. Samedi, lundi, 14 h. à 17 h.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
Récent, bon placement, 25 m². tt cft, 9e étage. 195.000 F. 119, rue Manin, sam., 14/17 h.

78-Yvelines

PARLY 2
2 PIÈCES libre, cuis. équip., cave, parking, jardin privatif, ouest. 299.000 F.
3-4 PIÈCES libre, bon état. Except. 430.000
URGENT 954-68-00.

CHATOU 15 min. R.E.R. App. 5 P. 85 m² + loggia 6 m², parc boisé 2 ha. 530.000 F. Tél. 952-76-93 le soir.

91 – Essonne

PROXIMITÉ ORSAY
Idéal investisseur, résidence récente, studio 40 m², 3e étage, exposition sud-ouest, loggia, cave, parking souterrain. Reprise P.S.I. 45.000 F. Prix 235.000 F. Tél. 907-79-26.

PROXIMITÉ ORSAY
Bon stand., 3e ét., F5 97 m², cuis. 14 m², séj. dble 28,5 m², balcon, 3 chambres 11,9 m², 11,8 m² et 10,5 m², salle de bains, salle d'eau, cave et parking souterrain. Frais notaire réduits. Reprise P.S.I. 143.600 F. Prix 455.000 F. 907-79-26.

92 Hauts-de-Seine

Fontenay-aux-Roses. Appt 5 p., 101 m², imm. stand., cuis. équip., s. de bns, s. dche, jdin priv. 25 m², 5' Mº, 5' centre, 2 park., cave. 900.000 F. 536-52-53 poste 3111 h. bur.

Près de PARIS-LA DÉFENSE R.E.R.
LE WILSON
94, av. Pdt-Wilson à Puteaux

2 P.	50 m²	420.000 F
3 P.	66 m²	524.000 F
4 P.	92 m²	747.000 F
5 P.	105 m²	842.000 F

parking inclus
Prêts conventionnés possibles
Financement personnalisé
Appartement décoré
Ouvert du jeudi au lundi.
Tél. 778-96-30
SINVIM 500-72-00

PROCHE PONT NEUILLY
LE FRANCE
42-48, QUAI NATIONAL PUTEAUX
LA CAISSE DES DÉPOTS revend QUELQUES LUXUEUX APPARTEMENTS du 2 au 5 pièces, très belle vue sur la Seine et le bois de Boulogne. Prix moyen 9.000 F le m². Pour renseignements et visite
825-29-48 ou 321-47-93

RUEIL-MALMAISON dans PARC MALMAISON Bel appartement très calme, ensoleillé, verdure, immeuble récent, 4 pièces 80 m² + balcon + cave + parking. Px 600.000 F. Tél. 574-78-42.

NEUILLY – ROULE
61 m² AU SOLEIL. 610.000 F. Facil. vendeur. Tél. 320-73-37.

93 Seine-Saint-Denis

A VENDRE.
Bord de Seine, à l'île Saint-Denis Appartement 5 p., cft (95 m²). Sous-sol 75 m² et 350 m², jardin clos. 450.000 F. Tél. 471-60-36, heures repas. 471-62-56, hres bureaux.

Bords de Seine, Ile Saint-Denis STUDIO. Environ 35 m² 1 chambre, 1 petit salon. 1 coin cuisine, s. de bains, nombreux rangements, refait lux., poutres. Prix :130.000 F. Tél. 471-60-36, h. repas. 471-62-56, h. bureaux.

Bord de Seine, Ile Saint-Denis Appartement 3 pièces, entrée, cave, tout confort, refait neuf. Prix 290.000 F. Tél. 471-60-36, heures repas. 471-62-56, hres bureaux.

94 Val-de-Marne

ORMESSON
Chemin des Hautes-Berges
EXCEPTIONNEL
en bordure du parc naturel de la vallée du Morbras MAISONS 5-6 PIÈCES CONTRUCTION TRADITIONNELLE 130 m² + jardin de 740 m² à 900 m² + garage double, cuisine équipée, cheminée.
DISPON. IMMÉDIATEMENT Prix de 945.000 à 980.000 F. Possibilité prêt conventionné. Renseignement et visite
577-51-64 ou 321-47-93

Province

PORT BARCARÈS. Rés. Nautica, appt 2 p. meubl., 4 pers., s. bns, kitch., balc. plein sud. 220.000 F. 661-19-04 ap. 19 h

CANNES
Bord de mer, devant la plage, de beaux appartements avec très bon rapport qualité-prix. CANNES-MIDI boulevard du Midi 06150 CANNES, (93) 47-00-55

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

appartements achats

Pour clients sérieux, PAIE COMPTANT, APPTS, ttes surf. et IMMEUB. à Paris 15e et 7e. JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e. 566-00-75.

locaux commerciaux

CHER S/NATIONALE
Zone industrielle, magasin 600 m² + appt réserve, terrain 4.000 m², à céder ou à louer, conviendrait à restaurant, dancing, dépôt. Tél. : (16-48) 57-34-60.

locations non meublées offres

Paris

ALESIA, 3 PIECES, entrée, cuisine, salle d'eau avec w.-c. 2.117 F. Tél. 327-28-60.

Région parisienne

NOISY-LE-GRAND (93)
« LE CHAMPY »
NEUF, SANS COMMISSION
Studio de 35 m², 1.500 F.
2 PIÈCES, 53 m², 2.000 F.
3 PIÈCES, 71 m², 2.400 F.
4 PIÈCES, 87 m², 3.100 F.
Toutes charges et parking compris. Visites, réservations 16-18 h. Promenade Michel-Simon, ts les jours 10-12 h et 14/17 h.

locations non meublées demandes

Paris

Prof. cherche 3/4 pièces, loyer max. 2.800 F, à partir de mai. Tél. : 628-24-65 après 20 h.

PPTAIRE LOUEZ SOUS 24 H. Clientèle sélectionnée. Service gratuit - 770-88-65.

Cadre situation stable, cherche à louer appartement ou pavillon. 4/5 pièces, avec garage ou parking. Arrondissements souhaités : 7, 11, 12, 13, 14 ou 15e, proche banlieue sud/sud-est. Loyer max. 3.000/3.500 (charges comprises). AGENCE S'ABSTENIR. Téléphone : 547-85-17.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav., ttes banl., loyer garanti 6.000 F maxi. 283-57-02.

bureaux

Locations

BOISSY-ST-LÉGER
Terminal R.E.R. (entre ROISSY et ORLY) Société internationale modifiant son organisation, cède son bail 3/6/9, surface 320 m² en 17 bureaux, Télex, Téléphone, meubles disponibles si nécessaire. Loyer mensuel, charges comprises : 15.000 F. Tél. (1) 569-39-49/569-17-50.

boutiques

5e BD SAINT-GERMAIN PETITE BOUTIQUE + BUREAU 4 lignes tél. BAIL NEUF. Ts commerces 1.900 mensuel. PRIX : 65.000 F 325-75-42.

Boutique rue du Maine 14e arrdt 45.000 F, loyer 1.600 F mensuel. Tél. 630-90-26 à partir de 19 h.

maisons individuelles

A vendre dans le GARD, à 15 km de la mer dans centre village, grande maison ancienne. Tél. : (66) 35-30-10.

pavillons

CHARENTON
Proximité bois Vincennes, métro, beau pavillon ancien, bien exposé, 8 pces pples, terrasses, sous-sol, jardin. 1.750.000 F. Tél. après 19 heures : 376-13-41.

PROXIMITÉ ORSAY
Pavillon 5 pièces de plain-pied 96 m² habitables, terr. 664 m², arboré, séjour double avec cheminée et accès terrasse, cuisine, 3 chambres, 2 salles de bains, garage double. Prix 785.000 F. Téléphone : 907-79-26.

propriétés

Achèterais vaste propriété de chasse SOLOGNE. Écrire sous nº 201.137 à Havas Orléans.

(27) - BRETAGNOLLES Près Evreux, belle maison récente, 4 chambres + séjour; 160 m² + 3.000 m² terrain, calme, verdure. 530.000 F. 574-78-42.

MAISONS-LAFFITTE propriété 1.500 m², 180 m² habitables, 7 pièces. 1.880.000 F. AGENCE, 968-74-96.

A vendre belle maison 7 pièces, tout confort, terrain libre, près Isigny (14). Tél. Mº Boinel, Lison, (31) 22-80-78.

INDRE
Etang de la Bremme
DEMEURE DE CARACTÈRE
8 pièces, parcs, arbres centenaires sur 1 ha clos. Tél. : (16-48) 57-34-60.

Vds gde maison village, calme, Villevieille 30. Prox. château vue panor., impr. prox. Sommières 2 niv. + terr. + gde terr. ombragée, cuisine, séjour, w.-c., 3 ch., s. de bains, couloir, cave, 2e niv. même superf. aménag. + gde loggia. Tél. (66) 80-91-04.

SAINT-BRÉVIN-L'OCÉAN
44250 Loire-Atlantique
Micro-climat.
Belle maison ; rez-de-chaussée surélevé avec sous-sol, situé à 800 m de la mer, avec 500 m de jardin.
Sous-sol : garage 2 voitures, atelier 12 m × 4 m, chaufferie. Entrée aménagée.
Rez-de-chaussée : cuisine aménagée, séjour/salon avec cheminée, 2 chambres, salle de bains, w.-c.
1er étage : 2 chambres et grenier sur les côtés, chauffage central dans toute la maison.
Prix : 630.000 F.
Téléphoner après 18 heures : 40-27-46-28.
Pouvant convenir à artisan ou profession libérale.

Chaque jour dans cette rubrique Vous trouverez peut-être LA PROPRIETE que vous recherchez

fonds de commerce

Particulier vend horlogerie-bijouterie-joaillerie ville centre Loiret. Prix à débattre. Écr. s/nº 7.928 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

SAINT-DENIS (93)
Près marché vend local commercial Tél. 820-30-27 ou 827-70-02.

MAJORQUE
HOTEL DE BON RAPPORT AU BORD DE LA PLAGE, 420 lits, à vendre sur l'île de Majorque, la remise des actions peut avoir lieu à tout moment sur l'île. Prix : FF 8,54 M (env. DM 3,5 M). Faire offre sous nº 20.311 à SOPIC, B.P. 31, 67001 Strasbourg Cedex.

manoirs

En Charente
Manoir du XVIIe
Salles de réception, gd appartement tout confort, 15 Chambres avec salle de bains, piscine, parc 6 ha, vaste communs, logement de gardien indépendant, un night- club. Prix 2.800.000 F.

domaines

SOLOGNE
(CERDON) à vendre excel. territoire de chasse de 50 ha. avec bâtiments confort. Écr. HAVAS ORLÉANS Nº 201138.

terrains

PARC MAISONS-LAFFITTE
32, BIS RUE MUETTE ANGLE AV. BERGERET
Près gare et commerce
TERRAIN UNIQUE
1.340 m² × 675 F. const. pavil. AFFAIRE EXCEPTIONNELLE Appeler pptaire 526-71-03.

FEUCHEROLLES
25 km ouest dans village coteau sud, beau TERRAIN viabilisé de 580 à 1.000 m², 290.000 F à 370.000 F T.V.A. et T.L.E. comprises. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET, 976-05-90.

Indre, Neuvy-Saint-Sépulchre centre-ville, vend
TERRAIN 1.800 m²
Façade + de 18 m. Tél. : (16-6) 077-64-24.

viagers

Étude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris XIe. Téléphone 355-61-58. Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

immobilier information

Faites comme le soleil : venez et passez vos hivers à CIUDAD QUESADA Alicante (Espagne). Pavillon avec jardin à partir de 58.000 F. Villas de standing à partir de 228.000 F. Terrain, 800 m² compris. Climat sub-tropical, piscine, tennis, équitation, centre médical, golf. Tous les plaisirs de la mer; 18e en hiver. RENS. 260-80-98. EXPOSITION : sam. 6 et dim. 7 mars. Salon St-James, 211, rue Saint-Honoré, 2e. Métro : Tuileries.

Le Monde

régions

Ile-de-France

LES USINES FERMENT, LE QUARTIER SE DÉGRADE

Comment récupérer les « friches industrielles » ?

Impossible de ne pas remarquer ces usines désaffectées, véritables stigmates de la crise : pont roulant ne supportant plus que le poids de sa rouille, hangars vides où ne résonne plus que l'eau dégoulinant du toit crevé, café de l'usine aux volets définitivement clos... Les « friches industrielles » ont depuis quelques années fait leur apparition en Ile-de-France. Les municipalités s'en offusquent, les responsables régionaux s'en inquiètent.

Pour analyser le phénomène, décortiquer les solutions possibles, la chambre de commerce et d'industrie de Paris, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, le service technique de l'urbanisme, le ministère de l'urbanisme et du logement avaient organisé, le mardi 2 mars, une journée d'étude. M. Michel Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, est venu rappeler aux responsables parisiens que, en cette matière aussi, leur région n'était pas la plus à plaindre.

De tout temps, l'industrie a eu tendance à abandonner le cœur des villes pour gagner des lieux plus accueillants à des activités sales et bruyantes. Jusqu'à il y a peu le mouvement s'est fait sans grand dommage si ce n'est — et c'est important — le départ concomitant des ouvriers du centre des agglomérations. L'aménagement urbain y trouvait son compte.

Depuis quelques années l'accélération de la désindustrialisation de la proche banlieue parisienne combinée avec le ralentissement de la construction de logements laisse de plus en plus les terrains industriels abandonnés. Une étude récente de l'Institut d'aménagement les évalue à quelque 350 hectares, chiffre qu'il faut augmenter de plus de 80 % si on y ajoute les quartiers où se mêlaient usines et logements et que le départ des industries condamne au dépérissement.

Six cent vingt-huit hectares, cela peut paraître beaucoup, mais ne représente que 10 % de la surface occupée par l'industrie dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis.

Impossible pourtant de se désintéresser du phénomène. D'abord, parce que ces jachères sont concentrées dans quelques villes. Ensuite parce que ces bâtiments abandonnés sont des plaies dans un environnement urbain que les municipalités s'efforcent d'améliorer et que par une sorte d'osmose le départ des usines entraîne la marginalisation de quartiers entiers.

De nombreux cas montrent l'intérêt d'une réutilisation bien menée : la transformation de l'ancienne usine FIAT à Suresnes en logements, équipements et locaux industriels, la création d'espaces verts sur le terrain Genève à Issy-les-Moulineaux, l'adaptation de l'usine Champagnole à La Courneuve pour accueillir de petits industriels. Cet exemple fait envie à plusieurs municipalités. Pour elles, l'apparition de friches industrielles est le témoignage d'une désindustrialisation, politique qu'elles rejettent. D'autant plus que la fermeture d'une usine signifie aussi la perte d'importantes recettes fiscales. Aussi ont-elles manifesté leur désaccord en inscrivant dans leur plan d'occupation des sols les terrains ainsi libérés en espaces industriels, ce qui empêche toute spéculation immobilière, mais, bien souvent, freine la mise en place d'une solution de remplacement.

Les réflexions de cette journée d'étude ont montré qu'une réutilisation entièrement industrielle de ces friches n'était pas toujours envisageable. L'intégration d'un vaste terrain dans la ville implique un aménagement mixte. C'est ce qu'est en train de réaliser la municipalité d'Aulnay-sous-Bois dans l'ancienne usine Idéal-Standard. Des logements côtoyeront les bâtiments industriels où s'installeront de petites industries. Mais il s'agit là d'opérations coûteuses.

La région, par la voix du préfet, M. Lucien Vochel, et du président du conseil régional, le sénateur R.P.R. M. Michel Giraud, a confirmé son aide. M. Michel Rocard a promis celle de l'État.

Mais le ministre de l'aménagement du territoire n'a pas caché qu'en région parisienne « *le degré et les modes d'intervention de l'État ne pourraient pas être identiques à ceux qui prévaudront dans d'autres régions plus sinistrées* ».

THIERRY BRÉHIER.

UN S.O.S. DES ARCHITECTES

Vandalisme au Marais

« La découverte des vertus des vieilles pierres et des vieilles poutres a engagé les néophytes de ce nouveau culte dans des excès regrettables, d'autant plus que l'on lésine, d'autre part, sur les moyens d'intervention, et, notamment, en ce qui concerne la pierre de taille », écrit M. Maurice Minost, architecte chargé de mission pour les quartiers anciens, dans l'excellente revue « les Cahiers de la rotonde » (1), publiée par la commission du Vieux Paris. Ce qui s'est passé — et se passe — dans le Marais (« le Monde » du 18 novembre 1980) illustre parfaitement ces propos.

« La transformation du quartier est maintenant éclatante, évidente pour le promeneur comme pour le lecteur d'annonces immobilières. Partie du quatrième arrondissement, elle a gagné le plus lointain troisième, modifiant profondément l'aspect des façades, la disposition des cours et la structure des logements — qui n'étaient pas tous insalubres, loin de là », *écrit dans la même revue M. Jean-Pierre Babelon, conservateur en chef aux Archives nationales, qui ajoute :* « Devenue soudain rentable, la création de nouveaux *espaces d'habitation a gagné* peu à peu du terrain sur les ateliers, entrepôts et petites usines qui avaient conquis au dix-neuvième siècle les cours et les jardins d'habitation. Une mutation profonde des lieux et des personnes s'est instaurée, elle se développe avec une vitesse accrue à mesure que monte le prix du mètre carré. »

Protégé et mis en valeur par la loi Malraux et par la création d'un secteur sauvegardé (16 avril 1965) qui s'étend sur 126 hectares, le Marais connaît aujourd'hui une autre menace que son abandon : il risque de perdre son identité, son originalité architecturale, bref, de ne devenir, à cause de « ces néophytes du du nouveau culte des vieilles pierres *et des vieilles poutres* », *qu'un quartier comme les autres. L'uniformité et le mauvais goût gagnent chaque jour du terrain.*

M. Babelon ne mâche pas ses mots : « L'appauvrissement des façades, pour diminuer les coûts des travaux, se traduit par la disparition des moulures, encadrements de fenêtres, consoles, corniches, lorsqu'ils sont exécutés sur un mur de moellons enduit, *comme il était si fréquent* de le faire à la fin du dix-huitième siècle et dans la première moitié du dix-neuvième, par la mise à nu des *moellonnages ou* par leur « rhabillage » par un enduit uniforme parfaitement plat, strié *parfois de faux joints tirés au cordeau et* où le moindre mortier bâtard à base de ciment remplace inexorablement soit le plâtre de Paris, soit le mortier *de chaux et de sable. » Résultat : l'aspect de tels murs, déjà triste à la dépose des échafaudages, est sinistre quelques mois plus tard.*

Les méfaits de l'enjolivement

Bien des demeures du Marais ont été ainsi entièrement « déshabillées » *et privées de tout caractère. Et le conservateur en chef des Archives nationales ajoute :* « La même épuration radicale peut atteindre les lucarnes notamment ces belles lucarnes massives, traditionnelles *au* seizième *et au* dix-septième siècle, transformées en bloc à béton. »

Même appauvrissement lorsqu'on « enlève des appuis et balcons de ferronnerie anciens et qu'on les remplace par des tuyaux de chauffage coudés ».

Mais il ne suffit pas de « ravaler » *les façades. Il faut aussi* « enjoliver » *celles jugées trop modestes ou trop peu typées. Et M. Babelon poursuit :* « L'enjolivement, qui va de pair avec des opérations de haut standing, consiste à donner un nouveau style à une maison, à imposer des refends dix-huitième siècle à une maison qui en avait un autre, *mais de style Empire* ; à remplacer les lucarnes de bois traditionnelles du dix-huitième siècle *par des* lucarnes de pierre. » *Car le dix-septième siècle* « à frontons et toits à la Mansart se vend plus cher ». *Tel est la cause de ce carnaval du mauvais goût qui s'est installé rue des Francs-Bourgeois (4e arrondissement), rue Michel-le-Comte (3e), rue Quincampoix (4e) et rue du Roi-de-Sicile (4e) notamment.*

Après la « mise en valeur » *et l'* « enjolivement », *voici la* « disparition » : « Les photographies anciennes du casier archéologique permettent de détecter malheureusement bien des disparitions. Celles-ci affectent essentiellement les balcons, mais il faut surtout déplorer, ces dernières années, la disparition *de quantités de heurtoirs, la* plupart dérobés pour être vendus un bon prix », *affirme encore M. Babelon, qui conclut :* « Les disparitions affectent aussi les lambris, les cheminées, peut-être les plafonds qui continueront à s'envoler tant qu'on n'aura pas imposé un inventaire systématique des éléments de style à conserver *in situ* avant toute autorisation de travaux. »

(1) Square Léon-Paris, 75019 Paris.

Faits et projets

WAGONS-LITS A NOGENT.

Elle avait déjà accueilli un « Baltard », un de ces pavillons des Halles chassés de Paris. Elle a aussi recueilli les orgues du *cinéma Gaumont condamnés*, une colonne Morris, une fontaine Wallace, un manège du début du siècle... La ville de Nogent-sur-Marne est en passe de devenir un véritable musée en plein air... Son maire, M. Roland Nungesser, député R.P.R., continue, en tout cas, à enrichir sa collection : dans les mois à venir, trois voitures de l'Orient-Express pourraient être installées en bordure de Baltard. Deux deviendraient restaurant, la troisième bar-grill-room.

Les négociations sont actuellement en cours avec leur propriétaire, la Compagnie des wagons-lits. Reste à régler le sconditions de leur exploitation et surtout de leur transport. Certes, la voie ferrée pourra les acheminer facilement d'Espagne — où ces trois voitures sont actuellement — à la gare de Nogent. Mais après ? Poser quelques rails tout exprès ? Difficile. Aussi M. Nungesser a tout simplement imaginé de demander à l'armée l'assistance de ses hélicoptères transporteurs de chars... — F. G.

● *M. Mauroy et la centrale de Chooz.* — « *L'extension de la centrale nucléaire de Chooz est absolument indispensable* », a dit M. Pierre Mauroy, jeudi 4 mars, à Bruxelles, après un entretien d'une heure avec son homologue belge, M. Wilfrid Martens. Le premier ministre français a ajouté que la Belgique pourrait « *être associée à la construction de la centrale et, pourquoi pas, à la distribution de l'énergie produite* ». « *Ainsi*, a-t-il conclu, *l'extension de la centrale serait le symbole de la coopération entre la France et la Belgique.* »

● *M. Robert Pandraud à la mairie de Paris.* — Par un arrêté signé de M. Jacques Chirac, maire de Paris, et publié au *Bulletin municipal officiel*, M. Robert Pandraud est nommé secrétaire général adjoint de la mairie de Paris. Il serait notamment chargé, dans le cadre de la décentralisation, des questions concernant Paris en tant que département.

Inspecteur général de l'administration, M. Pandraud a été directeur général de la police nationale lorsque M. Michel Poniatowski était ministre de l'intérieur.

Le Monde

économie

SOCIAL

Après la mort de l'ex-directeur de la caisse maladie des Bouches-du-Rhône

• Le parquet ordonne l'autopsie du corps de M. Lucet
• La sûreté urbaine ouvre une enquête sur les causes du suicide

Les responsables de Force Ouvrière réagissent en des termes souvent durs à certaines des méthodes qui ont conduit au suicide René Lucet, ancien directeur de la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône. Ainsi le syndicat national F.O. des cadres des organismes sociaux dénonce *« l'acharnement et les méthodes employées par le ministre de la solidarité nationale à l'instigation de la C.G.T. dans le but essentiel de détruire un être »*...

La C.S.L. (ex-C.F.T.) parle d'une *« campagne de calomnies et de délation orchestrée par la C.G.T. et la C.F.D.T. »* à laquelle Mme Questiaux a cru *« devoir prêter une oreille complaisante »*. Elle *« porte [...] une responsabilité personnelle et directe »* dans le drame.

L'Union patronale des Bouches-du-Rhône demande que cesse la *« chasse aux sorcières »* et le climat de violence créé dans les relations sociales.

La C.G.T., en revanche, estime *« qu'il est malhonnête* [d'imputer le suicide de René Lucet à une] *décision qui relève d'une mesure administrative fondée »*. Le groupe socialiste des entreprises dont les activités relèvent de la santé se déclare *« solidaire de la courageuse action »* que mène Mme Questiaux.

Dans l'opposition politique, MM. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., et Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F., ont très rapidement réagi. Le premier demande à Mme Questiaux de préciser quels étaient les griefs qui étaient imputés à l'ancien directeur de la Caisse primaire. Faute de le faire, elle *« assumerait la lourde responsabilité de ce douloureux événement »*. M. Pinton dénonce, lui, *« la complicité du gouvernement* [et] *l'intolérance du parti communiste et de la C.G.T. »*

Pour le P.R., ce suicide a été *« incontestablement provoqué par l'attitude de Mme Questiaux »*.

Dans la presse parisienne

Dans la presse parisienne du 5 mars, l'« affaire Lucet » occupe toute la première page du *Quotidien de Paris*, qui titre en gros caractères, à l'adresse de Mme Questiaux : *« Démission ! »*

« La plus élémentaire des dignités, écrit Philippe Tesson dans son éditorial, *aurait dû conduire Nicole Questiaux à la démission. Si elle ne l'a pas fait, c'est sans doute parce qu'elle est en mesure de justifier les accusations et les insinuations qu'elle a portées contre M. Lucet. On attend. (...) Jusqu'à plus ample informé, on peut, en effet, affirmer que M. Lucet a été assassiné par le pouvoir socialiste. »*

Pour *le Matin de Paris* : *« Il est évident que le drame qui s'est déroulé à Marseille pose de façon encore plus cruciale le problème des réformes de la Sécurité sociale.*

« Qui détient le pouvoir ? », s'interroge *le Figaro*, qui, dans un éditorial de première page, écrit notamment : *« Le syndicat voulait, comme on dit « avoir sa peau ». Il l'a eue. Il a exercé toutes les pressions nécessaires. Il a obtenu l'appui d'un membre du gouvernement. Il est consternant de constater qu'un ministre socialiste — dans l'espoir de gagner quoi ? — a cédé, abandonnant un homme comme on jette aux chiens un os à ronger.*

L'Humanité affirme, de son côté, que *« ce suicide a été aussitôt le prétexte d'une indécente campagne des partis réactionnaires »*, tandis que *les Echos* assurent que les obsèques de M. Lucet *« vont prendre une dimension nationale. L'homme est transformé en martyr et sa mort en symbole. Symbole ambigu. Il se considérait vaincu par un combat politique. Et le dernier coup que lui porte cette politique impure est de lui voler sa mort. »*

Le parquet de Marseille a ordonné, jeudi 4 mars, l'autopsie du corps de René Lucet. D'autre part, la sûreté urbaine de Marseille a ouvert une enquête pour déterminer les causes exactes de la mort de l'ancien directeur de la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône.

Cette « malheureuse affaire » est un nouveau signe de « la montée de l'intolérance »

déclare M. André Bergeron

Etroitement imbriquée, dès l'origine, à cette *« malheureuse affaire »* Lucet, Force ouvrière a réagi avec gravité au dénouement tragique de Marseille. Très ébranlé, M. André Bergeron, qui depuis longtemps avait *« alerté tous les niveaux de l'Etat »*, a refusé, jeudi, la proposition de Mme Nicole Questiaux de le rencontrer immédiatement. Et c'est dans une atmosphère à la fois solennelle et tendue que le secrétaire général de Force ouvrière, entouré de la majorité des membres du bureau confédéral, a tenu dans l'après-midi une conférence de presse. L'heure était cependant plus à l'émotion et à la volonté de dénouer les fils du drame qu'à la mise en cause directe de la responsabilité du ministre de la solidarité nationale.

M. Gérard Dosetto, secrétaire du syndicat des employés et cadres F.O. de la sécurité sociale des Bouches-du-Rhône, s'est ainsi efforcé, avec une émotion non feinte, de dresser l'historique de l'affaire, dépeignant René Lucet comme un homme *« très attachant »* et *« fier »*, sans cacher que les méthodes de cet homme *« effervescent »* pouvaient prêter à discussion. Pour M. Dosetto, lorsque le directeur de la caisse primaire d'assurance-maladie de Marseille *« s'est attaqué au bastion des mutuelles »*, afin de restituer à la Sécurité sociale son droit de gérer tous les dossiers, il bénéficiait de l'accord unanime de toutes les organisations syndicales, *« y compris la C.G.T. »*.

Les responsables locaux de F.O. ont également cherché à mettre en relief les résultats positifs de la gestion de R. Lucet, qui *« a fait économiser à la Sécurité sociale plusieurs milliards »* en réduisant les délais de remboursement des assurés. M. Marc Borgna, secrétaire de l'union départementale F.O. des Bouches-du-Rhône, s'est attaché à montrer que la politique de cet adhérent F.O. avait rencontré le soutien du personnel de la caisse : avant son arrivée les grèves étaient permanentes et l'absentéisme était monté à 30 %. En gérant la caisse avec un esprit *« plus proche de l'entreprise privée que de l'administration »*, les grèves ont cessé et l'absentéisme est descendu à 10 %...

M. Dosetto a également mis en cause, en plus des attaques de la C.G.T., du P.C. et des mutuelles, les conclusions tirées du rapport de l'inspection générale. *« Ils ont pu voir tout ce qu'ils ont voulu »*, a-t-il souligné en évoquant l' *« interrogation policière »* des organisations syndicales, auxquelles les inspecteurs suggéraient qu'elles avaient *« été mises au rancart »*, alors qu'elles avaient, au contraire, obtenu des permanents. Certes, M. Dosetto reconnaît qu'il y a eu des *« chevauchements »* dans les frais de remboursement des chauffeurs, mais *« tout cela ne laissait pas apparaître grand-chose qui pouvait conduire à retirer l'agrément à un directeur »*.

Au-delà des campagnes *« de dénigrement »* du P.C. et de la C.G.T., le plus grave pour F.O. est que M. Lucet ait été suspendu sans avoir été entendu au ministère et alors que son conseil d'administration, siégeant sans la C.G.T., ne lui avait pas ménagé sa confiance. Ce n'est que mercredi, grâce à une intervention de M. Bergeron, qu'un rendez-vous avait été pris pour M. Lucet, vendredi au ministère...

Pour F.O., le tragique dénouement de Marseille est une affaire grave. *« La leçon que nous tirons*, a souligné M. Bergeron, *c'est qu'il ne faut jamais jouer avec l'honorabilité des gens. (...) Lorsque les choses prennent la tournure qu'elles ont prises, c'est une entreprise de démolition d'un homme ; certains résistent, d'autres succombent. (...) Je constate la montée de l'intolérance, cela ne peut que mal finir. »* Mais le secrétaire général de F.O., prudent, a gardé le sens de la mesure et s'est soigneusement abstenu d'attaquer de front le gouvernement ou Mme Questiaux. Il a même laissé le soin à M. Borgna de dénoncer *« la mécanique qui s'est enclenchée d'une manière inexorable de la part du P.C. et de la C.G.T., et dans une moindre mesure de la C.F.D.T., qui depuis des mois harcèlent et insultent M. Lucet et F.O. »*.

Ce sens de la mesure ne présage pas de l'avenir. Pour F.O., cette *« malheureuse affaire »* est un nouveau signe, non seulement de la montée préoccupante de l'intolérance, mais aussi de la pénétration et de la force de la C.G.T. et du P.C. dans les administrations. Elle y voit une nouvelle manifestation d'une entreprise dirigée contre elle, s'inquiétant de la faiblesse du gouvernement face à de telles tentatives. Une faiblesse qui, dans certains cas, lui apparaît comme une forme de complicité avec de telles infiltrations. Rapidement, M. Bergeron, décidé à ne pas *« oublier »* ce qui vient de se produire, risque d'élever fortement le ton à l'encontre de Mme Questiaux et même de certaines pratiques gouvernementales. Déjà, des syndicats F.O. s'apprêteraient à demander la démission du ministre de la solidarité...

MICHEL NOBLECOURT.

Mme QUESTIAUX : une exploitation politique.

Refusant toute déclaration à la radio et à la télévision *« par respect des proches de M. René Lucet »*, Mme Questiaux a toutefois souligné, le jeudi 4 mars, *« le caractère très pénible de cette affaire »* qui donne lieu *« à une exploitation politique »*.

Le ministre rappelle les motifs qui l'ont conduit à retirer l'agrément à René Lucet, invoquant notamment *« une certaine manière d'exercer l'autorité provoquant des conflits »*, *« une politique très personnelle »* qui a souvent entraîné *« des manquements à la réserve »*, enfin le rapport de trois inspecteurs de l'action sociale qui faisait apparaître certaines anomalies de gestion.

Mme Questiaux a indiqué en outre que *« l'affaire était en voie de règlement total le mercredi 3 mars au soir »*. *« Ce geste est pour moi tout à fait inexplicable*, a-t-elle ajouté. *Je suis éprouvée par cette affaire et par ces accusations, et blessée qu'on ait pu « prêter uen intention politique » à cette décision de retrait alors que je cherchais « à défendre l'institution et le service public. »*

● *M. Alain Krivine*, membre du bureau de la Ligue communiste révolutionnaire a déclaré le 4 mars : *« Trois usines occupées ont été évacuées par la police en une semaine, et les ouvrières de Bella ont été matraquées devant la préfecture de Perpignan. Ces agressions policières étaient monnaie courante sous Bonnet* (ex-ministre de l'intérieur). *Après le 10 mai, elles sont intolérables. Je pose la question à Gaston Defferre* (ministre de l'intérieur) : *Est-il possible que de telles interventions aient lieu sans le feu vert du gouvernement ? L'absence de désaveu des préfets semble prouver le contraire.*

Le fond et la forme

Rapidement, beaucoup trop rapidement, le drame qui a éclaté à la caisse d'assurance-maladie des Bouches-du-Rhône a enflammé la cour politique et parisienne. Avant de condamner, parfois en des termes qui procèdent de la même calomnie que les auteurs entendent dénoncer, il s'agit d'abord de connaître les faits, tous les faits et, si ce n'est pas encore possible, de poser des questions.

Tout d'abord, la procédure et l'attitude du ministère de la solidarité nationale. Il lui est reproché d'avoir fait preuve de précipitation. Si Mme Questiaux, réellement bouleversée, n'a pas voulu répondre à nos questions sur l'apparente précipitation, en revanche, son entourage s'est prêté volontiers aux explications.

Dès le début de l'été 1981, les services de Mme Questiaux ont été alertés par la commission des comptes de la Sécurité sociale sur d'étranges augmentations de frais et des plaintes sur le comportement autoritaire du directeur, M. Lucet. En octobre dernier, celui-ci était informé qu'une enquête de l'inspection des affaires sociales était engagée, enquête contradictoire qui, selon le ministère, n'a guère été facile en raison des obstacles — parfois physiques — dressés contre les inspecteurs, et, selon F.O., s'est déroulée dans la plus grande clarté, tous les dossiers étaient communiqués.

Le rapport — une fois rédigé — fut soumis, en novembre, à M. Lucet, indique le ministère. Et d'ajouter que le directeur a eu trois mois pour y répondre ou modifier son comportement avant que le ministère ne songe à des sanctions. Les premières questions commencent alors à se poser : pourquoi M. Lucet n'a-t-il pas engagé un dialogue direct avec les services de Mme Questiaux ? Pourquoi ces services, qui attendaient sa visite à Paris, ne l'ont-ils pas d'eux-mêmes provoqué ?

Toujours est-il que, pour la caisse de Marseille, le dialogue au sommet n'a pas eu lieu. Certes, le directeur régional de la Sécurité sociale a engagé une discussion. Et, selon le ministère, de nombreux contacts ont ensuite eu lieu entre ce directeur, le syndicat F.O. et M. Lucet. Mais les résultats ont été négatifs. Face à l'absence de réaction, face surtout à une dégradation constante des rapports entre M. Lucet et certains membres du personnel, le ministère a donc décidé de sévir. Le 10 février, la procédure de sanction est engagée : une lettre est envoyée à M. Lucet, lui communiquant les motifs d'un éventuel retrait d'agrément. Le directeur a quinze jours pour répondre. Le 22 février, dans une lettre au ministère, il nie les accusations et à son tour accuse. Or, selon le ministère, dès cette époque, de nouveaux faits aggravent la situation : l'approvisionnement des centres de paiement en imprimés — nécessaires au remboursement des assurés — se ralentit ; plusieurs salariés font l'objet de menaces, proférées par les collaborateurs directs de M. Lucet.

Le ministère décide alors de suspendre le directeur : cette décision est notifiée le 23 février à 17 heures, au directeur. Or, précise le ministère, le lendemain matin, tous les imprimés pour le décompte des frais des assurés ont disparu. Intervention de la direction ? Provocations ? La question reste posée. Toujours est-il que le ministère, face à une nouvelle dégradation du climat à la caisse, conclut la procédure engagée le 10 février en retirant le 2 mars l'agrément à M. Lucet de son poste de directeur. Certes, les pouvoirs publics ont donné un long délai de réflexion au responsable de Marseille, mais pourquoi — avant de trancher une question dont on connaissait à Paris l'impact politique et syndical, n'a-t-on pas tenté une nouvelle démarche de conciliation ? Pourquoi n'a-t-on pas convoqué M. Lucet avenue de Ségur ?

Reste le fond de l'affaire, c'est-à-dire les accusations. L'inspection des affaires sociales et le ministère n'ont jamais accusé M. Lucet de fraudes pour son compte personnel. Le premier reproche porte sur les frais disproportionnés de certains employés directs de M. Lucet. La deuxième et la plus importante accusation concerne à la fois cet entourage et l'attitude *« brutale »* du directeur à l'égard de certains sala-
été mutés et les cégétistes ont
et mutés et les cégétistes ont d'ailleurs porté plainte. En décembre, selon le ministère, la quasi-totalité de l'encadrement (quelques dizaines de personnes) a été changé ; enfin, une série de lettres d'information du directeur au personnel contenait des propos très vifs contre certains syndicats ou partis, qu'un directeur de service parapublic ne pouvait sans doute se permettre d'utiliser.

Encore faut-il replacer la nomination de M. Lucet dans son contexte. Il ne faut pas oublier que ce jeune directeur a été désigné sous le septennat giscardien, pour *« mettre de l'ordre »*. Ceux qui aujourd'hui dénoncent le ministère ne devraient pas oublier les conseils qui ont été donnés à M. Lucet et la personnalité *« flamboyante »* de ce jeune patron qui — il le reconnaissait — voulait *« mettre au pas la C.G.T. »*. Avant de se donner la mort, ne s'est-il pas rangé parmi les *« résistants »* de la liberté. Encore faut-il aussi comprendre M. Lucet. Doté d'une lourde mission qui consistait à réviser la gestion de la caisse — et il a réussi — mais aussi à lutter contre la C.G.T., il a, de ce fait, provoqué de vives réactions. En s'attaquant aux mutuelles et aux délégués cégétistes, il a, sous l'effet de la politique de boomerang et en raison de la fermeté, parfois brutale aussi, de certains cégétistes, subi des pressions, voire des menaces. Et ce fut le cercle vicieux d'une certaine violence. Pour se défendre contre des salariés — victimes de discriminations syndicales — qui à leur tour se manifestaient, M. Lucet devait-il s'entourer de gardes du corps ? Patron d'une entreprise de trois mille cinq cents personnes, devait-il aussi engager un combat politique entre les *« résistants »* de son bord et ceux qu'il a appelés des *« fascistes rouges »* ?

A toutes ces questions s'en ajoutent d'autres aussi graves. Depuis des années, une véritable guerre d'influence est engagée par les syndicats, et surtout F.O., pour conquérir les postes de cadres. A Paris, un directeur délégué de caisse qui n'avait pas la carte F.O. a été empêché d'exécuter comme il voulait son travail et il a dû démissionner. *« Le comportement de F.O. n'a pas été toujours exemplaire. Ce directeur délégué s'est heurté au corps constitué des F.O. qui ont rendu sa tâche impossible »*, nous a déclaré un collaborateur de l'ancien directeur de la Sécurité sociale. Et l'entourage de Mme Questiaux s'inquiète de certaines promotions récentes dans plusieurs caisses, qui privilégient l'appartenance syndicale à F.O.

Qu'il y ait lutte d'influence entre syndicats, que cette bataille ait des répercussions sur la nomination de cadres, il ne faut guère s'en étonner, même s'il est nécessaire de tirer la sonnette d'alarme sur ce genre de comportement. En revanche, ce combat, s'il existe bien et si les enquêtes confortent ces faits, suppose que dans chaque camp on sache raison garder : il n'y a pas d'un côté des fautifs et de l'autre des victimes. La réalité est plus complexe. A la veille des élections aux conseils d'administration de la Sécurité sociale, une trêve devrait être observée, et surtout des règles de bonne conduite sur la désignation de l'encadrement dans les caisses devraient être rapidement adoptées.

JEAN-PIERRE DUMONT.

CHOMAGE ET SOCIÉTÉ

II. — Réviser nos hiérarchies

par Philippe d'IRIBARNE (*)

Ceux qui, de par leur statut, peuvent prétendre à un salaire relativement élevé par rapport à leurs « performances » (telles du moins que les voient les employeurs) sont en position difficile en matière d'emploi. Et les politiques « classiques » sont impuissantes devant le chômage que cela entraîne. (*le Monde* du 4 mars).

Un niveau de chômage élevé n'exclut *pas de fortes tensions sur* le terrain de l'offre de travail (pour les activités dévalorisées par rapport à la compétence qu'elles demandent). Or, compte tenu de la rigidité des rapports de salaires liée à leur caractère de « signes » statutaires, les augmentations dont bénéficient ceux qui exercent ces activités se diffusent à l'ensemble des travailleurs. Toute politique de relance prétendant mener au-delà d'une situation où règne le plein emploi des catégories peu attirantes se traduit alors en inflation. Et plus les distorsions statut-performances sont fortes, plus le taux global de chômage correspondant à une inflation « acceptable » est élevé.

Simultanément, on ne peut attendre grand-chose d'une réduction globale de la durée du travail. Si elle n'affecte pas seulement les catégories ou les demandeurs d'emploi sont nombreux, mais aussi celles pour lesquelles il y a déjà pénurie, pareille réduction risque fort de ne guère se traduire que par une baisse de production.

Il en est de même pour les mises à la retraite anticipée si elles affectent toutes les catégories de personnel. Ainsi, on conçoit très bien que pareille mesure touchant un ingénieur en fin de carrière et permettant son remplacement par un jeune aux dents longues et au salaire beaucoup plus modeste soit intéressante pour une entreprise. Mais le nouvel embauché aurait de toute façon trouvé du travail.

De plus, il ne suffit pas pour ajuster l'offre et la demande d'emploi d'augmenter les capacités de formation correspondant aux catégories pour lesquelles on manque de bras. Si les statuts qui leur sont associés restent trop dévalorisés par rapport aux exigences de l'emploi, les pénuries demeureront.

Le niveau global de chômage auquel les politiques « classiques » sont capables de ramener est très affecté par les caractéristiques de la société où l'on se trouve. Chaque pays a sa manière à lui de combiner la logique du statut et celle du contrat. Et la hiérarchie des statuts entre « intellectuels » et « manuels », *détenteurs d'autorité et détenteurs* de compétences, etc., diffère d'une société à une autre. Le nombre de ceux qui, tout en bénéficiant d'un statut relativement avantageux, ont du mal à trouver du travail varie donc beaucoup suivant les lieux. Ainsi, en Allemagne, la hiérarchie des statuts est particulière*ment liée à la compétence, et* les métiers ouvriers ne sont pas dévalorisés. Au Japon, ceux que leur statut avantage (les travailleurs d'âge moyen) n'ont guère à chercher d'emploi. Ces facteurs favorisent, dans l'un et l'autre cas, un niveau de chômage plutôt bas. Par contre, la hiérarchie des statuts que l'on trouve en France paraît particulièrement propice à l'éclosion du chômage.

La dévalorisation du travail manuel est inscrite dans les caractéristiques profondes de la société française (n'est-il pas symptomatique à cet égard que les élus de la gauche socialiste ne soient guère syndicalistes, mais beaucoup plus souvent... professeurs ?). Le modèle de l'« *honnête homme* » *s'est* répandu des salons à l'ensemble de la société. Les instituteurs, qui ont façonné la France moderne, l'ont fait pénétrer jusqu'au fond des chaumières.

Dans les hautes sphères, le personnage si bizarrement français de *l'ingénieur généraliste, issu d'une* très grande école, arrive à le concilier avec l'exercice d'une activité industrielle. Mais il n'en est pas de même à des niveaux plus modestes. En France, le désir d'égalité ne conduit pas à vouloir faire de l'ouvrier l'égal du bourgeois, mais à transformer l'ouvrier en bourgeois.

En matière d'enseignement, il ne conduit pas à vouloir faire de l'enseignement « professionnel » l'égal de l'enseignement « général », mais à faire passer tout le monde par l'enseignement « général ». Sur le plan politique, la passion de l'égalité a conduit la France de 89 à renverser ses maîtres, sur le plan culturel à les singer (1).

Les apparences du pouvoir

Quant aux apparences d'égalité, quelques *résultats* remarquables ont *été* obtenus, et Tocqueville notait déjà le culte des Français pour les apparences de statut et de pouvoir. Il n'y a plus de *premier* cycle des lycées distincts des collèges. Phèdre et Baudelaire rentrent dans les cartables des fils d'O.S. Mais qu'en est-il pour l'essentiel ? Les fils du « peuple » continuent à lui appartenir. On leur assène un enseignement conçu par et pour d'autres, qui laisse l'im*mense majorité d'entre eux* largement indifférents et ne les prépare guère aux combats de la vie. Ceux que leur environnement familial, ajouté peut-être — les experts en discutent — à leurs capacités innées, arme mal pour réussir, même à un niveau modeste dans notre système scolaire, sont transformés en « déchets ». Et comment s'étonner alors des files d'attente aux portes des emplois « intellectuels » ; et du peu d'attrait, pour les employeurs, de ceux qui sont restés étrangers à l'enseignement qu'ils ont reçu ?

Bien sûr, pour éviter que les mal-aimés de l'appareil éducatif ne soient trop écrasés par le monde de la production, il faut les protéger. Il faut instituer un SMIC, réglementer les activités intérimaires ou temporaires, etc. Mais plus on les protège, plus on leur fait courir le risque d'être chômeurs.

Certains parlent de résoudre les problèmes des moins « performants » en diminuant la protection dont ils bénéficient. Il s'agirait de mettre en place une société « duale » où une vie conviviale servirait de compensation à ceux à qui échoirait une situation économique dégradée. Mais on peut douter que les intéressés soient prêts à adhérer aux représentations célébrant la convivialité (ils la laissent aux « nouvelles couches moyennes »). Tant que le reste de la société est ce qu'il est, leur concentration dans un « deuxième secteur » ne consiste guère qu'à augmenter le nombre des exclus.

Ce n'est pas demain que la France résoudra pleinement ses problèmes de chômage. Ses dirigeants n'ont que des moyens limités pour s'attaquer à ce qui l'enracine dans la société. Mais ils peuvent quand même agir.

Dans l'immédiat, il y a quelque chose à faire pour ceux que leur statut met en position difficile. Les débutants qui ne sont pas compétitifs par rapport à ceux qui ont quelque expérience méritent une attention particulière. Il faut financer une partie du surcoût qu'ils représentent au cours de leur première période d'activité. Pareille mesure demande à être permanente et pas limitée à la durée de quelques « pactes pour l'emploi ». Et il peut être utile de permettre des débuts de carrière qui échappent à la logique stricte du salariat. C'est bien à tort que les mesures annoncées récemment en ce sens ont suscité des sarcasmes.

Un terrain pour les entreprises nationalisées

Mais il faut aller plus loin et essayer d'infléchir la hiérarchie des statuts. Ainsi, il sera possible d'augmenter le nombre de ceux qui se dirigent vers les activités où il y a des tensions sur le marché du travail (et amener à décroître le nombre de ceux qui quittent ces activités) : d'accroître le nombre de travailleurs manuels les plus qualifiés ; et de diminuer simultanément le nombre de ceux qui cherchent, et souvent ont du mal à trouver, un emploi tertiaire qualifié ou non, comme de ceux qui sont dépourvus de toute qualification.

Est-il réellement possible de revaloriser le travail manuel qualifié par rapport au travail tertiaire également qualifié ? D'améliorer le salaire et le statut de ceux qui ont une compétence par rapport à ceux qui exercent une fonction hiérarchique ? Ce n'est pas évident, mais les entreprises nationalisées, anciennes et nouvelles, peuvent avoir là un beau terrain d'action — sans se faire d'illusions sur les drames que cela susciterait sans doute chez ceux qui verraient leur situation relative se dégrader.

L'appareil scolaire devrait être plus au service d'une promotion *réelle des moins aptes aux études et* d'une diminution réelle des inégalités, et moins de la sauvegarde d'apparences agréables à un mythe égalitaire. Il faudrait sortir du mythe — qui ne se traduit guère dans les faits — d'une école identique pour tous, et admettre qu'une grande partie des enfants (y compris, pourquoi le nier, la majorité des enfants de milieux populaires) n'ont pas grand-chose à faire d'un enseignement conçu par et pour des « élites » bourgeoises. *On pourrait alors* songer à construire, à l'image de ce que l'on observe en Allemagne, un enseignement de qualité qui soit adapté au plus grand nombre et ne conduise pas les moins compétitifs à devenir des chômeurs sans qualification, honteux d'eux-mêmes et sans espoir. Dire cela, c'est bien sûr s'attaquer à une des *plus* importantes vaches sacrées de la société française. Mais qui ne sait déjà en son for intérieur que le roi est nu. Et un gouvernement dont les liens avec l'orthodoxie enseignante sont au-dessus de tout soupçon n'est-il pas admirablement placé pour faire quelque chose ?

Tout cela serait sans doute plus crédible si, à l'image de ce qui s'observe dans d'autres pays, ceux qui n'ont guère fréquenté l'enseignement général étaient plus nombreux *dans les allées du pouvoir. Et, là en*core, un gouvernement de gauche est bien placé pour faire qu'il en soit ainsi. Que les intentions affichées en la matière ne restent pas des vœux pieux !

FIN

(*) Directeur du Centre de recherche *sur le bien-être.*

(1) Sur la comparaison entre la France et l'Allemagne en la matière, lire *les analyses du sociologue allemand* Norbert Elias.

SOCIAL

LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Un rapport préconise une exonération partielle des charges sur les salaires

Le ministre de la solidarité nationale et M. Jacques Peskine, chargé de mission, ont présenté, jeudi 4 mars, les grandes lignes d'un rapport sur le financement de la Sécurité sociale dont le chargé de mission est l'auteur.

L'objectif de ce rapport est de proposer des réformes qui tendent à la fois à faciliter l'équilibre financier des régimes d'assurances (vieillesse, maladie, famille) et à ne pas pénaliser les entreprises de main-d'œuvre.

Ce rapport se prononce pour trois modifications qui se compléteraient :

1) *un déplafonnement des cotisations patronales* à l'assurance-maladie ;

2) *un abattement à la base des cotisations d'assurance-maladie* afin de réduire les charges sociales des entreprises de main-d'œuvre. La formule consisterait à exonérer *tous* les salaires du premier franc jusqu'à un certain « *plancher* », qui pourrait varier entre le quart et la moitié du SMIC. Concrètement, une telle réforme, qui se traduirait par une diminution de cotisation de 100 F par salarié, réduirait de 10 % les charges sociales des entreprises artisanales, et ne léserait pas les investissements — contrairement à une taxe sur la valeur ajoutée. Elle serait ainsi bénéfique pour l'emploi sans modifier l'« assiette » — c'est-à-dire les salaires — aisément contrôlable et ne donnant pas lieu à fraude ;

3) *une fiscalisation partielle* : comme les mesures précédentes ne seront pas suffisantes pour combler les « *trous* » à venir de la Sécurité sociale, le rapport propose une participation du budget de l'État. Le rapporteur envisage, entre autres, une réduction des taux de cotisation d'allocation familiale, l'État comblant la différence.

Ce rapport, qui doit incessamment être soumis au premier ministres et aux partenaires sociaux, sera ensuite discuté au cours d'une large concertation, avant l'adoption, au printemps, d'un projet de loi qui portera aussi sur la réforme des structures de la Sécurité sociale, la décentralisation, l'abrogation des ordonnances de 1967, et le retour aux élections.

RETARDS DE REMBOURSEMENTS

L'Union régionale d'Ile-de-France de la C.F.D.T. dénonce dans un communiqué les retards « de plus en plus importants » dans les remboursements aux assurés (5 500 000) d'Ile-de-France. Ces retards, pouvant aller jusqu'à deux mois selon la C.F.D.T., proviennent « des difficultés de production du secteur information », précise ce syndicat, liées en partie à la mise en place de la décentralisation de l'ex-Caisse primaire centrale d'assurance maladie de la région parisienne. La C.F.D.T. réclame des mesures immédiates.

La retraite à soixante ans entrera en vigueur en avril 1983

Le premier ministre et le ministre de la solidarité nationale ont indiqué, jeudi 4 mars, que le gouvernement avait accepté l'ordonnance sur la retraite. Mais accepter n'est pas adopter. En effet, le conseil des ministres réuni le 3 mars s'est donné un nouveau délai de réflexion afin de consulter les parlementaires et les partenaires sociaux. Mais il est sûr que le gouvernement n'entend pas modifier la structure et les principes du projet d'ordonnance préparé par Mme Questiaux.

Quelle est alors la signification des entretiens que le ministère de la solidarité nationale va entreprendre à Matignon ? Il s'agit, selon Mme Questiaux, de consulter les syndicats et le patronat sur les liens entre l'ordonnance sur la retraite et celle sur le cumul, qui continue de poser beaucoup de problèmes. Le texte sur la retraite n'est-il plus amendable ? « *Le gouvernement a arrêté sa position*, a répondu Mme Questiaux, *mais nous ne sommes pas complètement fermés aux propositions.* »

En fait, comme l'a indiqué, le même jour, le premier ministre, les rencontres avec les partenaires sociaux ont aussi pour but — au-delà d'un souci de maintenir la concertation — d'inciter syndicats et patronat à engager le plus rapidement possible une grande négociation pour aligner les régimes de retraite complémentaire sur le régime général afin qu'en avril 1983 la nouvelle retraite à soixante ans soit applicable.

Le premier ministre a en tout cas nettement mis les points sur les i : il a confirmé le principe d'une retraite à 50 % du salaire-plafond dès soixante ans pour trente-sept années et demi de cotisation ; il a précisé qu'il s'agissait d'un droit et non d'une obligation.

Le premier ministre et Mme Questiaux ont d'autre part précisé que le montant de la pension (celle du régime général plus celle des régimes complémentaires) devait atteindre 70 % du salaire des dix meilleures années, ce qui laisse ouverte la question posée par la préretraite actuelle qui, dès soixante ans, accorde une garantie de ressources égale à 80 % du salaire net.

UNE DÉLÉGATION DU LIVRE PARISIEN C.G.T. A ÉTÉ REÇUE PAR M. FILLIOUD

Les travailleurs du Livre parisien C.G.T. — observant une grève de deux heures — ont manifesté jeudi matin, 4 mars, de la place de la Bourse au ministère de la communication, où une délégation a été reçue par M. Fillioud.

Dans un tract distribué le long du parcours emprunté par le cortège, le Livre s'émeut de l'évolution dans la presse quotidienne : « Le changement intervenu en France le 10 mai n'a pas apporté, déclare le Livre, de modifications positives dans la presse quotidienne parisienne. La politique de concentrations et de fusions menée par le précédent pouvoir a réduit à sa plus simple expression le nombre des titres proposés aux lecteurs. Les conséquences sur l'emploi — 34 % des effectifs en moins, selon le Livre — ont été catastrophiques car elles se sont conjuguées avec la modernisation des entreprises. »

A sa sortie du ministère, la délégation du Livre s'est déclarée satisfaite de l'entretien, qui a permis d'obtenir des garanties et la constitution d'une commission de concertation pour faire valoir la position des travailleurs du Livre, et « créer les conditions d'un développement du pluralisme d'expression ».

● *Durée du travail : échec des négociations dans l'industrie chimique.* — L'Union (patronale) des industries chimiques (U.I.C.) indique qu'elle n'a pas pu accepter « *de nouvelles exigences de dernière heure formulées par certaines organisations* » et que l'« *échec a été constaté le 1er mars* ». Rappelant ses propositions en matière de réduction de la durée hebdomadaire du travail — dont « *une compensation salariale à 100 % pour la réduction à trente-neuf heures* [en 1982] *et au taux élevé de 66 %, en 1983, en deçà de trente-neuf heures* », l'U.I.C. conclut : « *On peut s'interroger sur l'effet des récentes interventions des pouvoirs publics, qui ont pu troubler la libre discussion entre partenaires sociaux et compromettre l'aboutissement de discussions et de négociations engagées dès le mois de juillet 1981.* »

● *Quatre millions de fonctionnaires.* — M. Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, a déclaré, jeudi 4 mars, que la France comptera quatre millions de fonctionnaires « *dans quelques mois* ». Actuellement au nombre de 2,6 millions, la « population » des agents de l'État atteindra le chiffre indiqué par le ministre avec l'assimilation des personnels municipaux, départementaux et régionaux. « *La France est sous-administrée*, a assuré M. Le Pors. *Il n'y a pas trop d'infirmières et de postiers.* »

● *Licenciements à Saint-Gobain ?* — La C.G.T. demande « *l'arrêt de tout licenciement et fermeture d'unité de production* » à Saint-Gobain. Annonçant qu'elle sera reçue le 15 mars par M. Fauroux, P.-D.G. du groupe, elle affirme que des menaces de fermeture pèsent sur Every-Tubes (amiante, ciment), qui emploie 2 200 personnes en Seine-Maritime, Chalon-Vitrage, en Saône-et-Loire (120 salariés), et sur l'usine d'Air-Industrie de Montluçon, dans l'Allier (chaudronnerie, 100 travailleurs). En outre, selon la C.G.T., 200 licenciements sont prévus à Air-Industrie, notamment à Angoulême (Charente).

C.E.E.

LA COMMISSION EUROPÉENNE PROPOSE UNE DIMINUTION DE LA TAXE DE CORESPONSABILITÉ LAITIÈRE

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne vient de proposer que la taxe de coresponsabilité à laquelle sont assujettis les producteurs de lait dans la Communauté soit ramenée de 2,5 % à 1,5 % du prix indicatif pour les 60 000 premiers kilos de lait produits. Cet allégement de 1 % sera favorablement accueilli en France où 75 % des exploitants produisent moins de 60 000 kilos par an. Il n'en sera vraisemblablement pas de même au Royaume-Uni, au Danemark et aux Pays-Bas où les montants de production par exploitation sont très supérieurs.

Cette proposition traduit de manière concrète les orientations retenues par les ministres des affaires étrangères des Dix à la demande de la France lors des débats agricoles et budgétaires qui se sont déroulés durant l'hiver. La réduction de la taxe préconisée par la Commission représente une diminution de recettes affectées au Fonds européen agricole de 115 millions d'ECU (700 millions de francs). Or les ministres étaient tombés d'accord pour affecter une enveloppe de 120 millions d'ECU au soutien des petits producteurs de lait. — Ph. L.

UNE PROCÉDURE D'INFRACTION EST OUVERTE A L'ENCONTRE DES MESURES FRANÇAISES DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

La Commission européenne juge incompatible avec la réglementation communautaire l'essentiel des aides annoncées par le gouvernement lors de la conférence agricole annuelle. Aussi a-t-elle décidé, le 4 mars, d'ouvrir une procédure d'infraction à l'encontre des mesures de soutien à l'agriculture. Les principales actions visées concernent l'allocation de solidarité et la contribution au plan de redressement des exploitations agricoles en difficulté. Bruxelles donne à Paris, dans sa lettre, un délai de quinze jours pour formuler ses observations avant de saisir formellement la Cour européenne de justice. La Commission indique également qu'elle est en droit de demander le remboursement des aides déjà versées si les juges de Luxembourg se prononcent sur leur incompatibilité avec les règles de la politique agricole commune. Elle demande enfin que Paris fournisse des renseignements complémentaires sur les mesures décidées pour le foncier.

En échange, les autorités de Bruxelles marquent leur accord sur les aides (d'un total de 400 millions de francs) portant notamment sur la bonification de prêts, sur la formation des exploitants et la modernisation des serres.

AFFAIRES

Inquiet de la détérioration du commerce extérieur

LE C.N.P.F. DEMANDE UN ALLÈGEMENT DES CHARGES DES ENTREPRISES

M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F., qui était l'invité de l'Union patronale de l'Isère, a prononcé le 4 mars un vigoureux plaidoyer en faveur d'un allégement des charges des entreprises.

Alarmé par la déprédation du commerce extérieur « *baromètre incontestable de notre compétitivité* », M. Gattaz a affirmé que le niveau actuel des charges qui pèsent sur les entreprises était à l'origine de cette détérioration. Or, a poursuivi M. Gattaz, « *des charges nouvelles et considérables* » se créent du fait de la réduction du temps de travail et de l'octroi de la cinquième semaine de congé.

En conséquence, M. Gattaz, qui a rencontré le premier ministre le 2 mars, lui a demandé que « *des mesures d'allégement des charges soient décidées rapidement* ». Parmi les propositions faites au premier ministre figurent : la fiscalisation des allocations familiales, la déductibilité fiscale de la provision pour la cinquième semaine de congés payés, la suppression de la taxe professionnelle.

Au siège du C.N.P.F. à Paris, on ne cache pas l'importance accordée à cette entrevue avec M. Pierre Mauroy, en laissant entendre que le gouvernement pourrait donner satisfaction au patronat, sur au moins un des points évoqués : la fiscalisation partielle des allocations familiales.

TRISTE ANNÉE 1981 POUR RENAULT

Triste année 1981 pour Renault qui, comme la quasi-totalité de ses concurrents, a enregistré, après deux très bons exercices, une perte substantielle : probablement 900 millions de francs, soit à peu près 1 % du chiffre d'affaires (88 milliards de francs), à comparer avec un bénéfice de 638 millions de francs et un chiffre d'affaires de 80,1 milliards l'année précédente. La Régie n'a pas supporté la baisse de ses ventes, tant en France (— 6,1 %) qu'à l'exportation (— 16 %), qui l'ont contrainte à réduire de 11,8 % sa production d'automobiles, passée d'un peu plus de 2 millions d'unités à 1,81 million. C'est justement sur les 100 000 ou 200 000 derniers véhicules que se fait, chez tous les constructeurs, le gros des bénéfices...

Ces premières estimations faites — les résultats définitifs ne seront bouclés qu'en mai —, le soulagement l'emporte pourtant à la Régie : « *Rien de catastrophique.* » Il est vrai qu'on chez Renault. Il est vrai qu'on attendait le pire, évité de justesse grâce au redressement des ventes opéré en fin d'année avec le lancement de la Renault 9. Surtout, le groupe est parvenu, bien qu'il n'ait reçu l'an passé aucune dotation de son actionnaire l'État, à maintenir le rythme — soutenu — de ses investissements : 7,5 à 8 milliards de francs en 1981, soit environ 9,5 % du chiffre d'affaires (contre 6,69 milliards de francs en 1980). Les mauvais résultats de 1981 auront seulement alourdi son endettement (8,5 milliards de francs, soit 7 % du chiffre d'affaires) et réduit ses capacités d'autofinancement (de 80 à 50 %).

Maigre consolation pour Renault : Peugeot S.A., « le » concurrent, a accusé en 1981 des pertes sans doute plus de deux fois plus lourdes, pour un chiffre d'affaires en quasi-stagnation. — V. M.



MONNAIES

L'or en chute libre

Amorcée depuis le début de 1981, la chute des cours de l'or s'est accélérée ces jours derniers, le prix de l'once de 31,1 grammes se trouvant ramené à moins de 350 dollars, contre 400 dollars en janvier, et rejoignant le niveau de septembre 1979. On est loin des 850 dollars atteints dans la fièvre du début de 1980, lorsque l'intervention soviétique en Afghanistan et la flambée des prix du pétrole faisaient monter la tension internationale et l'inquiétude des milieux financiers.

A cette époque, investisseurs d'Orient et d'Occident se ruaient sur le métal jaune, suprême refuge contre la chute du dollar, l'inflation et les aléas de la politique. Aujourd'hui, tout a changé, et la baisse de l'or traduit assez fidèlement le formidable renversement de la situation.

Certes, de nombreux facteurs à caractère technique et mécanique expliquent cette baisse. En premier lieu, les achats des spéculateurs internationaux ont été découragés par la hausse des taux d'intérêt, qui a fortement renchéri leur financement, au point de provoquer des ventes de « lassitude » sur les grands marchés à terme.

En second lieu, les besoins en devises des pays de l'Est, devenus très pressants après l'éclatement de la crise polonaise ont entraîné d'importantes ventes de l'U.R.S.S. Ventes appelées à se poursuivre. Circonstance aggravante : l'Afrique du Sud, le plus grand producteur d'or mondial, dont la balance des paiements est devenue fortement déficitaire, est contrainte d'alléger ses stocks, ou tout au moins de contracter des emprunts gagés sur lesdits stocks, ce qui laisse planer la menace d'une réalisation du gage.

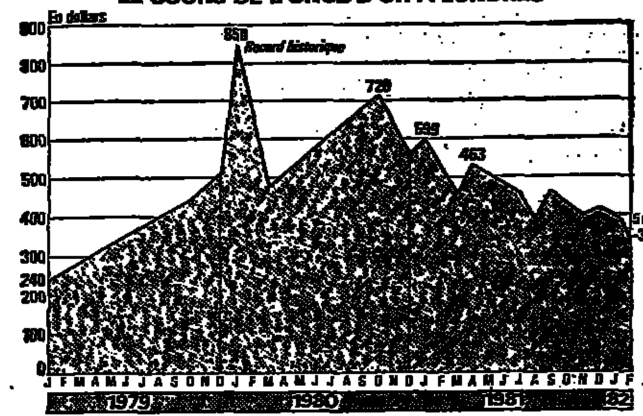
Le coup de grâce, toutefois, semble avoir été donné par des rumeurs de vente de métal provenant des réserves des pays producteurs de pétrole, au premier chef l'Iran, ruiné par sa guerre avec l'Irak et même la Libye, à court, dit-on, de disponibilités. Vérifiées ou non, ces rumeurs montrent qu'un rapport évident peut être établi entre les prix du pétrole et ceux de l'or, plus psychologique que technique.

Il y a deux ans, l'ascension du prix du brut, signifiait inflation et baisse du dollar, monnaie d'un pays en perte de vitesse. Aujourd'hui, la chute de ces prix favorise la lutte contre l'inflation aux Etats-Unis et revalorise d'autant un dollar en pleine ascension depuis deux ans. De plus, la surproduction a fait place à la pénurie sur les marchés du pétrole, où la baisse de la consommation a surpris par son ampleur, la situation étant la même sur les marchés des matières premières industrielles. Enfin, sur la scène internationale, les événements de Pologne n'ont pas provoqué l'aggravation de tension que l'on redoutait.

Toutes les conditions sont donc réunies pour ôter à l'or, dans le présent tout au moins, son caractère de valeur-refuge. Le recul de l'inflation aux Etats-Unis, seul avantage d'une politique monétaire extrêmement rigoureuse, la surabondance des produits de base qui pourrait se prolonger assez longtemps, et la rentrée en grâce du dollar, monnaie-étalon pour les échanges mondiaux, ont modifié toutes les données sur l'évolution prévisible des économies. Mais le retour à la sagesse en matière de prix et l'arrêt de la spirale inflationniste qui permettait bien des erreurs ne peuvent s'opérer sans remises en cause ni bouleversements. La baisse de l'or en est un signe.

FRANÇOIS RENARD.

LE COURS DE L'ONCE D'OR À LONDRES



LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	6,0180	6,0200	— 35	— 15	— 75	— 40	— 38	+ 50
$ can. ..	4,9545	4,9575	— 100	— 61	— 191	— 124	— 473	— 361
Yen (100)	2,5610	2,5640	+ 147	+ 181	+ 314	+ 357	+ 945	+1021
D.M.	2,5595	2,8615	+ 76	+ 102	+ 163	+ 200	+ 542	+ 616
Florin	2,3330	2,3360	+ 83	+ 107	+ 168	+ 200	+ 543	+ 611
F.B. (100)	13,8575	13,8735	— 89	+ 122	+ 109	+ 180	+ 70	+ 560
F.S.	3,2285	3,2345	+ 205	+ 247	+ 388	+ 440	+ 542	+1214
L. (1 000) .	4,7465	4,7540	— 282	— 215	— 559	— 468	—1428	—1247
£	11,0430	11,0540	— 25	+ 43	— 33	+ 79	+ 360	+ 617

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	9 3/4	10 1/8	9 11/16	10 1/16	9 5/8	10	9 11/16	10 1/16
$ E.-U....	14 5/16	15 1/16	14 5/16	15 1/16	14 5/16	15 1/16	14 3/8	14 3/4
Florin	9 1/8	9 3/4	9 1/8	9 3/4	9 1/8	9 3/4	9 1/8	9 3/4
F.B. (100)	12 3/4	14	13 1/4	14	12 1/4	14	12 1/4	14
F.S.	3 7/8	4 5/8	5 7/16	6 7/16	6 1/2	6 7/8	6 5/8	7
L. (1 000) .	18 1/2	19 1/2	19 1/4	20 3/4	19 1/2	20 3/4	20 1/8	21 1/4
£	14 1/8	14 3/4	13 3/4	14 3/8	13 1/2	14 1/8	13 3/8	14
F. français	13 7/8	14 5/8	14 3/8	15 1/8	14 3/8	15 1/8	16 1/4	17

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



ACTIVITES DU GROUPE IMETAL EN 1981

GROUPE IMETAL

Le chiffre d'affaires consolidé des Sociétés industrielles atteindra environ 9,5 milliards de francs, soit une progression de 25 % sur l'année précédente.

Le bénéfice consolidé serait de l'ordre de 115 millions de francs. Ce résultat s'entend hors incidence des différences de change au 31 décembre 1981 sur l'endettement à long terme en devises. Le résultat consolidé de *l'année 1980 s'était établi à 243 millions dont 46 millions de francs de* plus-values de cession.

SOCIETE IMETAL

Les revenus du portefeuille de l'année se sont établis à 82 millions de francs contre 124 millions de francs pour l'exercice précédent qui *comprenait des éléments exceptionnels* dus à l'absorption de la Compagnie de Mokta.

Les plus-values de cession d'actif sont de 15 millions de francs contre 29 millions de francs en 1980.

Au total, l'activité courante de l'année 1981 se traduit par un profit de 59 millions de francs. Il sera procédé à une dépréciation de 145 millions de *francs sur la valeur de la participation dans la Société Métallurgique LE* NICKEL-S.L.N. et, après imputation de cette dépréciation, le résultat de l'exercice ressortira en perte d'environ 86 millions de francs. Cette perte est à rapprocher d'un ensemble de réserves libres d'environ 1 000 millions de francs sur lesquelles le Conseil serait à même de proposer aux actionnaires tout prélèvement qui lui apparaîtrait souhaitable lors de la clôture *définitive des comptes.*

PENARROYA

Le chiffre d'affaires de la Société PENARROYA s'élève pour l'année 1981 à 2,8 milliards de francs, pratiquement inchangé sur celui de l'année 1980 ; pour le Groupe, le chiffre d'affaires consolidé reste également au niveau de l'année 1980, soit 3,9 milliards de francs.

Le résultat consolidé devrait ressortir en perte d'environ 52 millions de francs contre un bénéfice de 113 millions de francs pour l'exercice antérieur.

Le résultat non consolidé est de l'ordre de 26 millions de francs contre 51 millions de francs en 1980 qui comprenaient un profit exceptionnel de 23 millions de francs. Le bénéfice de l'année 1981 s'entend, après des *dotations nettes* aux amortissements et provisions (hors variation de cours des métaux), d'environ 66 millions de francs contre 68 millions de francs pour l'exercice précédent.

COPPERWELD

Le chiffre d'affaires *s'établit à 617 millions de dollars,* en progression *de 34 % sur* celui de 1980. Le *résultat* est de 37,2 millions de dollars contre 19 millions de dollars l'année précédente.

SOCIETE METALLURGIQUE LE NICKEL-S.L.N. (IMETAL-S.N.E.A.)

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 563 millions de francs contre 1 443 millions de francs en 1980.

Les résultats provisoires font apparaître une perte de 208 millions de francs après 221 millions de francs d'amortissements. La valorisation aux parités monétaires du 31 décembre 1981 des dettes et créances à plus d'un an conduit à une perte complémentaire de 80 millions de francs, ce qui porte à 288 millions de francs la perte comptable au 31 décembre. La marge brute d'autofinancement est de 38 millions de francs.

Pour l'exercice 1980, la perte avait *été de 90 millions de francs et la* marge brute d'autofinancement de 121 millions de francs.

TOTAL Compagnie Française des Pétroles

COMPTES DE LA MAISON-MÈRE POUR L'EXERCICE 1981

Au cours de sa séance du 3 mars, le conseil d'administration a arrêté les comptes de la C.F.P. maison-mère pour l'exercice 1981 (en millions de francs : MF).

1) Les tonnages de pétrole brut commercialisés par le groupe TOTAL ont été de 48 millions de tonnes contre 63 millions de tonnes en 1980. La baisse sensible de la demande de produits pétroliers a réduit les débouchés des filiales ainsi que les ventes aux tiers. Les contrats d'achats ont, en conséquence, dû être fortement réduits.

2) Les dividendes reçus des filiales ont été de 964 MF (dont 597 MF pour les filiales de production) contre 636 MF en 1980. La marge brute d'autofinancement est de 2 679 MF contre 2 452 MF en 1980.

3) Une dotation nette de 1 999 MF a été faite aux comptes de provisions sur titres de participation et prêts à long terme. Elle correspond pour l'essentiel à des dépenses d'exploitation pétrolière et minière qui n'ont pas encore justifié une décision de mise en production.

Après notamment une dotation de 200 MF faite à la provision pour risques généraux, le résultat de l'exercice s'établit à 407 MF contre 993 MF en 1980.

4) Les pertes très importantes de la C.F.R., filiale de raffinage du groupe en France, apparaissent dans les comptes publiés par cette société. Elles n'ont pas encore eu d'incidence sur le résultat de la maison-mère. Mais les comptes consolidés de l'exercice 1981, qui seront publiés en mai, en seront extrêmement affectés. Ils montreront en effet une forte baisse de la marge brute d'autofinancement et un résultat économique très largement négatif.

5) Le conseil propose à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 15 F par action (contre 18 F au titre de l'exercice 1980) auquel s'ajouterait un avoir fiscal de 7,50 F par action, soit au total 22,50 F.



IMMOFFICE

Réuni le 25 *février* 1982 sous la présidence de M. Bernard Simon-Barboux, le conseil d'administration d'Immoffice a arrêté les comptes de l'exercice 1981.

Le volume des engagements nouveaux contractés au cours de l'exercice a été modéré, en raison de la hausse importante des coûts de refinancement. Le total des engagements au 31 décembre 1981 s'élève à 799,5 millions de francs ; il se répartit entre des opérations de location simple pour 55 % et de crédit-bail pour 45 %.

Le conseil a constaté que la mise *en œuvre de la politique de* développement du patrimoine locatif engagée *depuis 1979* se poursuivait conformément aux prévisions, et que la commercialisation des immeubles terminés et livrés en 1981 se déroulait de façon satisfaisante.

Ces immeubles ont d'ores et déjà une valeur vénale sensiblement supérieure à leur prix de revient et procurent des loyers totalement indexés.

Leur construction a cependant pesé sur le compte d'exploitation qui a supporté le poids de leur financement et des frais de mise en location.

Les recettes de l'exercice sont de 111 millions de francs, contre 98,8 millions de francs en 1980.

Le bénéfice de l'exercice est de 40,7 millions de francs, dont 7,1 millions de francs de profits hors exploitation courante.

Compte tenu du report à nouveau afférent aux profits sur cessions d'immeubles de l'exercice 1980, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale qui se tiendra le 24 mai 1982 de fixer le *dividende* à 28,50 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 0,50 F par action, soit un dividende global de 29 F par action. Le dividende de l'exercice 1980 se montait à 36 F.

CREDITEL

Société de financement par Crédit-Bail pour les télécommunications

Le conseil d'administration de CREDITEL, réuni le 2 mars 1982 sous la présidence de M. Pierre Chatenet, a arrêté les comptes du dernier exercice social clos le 31 décembre 1981.

Après dotation aux amortissements de 109 341 482,72 F, *ces comptes font* apparaître un bénéfice net de 64 260 950,60 F, soit 16,07 F par action contre 14,99 F en 1980.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire de fixer le *dividende à 14,10 F* par action, contre 13,60 F au titre de l'exercice précédent. En raison du statut fiscal de la société, ce dividende n'ouvre pas droit à avoir fiscal.

Au cours de l'exercice 1981, CREDITEL a signé avec l'administration des P.T.T. un protocole d'un montant de 180 millions de francs, qui sera couvert à hauteur de 30 millions de francs par des fonds propres d'autofinancement et de 150 millions de francs par des fonds d'emprunt. Par ailleurs, la société a développé ses opérations de SICOMI qui représentaient à fin 1981 un montant cumulé d'engagements d'environ 70 millions de francs.

CREDITEL a entamé avec l'administration des P.T.T. des conversations sur le programme qui pourrait être engagé au titre de l'année 1982 dans le domaine du crédit-*bail en faveur des télécommunications.*

M. Pierre Chatenet, dont le mandat de président vient à expiration, a été désigné par le conseil comme administrateur délégué en attendant *la nomination d'un nouveau président* qui interviendra prochainement.

BANCO DE BILBAO

Le Banco de Bilbao, qui occupe la quatrième place du classement des banques espagnoles et la quatre-vingt-dix-septième du ranking des banques mondiales, dispose de fonds propres pour près de 57 milliards de pesetas (3 352 millions de francs) et le total de son bilan atteint 2 151 milliards de pesetas (126 420 millions de francs).

Son bénéfice net a atteint 10,9 milliards de pesetas (640 millions de francs), soit une progression de 32,6 % en 1981, selon les déclarations faites par son président, M. *José* Angel Sanchez Asiain, au cours d'une conférence de presse.

Dans le cadre de ses activités internationales et malgré l'accroissement important du marché intérieur, le Banco de Bilbao a maintenu aux environs de 25 % la part des opérations en devises dans le total du bilan.

La présence traditionnelle de la banque sur les grandes places financières internationales de *Londres,* Paris et New-York a été complétée au début de 1982 par l'inauguration d'un bureau de représentation à Zurich et l'ouverture prochaine d'une succursale à Milan, ainsi que par l'installation d'une *filiale* à Panama.

Le bilan consolidé du groupe financier Banco de Bilbao, ainsi que le compte de résultats de la banque, dûment soumis à un audit, seront présentés à *l'assemblée générale* des actionnaires, qui aura lieu le 3 juin, date à laquelle sera célébré le cent vingt-cinquième anniversaire de la fondation du Banco de Bilbao.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

4 mars

Vif repli des actions chute de l'or

Le ton est catégorique, jeudi à la Bourse de Paris, où le repli est général (– 1,6 % selon l'indicateur instantané). Même si le marché parisien admet de fonctionner en vase clos, il doit tenir compte, de temps en temps, d'un contexte international qui s'avère passablement défavorable à toute initiative.

Confrontée à ses éternels problèmes (taux d'intérêt, déficit budgétaire), la Bourse de Wall-Street a de nouveau trébuché mercredi soir (voir par ailleurs) et le repli du marché new-yorkais inspire quelques préoccupations au Palais Brongniart où les valeurs pétrolières continuent à faire les frais de la baisse généralisée du prix du brut. Raffinage et Logerap accusent 7 % de baisse, d'autres titres (Métal, Navale-Dunkerque, Imétal, Penarroya, Navigation-Mixte) reculant dans d'égales proportions.

Seuls les D.T.I. (ex-actions de sociétés nationalisées) esquissent une timide avance groupée, enregistrant une hausse de 0,5 %, un joli score pour des valeurs qui restent « collées » à leur cours d'indemnisation. Radar, déjà en vedette la veille, avec un gain supérieur à 11 % s'adjuge à nouveau près de 10 % de hausse, le titre ne semblant pas décidé à baisser les bras.

Mais l'événement de cette séance reste la forte chute de l'or (347 dollars l'once à Londres contre 357,10 la veille), contraignant le lingot à faire marche arrière jusqu'à 66 900 F (– 2 105 F). La baisse du napoléon (– 5 F, à 605 F) est moins sévère mais les mines d'or sont très affectées, Free State et Western holding en tête avec des reculs de 6 % à 8 %.

Comparativement, le dollar est relativement stable en séance (6,0565 F) de même que le dollar-titre à 7,34/36 F.

NEW-YORK

Nouveau repli

Décidément incapable de reprendre le dessus, Wall Street a, pour la troisième séance consécutive, encore trébuché jeudi. Rendu malade par ses valeurs pétrolières les jours précédents, le marché, cette fois, n'a pas supporté la baisse des actions d'entreprises à haute technologie, très affectées par d'importantes ventes bénéficiaires. D'abord en légère reprise à l'ouverture, il a replongé ensuite, et, à la clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 807,55, soit à 7,61 points en dessous de son niveau de la veille, et au plus bas depuis vingt-deux mois.

Ce sont essentiellement les prévisions faites par Data General Corp., un des principaux fabricants américains de mini-ordinateurs, sur la forte érosion des résultats de la profession, qui ont déclenché la vague de ventes dont les valeurs de la branche concernée ont souffert.

Mais, sur un plan plus général, la crainte grandit autour du « Big board » que la récession n'ait des effets plus désastreux que prévu. Surtout, beaucoup redoutent maintenant que la reprise économique soit longue, et que la sortie du tunnel survienne tardivement, soit longtemps après la période fixée par les augures.

Sur 1 887 valeurs traitées, 1 034 ont baissé et seulement 490 ont monté.

L'activité a porté sur 74,34 millions de titres contre 70,23 millions.

VALEURS	Cours du 4 mars	Cours du 5 mars
Alcoa	24 1/2	24
A.T.T.	54 3/4	55 3/8
Boeing	18 3/8	18 3/8
Chase Manhattan Bank	58 1/4	58 1/4
Du Pont de Nemours	33 7/8	33
Eastman Kodak	69 1/8	68 3/8
Exxon	27 7/8	27 5/8
Ford	20	20 3/8
General Electric	61 1/8	60 1/8
General Foods	32 1/2	32 1/4
General Motors	39	39 3/4
Goodyear	20	21 1/4
I.B.M.	59 7/8	59 1/8
I.T.T.	26	26 1/8
Mobil Oil	21 3/8	21
Pfizer	53 5/8	52 1/8
Schlumberger	42 3/4	43
Texaco	29 3/4	29 1/2
U.A.L. Inc.	19	18 7/8
Union Carbide	45 1/8	44 1/8
U.S. Steel	23 1/2	23 1/8
Westinghouse	22 7/8	22 5/8
Xerox Corp.	35 7/8	36 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

FRANÇAISE DE RAFFINAGE. – En raison des lourdes pertes enregistrées en 1981 (*le Monde* du 5 mars), la compagnie ne versera pas de dividende pour l'exercice écoulé (12 F net pour 1980).

VALEO. – Les comptes de la société pour 1981 se soldent par une perte de 109,59 millions de francs contre un bénéfice de 82,8 millions de francs. Le résultat d'exploitation reste bénéficiaire (49 millions). Le déficit est imputable à la constitution d'importantes provisions pour dépréciation de titres (137,03 millions) et aux coûts de restructuration (notamment les indemnités de licenciement).

COMPAGNIE BANCAIRE. – Bénéfice net de la maison mère pour 1981 : 124 millions de francs contre 99 millions. Selon les premières estimations, le résultat net consolidé du groupe pourrait s'être accru d'un tiers (284 millions pour 1981).

SOFFO. – Bénéfice net pour 1981 : 4,76 millions de francs contre 6,03 millions. Ce dernier résultat comprenait 3,3 millions provenant d'opérations exceptionnelles. Dividende global : 20,25 F contre 18 F.

GENERAL MINING UNION CORPORATION (GENCOR). – Le bénéfice net attribuable pour 1981 atteint 319,8 millions de rands contre 269,7 millions. Dividende final : 120 cents. Au total, les actionnaires auront encaissé 175 cents par action contre 150 cents.

PENARROYA. – Les résultats consolidés se traduisent par une perte de 52 millions de francs contre un bénéfice de 113 millions en 1980.

COPPERWELL. – Cette filiale américaine d'Imétal annonce un bénéfice de 37,2 millions de dollars (230 millions de francs) contre 19 millions de dollars (120 millions de francs).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	3 mars	4 mars
Valeurs françaises	111,2	111,2
Valeurs étrangères	103,9	102,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,1	101,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 5 mars	14 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	4/3	5/3
1 dollar (en yens)	235,80	234,45

BOURSE DE PARIS — Comptant — 4 MARS

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]														

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

SICAV

VALEURS	Émission Frais inclus	Rachat net
[illegible]		

HORS-COTE — Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]		

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
[illegible]					

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 053	6 056	5 890	6 180
Allemagne (100 DM)	255 520	255 750	248	261
Belgique (100 F)	13 851	13 858	12 800	13 400
Pays Bas (100 fl.)	232 770	233 280	226	237
Danemark (100 krd)	75 990	76 230	74	79
Norvège (100 k)	101 230	101 270	98	103
Grande-Bretagne (£ 1)	11 027	11 064	10 700	11 300
Grèce (100 drachmes)	9 880	9 875	8 750	10 500
Italie (1 000 lires)	4 765	4 752	4 600	5
Suisse (100 fr.)	322 540	322 120	313	329
Suède (100 krs)	104 680	104 760	101	106 500
Autriche (100 sch)	36 480	36 460	35 500	37 100
Espagne (100 pes.)	5 877	5 882	5 650	6 050
Portugal (100 esc.)	8 560	8 630	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	4 952	4 961	4 820	5 080
Japon (100 yens)	2 565	2 563	2 450	2 590

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/3
Or fin (kilo en barre)	69000	67000
Or fin (en lingot)	69005	66900
Pièce française (20 fr)	610	605
Pièce française (10 fr)	499 90	494 80
Pièce suisse (20 fr)	549	540
Pièce latine (20 fr)	491	495
Souverain	639	632
Pièce de 20 dollars	2970	2962
Pièce de 10 dollars	1455	1430
Pièce de 5 dollars	780	775
Pièce de 50 pesos	3168	3151
Pièce de 10 florins	550	540

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 5 mars 1982 a été tiré à 535 708 exemplaires.

Le terroriste « Carlos » adresse des menaces au gouvernement français

Le terroriste vénézuélien « Carlos », de son vrai nom Illitch Ramirez Sanchez, vient de menacer M. Gaston Defferre. La dernière trace en France de « Carlos » remonte à 1975, lorsque, le 27 juin, il avait tué, dans un immeuble de [rue] Toullier (5e), deux inspe[cteur]s de la D.S.T. (direction de la surveillance du territoire), Raymond Dous et Jean Donatini, et un terroriste d'origine libanaise, Michel Moukharbal, avant de disparaître (*le Monde* daté 29-30 juin 1975). « Carlos » refait parler de lui.

Dans une lettre rédigée en espagnol, adressée à l'ambassade de France à La Haye (Pays-Bas), et authentifiée par l'apposition des empreintes de ses deux pouces, « Carlos » profère des menaces contre *« le gouvernement* [français] *et le ministre Gaston Defferre si deux de ses amis terroristes n'étaient pas relâchés »*.

Les deux personnes auxquelles fait allusion le terroriste sont, l'une, Magdalena Kaupp, trente-quatre ans, de nationalité allemande, l'autre, Bruno Bréguet, un ressortissant suisse âgé de trente et un ans, arrêtés tous les deux à Paris, le 16 février, et trouvé en possession d'armes, d'explosifs, de grenades et d'un dispositif de mise à feu à retardement (*le Monde* daté 21-22 février).

Magdalena Kaupp était déjà recherchée en Allemagne pour détention et transport d'armes. Bruno Bréguet, lui, avait été condamné en Israël, en 1970, à quinze ans d'emprisonnement pour introduction dans ce pays d'engins explosifs. Sa peine ayant été finalement réduite à sept ans, il avait été libéré en 1977. Inculpé de tentative de meurtre — il avait essayé de faire feu sur les policiers mais son pistolet s'était enrayé — de menaces de mort et d'infraction à la législation sur les explosifs, par M. Jean-Louis Debré, juge d'instruction, Bruno Bréguet est incarcéré depuis. Magdalena Kaupp, qui a été elle aussi écrouée, est inculpée d'infraction à la législation sur les armes et les explosifs.

A l'ambassade de France à La Haye, on indique qu'une protection rapprochée entoure M. Jean Jurgensen, l'ambassadeur, depuis que cette lettre a été reçue. La missive a été déposée dans la boîte de l'ambassade durant la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 février.

La mort de Georges Perec

L'écrivain Georges Perec est mort, le mercredi 3 mars, d'un cancer du poumon.

« La vie mode d'emploi » : toute l'humanité dans un formalisme

Un homme étrange : l'air d'un gnôme avec l'esprit d'un Socrate. Préoccupé de minutie comme un maniaque : il se jurait d'écrire un *livre sans employer la voyelle* « e ». Pour se mettre au rouet. La contrainte, de quelque forme qu'elle soit, et son ascèse dominaient à ses yeux la création.

Georges Perec a commencé par des livres courts, tout entiers soumis à des règles formelles. Puis vint une sorte d'épanouissement gigantesque : *la Vie mode d'emploi* qui, tout d'un coup, totalisait, dans une construction rigoureuse, les frénésies d'un linguiste amoureux des inventaires où se croisaient les objets et leur nom, et la vocation d'un conteur qui engrangeait comme autant de nouvelles les destins les plus saugrenus. Pour satisfaire à ces deux passions, les hommes, les choses, il avait inventé un cadre qui soutenait au mieux sa création : un immeuble parisien dont il arrachait les façades, à l'instar de Gil Blas, qui soulevait les toits.

Ils étaient plus de cent personnages à peupler ces alvéoles ouverts, et leurs aventures banales ou excentriques, émouvantes ou démesurées, tendaient dans leur dérision même, à donner une image de la condition humaine. Elles variaient les aventures, à mesure que les étages de l'immeuble étaient gravis, différentes aux étages ayant pignon sur rue, de celles qui se vivaient sous les combles, sans qu'un manichéisme dû à quelque idéologie privilégiât les étages nobles aux dépens des étages où s'arrêtaient les tapis.

L'odyssée extravagante d'un des habitants de l'immeuble faisait le lien entre ces vies multiples dont les personnages se définissaient plus encore que par leurs actes, par les objets qui s'accumulaient autour d'eux, occasion d'énumérations infinies. Le héros central était un certain Bartlebooth qui semblait sortir d'un roman de Valery Larbaud. Il arpentait le vaste monde pour y puiser des sujets d'aquarelles. Dans les chambres de bonnes, un artiste les mettait en forme de puzzles. A partir des fragments, Bartlebooth recomposait les décors qu'il avait fixés sur la toile et, le résultat obtenu, détruisait l'œuvre qu'il était allé chercher au bout du monde.

Un pessimisme sur la vie humaine qui s'exprimait ainsi : *« Rien ne sert de rien, cependant tout arrive »*, et tout ce qui arrive, pourvu que ce soit l'insolite, était bon à retenir pour Georges Perec. *La Vie mode d'emploi*, dans sa forme ironique, touchait de près à la réflexion métaphysique. Et si la dérision y faisait la loi, une infinie tendresse s'y répandait pour les humains que nous sommes, et pour nos rêves.

Ce gros livre corseté d'un formalisme que l'amour de l'homme faisait craquer, a paru être un exploit. C'est pourquoi le jury *Médicis, en 1978, n'hésita pas à* le couronner, sans se soucier du prix Renaudot que son premier livre, *les Choses*, avait valu à Georges Perec.

JACQUELINE PIATIER.

[Né le 7 mars 1936 à Paris, Georges Perec fit ses études aux lycées Claude-Bernard et Henri-IV, et aux facultés de lettres de Paris et de Tunis. De 1961 à 1978, il fut documentaliste au Centre national de la recherche scientifique.

Il se fit connaître d'un grand public dès son premier roman, *les Choses*, qui obtint le prix Renaudot en 1965. Il devait publier ensuite *Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour ?* (1966), *Un homme qui dort* (1967), *la Disparition* (1969), *la Boutique obscure* (1973), *W ou le souvenir d'enfance* (1975), *la Vie mode d'emploi*, prix Médicis (1978), et *Je me souviens* (1978).

Georges Perec a écrit aussi des pièces de théâtre : *l'Augmentation* (1970), *la Poche Parmentier* (1974), et un livre d'essais, *Espèces d'espaces* (1973).]

M. JACK LANG : Une passion pour l'écriture.

M. Lang, ministre de la culture, a déclaré :

« Georges Pérec appartenait à l'une des grandes traditions de la littérature française, celle qui, fascinée par la richesse du réel dans ses formes les plus quotidiennes et les plus apparemment ordinaires, sait y lire les arcanes profondes d'une société et de son histoire. Son œuvre est une interrogation multiple et acharnée de l'espace quotidien de nos contemporains, du foisonnement des jours et des heures de la condition humaine. Cette modernité lui a permis d'atteindre d'emblée l'essentiel. Georges Pérec fut aussi un amoureux de notre langue, du pouvoir de ses mots, de la subtilité de ses règles, de ses capacités de jeu et de plaisir.

» Il laisse dans notre littérature la trace inoubliable d'un regard et l'écho d'une passion pour l'écriture. »

Le blocage des importations de vin italien

LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE CONDAMNE LA FRANCE

(De notre correspondant)

Bruxelles. — Deux heures avant la rencontre à Bruxelles, ce vendredi 5 mars, entre M. Mauroy et M. Thorn, président de la commission de la C.E.E., la Cour européenne de justice a condamné la France dans l'affaire des vins italiens. La veille, la commission européenne avait dénoncé l'illégalité des aides à l'agriculture accordées par le gouvernement français en décembre. Coïncidences fâcheuses, que la commission, au moins en ce qui la concerne, aurait pu éviter en différant sa décision de quelques jours.

Dans leur arrêt, les juges de Luxembourg demandent à la France de lever les mesures de blocage appliquées depuis le 1er février aux vins en provenance d'Italie. Ils précisent que les analyses systématiques ne doivent pas dépasser 15 % des lots présentés à la frontière et qu'elles doivent être effectuées dans un délai maximum de trois semaines. — M. S.

LA POLOGNE OBTIENT UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PAIEMENT DE SA DETTE.

Un porte-parole de la Dresdner Bank a annoncé qu'un groupe de vingt banques occidentales, représentant l'ensemble des créanciers privés de la Pologne, avaient accepté de repousser au 31 mars le paiement de 50 à 75 millions de dollars, représentant le solde des intérêts dus par ce pays au titre de l'année 1981.

FLÉCHISSEMENT DU DOLLAR ET DU FRANC
NOUVELLE BAISSE DE L'OR

Le repli du dollar, amorcé au début de la semaine, s'est poursuivi à la veille du week-end, son cours revenant de 6,053 F à 6,015 F environ, et de 2,3696 DM à moins de 2,35 DM sur la place de Francfort.

Ce repli est attribué à la légère détente des taux qui s'est dessinée depuis deux jours aux Etats-Unis. Phénomène classique depuis plusieurs années, la remontée du mark, contrepartie de la baisse du dollar, s'est accompagnée d'un certain affaiblissement du franc français : à Paris, la monnaie allemande a, pour la première fois, approché son cours pivot au sein du S.M.E. (2,5621 F) en cotant un peu plus de 2,56 F.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once, qui avait « passé » les 35[0] dollars, jeudi 4 mars, à 347 dollars, a continué de fléchir, s'établissant à 340 dollars environ.

L'ENQUÊTE APRÈS LE MEURTRE DE MARCEL FRANCISCI

Des juges d'instruction se sont rendus aux cabinets de Mes Roland Dumas et Paul Lombard

Continuant son enquête sur le meurtre de Marcel Francisci, directeur des jeux du Cercle Haussmann, tué le 15 janvier, le juge d'instruction, M. Guy Joly, s'est rendu, jeudi 4 mars, au cabinet de Me Roland Dumas. Il s'est aussi rendu au « cabinet secondaire » que possède à Paris Me Paul Lombard, du barreau de Marseille. Simultanément, Mme Martine Anzani, juge d'instruction à Paris, s'est déplacée à Marseille pour une même visite domiciliaire au cabinet principal de Me Lombard.

Ces opérations sont la conséquence directe du décryptage de la bande magnétique retrouvée par les enquêteurs dans l'une des poches de Marcel Francisci.

Marcel Francisci avait enregistré au magnétophone des conversations qu'il avait eues, au téléphone, deux mois avant sa mort avec Me Paul Lombard, du barreau de Marseille, ainsi que ses nombreux appels — infructueux — entre le 15 novembre 1981 et le 15 décembre, au cabinet de Me Roland Dumas.

Le directeur du Cercle Haussmann tentait, à l'automne, d'obtenir l'autorisation de jeux qui lui avait été retirée, le 2 juillet, par le ministère de l'intérieur, après son refus de modifier au printemps 1981 son contrat d'exploitation de cercle. Des amis lui avaient conseillé, pendant l'été, de solliciter l'aide de Me Roland Dumas, député socialiste de la Dordogne, ainsi que de Me Paul Lombard. Les proches de Marcel Francisci assurent que celui-ci tenait Me Dumas en grande estime et qu'il avait déjà songé à le prendre comme défenseur, en 1973, lorsque l'hebdomadaire *Time* l'avait accusé d'être le commanditaire du trafic d'héroïne en France.

Cette fois, il recherchait un avocat, toujours selon ses proches, pour récupérer son autorisation de jeux et l'assister dans un recours gracieux qu'il comptait déposer devant le tribunal administratif concernant la situation des soixante-quatre employés de son cercle de jeux.

Toutefois, un soupçon apparaît en filigrane dans le dossier d'instruction du juge Joly. Marcel Francisci aurait pu, en effet, avoir moins besoin d'un avocat que d'intermédiaires bien introduits auprès du nouveau ministre de l'intérieur, des avocats de gauche lui étant désormais plus utiles que ses amis de l'ancienne majorité. C'est ce qui ressort en tout cas des conversations enregistrées au magnétophone et qui sont désormais jointes à l'information.

Marcel Francisci n'aura jamais Me Dumas au téléphone. La secrétaire de l'avocat répond, à chaque nouvel appel, qu'il est absent, occupé par le procès de Broglie, dans lequel il défend Guy Simoné, ou en voyage. Il a plus de chance auprès de Me Lombard. Selon les conversations enregistrées sur la bande magnétique, l'avocat marseillais aurait servi d'intermédiaire entre les deux hommes. Il aurait confirmé à Marcel Francisci l'accord de Me Dumas après qu'aurait été versée une provision de 50 000 F. Le directeur du cercle Haussmann aurait appelé à plusieurs reprises. A chaque fois, Me Lombard aurait confié que leur « ami » avait entrepris des démarches auprès d'un « principal intéressé » qui pourrait être M. Gaston Defferre, que le retard pris était explicable par le procès de Broglie qui occupait beaucoup Me Dumas durant les deux derniers mois de 1981.

Marcel Francisci se serait ensuite impatienté, malgré les promesses répétées de Me Lombard. Le 5 janvier, enfin, soit dix jours avant sa mort, le directeur du Cercle Haussmann aurait enregistré son découragement à son magnétophone par ce commentaire : *« Je n'ai plus de nouvelles de Me Lombard et encore moins de Me Dumas. »*

Dès le début de l'instruction, les deux avocats avaient été entendus par les policiers de la brigade criminelle, chargée de l'enquête. Mais ils avaient déclaré être couverts par le secret professionnel et ne pas avoir de déclarations à faire. M. Joly avait alors décidé de les convoquer à son cabinet. Ils s'y sont rendus, vers le 25 janvier, porteurs chacun d'une lettre confirmant leur position, prise après conseil de leur bâtonnier respectif.

Me Paul Lombard nous a déclaré, jeudi, à propos de cette affaire : *« Le secret professionnel de l'avocat m'interdit d'aborder tout problème ayant trait à mes rapports avec un éventuel client. »*

A B C D E F G

